QUARANTE ET UNIÈME ANNÉE – Nº 12251 4 F DERNIÈRE ÉDITION SAMEDI 16 JUIN 1984



Fondateur : Hubert Beuve-Méry
Directeur : André Laurens

AVEC CE NUMÉRO
« LE MONDE LOISIRS »
Une planche et du vent
et les programmes de la radio et de la télévision pour la semaine

Accord franco-espagnol contre le terrorisme

Un geste de Paris

« Nous avons assez avancé dans la coopération bilatérale pour accepter qu'il y ait encore des gestes de la France qui ne nous satisfassent pas », disait-on jeudi soir 14 juin à Madrid, au ministère de l'intérieur, après la visite de M. Gaston Defferre à son collègue espagnol, M. Barrionuevo. De fait, la rencontre entre les deux responsables gouvernementaux de l'ordre public paraît avoir largement donné satisfaction aux Espagnols, même si l'on se garde, du côté français, de parler d'accord formel contre le terrorisme. Ou plutôt contre les deux terrorismes qui s'affrontent au Pays basque, de part et d'autre des Pyrénées.

M. Defferre peut se féliciter, de son côté, de voir Madrid mettre l'accent sur la réinsertion sociale en Espagne de ceux des militants de l'ETA installés en France qui n'auraient pas un passé trop lourd. A en croire le communiqué qui a clos cette rencontre, toutes les garanties leur seront accordées. Reste, bien sûr, à en convaincre les intéressés, ce qui ne sera pas le plus facile.

Herri Batasuna, la formation politique proche de l'ETA militaire, a déjà condamné cette offre de retour à la vie légale. Les militants séparatistes basques qui chercheraient à en bénéficier peuvent redouter des représailles de leurs anciens compagnons d'armes, comme le cas s'est parfois produit pour des membres de l'IRA qui avaient répondu à une offre britannique analogue. Il est vrai que, en rendant la vie plus difficile, désormais, aux militants ou sympathisants de l'ETA sur son territoire (par exemple en refusant le renouvellement des permis de résidence), la France pourrait amener un certain nombre d'entre eux à saisir cette perche tendue.

Le cas des dirigeants du mouvement clandestin, ou de ceux de ses membres qui sont compromis dans des assassinats, sera plus difficile à résoudre. L'éloignement vers des pays latino-américains se heurte à toutes sortes de difficultés matérielles et diplomatiques, et il s'agit de plus de cent personnes au total. Pour l'instant, ils resteront très certainement assignés à résidence, ceux qui enfreindront cette mesure – comme il est fréquent – étant alors systématiquement expulsés.

Cela dit, des divergences subsistent entre Paris et Madrid. Les Espagnols reprochent au gouvernement français de ne pas agir assez vite. Les Français estiment au contraire que leur stratégie d'ensemble, qui comportait une gradation – d'abord l'ETA politico-militaire, puis les « etarras » dissidents des commandos autonomes anticapitalistes, et désormais l'ETA militaire, – est en train de faire la preuve de son efficacité.

Un autre désaccord concerne l'octroi par la France de la carte de réfugié à des citoyens espagnols. Bien qu'elle ait été supprimée pour les Basques depuis le 1er janvier 1979, huit à douze d'entre eux la posséderaient encore. Mais M. Defferre a accepté l'inclusion dans le communiqué conjoint d'une phrase apparemment sans équivoque : « Un terroriste n'est pas un réfugié politique. »

Tout le problème est là, en effet. Il n'y a pas si longtemps, la gauche française répugnait, pour des raisons historiques, à ce genre de constat. Le fait qu'elle ait eu, au pouvoir, à subir les assauts d'un authentique terrorisme international aura probablement facilité cette prise de conscience. Devenue démocratique et libérale, dotée de surcroît d'un gouvernement socialiste, l'Espagne aurait mauvaise grâce à ne pas lui donner acte de cette évolution.

Les deux États vont renforcer leur coopération

De notre correspondant

Madrid. – La question basque a dominé les entretiens que le ministre français de l'intérieur, M. Defferre, a eus jeudi 14 juin à Madrid avec son collègue espagnol, M. Barrionuevo, et avec le président du gouvernement, M. Felipe Gonzalez. Les deux ministres ont signé un communiqué conjoint dans lequel ils *« constatent les progrès enregistrés dans le domaine de la lutte contre le terrorisme depuis leur précédente rencontre »*.

Ces conversations se sont effectivement déroulées dans un climat bien différent de celui des précédentes. Madrid reconnaît que la France a pris un *« virage historique »* dans son comportement à l'égard des militants et des sympathisants de L'ETA réfugiés en France : depuis janvier dernier, dix-sept d'entre eux ont été expulsés vers des pays d'Amérique latine, et vingt-huit autres ont été assignés à résidence, loin de la frontière.

La première des mesures envisagées par les deux pays consiste à proposer aux anciens membres de l'ETA encore réfugiés en France, et non compromis dans des *« crimes de sang »*, une possibilité de réinsertion sociale en Espagne.

THIERRY MALINIAK.

(Lire la suite page 3.)

Épreuve de vérité en Pologne

La participation aux élections régionales sera un test pour le pouvoir et pour Solidarité qui a prôné le boycottage

De notre envoyé spécial

Varsovie. – Pour la première fois depuis son grand sursaut d'août 1980, la Pologne est appelée à voter, dimanche 17 juin. Théoriquement, l'objet du scrutin est d'élire 110 000 conseillers municipaux et départementaux, mais l'enjeu véritable, nul ne l'ignore, est ailleurs. Il s'agit de savoir combien de Polonais sont disposés, au bout de deux ans et demi de normalisation forcée, à renouer avec un certain rituel régulièrement interprété dans cette partie de l'Europe comme l'expression d'un soutien au régime. *« Le seul fait de participer ou non aux élections est une option pour ou contre une Pologne socialiste »*, écrivait d'ailleurs tout crûment dans un récent article le quotidien de l'armée. L'opposition clandestine a très tôt accepté de relever le défi. La commission provisoire de coordination de Solidarité a appelé à boycotter ce vote *« dont le seul but est de nous briser et de nous humilier »*, et à faire preuve *« de courage et de sagesse politiques »*.

De leur côté, M. Lech Walesa et quarante anciens membres de la direction légale de Solidarité ont fait savoir qu'ils ne *« prendraient pas part à ces élections qui ne garantissent pas un choix démocratique »*. Et, tout récemment, les représentants des autres anciens syndicats légaux, dissous en même temps que Solidarité, ont adopté la même attitude.

Ces dernières déclarations ne sont pas un appel explicite au boycottage (qui pourrait d'ailleurs entraîner des poursuites), mais elles ont valeur d'exemple. Cependant, M. Walesa, seul cette fois, a été plus loin en rendant publique, jeudi 14 juin, une très courte déclaration où il affirme *« ne pas vouloir influencer les habitudes des électeurs »*, mais ajoute : *« Je veux savoir quelle est la situation réelle. Il est possible qu'après le 17 juin, je suspende mon activité. J'ai prêté serment de servir les gens et non de les tirer, de les conduire par la main. »* Le style est rugueux et le propos un peu sibyllin, mais l'intention semble assez claire : l'heure est venue pour chacun de faire son propre choix et si ce choix se révélait trop difficile, le président de Solidarité remettrait en question son propre rôle.

JAN KRAUZE.

(Lire la suite page 3.)

L'Europe à travers des choix nationaux

DANS tous les pays *concernés, les élections* des membres de l'Assemblée des Communautés européennes ont une double *signification* : elles expriment l'état des forces politiques organisées dans le cadre natio*nal et, plus vaguement, des* conceptions, elles-mêmes assez floues, de ce que devrait être l'Europe. On ne vote pas impu*nément, à quelque niveau que* ce soit, et, de la même façon, la désignation démocratique des gestionnaires locaux, dans les *villes, les départements,* les régions, prend, dès qu'elle dépasse la dimension d'une élection *partielle*, le caractère d'un sondage en vraie grandeur.

En l'occurrence, l'adoption par les Dix, sauf la Grande-Bretagne, de la représentation *proportionnelle, qui, plus que* la sélection nominative des candidats, favorise le choix partisan, l'anonymat des listes, à l'exception de ceux ou de celles qui les conduisent, l'éloignement ou la méconnaissance de l'institution en *cause*, sont autant de facteurs propres à séparer la consultation de son véritable objet. En outre, ce Parlement *européen, qui n'en est pas tout* à fait un mais qui avait soulevé beaucoup de préventions et quelques espoirs lors de sa pre*mière* désignation au suffrage universel en 1979, n'a pas en 1984 – sans doute parce qu'il *n'a ni justifié* les premières ni réalisé les seconds – déclenché davantage de passion, au *contraire. Ne créant ni dynami*que propre ni polémique centrifuge, il s'est banalisé. C'est peut-être ce qui peut arriver de mieux à une institution démocratique.

La part de l'enjeu national s'est exprimée plus nettement en France *qu'ailleurs*. Non que ce pays soit tellement plus nationaliste que ses partenaires, mais, simplement, parce que la *consultation européenne* intervient dans une conjoncture nationale atypique : celle des rôles renversés. La gauche au *pouvoir, la droite dans l'opposi*tion. Une situation inhabituelle et mal vécue des deux côtés.

La gauche tente, avec plus ou moins de bonheur, d'accom*moder ses aspirations, ses illu*sions, ses dogmes et ses contradictions à une réalité sociale qu'elle n'a pas toujours *bien analysée, à une crise* économique qui résiste à ses remèdes, à un environnement international qui la contraint si *elle refuse l'isolement*. La droite, à peine remise de sa commotion de 1981, s'impatiente et s'énerve de voir le pays si longtemps gouverné par d'autres : trois ans déjà ! Le phénomène historique n'est plus l'arrivée de la gauche au pouvoir mais le fait qu'elle prétende y rester.

A. L.

(Lire la suite page 2.)

LA HAUSSE DES PRIX S'EST RALENTIE EN MAI

Inflation et masse monétaire

par ALAIN VERNHOLES

Les prix de détail ont augmenté de 0,5 % en mai selon les calculs provisoires de l'INSEE. Ce résultat porte à 3,1 % la hausse des prix depuis le début de l'année et à 7,7 % la hausse en un an. En mai 1983, l'inflation était de 9 % l'an. M. Delors s'est déclaré *« assez satisfait »* de ce résultat, soulignant que le chiffre de mai était *« le plus faible enregistré depuis douze ans »*.

Les progrès accomplis en France depuis quelques mois dans la lutte contre l'inflation ne devraient pas s'arrêter là : presque tous les organismes de conjoncture – privés ou publics comme l'INSEE – estiment que la hausse des prix continuera de se ralentir au cours des prochains mois.

Cette évolution conforte à l'évidence la tactique de M. Jacques Delors : des hausses de prix ralenties permettent au gouvernement de peser sur les salaires, directement pour ce qui est du secteur public, indirectement pour ce qui est du secteur privé. Les chiffres sont là : l'indice du taux de salaire horaire ouvrier progresse de plus en plus lentement (1,5 % au premier trimestre 1984, après 1,9 % au quatrième trimestre 1983 et 3,1 % au premier trimestre 1983). Le pouvoir d'achat n'est plus tout à fait maintenu. Les syndicats grognent mais ne partent pas en guerre. La manœuvre a jusqu'ici parfaitement réussi. Un processus vertueux s'engage : moins de prix, moins de salaires, des coûts allégés, et finalement moins d'inflation.

(Lire la suite page 23.)

Un entretien avec M. Lionel Jospin

La campagne des socialistes aura été une « utile répétition générale » pour 1986

« Après M. François Mitterrand, vous allez être le seul socialiste à bénéficier de l'« onction » du suffrage universel, à travers l'élection européenne du 17 juin. Quelles en sont les conséquences institutionnelles, la conséquence pour vous-même et pour le Parti socialiste ?

– D'un point de vue institutionnel, les conséquences seront réduites. François Mitterrand sait que pour la politique qu'il conduit il peut compter sur l'appui, l'engagement du Parti socialiste; mais je crois aussi que, quel que soit le résultat des élections, le Parti socialiste est et restera la force politique décisive du septennat de François Mitterrand. D'un point de vue personnel, j'aurai appris beaucoup de choses. Maîtriser les problèmes techniques d'une campagne nationale, la conduire politiquement de façon continue et adaptée, c'est une formidable expérience. Peut-être aussi en saurai-je un peu plus sur ce lien mystérieux qui se crée lorsque l'engagement d'une personne rejoint celui de centaines de milliers d'autres et même, dans le vote, de millions d'autres.

Propos recueillis par
JEAN-LOUIS ANDRÉANI.

(Lire la suite page 8.)

AUJOURD'HUI

Les entreprises françaises aux États-Unis : une percée honorable

Lire notre dossier pages 17 à 22

DEMAIN DANS « LE MONDE DE L'ÉCONOMIE »

Le protectionnisme au secours de l'acier américain

(En raison des élections européennes, « le Monde de l'économie » sera publié exceptionnellement dans notre numéro de samedi daté 17-18 juin.)

M. GEORGES MARCHAIS invité du « Grand Jury RTL - *le Monde* »

M. Georges Marchais, secrétaire général du Parti communiste français, chef de file de la liste de ce parti à l'élection européenne du 17 juin, est l'invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* », vendredi 15 juin, de 18 h 30 à 20 heures.

Dirigé par Élie Vannier, le débat sera animé par André Passeron et Bernard Brigouleix, du Monde, par Gilles Leclerc et Dominique Pennequin, de RTL.

AU JOUR LE JOUR

Nous

Les affiches de M. Le Pen proclament : « Il dit ce que vous pensez. » L'Humanité *titre :* « Pensez à vous, votez communiste ! » *Un syndicat a eu ce slogan :* « Votez pour vous. »

Le narcissisme comme solution à la dépolitisation ? Si nous pouvions tous voter pour nous-mêmes, les campagnes seraient plus calmes. Et, les jours de scrutin, le soir venu, chacun aurait la satisfaction de se proclamer élu à l'unanimité.

BRUNO FRAPPAT.

Le mal des sommets

par ANDRÉ FONTAINE

Comme chacun sait, ou plutôt savait, *« tout le malheur des hommes,* selon Pascal, *vient de ne savoir pas se tenir en repos dans une chambre »*. Que dirait l'auteur des *Pensées* à voir la bougeotte qui caractérise, tous régimes et toutes idéologies confondus, les dirigeants d'aujourd'hui ? C'est à se demander comment pouvait bien marcher le monde avant l'invention de l'avion.

Prenons par exemple l'emploi du temps de notre président depuis le début juin. Le 6, il s'est rendu en Normandie. Du 7 au 9, il a participé à Londres au sommet annuel des sept pays les plus industrialisés du monde occidental. Le 10, il a escaladé, comme à chaque Pentecôte, un sommet d'un autre genre : la roche de Solutré. Du 20 au 23, il va se rendre en URSS. Enfin, il présidera à Fontainebleau, du 25 au 27, le deuxième des trois « conseils européens » – les sommets des Dix – qui se tiennent chaque année depuis 1974.

Qu'il aime ça, c'est l'évidence : tous les hommes d'État d'aujourd'hui sont pratiquement ainsi. Dans le cas particulier de la France, la Cinquième République donne de tels pouvoirs à son chef, dans le domaine international, qu'il ne peut manquer d'éprouver une sorte de fascination à rencontrer les autres « grands » de la planète. Un mois à peine après l'élection de François Mitterrand, un de ses ministres nous confiait : *« Vous savez, au fond il n'y a que ça* (la politique étrangère) *qui l'intéresse vraiment. »*

Certains voyages sont certes utiles, quand ce ne serait que parce que le chef de l'État est par nature l'un des meilleurs voyageurs de commerce d'un pays. Nécessaires, quand il s'agit par exemple de confronter avec quelque partenaire essentiel une relation qui peut paraître temporairement fragile. Voire indispensables quand il y a lieu de se concerter d'urgence, notamment en temps de crise. Mais, à côté, que de temps perdu !

L'idée ne vient évidemment à personne que le président de la République aurait pu se tenir à l'écart de l'hommage rendu sur les plages du débarquement aux libérateurs de la patrie : s'il y a lieu de s'étonner, c'est devant l'absence de toute référence, dans son discours, au général de Gaulle, auquel revient tout de même, parmi beaucoup d'autres mérites, celui d'avoir empêché que la France ne soit administrée, quelque temps au moins, par des fonctionnaires anglo-saxons.

(Lire la suite page 2.)



Le Monde

idées

Tribune internationale

Votre Europe et la nôtre

par WALDEMAR KUCZYNSKI (*)

JE suis européen, mais je ne voterai pas le 17 juin. Je viens en effet d'une Europe coupée de l'Europe. Je suis ici en invité, issu d'un monde fermé par des frontières qui ressemblent à s'y méprendre à une enceinte de prison. Quatre cents millions d'Européens libres et plus de cent millions d'Européens en prison — près de trois cents avec les Russes — telle est la physionomie de notre continent.

Quelques heures d'avion les séparent. Le temps de déjeuner, d'échanger des banalités avec son voisin. Et quelques centaines de mètres ceux qui vivent près des frontières. Mais la plupart des hommes de l'autre côté soit ne feront jamais le voyage, soit pour franchir ces quelques centaines de mètres devront risquer leur vie. Aussi êtes-vous à la fois terriblement loin de nous et très proches de notre pensée. Coupés de l'Europe libre, nous la considérons néanmoins comme la nôtre. Nous en avons une vivante image sans y avoir jamais mis les pieds. Cette image est parfois trop rose, quand on imagine le niveau de vie, parfois trop noire s'il est question du désarmement de votre Europe, de sa volonté affaiblie de défendre les valeurs de sa civilisation. Nous vous connaissons bien, sans doute mieux que vous ne nous connaissez. Cela s'explique. Si nous avons besoin de vous, vous ne vous en tirez pas si mal sans nous. C'est une vérité pénible à dire, mais on ne peut pas y échapper.

Nous nous inquiétons du sort de l'Europe libre. Moins par altruisme que par égoïsme. Cela peut se comprendre aussi : nous classons les dangers dans un autre ordre que vous. Nous réagissons peu à ce qui se passe entre vous et votre grand allié d'outre-Atlantique. L'expansion de la civilisation de la plus grande démocratie du monde ne nous effraie pas. Nous ne comprenons pas votre anti-américanisme, nous préférons le rejeter car nous le considérons comme dangereux pour l'Europe, sans souhaiter pour autant vous voir vivre dans l'ombre de l'oncle Sam.

Cet anti-américanisme passionné nous semble injuste envers un pays qui a tant fait pour rendre à l'Europe de l'Ouest sa liberté (dommage qu'il ne nous l'ait pas rendue !). Envers un pays dont l'un des citoyens a donné son nom au plan qui a relevé l'Europe de ses ruines (c'est dommage qu'il ne nous ait pas relevés, nous aussi !). Voilà comment on voit les choses, des bords de la Vistule par exemple.

En outre, on y voit plus clairement que le principal danger qui menace votre monde est notre monde à nous. A la fois parasite et expansionniste. Regardez la liste des découvertes scientifiques depuis 1950, vous verrez comme l'apport du communisme est réduit. Et encore, presque toutes ses découvertes ont une odeur de poudre ! Regardez la carte politique du monde des trente dernières années : que de nouvelles frontières rouges ! On entend souvent dire que nous, les gens de là-bas, nous manquons d'objectivité, que nous sommes traumatisés par le rouge. Bien sûr ! Comme l'est tout homme qui touche une plaque incandescente. Mais qui sait mieux ce qu'il en est exactement, celui qui a fait l'expérience ou celui qui observe le rougeoiement à distance ?

Nous avons besoin de vous

Nous pensons à votre Europe, nous en parlons entre nous, chez nous. Nous voulons sa force et sa grandeur. Parce que nous avons besoin de vous. Forts, prospères et libres, vous êtes pour les gens de là-bas l'espoir que le monde futur ne sera pas découpé par des barbelés et des miradors — les mêmes nous séparent des Russes et divisent les Allemands de l'Est et les Allemands de l'Ouest, — l'espoir qu'il reste une chance de les voir disparaître un jour de nos frontières. Vous êtes pour nous le vivant exemple d'un monde meilleur, en dépit de vos chômeurs. C'est très important ; ça empêche que s'installe dans l'esprit des Européens en prison la conviction résignée que le monde entouré de barbelés est un milieu naturel.

Vous êtes pour nous un soutien, en tout cas, nous aimerions bien que vous le soyez. A sa façon, l'homme de l'Europe de l'Est est seul, frappé d'un douloureux sentiment d'abandon. Peut-être est-ce différent en Pologne grâce à Solidarité. Mais en règle générale, on est seul. Ce n'est pas une solitude-absence d'autrui, mais la solitude face l'énorme machine de l'Etat. Elle peut attaquer, de toute part, et tout prendre. Il n'y a pas moyen de se défendre. Vous, vous pouvez nous aider par votre voix, votre témoignage disant que les millions de gens qui vivent de l'autre côté du mur de Berlin restent membres de la Communauté européenne. L'essentiel n'est pas que nos maîtres tiennent compte ou non de votre opinion. Votre voix, votre souvenir ont pour nous une signification, même s'ils ne donnent aucun résultat concret. C'est un soutien qui encourage les gens de là-bas, qui renforce leur désir d'humaniser le monde où ils vivent. Votre voix, c'est encore votre présence, dans cette autre partie de l'Europe, aux côtés des peuples et non des maîtres. Nous ne savons pas combien de temps il nous faudra encore vivre, nous Européens de l'Est, privés d'une liberté qui n'est pas pour nous un idéal abstrait, mais la condition d'une vie normale. Si cette partie du continent commence un jour à vivre normalement, ce ne sera pas dû aux réformes éclairées des totalitaires, mais à la pression des peuples.

Votre union, votre puissance économique et défensive ainsi que votre attachement à une Europe entière sans murs ni barbelés, voilà ce que nous souhaiterions, nous qui n'élirons pas de députés au Parlement européen. Caressant néanmoins l'espoir que vous élirez ceux qui nous rapprocheront — fût-ce d'un tout petit pas — du moment où, ensemble, nous élirons le Parlement de l'Europe tout entière.

(*) Ancien rédacteur en chef adjoint de l'hebdomadaire *Solidarité* et ancien conseiller économique de la Commission nationale de Solidarité. Il vit en France depuis deux ans.

Le mal des sommets

(Suite de la première page.)

Mais le sommet de Londres ? L'ambassadeur des États-Unis à Paris, Evan Galbraith, nous avait prévenus : il n'y avait *« pas grand-chose »* à en attendre. Pour Fred Bergsten, ancien secrétaire adjoint au *Trésor des États-Unis*, aujourd'hui directeur de l'Institut pour l'économie internationale, c'était le *« grand non-événement de 1984 »* (1). Le résultat a confirmé ces pronostics : ce qui n'empêche *pas tel ou tel, paradoxalement, de se* dire déçu. Encore heureux que, l'austérité thatchérienne aidant, toute trace ait disparu du faste incongru qui avait marqué le sommet de Versailles, il y a deux ans, et, à un moindre degré, l'an dernier, celui de Williamsburg. Reste que des milliers de personnes se sont déplacées pour cette rencontre, ce qui fait un assez joli total de devises, se donnant un mal qui, avec le recul, paraît dérisoire.

Bien sûr, il n'est pas mauvais que sept personnages aussi importants (huit avec Gaston Thorn, le président de la Commission des Communautés) passent périodiquement en revue l'état de notre pauvre monde. Mais il faudrait qu'ils le fassent en tout petit comité, sans se croire obligés de publier des communiqués dont la prolixité ne saurait dissimuler le vide. Dans le système actuel, compte tenu du temps réduit dont ils disposent et du nombre des sujets à aborder, il s'agit davantage d'une série de monologues que d'une discussion à proprement parler. Il est rare qu'une seule idée vraiment neuve apparaisse au cours d'une telle conférence.

Une rude tâche

La règle, c'est plutôt la répétition de thèses *rabâchées sur des sujets* bateaux comme les taux d'intérêt, la dette du tiers-monde ou l'instabilité du dollar. On gagnerait du temps à recourir à la pratique dont avaient fini par convenir, lorsqu'ils se ren*contraient fréquemment, l'ancien se*crétaire d'État américain Dean Rusk et son toujours actuel collègue soviétique Gromyko. Ils avaient numéroté leurs arguments, ce qui les dispensait de les exposer. L'un se *contentait de dire : « Argument nº 1. » « Ah ! non*, répondait l'autre, *argument nº 4 »*, etc.

On peut craindre pour François Mitterrand que son voyage à Moscou ne lui apporte pas beaucoup *plus de lumières, sauf bien* sûr à faire la connaissance de Constantin Tchernenko, retour lui-même de son propre sommet — celui des dix du COMECON, — lequel, curieusement, comme on l'a noté, ne s'était *pas réuni* depuis treize ans. Le ministre des affaires étrangères allemand avait trouvé, il y a un mois, le numéro un soviétique, qui a tout de même soixante-douze ans, plutôt usé. A son avis, le vrai patron, au moins en ce qui concerne les relations internationales, était l'increvable Gromyko, déjà nommé.

De ces septuagénaires qu'on ne voit jamais sourire, on peut bien dire, sans sombrer dans l'antisoviétisme *primaire*, qu'ils *sont plutôt* réfrigérants. S'il s'est mis en tête de les dégeler, François Mitterrand, qui a d'ailleurs lui-même l'air bien grave ces temps-ci, devra se lever de bonne heure. D'autant plus que ses interlocuteurs l'ont déjà depuis longtemps dans leur collimateur.

Combien de fois, jadis, les Soviétiques n'avaient-ils pas mis les communistes français en garde contre un homme qui, visiblement, ne s'alliait à *eux que dans* l'espoir de les utiliser comme *« marchepied »* de ses propres ambitions (l'expression a été souvent utilisée par Georges Marchais dans les mois qui ont suivi, en septembre 1977, la rupture de l'union de la gauche). Et que de toute façon ses amitiés européennes, atlantiques et « sionistes » suffisaient *a priori* à rendre suspect, comme, à première vue, tout social-démocrate et tout socialiste non léniniste.

Or voilà que, devenu président, ce que Dieu sait Moscou n'avait pas souhaité, Mitterrand n'a rien eu de plus *pressé* que d'aller, *par* un discours retentissant au Bundestag, pratiquement inviter les Allemands à voter non pas pour ses camarades sociaux-démocrates, soudain touchés par le pacifisme, mais pour *Helmut Kohl, l'homme des euromis*siles et de l'Europe intégrée !

Le chef de l'État sera-t-il tenté, pour essayer de se faire pardonner cette initiative, qui lui vaut d'être aujourd'hui, malgré son discours hérétique sur l'Amérique centrale, le chéri de la Maison Blanche, de suivre l'exemple d'un autre numéro un socialiste, Bettino Craxi, et de se prononcer par exemple en faveur du « gel nucléaire », en cas de reprise des négociations sur la limitation des armements ?

Ce serait un coup d'épée dans l'eau. Le chef du gouvernement italien, pour sa part, est trop fin politique pour se faire beaucoup d'illusions sur la portée de ses propos. Il sait bien que Reagan n'en tiendra aucun compte : ce serait ainsi reprendre un des principaux chevaux de bataille de ses adversaires démocrates. Ni le président des États-Unis ni son entourage ne sont prêts à faire aux Soviétiques une concession qui ne serait pas payée sur-le-champ d'une contrepartie. C'est déjà beaucoup que la commission des affaires étrangères du Congrès ait bloqué les fonds nécessaires à la production des missiles intercontinentaux MX jusqu'à 1985, avec possibilité de reconduction de ce blocage si Moscou accepte de reprendre les pourparlers de Genève.

Concluons que ce que François Mitterrand pourra dire à Moscou sur le sujet des euromissiles comptera peu, de même malheureusement que compteront peu, pour des Soviétiques plus repliés sur eux-mêmes qu'ils ne l'ont été depuis longtemps, tous les plaidoyers qu'il prépare sur la détente, la Pologne, l'Afghanistan, pour ne pas parler de l'affaire Sakharov. Le principal intérêt de ce déplacement, en fin de compte, c'est de montrer comment le président de la République s'y prendra pour éviter les pièges à lui tendus par des gens experts dans l'art d'isoler les mots de leur contexte, voire tout simplement d'utiliser une bonne photo pour persuader leurs administrés que l'étranger les adore et les suit. Car il en a trop dit à propos du voyage à Varsovie de son *« petit télégraphiste »* de prédécesseur pour ne pas laisser à celui-ci l'avantage de la candeur.

A en juger d'après ce qui s'est passé avec leurs derniers visiteurs occidentaux, ses interlocuteurs vont essayer, sans y mettre de nuances, de lui faire peur. Mais ils doivent savoir qu'il n'est pas homme à se laisser intimider. Il a déjà obtenu, apparemment, qu'il n'y ait pas de communiqué. Ce qui épargnera aux spécialistes la tâche aussi vaine qu'épuisante de rédiger un texte dans lequel chacun, sans avoir rien cédé, cherche à donner l'impression que quelque progrès a été fait.

Une relance continentale

Le Kremlin se méfie de tout ce qui peut renforcer soit la cohésion de l'Europe occidentale, soit ses liens avec les États-Unis. Le président de la République doit donc s'attendre à être interrogé à Moscou sur le discours qu'il a prononcé devant le Parlement de Strasbourg, le 24 mai, pour annoncer une relance de l'union politique des Dix. D'autant plus que, de notoriété publique, il compte faire à ce propos des suggestions lors du conseil européen de Fontainebleau.

L'idée est de négocier un nouveau traité, ouvert à ceux que la chose intéresserait et qui ferait passer dans les faits l'essentiel des idées-forces de ce qu'on est convenu d'appeler le « projet Spinelli » adopté en février par l'Assemblée européenne (2). Institution d'un secrétariat européen permanent, limitation de l'usage du veto au conseil des ministres, attribution au Parlement de pouvoirs législatifs, accélération de la coopération économique et politique : les réactions de nos partenaires à cet ambitieux programme sont connues. Enthousiasme de Kohl, qui voudrait entrer dans l'histoire comme le vrai successeur d'Adenauer. Soutien de Craxi, représentant d'un pays où tout le monde, même les communistes, est européen. Appui des pays du Benelux, et notamment de la Belgique, pour qui l'Europe représente la seule chance de résoudre pour de bon ses problèmes essentiels. Attitude mitigée de l'Irlande, dont les députés à Strasbourg se sont divisés lors du vote sur le projet Spinelli et qui ne peut oublier que, avant le Marché commun des Dix, existe celui qui l'unit à la Grande-Bretagne. Hostilité enfin du Danemark, dont le Parlement a récemment adopté une *résolution* contre *l'union* européenne et où les partis hostiles à la Communauté gagnent sans doute du terrain dans les élections au Parlement des Dix. De la Grèce, aussi peu supranationale que possible pour le moment. Et bien entendu de la Grande-Bretagne : Mme Thatcher ne se cache pas de trouver qu'il y a déjà bien assez d'Europe, et elle n'a pas dû être de surcroît trop heureuse d'apprendre que, selon un sondage *IFOP-Nouvel Observateur*, on trouve deux fois plus de Français pour éprouver de l'antipathie à son égard que de la sympathie.

Ainsi une nouvelle divergence franco-britannique a-t-elle toutes chances de s'ajouter à Fontainebleau à celle qui a pour objet l'épuisante controverse sur le budget communautaire. Si, comme on a quelque raison de le penser, François Mitterrand s'est imaginé, après le sommet d'Athènes, en décembre dernier, où elle avait agacé tout le monde, que, en coalisant ses partenaires des Dix contre « Maggie », il allait la faire céder, il s'est tout autant trompé que ceux qui croyaient jadis faire céder de Gaulle en l'isolant au sein de la *Communauté* des Six.

Rien ne dit cependant qu'une autre méthode aurait été plus efficace. Longtemps encore sans doute la Grande-Bretagne est destinée à demeurer *« in and out »*, à la fois dans la CEE et au-dehors. Et c'est bien pourquoi ceux qui croient à l'impérieuse nécessité pour la Communauté de s'affirmer comme telle sur le plan à la fois politique, économique, monétaire, voire, dans une moindre mesure, militaire, en viennent à la conclusion que la construction d'une Europe *« à géométrie variable »*, pour reprendre une formule dont le véritable père est bien entendu un aviateur — le général Pozzo di Borgo (3), aujourd'hui directeur des enseignements militaires, — constitue la seule solution possible.

Il ne faut pas se faire d'illusions : l'idée que puisse exister une Europe politique dont elle ne ferait pas partie est tout simplement insupportable à la Grande-Bretagne ; c'est la raison pour laquelle elle s'est tant dépensée, en 1961-1962, pour faire échouer le « plan Fouchet » mis en avant par le général de Gaulle. On peut penser que la « dame de fer » ne se donnera pas moins de mal demain pour s'opposer à la relance continentale aujourd'hui à l'ordre du jour.

C'est dire que le sommet de Fontainebleau, qui marquera la fin des six mois de présidence française de la Communauté, pourrait bien avoir un tout autre intérêt que ceux de Londres et de Moscou. Encore faudrait-il, bien entendu, que, sous prétexte de relancer l'Europe, on ne rouvre pas la vieille querelle entre « maximalistes » et « minimalistes », entre fédéralistes et confédéralistes — ou pour mieux dire entre Armagnacs et Bourguignons, — qui, sans faire le moindre bien à l'Europe, a fait, il y a trente ans, tant de mal à la France.

ANDRÉ FONTAINE.

(1) *International Herald Tribune* du 7 juin.

(2) Voir *le Monde* des 23 et 24 mai et notre article « Un coup de jeune pour l'Europe » dans *le Monde* du 30 mai.

(3) Dans son livre *l'Europe sans défense*, Berger-Levrault, 1982.

A travers des choix nationaux

(Suite de la première page.)

Comme les sondages d'opinion disent, toutes les semaines, que le rapport des forces créé en 1981 est potentiellement remis en cause, l'opposition était portée à prouver, avant l'échéance normale des élections législatives de 1986 et après le test des municipales de 1983, qu'elle avait une au*dience électorale plus grande* que celle des partis au pouvoir. Aussi la polarisation nationale de la consultation européenne a-t-elle été, en France, plus activement recherchée qu'ailleurs.

Il est vain de contester à des formations politiques faites pour la conquête des suffrages la propension à mélanger les genres. On peut très bien, toutes affaires européennes cessantes, privilégier l'enjeu national s'il est jugé plus urgent pour le sort de la France et plus déterminant, à terme, pour l'avenir de l'Europe. Cela revient à détourner quelque peu la consultation en cause de sa véritable fin et à considérer qu'il y a, d'un côté, des vertus européennes qui n'existeraient pas de l'autre. Rien n'est moins sûr et, de toute façon, l'Europe a besoin de tous ses Européens, les ardents et les prudents. L'essentiel est qu'ils accèdent, fût-ce à travers des choix nationaux, à cet instrument du contrôle démocratique qu'est l'Assemblée européenne.

En dehors de ses contingences locales, la campagne pour la désignation des députés européens, venant après le débat sur la sécurité et l'épreuve de force sur les euromissiles, marquée par les blocages dans *le fonctionnement de la CEE, a* permis de poser des questions essentielles, sinon vraiment nouvelles.

Comment l'Europe peut-elle progresser ?

Par quels moyens : une ou des institutions supplémentaires s'ajoutant au Conseil, à la Commission, aux réunions ministérielles, à l'Assemblée, à la Cour ; un nouveau traité ; une procé*dure de décision collégiale* moins rigide ; l'attribution au Parlement de pouvoirs législatifs ?

Dans quels domaines : par *une coopération renforcée sur* le plan politique et élargie à des secteurs non couverts de l'industrie, de la science ou de la culture ?

A quel rythme : d'un même pas, au risque de piétiner, ou à des vitesses différentes ?

On pourrait aussi ajouter : à combien ? Et s'interroger sur des questions encore plus délicates comme celle de la défense commune. Les réponses — nul ne l'attend — ne sortiront pas des urnes, mais les élus les auront en tête. Leur rôle consistera, *parallèlement à l'action* des gouvernements et, cette fois, en prenant la bonne distance avec les contingences nationales, à faire avancer les choses. Ils ne seront pas seuls. D'autres participants au débat européen ont la même préoccupation. Notamment les médias et, parmi eux, un journal à vocation internationale tel que *le Monde, dont l'apport à l'information*, à la discussion et à la réflexion, dans ce domaine comme dans d'autres, constitue le meilleur des engagements.

A. L.

Le Monde

5, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 PARIS — Télex MONDPAR 650572 F
Tél. : 246-72-23

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 380 m. ; Allemagne, 1,70 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 28 fr. ; Canada, 1,20 $; Côte-d'Ivoire, 300 F CFA ; Danemark, 7,50 kr. ; Espagne, 110 pes. ; E.-U., 1 $; G.-B., 55 p. ; Grèce, 85 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 800 L. ; Liban, 375 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 28 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 85 esc. ; Sénégal, 300 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,50 f. ; Yougoslavie, 110 nd.

Édité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Laurens, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)



Reproduction interdite de tous articles sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395-2037

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	341 F	605 F	859 F	1080 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	661 F	1 245 F	1 819 F	2 360 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	381 F	685 F	979 F	1 240 F
II. — SUISSE, TUNISIE	454 F	830 F	1 197 F	1 530 F

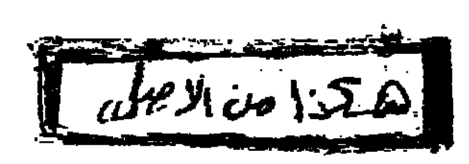
Par voie aérienne : tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.



Le Monde

étranger

DIPLOMATIE

EN PREMIÈRE LECTURE, PAR 329 VOIX CONTRE 0

L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi améliorant la protection sociale des Français de l'étranger

L'Assemblée nationale a adopté, jeudi 14 juin, en première lecture et après déclaration d'urgence, par 329 voix (PS et PC) contre 0, le RPR et l'UDF s'abstenant, le projet de loi améliorant la protection sociale des Français de l'étranger (*le Monde* daté 20-21 mai).

Un million et demi de Français se sont expatriés et, comme l'a souligné M. Eugène Teisseire (PS, Nièvre), rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, *« ils sont un élément essentiel du rayonnement culturel, économique et social de notre pays »*. Leur protection sociale est souvent fort mal assurée, dépendante qu'elle est des législations des pays d'accueil. Depuis la loi du 10 juillet 1965, certains d'entre eux peuvent souscrire une assurance volontaire auprès du régime français de sécurité sociale ; les domaines couverts ont été accrus par des lois de 1976 et de 1980. Mais, depuis longtemps, leurs associations représentatives demandaient une nouvelle extension.

C'est ce que fait ce projet de loi, qui crée notamment une caisse autonome des Français de l'étranger, étend les possibilités d'adhésion à ceux qui sont installé dans les pays de la CEE et à certaines catégories n'exerçant aucune activité professionnelle, et adapte l'assiette des cotisations selon que les revenus professionnels sont ou non supérieurs au plafond de la Sécurité sociale.

Un tel texte, qui a reçu l'aval unanime du Conseil supérieur des Français de l'étranger, aurait pu être facilement accepté par les députés. Effectivement, M. Jean-Paul Fuchs (UDF, Haut-Rhin) reconnut qu'il constituait *« un progrès »*, et il souhaita qu'il fût adopté sans grande modification. En revanche, M. Etienne Pinte (RPR, Yvelines) fut plus réservé, le trouvant *« confus et ambigu »*. M. Robert Mondargent (PC, Val-d'Oise) fait le même reproche et aurait souhaité une plus grande attention aux catégories sociales plus défavorisées.

Les socialistes ont eux aussi émis un tel souhait. M. Claude Bartolone (PS, Seine-Saint-Denis), rapporteur de la commission des affaires culturelles, ne cacha pas qu'il aurait aimé *« une modulation plus forte des cotisations »*, et que, s'il ne l'avait pas demandée, c'était simplement par souci de maintenir l'équilibre financier de ce régime. Pour lui, le projet actuel ne peut donc qu'être *« une étape supplémentaire et non pas une phase finale »*.

Mais la majorité de l'Assemblée a sensiblement amélioré le texte gouvernemental. Elle a ainsi décidé que les entreprises établies en France doivent, à la demande des Français qu'elles emploient à l'étranger, effectuer les formalités nécessaires à l'adhésion de ceux-ci à leur caisse. Elle a, contre l'avis de M. Courrière, secrétaire d'Etat aux rapatriés, étendu cette obligation aux services extérieurs de l'Etat et aux établissement dépendant de lui. Dans les mêmes conditions, elle a précisé que cette caisse particulière pourrait négocier avec ses ressortissants des contrats spécifiques. Elle a aussi facilité la couverture des risques en cas de retour en France des assujettis et généralisé la faculté d'adhésion à titre individuel. Enfin, et en accord avec le gouvernement, elle a prévu la couverture des risques en cas de séjour provisoire sur le territoire national.

THIERRY BRÉHIER.

● *Le débat sur les euromissiles.* – Le Parlement néerlandais a finalement approuvé, le jeudi 14 juin, à une faible majorité, la décision du gouvernement de centre droit d'accepter l'éventuelle installation de quarante-huit missiles de croisière aux Pays-Bas, sous certaines conditions. Les Pays-Bas donneront en novembre prochain leur accord définitif à l'implantation de ces armes en 1988, sauf si l'URSS, d'ici là, cesse de déployer de nouveaux SS-20. – *(Corresp.)*

APRÈS LE SOMMET DU COMECON A MOSCOU

Les « pays frères » paieront plus cher le pétrole soviétique

De notre correspondant

Moscou. – Les dix pays membres du COMECON sont encore loin du degré d'intégration économique atteint par ceux de la Communauté européenne et la réunion au sommet de cette organisation, qui s'est tenue du mardi 12 au jeudi 14 juin à Moscou – la première depuis treize ans (1), – n'a pas modifié sensiblement cette situation.

Deux documents ont été adoptés, jeudi, lors de la séance de clôture. Le premier énumère les *« principes de base du développement et de l'approfondissement de la coopération économique, scientifique et technique des pays du COMECON »*. Le second, plus politique, consiste en une déclaration *« sur le maintien de la paix et sur la coopération économique internationale »*. Il a été convenu, d'autre part, que les sommets du COMECON auraient lieu désormais tous les cinq ans.

Les Soviétiques et leurs alliés les plus proches, les Tchèques et les Bulgares notamment, présentent ces textes et cette décision comme la preuve de la volonté des pays membres de coordonner davantage leurs économies. Il ne semble pas, cependant, que ni les Roumains, qui tiennent à l'autonomie de leur planification, ni les Hongrois, qui veulent poursuivre leur expérience de « socialisme de marché », ni même les Allemands de l'Est, très préoccupés de sauvegarder leurs liens commerciaux avec « l'autre Allemagne », se soient laissé convaincre des charmes d'une intégration économique accélérée. Malgré le silence imposé sur les travaux du sommet, les comptes rendus, publiés par l'agence Tass, des entretiens entre M. Tchernenko et MM. Husak et Kadar laissent entrevoir ces nuances. L'agence soviétique indique que la rencontre avec le dirigeant tchécoslovaque a eu lieu *« dans un climat d'identité de vues total »*, alors que celle avec le premier secrétaire du parti hongrois s'est déroulée seulement *« dans une atmosphère de compréhension mutuelle totale sur tous les problèmes discutés »*.

Dans son discours de clôture au Kremlin, M. Tchernenko a suggéré, lui aussi, l'existence de différences d'appréciation entre les pays membres en indiquant que *« la conférence avait donné lieu à un échange de vues franc, circonstancié et fructueux »*. L'adjectif *« franc »* signale des désaccords. Le dirigeant soviétique a cependant dressé un bilan très positif de la *« coopération fraternelle »* au sein du COMECON. *« Un important pas en avant a été fait pour concerter les politiques économiques »* et *« des orientations à long terme »* ont été fixées, a ajouté M. Tchernenko. *« Tout cela doit permettre de mettre à profit les avantages de l'intégration socialiste pour le bien-être de nos peuples »*, a-t-il affirmé.

Trois pays à la traîne

Moscou aurait fait pression sur ses alliés européens pour qu'ils partagent de façon plus équitable le fardeau de l'aide aux trois pays les moins développés du groupe, Cuba, le Vietnam et la Mongolie, apprend-on de source est-européenne. La question des livraisons de pétrole soviétique aux « pays frères » a été, d'autre part, évoquée. En omettant de mentionner l'or noir parmi les produits énergétiques tels que le gaz et l'électricité dont les fournitures *« seront augmentées »*, M. Boris Gostev, premier chef adjoint de la section économique du comité central du PC soviétique, a indirectement confirmé, au cours d'une conférence de presse, que les demandes formulées par plusieurs pays de l'Est n'avaient pas été acceptées. Il s'agit là d'une entorse assez sérieuse au principe de l'intégration, puisque l'URSS préfère visiblement vendre son excédent de pétrole aux pays occidentaux afin d'acquérir des devises fortes.

M. Gostev a en outre laissé entendre que le prix du pétrole livré aux pays de l'Est serait dorénavant fixé plus strictement sur les cours mondiaux. La méthode de calcul utilisée jusqu'à maintenant, qui faisait référence au prix moyen des cinq dernières années, était nettement plus avantageuse pour les « pays frères ».

Au cours de la même conférence de presse, M. Zamiatine, chef du département de l'information au comité central, a insisté sur ce qui semble avoir été la péoccupation majeure du Kremlin au cours de ce sommet : la dénonciation du « bellicisme » de l'administration Reagan. *« La paix est davantage en danger depuis l'an dernier, en raison de la politique de confrontation menée par les Etats-Unis »* a déclaré M. Zamiatine. M. Tchernenko a évoqué, de son côté, au Kremlin *« l'épreuve de force que nous imposent les Etats-Unis »*. *« Le socialisme n'a pas besoin de la guerre. Il saura prouver ses avantages dans le cadre de la compétition pacifique »* a-t-il conclu.

Un petit mystère a plané sur tout le sommet. M. Fidel Castro a été le seul chef d'Etat du COMECON à ne pas se rendre à Moscou. L'explication, fournie par La Havane selon laquelle le dirigeant cubain ne voulait pas s'éloigner de son pays en raison de la situation en Amérique centrale, est plausible. Des rumeurs font état cependant du mécontentement de M. Castro à propos de la façon dont les Soviétiques auraient « lâché » l'ancien premier ministre de Grenade, M. Maurice Bishop, peu avant son assassinat, et soutenu la fraction dure de son parti, contribuant ainsi à sa chute.

DOMINIQUE DHOMBRES.

(1) M. Tchernenko a fait référence, en mettant fin aux travaux du COMECON, à *« la précédente rencontre à l'échelon le plus élevé qui a eu lieu en 1969 »* dans la capitale soviétique. Le secrétaire général ne considère donc pas comme un sommet la réunion de Bucarest en 1971, pourtant elle aussi au plus haut niveau.

LA FRANCE ET LE COSTA-RICA SOUTIENDRONT TOUTE NÉGOCIATION EN AMÉRIQUE CENTRALE

Le président du Costa-Rica, M. Luis Alberto Monge, a mis fin jeudi 14 juin à une visite officielle de deux jours à Paris, au cours de laquelle il s'est longuement entretenu avec ses interlocuteurs français de la situation en Amérique centrale et de la coopération économique entre les deux pays, mais également entre la CEE et le marché commun centraméricain.

M. Monge a été reçu jeudi par M. Mitterrand, dont il a été l'hôte à déjeuner. Pendant son séjour, il s'est également entretenu avec M. Pierre Mauroy et avec les ministres des relations extérieures, M. Claude Cheysson, et de la coopération, M. Christian Nucci.

La visite de M. Monge à Paris a permis de constater une large identité de vues entre les deux pays en ce qui concerne les conflits d'Amérique centrale, qui sont dus, affirme-t-on de part et d'autre, *« aux disparités économiques et sociales des pays de la zone et non à l'affrontement Est-Ouest »*.

Les deux nations sont également d'accord pour estimer que le recours à la force ne peut régler ces conflits et pour soutenir toutes les initiatives tendant à une solution négociée.

Accord franco-espagnol

(Suite de la première page.)

Près des deux cents de leurs compagnons, appartenant pour la plupart à l'ETA politico-militaire, ont déjà bénéficié de ce processus, qu'il s'agit maintenant d'étendre à la branche *« militaire »* de l'organisation. Aussi M. Barrionuevo a-t-il remis à M. Defferre une liste de près de deux cents personnes vivant en France qui pourraient à leur tour avoir recours à cette méthode. On estime en effet à Madrid que, sur les quatre cents Basques espagnols concernés se trouvant au nord des Pyrénées, environ la moitié pourraient rentrer immédiatement en Espagne sans problème. Le communiqué signé par les deux ministres précise que *« le gouvernement espagnol s'est engagé à fournir toutes garanties, aussi bien du point de vue judiciaire que de police, à ceux qui accepteront de revenir en Espagne »*.

TH. M.

DEUX MEMBRES DE L'ETA SONT TUÉS PRÈS DE SAINT-SÉBASTIEN

Saint-Sébastien *(AFP)*. – Deux membres présumés d'un commando de l'ETA venu de France sont morts brûlés vifs, vendredi 15 juin, dans l'incendie d'un appartement près de Saint-Sébastien, où ils résistaient à une opération de police.

Le chef du commando, José-Maria Zabarte Arregui, qui serait un des responsables de l'ETA, a été arrêté. Un garde civil a été grièvement blessé.

Les faits se sont déroulés à Hernani, agglomération industrielle proche de Saint-Sébastien. Devant un immeuble de trois étages, les policiers furent accueillis à coups de pistolet et d'armes automatiques, lorsqu'ils se sont présentés à la porte de l'appartement suspect. Une fusillade s'ensuivit, qui dura plus de trois heures. Peu après, le chef du commando était arrêté, tandis que ses deux compagnons retranchés dans un appartement continuaient à tirer sur les forces de l'ordre.

Après l'évacuation des occupants de l'immeuble, indique la police, un violent échange de coups de feu s'est produit entre les « terroristes » et la garde civile, qui a alors lancé une grenade à l'intérieur de leur appartement, où se trouvait du matériel explosif. Plusieurs explosions se sont alors produites, entraînant un incendie dans lequel ont péri, brûlés vifs, les deux « etarras » présumés.

EUROPE

RFA

Les pacifistes organisent un référendum contre le déploiement des missiles

Correspondance

Bonn. – Les Allemands de l'Ouest ne sont pas seulement invités, dimanche 17 juin, à élire leurs nouveaux représentants au Parlement européen. Le Mouvement pour la paix profite en effet de l'occasion pour organiser une *« consultation populaire »*, avec l'appui du Parti social-démocrate, contre le déploiement des missiles américains.

Partout où cela sera possible, des urnes seront disposées devant les bureaux de vote officiels pour permettre aux électeurs, s'ils le souhaitent, de se prononcer par oui ou par non sur le texte suivant : *« Je refuse le stationnement des Pershing-2 et des missiles de croisière. Je demande au gouvernement d'arrêter immédiatement leur déploiement et de démanteler les missiles à moyenne portée déjà déployés en RFA. Cela doit permettre de s'engager sur la voie d'un gel des armes nucléaires et du désarmement à l'Est et à l'Ouest – tout particulièrement sur la voie du démantèlement de tous les missiles à moyenne et courte portée stationnés en Europe ou dirigés contre l'Europe. »*

Les responsables pacifistes espèrent que cinq à six millions d'électeurs participeront à cette consultation.

L'organisation s'est heurtée à un certain nombre de difficultés tenant à la fois au manque d'implantation du mouvement dans certaines régions et à l'opposition de nombreuses municipalités. Mais un tribunal vient de statuer, dans le cas de Bonn, en faveur des pacifistes qui estiment finalement pouvoir disposer leurs propres urnes devant environ un tiers des bureaux de vote.

Maintenir un haut degré de mobilisation

Six mois après le début du déploiement des Pershing-2, cette consultation n'est pas sans risque. Plusieurs organisations du mouvement s'y étaient au départ opposées, redoutant un échec. Même si le sujet reste extrêmement sensible, les récentes manifestations organisées par le Mouvement pour la paix, notamment les 9 et 10 juin devant la base américaine de Mutlangen, ont confirmé la difficulté de maintenir un haut degré de mobilisation. En 1980, l'appel de Krefeld, qui avait pour objectif d'obliger le gouvernement de M. Schmidt à renoncer à la double décision de l'OTAN – déploiement et négociation entre Washington et Moscou – avait recueilli cinq millions de signatures. La barre est haut placée. La consultation a reçu cependant l'appui de nombreuses personnalités tant ecclésiastiques, syndicales que politiques. Le président du SPD, M. Willy Brandt, a lui-même appelé à y prendre part. *« Beaucoup d'entre nous,* a-t-il dit, *porteront leur nom sur les listes de signatures de manière à exercer davantage de pression pour demander l'arrêt de la course aux armements »*.

HENRI DE BRESSON.

RUMEURS AUTOUR DE L'AFFAIRE LAMBSDORFF

Le ministre de l'économie, M. Lambsdorff, devra donner sa démission si un procès est ouvert contre lui pour corruption, a réaffirmé jeudi 14 juin le chancelier Kohl. Il a précisé toutefois qu'il n'avait pas connaissance de l'ouverture d'un tel procès et que les spéculations de la presse à ce sujet n'étaient que *« des rumeurs destinées à nuire au Parti libéral trois jours avant les élections européennes »*.

Le journal à grand tirage *Bild* et la télévision avaient affirmé mercredi que le tribunal de Bonn était sur le point d'annoncer la prochaine ouverture d'un procès contre le ministre. M. Lambsdorff a été inculpé en novembre par le parquet de Bonn, qui lui reproche d'avoir touché pour son parti 135 000 marks du groupe industriel Flick, en échange d'un important dégrèvement fiscal accordé à ce groupe. – *(AFP.)*

Pologne

Epreuve de vérité

(Suite de la première page.)

L'important est surtout que M. Walesa, comme les clandestins, et aussi, de son côté, le pouvoir, acceptent de voir dans ces élections un test, une épreuve de vérité. *A priori* pourtant, cette épreuve se présente plutôt mal pour ceux qui s'entêtent à faire survivre l'esprit de Solidarité tant la lutte paraît une fois de plus inégale. Lors des dernières élections en mars 1978, la participation n'avait-elle pas été de plus de 98 %, alors que le pays s'enfonçait dans la crise et que s'accumulait le mécontentement qui allait, quatre mois plus tard, emporter M. Gierek ? De plus, les autorités, avant de se lancer dans ces élections, ont pris soin de bien limiter les risques. Les élections législatives, dont l'impact est plus grand, ont été reportées *« en raison de la situation »* jusqu'à l'an prochain au moins. Seules des élections locales auront lieu.

Enfin, la loi électorale votée en février dernier n'est plus que l'ombre du projet initial et elle réduit à très peu de choses. les conséquences réelles de la multiplicité des candidatures. Les listes uniques sont établies selon un ordre préférentiel qui, associé à un mode de scrutin fort compliqué, donne en fait un énorme avantage aux *« bons candidats »*. Les autres, de toute manière, ne risquent guère de poser problème puisqu'ils ont, eux aussi, été choisis par le Mouvement patriotique de renouveau national (PRON), avatar du Front national en vigueur dans tous les pays de l'Est depuis l'après-guerre. La seule chose que le pouvoir puisse redouter, c'est donc un refus de vote, geste qu'un grand nombre de Polonais de toutes les générations et de tous les milieux se disent aujourd'hui décidés à accomplir – ce qui serait sans précédent dans l'histoire du régime.

Une campagne pour le boycottage

Pour encourager cette attitude, l'opposition a déployé des efforts considérables. Des centaines de milliers de tracts ont été imprimés en secret et lancés par grappes dans les rues, le plus souvent à l'aide d'ingénieux systèmes qui sont censés laisser une certaine marge de sécurité. Ou bien collés sur les murs, à la sauvette, dans les ascenseurs, les cages d'escaliers. La plupart de ces tracts sont de très petit format (on peut les placer dans le creux de la main), mais on trouve aussi des affichettes qui imitent le style officiel pour le tourner en dérision, et toutes sortes de caricatures humoristiques. Par son ampleur relative, dans des conditions d'étroite surveillance policière, la « campagne » pour le boycottage, qui va de l'exploit technique minutieusement préparé au simple geste de bravade, témoigne d'un degré de mobilisation étonnant car les risques encourus ne sont pas minces.

Son but est multiple : montrer aux gens qu'ils ne sont pas seuls, jouer sur le sentiment de « dignité » – le mot revient sans cesse – et d'honneur, et aussi convaincre les électeurs que l'abstention ne présente pas de danger. C'est là le plus difficile. Toutes sortes de citoyens craignent, à tort ou à raison, de payer leur refus de voter : ils sont depuis des années sur une liste d'attente pour un appartement, ils ont besoin d'un passeport pour voyager à l'étranger, leur fils va avoir besoin d'une place à la cité universitaire... Il peut sembler d'autant plus aberrant de prendre ce risque que, selon une opinion largement répandue, les résultats officiels n'auront qu'un rapport lointain avec la réalité.

C'est sans doute aussi *pour lutter* contre cet état d'esprit défaitiste que Solidarité clandestine a annoncé son intention de vérifier, par ses propres moyens, les taux de participation à l'aide d'un très grand nombre de brèves observations des bureaux de vote, (chaque militant est supposé être en faction trois fois cinq minutes, sous divers prétextes à proximité du bureau de vote). Ces données devraient ensuite être centralisées et traitées statistiquement.

Les autorités, de leur côté, ont lancé une campagne de propagande de grande envergure, où le vote est présenté comme un acte de patriotisme, tandis que l'appel au boycottage serait financé par *les ennemis* de la Pologne, Etats-Unis en tête. A cet égard, l'arrestation récente à Gdansk d'une des figures les plus connues de la clandestinité, M. Bogdan Lis, est largement exploitée. La télévision, tout en montrant de brèves séquences filmées à l'insu du prisonnier, fait grand cas de l'importante somme d'argent qui a été trouvée sur lui au moment de son arrestation, ainsi que d'une lettre où serait évoquée l'aide matérielle apportée par certains syndicats occidentaux à Solidarité clandestine.

En même temps, on prépare l'opinion à des résultats qui, pour être crédibles, seront forcément médiocres par rapport aux chiffres de participation d'antan. Ainsi les officiels font déjà valoir qu'au moins un million de personnes ne pourront prendre part au vote pour des raisons techniques. Certains commentateurs, tout en accablant de mépris les partisans déclarés du boycottage, qu'ils taxent *« d'héroïsme à bon compte »* reconnaissent, en même temps, qu'une partie de la population suivra leur exemple.

Jusqu'à présent, l'Église a très soigneusement évité de prendre position sur ces élections, du moins dans sa hiérarchie – car de nombreux prêtres ne cachent pas leur sentiment, – et tout indique qu'elle persistera dans son attitude. Les évêques sont d'ailleurs réunis pour une conférence plénière à Radom, au sud de Varsovie. De grandes cérémonies religieuses sont prévues dans cette même ville, dimanche, jour des élections, et, à l'origine, la participation de tous les évêques était prévue. Ce qui aurait souligné, par contraste, leur abstention aux élections dans leur lieu de résidence. Sur la pression des autorités, cette idée semble avoir été abandonnée.

JAN KRAUZE.

DIPLOMATIE

TOUTES LES FORMALITÉS DE POLICE SERONT SUPPRIMÉES A LA FRONTIÈRE FRANCO-ALLEMANDE DÈS LE 1er JUILLET

Un certain nombre de mesures et de propositions sont en préparation à Paris, qui marqueront, lors du sommet européen de Fontainebleau, les 25 et 26 juin prochain, la relance de l'Union européenne en faveur de laquelle M. Mitterrand s'est prononcé le 24 mai dernier devant les parlementaires de la Communauté à Strasbourg. Le président de la République devrait faire connaître, sans doute quelques jours avant le Conseil lui-même, les grandes lignes des dispositions qu'il suggérera à ses partenaires d'adopter pour faire progresser la mise en œuvre du « projet Spinelli ».

Mais il s'agit aussi, du côté français, de marquer par quelques décisions symboliques un sommet qui doit venir couronner, dans l'esprit de l'Elysée, un semestre de présidence française particulièrement active à la tête du conseil européen, que l'on soit parvenu ou non, d'ici là, à résoudre la question de la contribution budgétaire britannique.

Parmi ces mesures destinées à frapper les esprits figurera la distribution, au moment de la réunion des Dix à Fontainebleau, des premiers exemplaires français du nouveau passeport européen, et aussi l'annonce que les formalités de police seront totalement levées entre la France et la RFA dès le 1er juillet. Les formalités de douane, elles, ne sont pas concernées pour l'instant par cette mesure, mais on envisage aussi de les alléger.

La suppression des contrôles de police à la frontière franco-allemande, dont on espère à Paris qu'elle fera école au sein de la Communauté, pose cependant de nombreux problèmes techniques que l'on étudie actuellement au ministère de l'intérieur. Le principe retenu sera sans doute comparable au régime qui existe à cet égard entre la Grande-Bretagne et la République d'Irlande, ou à l'intérieur du Benelux : tout étranger qui entre dans l'un de ces pays est aussi réputé entrer dans le ou les autres qui lui sont ainsi associés. Un Français qui se rend à Dublin via Londres, par exemple, ne doit montrer son passeport que dans la capitale britannique. Le principe pourrait être le même entre la France et la RFA.

Mais on ignore encore quelle sera la position des étrangers installés dans l'un ou l'autre pays avant cette réforme, que M. Mitterrand avait annoncée lors du sommet franco-allemand de Rambouillet, le 29 mai. Une question qui n'est pas de pure forme si l'on songe que quatre millions d'immigrés vivent en République fédérale...

B. B.

AFRIQUE

Tunisie

ALORS QUE REPRENAIT LE PROCÈS DE M. DRISS GUIGA

La Cour de cassation a rejeté le pourvoi de huit des dix émeutiers condamnés à mort

De notre correspondant

Tunis. — Alors que reprenait, jeudi 14 juin, le procès de l'ancien ministre de l'intérieur, M. Driss Guiga, et de ceux de ses collaborateurs, devant la Haute Cour de justice, la Cour de cassation a rejeté, pour huit des dix condamnés à mort, arrêtés lors des émeutes du 3 janvier à Tunis, le pourvoi qu'avaient introduit leurs avocats. Ces peines capitales, prononcées par la chambre criminelle, le 26 mai, dans deux affaires distinctes, mais quasi identiques, dont les accusés avaient à répondre de la mort par jets de pierres de deux automobilistes, avaient suscité de nombreuses démarches et protestations (*le Monde* des 6 et 9 juin). Aussi la décision de la Cour de cassation a-t-elle relégué au second plan l'audience de la Haute Cour.

Le pourvoi en cassation se basait sur diverses irrégularités qui auraient entaché la conduite des deux procès, et son rejet a d'autant plus surpris que l'avocat général auprès de la Cour avait conclu, dans l'une des deux affaires, à sa recevabilité. De plus, c'est paradoxalement dans ce cas précis (1) que la Cour a *maintenu totalement pour les cinq* condamnés à mort le verdict de première instance, deux des cinq autres condamnés à la peine capitale dans la seconde affaire bénéficiant, en revanche, d'un arrêt favorable.

Cette décision risque de relancer la polémique engagée au cours de ces dernières semaines concernant l'audience des procédures judiciaires. Au gouvernement, qui se retranche derrière le principe de la non-immixtion dans les affaires de la justice accusant d'ingérence ceux qui se sont élevés contre ces verdicts, les intéressés — et notamment la Ligue des droits de l'homme dans un communiqué — font valoir que *« la justice est rendue au nom du peuple tunisien, et son indépendance ne signifie nullement que l'on dénie aux citoyens (...) le droit de contester des verdicts de mort prononcés de façon collective et résultant d'une mauvaise interprétation juridique des faits »*.

Pour les huit émeutiers condamnés à la peine capitale, il ne reste donc plus aujourd'hui que la seule possibilité d'une grâce présidentielle. Se référant à des considérations essentiellement d'ordre humanitaire, des appels à la clémence du chef de l'Etat sont parvenus au palais de Carthage avant même l'arrêt de la Cour de cassation. Et dès jeudi soir, dans un télégramme adressé au président Bourguiba, le Parti communiste *« l'adjure de sauver la vie des jeunes gens qui ont été condamnés à mort dans des conditions politiques et juridiques anormales »*. Le secrétaire général du Mouvement des démocrates socialistes, M. Ahmed Mestiri, a effectué une démarche identique, soulignant, dans son télégramme, que *« la sage décision »* d'user du droit de grâce *« pourrait contribuer à tourner la page et à ramener le calme dans les esprits dans l'intérêt supérieur de l'Etat et le bon renom de notre pays dans le monde »*.

Illégalités de procédure

L'épilogue de la procédure en cassation faisant suite à des dizaines de jugements sévères prononcés ces dernières semaines à l'encontre des émeutiers de janvier préfigure-t-il une conclusion tout aussi ferme — attendue pour ce vendredi soir ou samedi — du procès en haute trahison de l'ancien ministre de l'intérieur ? Dans son réquisitoire prononcé lors de l'audience de jeudi, M. Hedi Bouzaiane, procureur de la République, n'a pas demandé explicitement la peine de mort pour M. Driss Guiga et MM. Abdelhamid Skhiri, ancien directeur de la sûreté nationale, et Ezzedine Driss, ancien préfet de police, dont ils sont tous passibles. Il s'est borné à requérir *« des peines proportionnelles aux crimes commis »*, ajoutant que M. Guiga devait en outre être privé de ses droits civiques et politiques et ses biens mis sous séquestre.

M. Bouzaiane, qui a parlé pendant une vingtaine de minutes, a surtout retenu contre l'ancien ministre *« sa volonté délibérée d'induire en erreur »* le président de la République et le gouvernement, en leur cachant le mécontentement que suscitait dans le pays l'annonce de l'augmentation du prix du pain et la division des services des forces de l'ordre provoquant *« confusion, anarchie et désarroi »* dans leurs rangs. Il a mis aussi l'accent sur le comportement de l'ancien ministre encourageant, le 6 janvier à Tunis, les manifestants, scandant des slogans hostiles au premier ministre, à se rendre au palais de Carthage faire entendre leur voix et sur le *« marché douteux »* qu'il aurait passé avec le Brésil pour l'achat d'équipements destinés à la police.

Auparavant, une grande partie de l'audience avait été consacrée aux interrogatoires de MM. Abdelhamid Skhiri et Ezzedine Driss, qui ont tour à tour invoqué l'exécution des *ordres reçus, l'inexistence de tout* plan de sécurité pour faire face aux émeutes, le manque d'effectifs, le mauvais état de certains équipements, mais aussi l'ampleur tout à fait inattendue des désordres.

A l'audience, les six avocats de MM. Skhiri et Ezzedine Driss, qui plaident ce vendredi, ont soulevé plusieurs illégalités dans la procédure. C'est ainsi que la Chambre des députés n'a pas été consultée préalablement à la saisine de la Haute Cour par le président de la République, ainsi que le prévoit la loi. De même, la loi n'a pas été observée quant à la composition de la Cour, puisque les quatre députés qui y siègent ont été désignés à l'occasion de ce procès et non, comme prévu, au début de la législature (1981). En outre, la Haute Cour est compétente seulement à l'égard des crimes commis par un membre du gouvernement, et ses complices, une fois l'instruction terminée, auraient dû être renvoyés devant une juridiction de droit commun. Enfin, selon les avocats, la composition de la Haute Cour — *magistrats et députés* — est contraire à la Constitution, qui prévoit la séparation des pouvoirs.

MICHEL DEURÉ.

(1) La Cour de cassation a cependant accepté le pourvoi de deux condamnés aux travaux forcés à perpétuité.

Haute-Volta

PARIS DÉMENT TOUT RAPPORT AVEC LES « CONJURÉS » DU 28 MAI

M. Christian Nucci a déclaré, jeudi 14 juin, que la France *« n'a rien à voir »* dans le complot avorté dont Ouagadougou aurait été le théâtre, le 28 mai, et à la suite duquel sept personnes ont été exécutées (*le Monde* du 14 juin). Le ministre délégué au développement et à la coopération a ajouté, à ce propos, que *« la coopération entre les deux pays doit se maintenir dans le respect d'un certain nombre de règles, dont le respect des uns et des autres »* et qu'il en ferait part au capitaine Blaise Compaoré, numéro deux voltaïque, arrivé jeudi soir à Paris et qu'il doit rencontrer mardi prochain.

Cette mise au point fait suite à la convocation, mardi, par le ministre voltaïque de la défense, de l'ambassadeur français à Ouagadougou. Selon la radio voltaïque, cette entrevue avait eu *« pour but de mettre en garde certaines ambassades »*. D'autre part, le Parti socialiste a annoncé, jeudi, qu'il ne recevrait pas M. Blaise Compaoré, qui avait exprimé le désir d'être entendu à l'occasion de cette visite, prévue depuis quelque temps et présentée, du côté voltaïque, comme une *« prise de contact »*.

République Sud-Africaine

M. Botha a reçu un accueil triomphal à son retour d'Europe

De notre correspondant

Johannesburg. — Au terme de sa tournée européenne de dix-sept jours, le premier ministre sud-africain, M. Pieter Botha, est rentré triomphalement au Cap, jeudi 14 juin. Le Boeing-747 spécialement aménagé pour ce voyage dans huit pays occidentaux a été escorté, au cours des derniers 300 kilomètres, par cinq Mirage de l'armée de l'air. Des mesures de sécurité très strictes avaient été prises à l'aéroport D.-F.-Malan, où le trafic a été interrompu pendant six heures au terminal réservé aux lignes intérieures. L'heure même d'arrivée n'avait pas été divulguée.

Le retour de *« super-Botha »*, après cette tournée qualifiée d'*« historique »* par la presse, a été salué par une salve de dix-neuf coups de canon. D'exceptionnels *honneurs lui ont été rendus par un* détachement militaire, la musique de la marine, et une chorale d'écoliers. Les chefs des missions diplomatiques avaient été invités à la cérémonie et, selon la radio, les nombreuses demandes effectuées pour assister au retour de celui qui fait de plus en plus figure de héros national n'ont pu être satisfaites.

M. Botha apparaît, en effet, comme l'homme qui a su briser l'isolement, pour cause d'apartheid, dans lequel l'Afrique du Sud était cantonnée depuis de nombreuses années. Une sorte de brèche s'est faite dans le « laager », ce cercle que formait avec leurs chariots les Boers pour se protéger des attaques zouloues pendant le « grand trek ». M. Koornhof, ministre de la coopération et du développement, qui assurait l'intérim du premier ministre, a qualifié, dans son discours d'accueil, de *« tour de force »* ce voyage qui, selon lui, met fin *« à une traversée du désert de quarante ans pendant lesquels l'Afrique du Sud était le punching-ball et le bouc émissaire sur la scène internationale »*. M. Koornhof a estimé que M. Botha était *« un visionnaire, un homme qui a fait une profonde impression sur les dirigeants occidentaux, et a apporté un message de paix en présentant l'Afrique du Sud comme attachée aux valeurs chrétiennes... »*.

Les réticences des Occidentaux

M. Botha lui a répondu que l'Afrique du Sud était sur *« le chemin du renouveau »* et qu'elle avait *« un avenir »*, soulignant qu'il avait averti les Européens qu'*« une nouvelle approche de l'Afrique australe était nécessaire »*, car son pays *« possédait une puissance régionale qui ne pouvait être ignorée »*. Malgré tout, l'homme fétiche de l'Afrique du Sud, qui, à l'automne prochain, cumulera vraisemblablement les fonctions de chef de gouvernement et de président de la République en application de la nouvelle Constitution, n'a pas, pour l'instant, obtenu de véritables résultats concrets en Europe, si ce n'est l'acceptation de M. Mario Soares de se rendre à Pretoria.

Il s'est heurté aux réticences des Occidentaux à normaliser leurs relations avec l'Afrique du Sud tant que le système de l'apartheid sera en vigueur. M. Botha a eu beau se féliciter du changement et vendre la réforme constitutionnelle adoptée l'automne dernier, qui permet d'associer partiellement au pouvoir les communautés métisse et indienne, les Noirs, 72 % de la population, sont toujours exclus des institutions politiques. Si, aux yeux du gouvernement, ce pays est constitué de *« plusieurs minorités plutôt que d'une majorité noire »*, comme l'écrit le quotidien libéral le *Star*, jeudi, le message n'est pas véritablement passé. M. Botha a d'ailleurs souligné, à plusieurs reprises, que les affaires intérieures ne concernaient que Pretoria.

D'autre part, la proposition du premier ministre de céder l'administration de la Namibie à l'un des membres du « groupe de contact » des cinq Occidentaux a été accueillie avec scepticisme, voire dérision. Certains organes de presse locaux ont d'ailleurs souligné le caractère gratuit de cette offre qui consiste à remplacer une puissance coloniale par une autre. Néanmoins, les Occidentaux ont pris note de la volonté de Pretoria de donner son indépendance à la Namibie, qui ne cesse d'être présentée ici comme un fardeau financier. Reste à savoir à quelles conditions ?

Cette tournée avait d'abord, et avant tout, un but purement explicatif. M. Botha a entendu démontrer à ses différents interlocuteurs que son pays pouvait être un rempart efficace contre le communisme et qu'il était le garant de la stabilité et du développement économique de l'Afrique australe. Sur ce point, il a réussi, et ses appels à un accroissement des investissements dans cette région du monde ont sans doute été entendus. Pretoria reste un partenaire commercial important pour la plupart des pays occidentaux, notamment l'Allemagne fédérale. De même, la volonté de dialogue avec les Etats noirs voisins et la signature d'accords avec le Mozambique et l'Angola ont été appréciées et encouragées.

Enfin, l'audience que lui a accordée le pape représente un succès diplomatique important, bien que la très conservatrice Eglise réformée hollandaise, à laquelle appartient M. Botha, considère la religion catholique comme un danger pour les vraies valeurs chrétiennes. L'évêque noir anglican, Mgr Desmond Tutu, a, de son côté, expliqué que cette rencontre avait été ressentie *« comme une gifle par les victimes de l'apartheid »*, ajoutant que, si le pape faisait clairement savoir qu'il désapprouvait l'apartheid, cela *« apaiserait notre blessure »*.

Quoi qu'il en soit, après une période très longue d'ostracisme, les liens ont été renoués avec le Vieux Continent, la France exceptée. En cela même, l'opération de relations publiques lancée par Pretoria a réussi et, si les résultats ne sont pas à la mesure des espoirs, le dialogue a été possible.

MICHEL BOLE-RICHARD.

Namibie

LES DIRIGEANTS DE L'AILE INTERNE DE LA SWAPO ONT ÉTÉ LIBÉRÉS

A l'issue d'une brève audience, mercredi 13 juin en fin de journée, un tribunal de Windhoek a ordonné la libération des dirigeants de l'aile interne de la SWAPO (Organisation du peuple du Sud-Ouest africain) arrêtés samedi dernier (*le Monde* du 12 juin). Les trente-sept personnes, appréhendées alors qu'elles célébraient la libération, le mois dernier, de cinquante-quatre militants de l'organisation, ont été relâchées sans caution et comparaîtront, en juillet, en justice pour *« rassemblement illégal »*.

Ces arrestations, nous signale notre correspondant à Johannesburg, Michel Bole-Richard, avaient été opérées à la seule initiative de la police locale, sans que l'administrateur général sud-africain de la Namibie en soit informé. Elles avaient été une source sérieuse d'embarras pour le gouvernement sud-africain au moment où M. Pieter Botha, le premier ministre, poursuivait sa tournée en Europe occidentale. De nombreuses protestations s'étaient élevées contre ces arrestations, intervenues à l'avant-veille de l'audience privée accordée par Jean-Paul II à M. Botha.

Tchad

● UN SOLDAT FRANÇAIS TUÉ ACCIDENTELLEMENT. — Un militaire français du contingent « Manta », dont ni le nom ni le grade n'ont été révélés, est mort, jeudi 14 juin, *« au cours d'une manipulation d'arme à feu »*, a-t-on annoncé, de source française à N'Djamena. L'accident s'est produit à Moussoro, à 250 kilomètres au nord de la capitale tchadienne. Douze soldats français sont morts au Tchad depuis le déploiement de l'opération « Manta », en août 1983. — (*AFP, Reuter.*)

AFRIQUE

Soudan

Un homme accusé de vol sera pendu et son cadavre crucifié « pour l'exemple »

Khartoum (AFP, Reuter, AP). – Un homme, jugé coupable de troix vols à main armée, devait être pendu ce vendredi 15 juin et son cadavre crucifié en place publique pour *« servir d'exemple dissuasif »*. La condamnation à mort a été prononcée mercredi par le tribunal d'Omdourman, *une des neuf cours de justice exceptionnelles* installées en avril dernier après la proclamation de l'état d'urgence dans le pays. Le condamné, qui a *« un passé judiciaire chargé »*, selon l'agence soudanaise de presse, était accusé d'avoir attaqué avec deux complices le conducteur d'une voiture à Omdourman, lui dérobant 600 livres soudanaises (environ 450 dollars). L'un des complices, qui s'est rendu depuis à la police, a été amputé d'une main et d'une jambe en mai dernier.

Les tribunaux d'exception ont le pouvoir d'appliquer les peines prévues par la loi coranique (Al Charia) interprétée et améliorée par le président Nemeiry. Ces peines comprennent l'amputation de la main droite et parfois du pied gauche pour les voleurs, la lapidation à mort pour les personnes coupables d'adultère et la flagellation pour les personnes surprises en état d'ébriété. A l'exception de la peine capitale, qui doit être approuvée par le président de la République, les verdicts prononcés par les tribunaux d'exception sont sans appel. L'agence soudanaise de presse a indiqué que le verdict de mort de vendredi avait été approuvé jeudi *« par l'autorité concernée »*. C'est la deuxième fois que la peine de mort a été prononcée contre un Soudanais depuis septembre dernier. Au début de juin, un homme reconnu coupable d'adultère avait été condamné à être pendu, mais son exécution n'a pas été rendue publique.

ASIE

Vientiane accuse l'armée thaïlandaise d'avoir occupé plusieurs villages laotiens

Le Laos a accusé, le mercredi 13 juin, les forces armées thaïlandaises d'avoir occupé quatre villages laotiens de la province de Sayabouri, au centre-ouest du pays. Dans une déclaration officielle, le ministère laotien des affaires étrangères affirme que, à l'instigation *« des réactionnaires d'extrême droite du milieu dirigeant thaïlandais »*, les villages de Ban-May, Ban-Kang, Ban-Savang et Ban-Na-Fay, district de Paklay, ont été occupés, leur population déportée en Thaïlande, et la borne-frontière déplacée. La population de ces localités situées à 2 kilomètres de la frontière est de mille deux cents personnes. Vientiane a lancé un appel aux *« pays frères et amis »* afin qu'ils *« soutiennent sa juste position »*. Le Vietnam a immédiatement demandé à la Thaïlande de restituer le territoire occupé.

Selon le Laos, c'est la première fois, depuis la fin de la guerre d'Indochine en 1975, que les troupes thaïlandaises occupent une portion du territoire laotien. Jusqu'à présent, les incidents de frontière s'étaient limités à des échanges de coups de feu ou d'artillerie. Vientiane accuse nommément le chef de l'armée de Bangkok, le général Arthit Kamlang-ek, d'être responsable de cet incident. Les Laotiens, qui sont alliés au Vietnam, estiment que cet incident *« prémédité »* est lié à la récente visite à Pékin de ce général, et à la récente tension aux frontières sino-vietnamienne et khméro-thaïlandaise. Pour sa part, Bangkok a accusé le Vietnam d'être à l'origine d'un regain de tension entre la Thaïlande et le Laos.

C'est au moment où la situation se tend sérieusement à la frontière laotienne que Hanoï a annoncé officiellement jeudi le retrait, au cours *« des dix derniers jours de juin »*, de *« trois brigades et régiments ainsi que d'un certain nombre de bataillons indépendants du nord et nord-ouest du Cambodge »*. Ce retrait correspond *« plus ou moins à celui pratiqué en juillet 1982 puis en mai 1983 »*, soit environ dix mille hommes (voir *le Monde* du 15 juin), et des journalistes étrangers ont été invités à y assister. Il y a actuellement au Cambodge plus de cent cinquante mille soldats vietnamiens.

A TRAVERS LE MONDE

Etats-Unis

- PROJET DE VENTE D'ARMES A LA CHINE. – Le secrétaire américain à la défense, M. Weinberger, et son homologue chinois, M. Zhang Aiping, sont parvenus à un accord de principe sur la vente d'armes et de technologie militaire américaine à la Chine, ont affirmé, le jeudi 14 juin, des responsables du Pentagone ayant requis l'anonymat. Les Etats-Unis, ont ajouté ces sources, vont probablement vendre à la Chine des missiles anti-aériens Hawk, des missiles antichars Tow, des pièces d'artillerie et la technologie militaire d'un type non précisé. A terme, les Chinois fabriqueront sans doute sous licence les missiles Tow dans leurs propres usines.

Nouvelle-Zélande

- ÉLECTIONS ANTICIPÉES. – Le premier ministre conservateur, M. Robert Muldoon, a annoncé jeudi 14 juin que des élections anticipées auraient lieu le 14 juillet. M. Muldoon, qui ne disposait que d'une voix de majorité au Parlement, a pris cette décision à la suite de la défection d'un député. Il est au pouvoir depuis 1975. – *(AP.)*

RDA

- DIX-NEUF RÉFUGIÉS DANS LES LOCAUX DE LA REPRÉSENTATION OUEST-ALLEMANDE A BERLIN-EST. – Le chancelier Kohl a confirmé, jeudi 14 juin, la présence de plusieurs réfugiés est-allemands dans les locaux de la représentation ouest-allemande à Berlin-Est depuis quelques semaines. Ils seraient au nombre de dix-neuf. Des négociations sont en cours. D'autre part, neuf mille cinq cents prisonniers politiques seraient détenus dans les prisons de la RDA, selon l'Association du 13-Août. L'organisation, installée à Berlin-Ouest, a affirmé le jeudi 14 juin que les nombre des prisonniers politiques a ainsi pratiquement doublé en deux ans. –

Venezuela

- POUVOIRS SPÉCIAUX AU PRÉSIDENT LUSINCHI. – La Chambre des députés a adopté le jeudi 14 juin un projet de loi accordant des pouvoirs spéciaux au président Lusinchi chargé de mettre en œuvre une politique énergique de relance économique. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

Etats-Unis

M. Reagan se déclare prêt à rencontrer M. Tchernenko

De notre correspondant

Washington. – Pressé non seulement par les démocrates, mais, *maintenant*, aussi par ses *amis* républicains, de rencontrer M. Tchernenko au plus vite, M. Reagan a assuré avec force, le jeudi 15 juin, qu'il ne s'y refusait en aucune manière. *« Si les Soviétiques sont prêts à parler, nous le sommes »*, a-t-il dit. Il a cependant soigneusement évité de laisser penser que cela pourrait se faire dans un avenir proche ou d'appeler publiquement le chef de l'Etat soviétique à s'entretenir avec lui.

Suivant de quelques heures les déclarations, elles aussi un peu plus conciliantes, faites le même jour à Moscou, cette prudente affirmation de bonne volonté marque un léger changement de ton entre les deux superpuissances. Rien n'indique pour autant qu'une reprise du dialogue soit proche. Des deux côtés, on s'attache surtout pour l'instant à se donner le beau rôle – avec en perspective, pour ce qui est de Washington, l'élection présidentielle.

« La porte est ouverte », a dit M. Reagan, au cours d'une conférence de presse télévisée, en expliquant que les contacts diplomatiques *« discrets »* maintenus avec l'URSS tendaient *« précisément à cela »* (une rencontre avec M. Tchernenko) et qu'il avait été en correspondance avec le numéro un soviétique *« sur l'ensemble des relations entre les deux pays »*. Soucieux de se montrer pleinement accommodant, le président américain a notamment déclaré qu'il ne faisait pas du retour des Soviétiques aux négociations de Genève une condition préalable à une réunion au sommet.

Mardi, l'un de ses porte-parole avait affirmé le contraire, avant aussitôt de se démentir lui-même, et le présent assouplissement des positions de la Maison Blanche était également prononcé lorsque M. Reagan a estimé qu'il n'était pas indispensable à ses yeux qu'une éventuelle rencontre soit *« préconstruite »*. *« Nous pouvons avoir un agenda comportant la sphère générale des sujets qui pourraient mener à une meilleure compréhension* [et] *cela nous suffit »*, a-t-il dit, alors que, il y a trois jours encore, le point de vue officiel à Washington était qu'un sommet *« devait être soigneusement préparé et avoir pour perspective des résultats tangibles »*.

Une démarche des sénateurs

Ces glissements précipités s'expliquent par l'appel lancé, mardi, à M. Reagan par deux influents sénateurs républicains en faveur d'une rencontre immédiate et sans condition avec M. Tchernenko. Leader de la majorité républicaine du Sénat et potentiel candidat de son parti à l'élection présidentielle de 1988, M. Baker s'était rendu à la Maison Blanche en compagnie du président de la commission des affaires étrangères, M. Percy, qui fait face à une difficile réélection dans l'Illinois. Tous deux s'étaient prononcés pour l'institutionnalisation de sommets annuels soviéto-américains.

Leur démarche traduit l'inquiétude de très nombreux républicains, qui craignent que la tension avec l'URSS ne leur coûte, si ce n'est la Maison Blanche, en tout cas la majorité au Sénat. Diffuse mais très présente dans l'opinion, la peur de la guerre – d'une guerre atomique qui toucherait donc pour la première fois le territoire américain – est en effet la meilleure arme électorale des démocrates. Les trois candidats à l'investiture n'avaient cessé de la brandir durant toute la campagne des primaires, et c'est M. Mondale qui avait lancé l'idée de sommets annuels, car c'est sur l'absence de dialogue au niveau le plus élevé que s'est focalisé le malaise des électeurs.

« Le monde est si dangereux et les Russes si obstinés et têtus dans la question du retour à la table de négociation sur le contrôle les armements, avait ainsi déclaré M. Baker, *que nous devons dire « Bon, d'accord, oublions cela et réunissons-nous seulement pour parler de la situation du monde, car nous avons à trouver les moyens de ne pas nous faire sauter les uns les autres. »*

Apparemment pris de court, M. Reagan avait essentiellement assuré les deux sénateurs de ses intentions pacifiques en leur disant que, si les Soviétiques *« voulaient garder leur système à la Mickey Mouse, c'était OK »* pour lui. Les porte-parole de la Maison Blanche avaient ensuite eu du mal à savoir ce qu'ils devaient dire ; M. Shultz avait laissé voir son irritation en déplorant que *« plus les Soviétiques se montrent intransigeants et plus on veut que nous fassions des concessions »*. M. Weinberger avait ajouté que l'URSS voulait en fait que le président aille à Moscou demander à M. Tchernenko quel papier il devait signer. La conférence de presse de M. Reagan était dans ces conditions fébrilement attendue.

Mais, malgré les questions parfois insidieuses, M. Reagan aura laissé les journalistes sur leur faim. Au passage, le président a dit cependant qu'*« il n'avait pas opposé un non catégorique »* à des négociations sur le bannissement des armes antisatellites. Les Soviétiques, a-t-il expliqué, *« sont très en avance sur nous dans ce domaine (...). Nous avons des raisons précises de vouloir savoir où nous allons avant de négocier* [mais] *nous n'avons pas claqué la porte »*. Le Sénat avait autorisé, mardi, le Pentagone à procéder, en novembre, à un premier test d'armes antisatellites à la condition que M. Reagan *« s'efforce de négocier les limitations les plus strictes* [de ce type d'armes], *mais conformes aux intérêts de sécurité nationale des Etats-Unis »*.

BERNARD GUETTA.



les élections européennes

Le regroupement au centre de la liste ERE : ouvrir une brèche dans le débat politique

Plus ou moins de 5 % des voix au soir du 17 juin ? L'avenir de l'alliance de MM. Olivier Stirn, François Doubin et Brice Lalonde dépend-il du seul score de la liste ERE ?

Le scepticisme — ou au mieux la curiosité — qui avait entouré la reprise par les trois hommes de l'idée lancée par les deux Faure d'une liste au centre dont le dénominateur commun *aurait été la construction des* Etats-Unis d'Europe et la lutte contre les excès de la bipolarisation a fait place, dans les derniers jours de la campagne, à un certain intérêt.

Le tricéphalisme qui se voulait égalitaire à la tête de la liste a été respecté. Ensuite, la propagande (affiches, slogans, passages à la télévision) a retenu l'attention. Enfin, le parrainage d'un groupe parlementaire (en l'occurrence, quinze sénateurs) a permis à l'ERE de se dégager du lot *des petites listes.*

Si les réunions en province n'ont pas attiré un public considérable — les « records », de cinq cents à sept cents personnes, ont été atteints à Vire, dont le maire est M. Stirn, et à Castelsarrasin, chef-lieu de la circonscription législative de M. Jean-Michel Baylet, président du MRG, — elles ont toutefois permis au trio de s'exprimer de manière systématique sur les ondes des radios locales. De même ces « tournées » ont-elles *servi de prétexte* à mettre en avant sur le terrain des hommes supposés être de futurs candidats de l'alliance aux prochaines élections, notamment les législatives de 1986. Se sont ajoutées un certain nombre de manifestations organisées sous forme de dîners-débats sous la responsabilité du journaliste Jean-François Kahn ou de Thierry Jeantet, porte-parole du MRG.

Pour ouvrir la « brèche » qu'elle souhaite faire dans l'échiquier politique, l'ERE n'a pas bénéficié d'un soutien spontané de ses composantes. Il aura fallu du temps pour que *l'ensemble des radicaux de gau*che se sentent impliqués. Le réseau écologiste dont M. Lalonde pouvait attendre le soutien était quelque peu écartelé entre l'ERE et les Verts Europe écologie. La rupture de M. Stirn avec l'UDF et le Parti radical a pu apparaître opportuniste et a, de ce fait, suscité la méfiance.

Les trois hommes adopteront par la suite une démarche pragmatique dans le cadre de la structure ouverte qu'ils mettront en place en septembre. Ils sont d'accord pour examiner leurs contradictions, au cas par cas. Reste que les points de programme ou de doctrine qu'ils ont évoqués ou suggérés au cours de leur campagne demeurent à l'état d'ébauche.

Tenir un discours neuf, quitte à entretenir un certain flou, nier être une troisième voie, contester que l'on aspire à un avenir de « parti charnière », ne constitue pas un programme. Tout au plus cela justifie-t-il *une démarche. C'est ce que résume* M. Maurice Faure en expliquant que la voie choisie par l'ERE est *« celle de la raison et non de la passion ».*

ANNE CHAUSSEBOURG.

LE RPR ET L'EXTRÊME DROITE

M. Chirac se démarque aujourd'hui d'un courant qu'il entend récupérer en 1988

M. Jean-Marie Le Pen, dont la modération et le sens de la mesure ne sont pas les qualités dominantes, affirme volontiers que des sections entières du RPR passent dans son camp *« avec armes et bagages »*, que ce mouvement est *« saigné à blanc »*, que M. Chirac a *« définitivement perdu son charisme »*, et qu'il ne *« se relèvera pas »* de cette campagne européenne. Le résultat du scrutin du 17 juin montrera la réalité de cette saignée et la pertinence de ces prédictions.

M. Le Pen n'a pas bien accepté que le maire de Paris refuse de le recevoir, en 1983, pendant la campagne municipale, lorsque le président du Front national souhaitait vivement faire alliance avec le mouvement *gaulliste. Il n'a pas admis* facilement non plus qu'à l'occasion des diverses élections partielles qui se sont déroulées depuis, le président du RPR réaffirme qu'il ne conclurait jamais d'accord national avec l'extrême droite. M. Le Pen a donc saisi l'occasion de l'élection européenne pour faire payer à M. Chirac le prix de ses refus renouvelés, et il a surtout profité d'une certaine disponibilité de l'électorat RPR pour pousser une offensive rendue plus facile grâce au scrutin proportionnel.

Dans les milieux proches de l'ancien premier ministre on nie l'ampleur de l'hémorragie, on affirme que les transfuges ne sont qu'une *poignée* de responsables locaux mettant à profit des dissensions personnelles pour les transformer en geste politique et on souligne que la base des militants actifs demeure totalement fidèle, même si elle ne manifeste pas toujours un grand enthousiasme à soutenir Mme Veil dont, cependant, elle remplit les salles.

On reconnaît en revanche que les électeurs « chiraquiens » de 1981 peuvent être tentés aujourd'hui de voter pour M. Le Pen. Le RPR et son chef comptabilisaient, il y a quatre ans, tout un électorat très marqué à droite, qui voyait dans le maire de Paris l'adversaire le plus dynamique de la gauche. Il s'agirait donc d'un simple mouvement de balancier, ces électeurs-là ne trouvant plus dans M. Chirac le « battant » qui les avait séduits. En conséquence, on ne s'inquiète pas trop au RPR de cette tendance en rappelant que pour le scrutin du 17 juin la personne de M. Chirac n'est pas directement en cause.

Le comportement du président du RPR à l'égard de l'extrême droite n'est cependant pas approuvé par tous ses amis bien qu'il ne fasse l'objet d'aucune critique publique. Certains estimaient inutile d'attaquer violemment le président du Front national puisqu'il faudra bien un jour que toutes les voix d'opposition — y compris celles de l'extrême droite — se rassemblent sur le candidat à l'alternance face à la gauche, candidat qui, selon ceux-là, ne saurait être que M. Chirac.

Les défenseurs de cette thèse redoutent aussi qu'un *« antichiraquisme »* exacerbé de M. Le Pen ne pousse celui-ci à se rapprocher, voire *à faire alliance* avec M. Raymond Barre dont nul n'ignore qu'il ne nourrit pas à l'égard du président du RPR des sentiments très charitables. On a ainsi noté que M. Barre ne voyait pas dans M. Le Pen un *« épouvantail »* (le « Grand jury RTL-*le Monde* » du 5 janvier) et que ce dernier *« tenait compte »* de l'*« attitude démocratique »* de l'ancien premier ministre à son égard (*le Monde* du 12 juin). De tels raisonnements, inspirés essentiellement *par des mobiles tactiques*, ont été notamment faits par M. Charles Pasqua, président du groupe sénatorial, et par M. Claude Labbé, président du groupe de l'Assemblée nationale, ainsi que par quelques autres parlementaires.

Ils n'ont pas été retenus par M. Chirac qui n'a pas voulu courir le risque de se compromettre et encore moins de se confondre avec le chef de l'extrême droite. N'étant pas lui-même en cause dans le vote du *17 juin, il n'a pas voulu renier* le comportement qu'il a toujours eu envers le Front national. Il estime aussi que si son assise électorale doit être élargie, c'est davantage vers l'opposition libérale, vers le centre, vers les déçus du socialisme et vers les victimes de celui-ci qu'il devra chercher de nouveaux concours.

Selon ce calcul, les actuels électeurs de l'extrême droite reviendront alors naturellement vers celui qui aura le plus de chances de battre la gauche. C'est pourquoi M. Chirac, tout en attaquant violemment l'extrême droite, affirme à chaque occasion qu'il comprend très bien que des électeurs voulant exprimer leur *« exaspération »*, leur « ras-le-bol » soient attirés par *« celui qui crie le plus fort »*.

Le reproche adressé au président du RPR par une fraction de *son* électorat est d'être trop respectueux des institutions et du jeu politique, d'être trop « mou », et de ne pas vouloir en découdre *hic et nunc.* C'est exactement le reproche inverse qui lui était fait au début du septennat *et qui lui avait donné une image* dont il veut se défaire.

La tactique de M. Chirac s'inscrit naturellement dans une stratégie plus lointaine et plus nationale. La perspective des élections législatives de 1986 et surtout de l'élection présidentielle de 1988 le contraignent à se défier des foucades éphémères et des calculs à court terme. L'inconvénient de cette attitude est de laisser provisoirement à d'autres le champ libre sur certains terrains de manœuvres plus démagogiques. On le constate présentement, par exemple, avec le problème des immigrés, qu'exploite M. Le Pen.

Au lendemain du scrutin du 17 juin, et en dehors des leçons politiques à en tirer, M. Chirac devra se préoccuper *de l'organisation ou plu*tôt de la réorganisation de son mouvement.

M. Pons remplacé ?

La préparation des élections législatives va en effet rendre nécessaire un renforcement des structures du RPR. Rien n'est venu confirmer les rumeurs relatives à un éventuel remplacement de M. Bernard Pons comme secrétaire général du mouvement. Toutefois si le député du dix-septième arrondissement de Paris, qui est deuxième de liste de Mme Veil, veut exercer effectivement son mandat européen, il devra être remplacé ou tout au moins être davantage assisté dans ses responsabilités *partisanes. La reprise en* mains de certaines fédérations devra être opérée. Aux habituelles rivalités locales avec l'UDF, s'est, en effet, parfois ajoutée la concurrence du parti de M. Le Pen.

Les relations entre responsables de l'appareil sur le terrain et parlementaires ne sont pas toujours harmonieuses. L'approche du renouvellement de l'Assemblée nationale a fait naître bien des ambitions. Tout cela mérite d'être remis en ordre et *devrait entraîner quelque changements* rue de Lille au siège du RPR.

La situation au sein du groupe RPR de l'Assemblée nationale n'est pas non plus tout à fait satisfaisante et contraste avec celle du groupe sénatorial que préside M. Pasqua. M. Claude Labbé qui assume la présidence du groupe du Palais-Bourbon depuis 1973 voit son autorité quelque peu contestée. L'usure du pouvoir dont il pâtit se traduit par des initiatives incontrôlées de certains députés. Le brassage des générations n'a pas été complètement réalisé à l'occasion des renouvellements survenus lors des élections législatives. Ce climat entraîne parfois une certaine stérilité du groupe qui ne peut mettre en valeur ses initiatives, donnant trop souvent l'impression de se contenter d'un comportement négatif. Mais là aussi des problèmes d'hommes se posent dont on sait que M. Chirac répugne quelque peu à les trancher. Le fera-t-il cependant assez vite, en proposant par exemple M. Pierre Messmer ou préfèrera-t-il attendre le renouvellement de 1986 ?

A ce moment-là, il est vrai se posera pour le maire de Paris, une autre question : devra-t-il ou non abandonner la présidence du RPR pour briguer avec suffisamment d'autorité la présidence de la République et apparaître ainsi comme un rassembleur de l'opposition ?

ANDRÉ PASSERON.

M. Barre conciliateur

Au fil de la campagne, M. Chirac est bel et bien devenu l'une des principales cibles du Front national. Le porte-parole du parti de M. Le Pen, M. Michel Collinot, écrit notamment, dans *National Hebdo* daté du 7 juin : *« Il est nécessaire de dire (...) que les coups bas portés à* [M. Le Pen] *par le maire de Paris et ses lieutenants sont les plus vils de cette campagne. Même les communistes n'en font pas autant. Mais cette attitude ne lui porte pas bonheur, et sa cote ne cesse de s'effriter sans que pour autant celle de Le Pen en pâtisse. Tandis que monte celle d'un homme qui tient aujourd'hui le langage de la conciliation au sein de l'opposition : Raymond Barre. (...) Chirac est discrédité. (...) Lorsque son rôle de diviseur ne fera plus aucun doute, il passera dans les sondages de la régression à la pulvérisation. Ainsi font, font, font les petites marionnettes. »*

Parmi les derniers ralliements à M. Jean-Marie Le Pen, le Front national signale d'ailleurs celui d'un *« propre cousin »* de M. Jacques Chirac, M. Charles de Vazeille, qui est devenu le mandataire de la liste d'extrême droite en Lozère. L'intéressé, qui demeure près de Saint-Amans, nous a confirmé ce ralliement mais en précisant qu'il n'appartenait pas, jusqu'à présent, au RPR.

A.R.

LE PS REND HOMMAGE A JEAN PRONTEAU

M. Lionel Jospin, premier secrétaire du Parti socialiste, et les membres du bureau exécutif, réunis mercredi soir 13 juin, ont rendu hommage à Jean Pronteau, membre du secrétariat national, chargé des études, décédé *« à l'issue d'une grave maladie »*. (*le Monde* du 14 juin). Le bureau exécutif du PS souligne *« l'image exemplaire »* laissée par Jean Pronteau, *« soucieux des autres plus que de lui-même »*.

Relatant la Résistance de Jean Pronteau, nous avions indiqué qu'il avait dirigé les maquis de l'Ouest. En fait, alors qu'il s'était engagé en 1939, ce qui lui valut la croix de guerre avec palmes, Jean Pronteau entra dans la Résistance dès la première heure au réseau Combat, dont il devint l'un des dirigeants à Toulouse.

Recherché dès novembre 1942 par les Allemands, il dut partir en mars 1944 pour Paris, où il se mit à la disposition de Jacques Piette, chef militaire national de l'OCM. Celui-ci, après l'arrestation de Charles Verny, le nomma chef national de l'*Organisation civile et militaire des* jeunes, qui regroupait tous les jeunes résistants de la zone nord. A ce titre, il siégea au comité directeur clandestin de l'OCM. Il fut nommé secrétaire national, chargé des questions militaires, des Forces unies de la jeunesse patriotique (FUJP) à l'état-major des FFI sous le nom de « Cevennes », avec le titre de colonel. C'est lui qui dirigea l'organisation et assura le commandement de l'insurrection parisienne au quartier Latin, en août 1944. Jean Pronteau sera inhumé lundi 18 juin au cimetière du Montparnasse.

LE RASSEMBLEMENT PARISIEN DU FRONT NATIONAL

M. LE PEN : la liste Veil c'est le radeau de la Méduse

Près de cinq mille personnes ont *assisté, jeudi soir 14 juin, à l'Espace* Balard, au dernier rassemblement parisien du Front national. Cette manifestation a donné lieu à une réconciliation publique entre M. Jean-Marie Le Pen et M. Jean-Louis Tixier-Vignancour, dont les relations ont connu depuis vingt-cinq ans des hauts et des bas et avaient été notamment affectées par l'échec de la constitution d'une liste commune à l'ensemble de l'extrême droite aux élections européennes de *1979.*

Quarante-huit heures après que les dirigeants du Front national et du Parti des forces nouvelles (PFN) avaient annoncé leur décision de renoncer à déposer une telle liste, faute de moyens financiers suffisants, le PFN avait déposé sa propre liste sous la conduite de M. Tixier-Vignancour. M. Le Pen et les autres dirigeants du Front national n'avaient guère apprécié cette manœuvre. Cinq ans après, MM. Le Pen et Tixier-Vignancour se sont donné l'accolade sous les applaudissements.

Dans son discours M. Le Pen a vivement critiqué la liste conduite par Mme Simone Veil. Le président du Front national a déclaré : *« La liste Veil, c'est le radeau de la Méduse de la République des copains et des coquins, c'est une liste BDQ — de la bande des Quatre — c'est un syndicat d'élus sans imagination, sans projets, sans idéal. C'est une tentative social-démocrate avortée avant même d'être née, ce qui est somme toute normal compte tenu de sa tête de liste. C'est une opération de centre gauche, donc une opération de gauche qui vise à refaire demain ce que la fausse droite a pendant vingt-cinq ans fait, c'est-à-dire la politique de gauche avec les voix des électeurs de droite. »*

Une « résistance » tristounette

Deux voitures incendiées, quelques molles courses poursuites entre CRS et « autonomes » dans les rues paisibles du quinzième arrondissement, loin de l'Espace Balard : tristounette apothéose pour la « résistance offensive ». « Paris n'est pas à la hauteur de la province », *se désole un manifestant. M. Jean-Marie Le Pen, apparemment, émeut davantage Lille, Toulouse ou Marseille que Paris.*

Les grands partis de gauche, qui participaient aux manifestations provinciales contre le Front natinal, se sont abstenus à Paris, laissant à la seule extrême gauche le soin de « débanaliser le fascisme ». *Deux mille cinq cents personnes, en comptant large, chacun derrière sa banderole, chacun au chaud dans sa chapelle. Les slogans* — « Le Pen, flic du patronat ! », *par exemple — sont repris du bout des lèvres.*

Seule l'« autonomie » parisienne a mobilisé son arrière-banc. Barres de fer et casques. « Mes parents ont connu le fascisme, je ne veux pas le connaître », *explique un garçon, foulard sur le nez. On dresse quelques barricades rue Olivier-de-Serres, qu'on arrose d'essence. Deux voitures s'enflamment. Mais même les riverains, partagés entre ce spectacle pourtant inhabituel et le match de football, manquent de conviction.*

D. S.

POLÉMIQUE

• Mme Veil : la façon dont on réécrit l'histoire est inadmissible
• M. Gallo : Mme Veil s'enferre et s'empêtre

Invitée jeudi 14 juin du « Grand Jury RTL-*le Monde* », Mme Simone Veil a réitéré son refus d'identifier publiquement les personnalités de l'entourage de M. Mitterrand dont elle a mis en cause le passé : *« J'estime que le président de la République et son entourage savent parfaitement de qui il est question »*, a-t-elle dit, en précisant qu'elle ne regrettait *« absolument pas »* les déclarations qu'elle avait faites sur ce sujet.

« Il y a très longtemps, a-t-elle expliqué, *que j'estime que la façon dont on réécrit l'histoire en dédouanant des personnalités, quelles qu'elles soient, parce qu'elles se sont repenties et parce qu'elles seraient à gauche et qu'elles auraient, en quelque sorte, payé leur caution* (...), *est inadmissible. Je ne demande pas qu'on fasse des dénonciations,* [mais] *simplement qu'on ne continue pas à utiliser contre telle ou telle personnalité des arguments qui ne sont pas les vrais arguments. »*

Mme Veil a ajouté : *« Quand des gens ont été jugés, ou n'ont pas été jugés pour des faits, j'estime que, quarante ans après, c'est à chacun de considérer ce qu'il a fait et qu'on n'a pas à rechercher leur histoire* (...). *S'il y avait quelque chose qui justifiait que M. Hersant soit placé en dehors de la nation et ne soit pas élu à l'Assemblée nationale, c'est à ce moment-là qu'il aurait fallu ouvrir le débat.* (...) *Je n'ai de leçon à recevoir de personne »*, a poursuivi Mme Veil. *« Si je suis intervenue, c'est parce que la façon dont cette affaire Hersant finissait par être représentée faisait partie de ce terrorisme intellectuel insupportable qui a déformé non seulement la vie politique en France mais l'histoire. »*

M. Max Gallo, porte-parole du gouvernement, qui avait, mercredi, tout comme M. Jospin, demandé à Mme Veil de préciser ses attaques, est de nouveau intervenu dans l'après-midi de jeudi pour juger que : *« Mme Veil s'enferre et s'empêtre. Hier, elle accusait sans preuve l'entourage du président de la République. Sommée de fournir des noms, elle se dérobe. Est-ce digne du débat démocratique ? Que dira-t-elle demain ? Accusera-t-elle tel ou tel passant de la rue du Faubourg-Saint-Honoré d'avoir fait des choses plus graves que M. Hersant, dont elle accepte l'antisémitisme ? Si la Résistance appartient à toute la nation, chacun sait sur quelle liste se trouve M. Hersant »*, a conclu le porte-parole du gouvernement.

AU « GRAND JURY RTL-*LE MONDE* »

Mme Veil : *l'année 1985 sera dramatique pour la Communauté européenne*

Au « Grand Jury RTL-*le Monde* » dont elle était jeudi 14 juin l'invitée, Mme Simone Veil s'est félicitée du *« climat d'union extraordinaire »* pendant la campagne ; une campagne qui, sur ce point, a été pour elle *« totalement satisfaisante »*. Elle a jugé que *« si les projecteurs se sont cette fois quelque peu braqués »* sur elle, c'est parce qu'elle était *« la femme à abattre pour toutes les autres listes »*.

La tête de la liste d'union de l'opposition s'est refusée à avancer un pronostic pour le soir du 17 juin, *« mais je suis très optimiste »*, a-t-elle affirmé. Elle a ajouté : *« Quand on pense à quel point on extrapole à l'occasion des sondages qui portent sur deux mille personnes, ou comment, après une élection municipale pour une ville moyenne, on tire des conclusions politiques, quand on se trouve en présence d'un test national en vraie grandeur, on ne peut pas ne pas en tenir compte. C'est une indication très importante sur la vie politique, et le président de la République, respectueux de la démocratie, ne peut pas ne pas en tenir compte, mais c'est tout. »*

Après avoir considéré qu'elle ne tombait pas dans la caricature en opposant l'*« Europe des libertés »* à l'*« Europe des socialistes »*, l'ancienne présidente de l'Assemblée des Communautés a jugé que *« le seul problème important »* pour la CEE, *« c'est celui des finances »* et que, à cet égard, *« rien n'a été résolu »*. *« Les grandes idées sur l'Europe, c'est bien,* [mais] *quand l'Europe ne sait pas régler ses problèmes quotidiens immédiats, elle n'existe plus sur le plan politique »*, a poursuivi Mme Veil, qui pense que *« l'année 1985 sera dramatique »*.

Selon Mme Veil, *« la première chose à faire serait d'augmenter la TVA »*. Mme Veil, enfin, a précisé qu'elle ira manifester le 24 juin à Paris avec les défenseurs de l'école privée.

Ultimes prises de position

M. PONS ET Mme VEIL NE DEMANDENT PAS LA DISSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

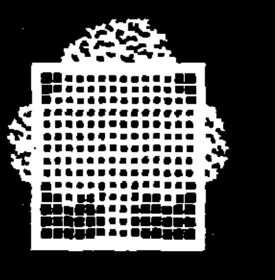
M. Bernard Pons, secrétaire général du RPR, estime dans une interview au *Courrier de l'Ouest* qu'il *« ne croit pas du tout que le président de la République devra dissoudre l'Assemblée nationale. Si la gauche n'est plus majoritaire, il appartiendra au chef de l'Etat d'en tirer les enseignements, mais pas à nous »*.

Mme Simone Veil, au « Grand Jury RTL-*le Monde* », jeudi 14 juin, a également répondu à M. Léotard, secrétaire général du Parti républicain, qui avait évoqué la dissolution de l'Assemblée après le 17 juin, en disant : *« Il y a une Assemblée nationale qui a été élue pour cinq ans. C'est au président de la République, avant ce terme, à estimer – sauf naturellement devant une situation qu'il estimerait ingouvernable – ce qu'il y aura lieu de faire. A mon sens, ce n'est pas ce scrutin, même s'il était très défavorable, qui pourrait automatiquement amener une dissolution. C'est vraiment le président de la République qui doit estimer si sa majorité a encore la crédibilité nécessaire, compte tenu du score. »*

Au cours d'un meeting auquel il a participé, avec M. Georges Marchais, jeudi 14 juin à Villejuif (Val-de-Marne), M. Charles Fiterman a déclaré, au sujet de Mme Veil : *« Plus elle parle, plus elle démasque la nature profondément réactionnaire et sectaire de son tempérament. »* Le ministre des transports a dénoncé, aussi, *« ce Le Pen qui spécule sur des difficultés réelles pour prôner la haine, la violence, l'affrontement entre les communautés et entre les travailleurs »*.

● *Les CAR voient dans les élections européennes le « rendez-vous des occasions manquées » par l'opposition.* – M. Bruno Megret, président des comités d'action républicaine, a estimé jeudi 14 juin que *« la liste officielle des partis de l'opposition est une liste de fermeture sur l'UDF et le RPR (...). Son caractère politicien*, a-t-il affirmé, *ne lui permet pas de répondre à l'attente de nos compatriotes et de créer l'espoir (...). Entre la liste Veil et la liste Le Pen, il y avait place pour une deuxième liste de l'opposition »*, pensent toujours les CAR, qui ne se reconnaissent pas non plus dans *« les initiatives dispersées que l'on observe aujourd'hui »*.

● *L'UNIR soutient toutes les listes d'opposition.* – M. Pierre Jaudon, délégué national de l'Union nationale pour l'initiative et la responsabilité (UNIR) créée en mai 1982 par M. Jean-Maxime Lévêque, a déclaré jeudi 14 juin, à Rennes, que son mouvement soutient *« toutes les listes de l'opposition »* aux élections européennes, qu'il s'agisse de celle conduite par Mme Veil, par M. Jean-Marie Le Pen ou par Mme Francine Gomez, qui, a-t-il souligné, *« sont toutes d'accord pour un renforcement des institutions européennes »*.



Un entretien avec M. Lionel Jospin

(Suite de la première page.)

« Quant au Parti socialiste enfin, j'ai l'impression qu'il s'est engagé pleinement, même s'il y a toujours des défaillances individuelles ou collectives. Il s'est, à certains égards, retrouvé dans cette campagne. Il a cessé de s'interroger sur son face-à-face avec le gouvernement. Sans prendre ses distances, il s'est battu sur ses propres thèmes, à partir de sa propre physionomie et de ses propositions sur l'Europe. Il a trouvé un ton, un style.

» Pour les échéances à venir, et notamment les élections législatives de 1986, cette campagne aura été ce qu'on pourrait appeler en termes sportifs un « dérouillage » ou un « décrassage ». En d'autres termes, une utile répétition générale. En ce sens, elle portera ses fruits.

Le new-look

— Votre campagne a été très personnalisée. Cela résulte-t-il d'un choix délibéré ou vous êtes vous plié aux contraintes d'une campagne électorale ?

— Nous savions que ces campagnes seraient personnalisées par d'autres listes. À partir du moment où j'acceptais la responsabilité de conduire la campagne des socialistes, la personnalisation allait de soi, c'était un choix obligé.

» Au fond, face à l'image de Mme Veil, très forte au début dans l'opinion, et au « caractère » assez typé — au sens de La Bruyère — de Georges Marchais, il n'était pas inutile de montrer que, sorti des rangs du parti socialiste, il existait une *personnalité* après tout aussi affirmée, capable d'affronter la bataille politique avec les interlocuteurs qui lui étaient opposés, ou proposés. J'ai donc pris cette personnalisation comme une donnée de la campagne, de la vie politique, et dans ce sens, elle ne m'a pas gêné très longtemps.

— Cette campagne a permis, précisément, à beaucoup de gens de vous découvrir. Avez-vous l'impression d'incarner, comme on le dit, un new-look politique ?

— J'ai envie de vous répondre que je n'en sais rien ! Parce que ces expressions, ces découvertes, elles sont de votre fait : ce sont les médias qui posent les problèmes en termes de new-look ou de old-look. Moi, vous comprenez bien que je ne peux pas me considérer comme un « objet » de la politique, mais au contraire comme un sujet qui s'adresse à d'autres sujets de la politique, c'est-à-dire aux citoyens. J'essaye de m'adresser à l'intelligence de mon peuple, à des individus majeurs.

» Mais cette démarche est-elle particulièrement neuve pour les socialistes ? Je ne crois pas. Dans l'histoire du mouvement socialiste, d'autres hommes ont traité la politique de cette façon. Si être new-look, c'est avoir la volonté d'expliquer ce qu'on veut faire, de poser vraiment les enjeux, de s'adresser à la compréhension des citoyens — et non pas de les flatter ou de leur faire peur, — il me semble que c'est la démarche historique des socialistes, en tout cas, celle des socialistes dont j'ai envie de me réclamer.

Ils se sont moqués de l'Europe

— L'opposition vous a reproché, dans cette campagne, de vous en prendre aux personnes.

— Ce n'est pas l'opposition en général qui a dit cela, mais Mme Veil. Et, comme d'habitude depuis le début de cette campagne, elle n'en a apporté aucune preuve. J'ai mené, au contraire, une campagne d'idées et de propositions. L'Europe sera organisée, existera comme une vraie communauté, ou bien ne sera pas, se dissoudra. La vision caricaturale de Mme Thatcher — celle de l'Europe comme un simple espace pour la circulation des capitaux et des marchandises, — celle qui tente au fond nos conservateurs français, ne pourrait pas lui permettre de vivre.

» L'Europe doit défendre ses intérêts industriels, commerciaux et monétaires avec plus de vigueur face aux Etats-Unis et au Japon. Sinon, elle ne préservera ni ses emplois ni son niveau de vie dans les dix-quinze ans qui viennent.

» L'Europe ne doit pas se résigner à la stagnation économique mais, au contraire, s'engager dans un programme de relance économique concertée, seul capable — avec des premiers pas dans la diminution de la durée du travail et avec la modernisation industrielle — de faire reculer le chômage dans la Communauté. La Communauté doit s'ouvrir à nouveau le chemin du progrès social si elle veut que ses peuples s'identifient à elle. Sur chacun de ces grands thèmes, j'ai formulé des propositions concrètes. Je m'y suis consacré, meeting après meeting, rencontre après rencontre. *Du* reste, vous, journalistes, vous l'avez vu.

» Mais les idées sont quand même incarnées par des personnes ! Celles de la liste de droite étaient voyantes. Il était difficile de les oublier.

» Ce que vous appelez la personnalisation de mes attaques contre l'opposition a reposé sur une constatation : l'UDF, le RPR, le CNIP se sont, dans cette élection, moqués de l'Europe comme de l'an 40. Chacune de ces formations aurait pu défendre, sincèrement et honnêtement, ses idées sur l'Europe et en même temps se compter. Elles ont préféré monter ensemble une grande opération de camouflage politique. Leurs chefs de file se sont présentés unis et souriants à l'opinion, alors qu'on peut déjà apercevoir dans les sous-bois luire les armes dont ils se *menacent pour les futures* échéances.

» Que pensez-vous, par exemple, de M. Barre qui interdit de séjour M. Pons, numéro deux de la liste de Mme Veil, dans une réunion qu'il préside ? C'est proprement insensé. Il y a eu un tel ballet, un tel chassé-croisé de personnalités, l'une chassant *l'autre à la tribune, incapables* de s'exprimer ensemble alors qu'ils sont censés soutenir la même liste, qu'il fallait en rire un peu. Le rire, c'est salubre. J'ai pensé que mettre tout cela en lumière, c'était faire œuvre de salubrité. Cette opération de camouflage politique a été montée avec l'approbation de Mme Veil. De ce point de vue, la campagne des européennes, pour moi, signifie que le mythe de Mme Veil prend fin.

— On a l'impression que, depuis que Mme Veil a choisi d'attaquer elle-même sur ce terrain, vous vous êtes constamment tenu en retrait par rapport à la présence de M. Robert Hersant sur sa liste.

— C'est le présent des acteurs de la vie politique qui importe. M. Hersant n'a pas de raison d'être particulièrement fier d'une partie de sa jeunesse, mais il a droit à l'erreur. Ce qui m'intéresse, c'est le présent de M. Hersant. Sa façon de s'attaquer à la presse libre, d'accaparer les titres, est un danger pour *la démocratie*. Quant à l'idéologie qu'il diffuse dans *le Figaro-Magazine*, elle est clairement nostalgique de celle des années 40, côté Pétain. Pour ce qui touche à la période de la Résistance elle-même, d'autres personnalités, qui ont vécu cette époque, sont mieux placées que moi pour en parler. *Elles* l'ont fait.

Opposition : l'appel à la sédition ?

— La semaine qui commence le 18 juin s'annonce particulièrement difficile : une élection dont les résultats seront vraisemblablement mauvais pour la gauche ; une gigantesque manifestation antigouvernementale des parents de l'école privée, à laquelle M. Jacques Chirac appelle les Français à participer. Comment abordez-vous cette semaine ?

— M. Léotard, de l'UDF, va plus loin que M. Chirac puisqu'il déclare tout bonnement : « *La conjonction du résultat des élections européennes et de la manifestation sur l'école mettra le pouvoir*, entre le 18 et le 25 juin (c'est moi qui souligne) *dans une situation historique qu'on n'a pas vue depuis la guerre.* » C'est quoi ça ? Un appel à la sédition ?

» Mais je réponds à votre question par deux remarques. Premièrement : on ne connaît pas encore les résultats du 17 juin. Attendons avant de raisonner.

» Deuxièmement, comment savez-vous déjà que la manifestation des défenseurs de l'école privée sera *« gigantesque »* ? Moi, je crois que ses organisateurs sont embarrassés, car celle-ci a un peu trop de parrains, et qui ont des objectifs très différenciés.

» Le projet Savary ne menace pas l'école privée, c'est-à-dire l'école catholique. Dans la mesure où il est très évolutif dans le temps, je crois *que l'Église en France aurait tort de* paraître s'engager nettement dans le camp de la droite..., et de l'extrême droite. Elle y perdra plus, à terme, qu'elle peut croire y gagner dans l'immédiat.

— On s'est aperçu, y compris dans la campagne européenne, du profit que l'opposition pouvait tirer du thème des libertés, dont les socialistes ont été dépossédés. N'est-ce pas là le premier et principal échec de la gauche ?

— Quand on voit M. Chirac regretter que le gouvernement français n'ait pas reçu officiellement, avec les honneurs, le premier ministre de la République officiellement raciste d'Afrique du Sud, on se rend compte que certains prennent beaucoup de libertés avec le *thème* de la liberté. Mais allons au fond des choses. Depuis que l'Etat-providence fonctionne moins bien, qu'il y a chômage, difficulté à équilibrer les systèmes sociaux, la machine étatique est ressentie comme plus lourde dans tous les pays développés, où le taux de prélèvement *sur* les citoyens est *important*. Cela peut expliquer cette humeur qui traverse actuellement les sociétés occidentales et qui fait ressentir comme pesants un certain nombre de mécanismes collectifs de solidarité ou d'interventions de l'Etat, jugés nécessaires dans les années 50 ou 60, après l'échec dramatique du libéralisme *économique* des années 30. Les gens veulent toujours être protégés dans leur corps, mais ils ne le supportent plus bien dans leur tête. Il faut être capable d'y répondre. Ce mouvement se dissiperait, à mon avis, si nous retrouvions le chemin d'une certaine expansion économique et d'une certaine justice sociale. La droite a *su* greffer provisoirement sur ce mouvement l'équation selon laquelle défense de certains privilèges égale défense des libertés.

» C'est le résultat d'une campagne idéologique formidable engagée avec de très grands moyens, et par rapport à laquelle nous avons été en partie sur le reculoir. Je pense qu'il faut, avec plus de force, avec plus de conviction, reprendre la bataille pour montrer que la liberté n'est rien sans l'égalité. Du moins si l'on veut la liberté pour tous.

— La relance européenne, sur laquelle les socialistes ont fait campagne, n'est-elle pas aussi illusoire que la relance de 1981 en France ? Est-ce que les conditions de l'économie mondiale permettent d'avancer cette carte-là raisonnablement, ou est-ce un argument de campagne ?

— Ce n'est pas un argument de *campagne. Tous les socialistes, dans* tous les pays de la CEE, sont sur cette perspective. D'ailleurs, au Japon, les taux de croissance sont très supérieurs à ceux qui existent dans la CEE et, actuellement, c'est le cas aussi — avec plus d'aléas peut-être — aux Etats-Unis. Il est quand même significatif de voir ces deux pays, *qui ont pris de l'avance sur* nous, qui nous taillent des croupières en Europe, n'être pas orientés sur un cours de stagnation mais sur un cours de croissance économique. Cela mérite réflexion, vous ne trouvez pas ? Et puis, la CEE a fait 50 % de son commerce avec elle-même. Donc, elle peut engager un *mécanisme auto-entretenu avec une* moindre dépendance extérieure que la France.

» Enfin, cette relance économique, nous l'avons toujours considérée comme concertée, ce qui veut dire, aussi, sélective. On peut très bien admettre que dans la Communauté certains touchent davantage *au frein, d'autres davantage à l'accélérateur* ; que certains veillent plus à leur monnaie, d'autres plus à leurs investissements ; que certains s'engagent clairement dans la croissance et que d'autres mènent encore pendant un certain temps la lutte contre les déséquilibres à court terme. Mais l'ensemble, lui, devrait être orienté vers le retour à l'expansion.

1986 : un nouveau contrat

— Comment comptez-vous d'ici à 1986 réveiller ou remobiliser les « déçus » de 1981 ?

— Les éléments qui vont fonder les choix, les enjeux, les solutions de 1986, ne sont pas encore tous rassemblés. Il est donc un peu vain et abstrait d'anticiper sur 1986.

» Dans deux ans, la réalité des *ambitions concurrentes*, à *droite*, apparaîtra avec beaucoup plus de netteté que maintenant. En 1986, les Français n'auront pas à émettre un vote sanction mais un vote choix. Permettre à la gauche de continuer ou faire revenir la droite au pouvoir. La droite, telle qu'elle est, n'ayant pas changé d'un pouce par rapport à l'avant 1981, *n'ayant opéré aucun* effort de réflexion sur elle-même, aucun effort de rénovation de son fonctionnement politique, tentée au contraire par une formidable régression sociale et des valeurs. Nous aurons, de notre côté, à proposer un nouveau contrat à notre peuple, compte tenu de notre expérience du *pouvoir, de ses difficultés* et *de ses* acquis. Nous le ferons. »

Propos recueillis par
JEAN-LOUIS ANDRÉANI.

Dessin de PLANTU.

Le taux de participation a été faible dans les quatre pays qui votaient le 14 juin

Les sondages réalisés dans les quatre pays qui ont voté le 14 juin (Grande-Bretagne, Irlande, Pays-Bas, Danemark) ne laissaient présager aucun changement important de la composition de l'Assemblée de Strasbourg. La participation a été *faible en Grande-Bretagne (voir ci-dessous)*, mais aussi aux Pays-Bas où 52,6 % seulement des électeurs se sont dérangés, contre 57,9 % en 1979. Les sondages font apparaître un léger recul du Parti chrétien-démocrate au pouvoir (31,5 % contre 35,6 % il y a quatre ans), une progression de son partenaire au sein de *la coalition, le Parti conservateur* (18,9 % contre 16,2 % en 1979) et un léger progrès des socialistes (31,8 % contre 30,4 %). La coalition gouvernementale ne s'en est donc pas trop mal tirée, nous indique notre correspondant à Amsterdam, après que le Parlement néerlandais eut entériné la veille le « oui conditionnel » du gouvernement à l'installation des missiles de l'OTAN.

En Irlande, un électeur sur deux environ s'est rendu aux urnes. C'est le plus faible taux de participation à une élection à l'échelle nationale et un net recul par rapport à 1979 où 63 % d'électeurs avaient pris part au vote.

Au Danemark enfin, on relève *une progression de la participation* (54 % contre 47 % en 1979), même si l'on reste loin des taux de participation aux élections législatives (environ 80 %). Selon une estimation diffusée jeudi par la télévision, les partis pro-européens, avec 66 % des voix, enregistreraient un léger recul qui leur ferait perdre l'un des neuf sièges dont ils disposent à Strasbourg au profit des partis anti-européens (34 % des voix et six sièges).

En Grande-Bretagne, l'Alliance centriste est en mauvaise posture... mais remporte une « partielle » importante

De notre correspondant

Londres. — Les Britanniques ont une nouvelle fois boudé les élections européennes. Le taux d'abstention serait d'environ 70 %, selon un sondage réalisé pour le compte de la chaîne de télévision indépendante à la sortie des bureaux de vote, le jeudi 14 juin. Cette première indication, si *elle est confirmée, signifierait que le* « record » de 1979 aura été battu. La participation n'avait alors pas dépassé 32 %, le chiffre de loin le plus faible de toute la Communauté.

Plusieurs autres sondages effectués jeudi tendent à montrer que le Parti travailliste poursuit sa « remontée », ainsi que l'avaient déjà révélé une série d'élections législatives partielles et les élections locales, le mois dernier (*le Monde* du 5 mai). Cela n'est pas très surprenant après le « raz de marée » conservateur aux Communes en 1983. Le parti de Mme Thatcher ne semble pas s'en inquiéter outre mesure. Plus inattendue est l'ampleur du recul de l'Alliance, coalition du Parti libéral et du Parti social-démocrate *(SDP)*. Cette formation ne recueillerait que 18 % des voix au lieu de 26 % aux législatives de 1983.

Pour le moment, l'Alliance se console avec le résultat d'une « partielle » *organisée à Portsmouth en* même temps que le scrutin européen. Le candidat du SDP a remporté une victoire imprévue dans un fief conservateur et largement devancé son rival travailliste.

Le candidat de l'Alliance, le social-démocrate Michael Hancock, a *enlevé le siège avec une majorité de* 1 341 voix, recueillant 15 358 suffrages contre 14 017 au candidat conservateur et 10 846 au candidat du Labour.

Cette victoire des sociaux-démocrates est spectaculaire. Le Parti conservateur était en effet pratiquement certain du succès de son candidat, M. Patrick Rock, dans cette élection organisée à la suite du décès du député conservateur Ralph Bonner Pink, qui avait été élu en juin 1983 avec une avance de plus de 12 000 voix.

Le revers est important aussi pour les travaillistes. La victoire de M. Michael Hancock donne en effet un puissant argument à l'Alliance, qui prétend représenter la véritable opposition au gouvernement conservateur. Elle a totalement éclipsé les informations ayant trait aux élections européennes.

FRANCIS CORNU.

Quarante ans après...

CHAQUE « MALGRÉ-NOUS » TOUCHERA 7 500 FRANCS

La première tranche d'indemnisation des Alsaciens et Mosellans enrôlés de force dans l'armée allemande au cours de la dernière guerre — 100 millions de DM (environ 300 millions de francs) sur les 250 millions prévus — a été versée le 12 juin par le gouvernement de Bonn.

Quelque 70000 « malgré-nous » ou leurs ayants droit (veuves, ascendants et descendants) seraient ainsi concernés. Fin mai, ils étaient un peu plus de 50000 à avoir déjà déposé à Strasbourg — à l'Entente franco-allemande — une demande de statut d'incorporé de force. Ils toucheront environ 7500 F, quelle que soit la durée de l'incorporation. *« Plus qu'une réparation financière, c'est avant tout une réparation morale »*, a souligné M. *Laurain, secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants, en révélant jeudi 14 juin le versement de cette première tranche.*

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

LE PROJET DE LOI SUR LA TÉLÉVISION CABLÉE

Le RPR se borne à s'abstenir sur un texte jugé « inacceptable » par l'UDF

L'Assemblée nationale a adopté en première lecture, dans la nuit du jeudi 14 au vendredi 15 juin, après déclaration d'urgence, le projet de loi *« relatif à l'exploitation du service de radio-télévision mis à la disposition du public sur un réseau câblé »*. Les députés communistes et socialistes ont adopté ce texte, qui confie à des sociétés d'économie mixte (SEM) locales le soin d'exploiter les réseaux locaux de télévision par câble (*le Monde* daté 4 et 5 mai). L'UDF a voté contre, le RPR s'est abstenu.

Ce scrutin en ordre semi-dispersé est l'expression logique des réticences que suscite, dans une partie de l'opposition restée fidèle à son passé, le discours que tiennent, désormais, les « jeunes turcs » de l'UDF. Ainsi M. François d'Aubert (UDF, Mayenne) a présenté, en posant la question préalable, une critique *« ultra-libérale »* du projet gouvernemental. A M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat chargé des techniques de la communication, qui estime que l'avènement de la télédistribution marquera *« le début d'une autre ère de la communication »*, permettra de passer de *« la période de pénurie à la période d'abondance »*, ouvrira, à travers un dispositif *« respectueux du pluralisme »*, de *« nouveaux espaces de liberté »*, M. d'Aubert a répondu que le texte gouvernemental, *« obscur, imprécis »*, inspiré par le *« lobby câblocratique »*, *« bafoue le pluralisme »*, instaure une *« politique du verrouillage »*, représente une *« tentative de tutelle »* de l'Etat sur le câble. *« Le câble ne doit en aucun cas être considéré comme un service public »*, a lancé M. d'Aubert, pour qui la présence d'un représentant de l'Etat dans les SEM constitue la disposition *« inadmissible »* par excellence du projet.

Les thèses de M. d'Aubert n'ont guère trouvé d'écho dans les interventions de M. Michel Péricard (RPR, Yvelines). Ancien journaliste à Radio-France, M. Péricard, dans ses observations mesurées, a repris, pour l'essentiel, les questions posées sur le plan câble par le maire de Paris au premier ministre. Il a indiqué, au terme des débats, que, ne pouvant s'estimer *« tout à fait satisfait »* par les réponses de M. Fillioud, *il s'abstiendrait, au nom* de son groupe, après avoir refusé de prendre part au vote sur la question préalable, que l'UDF a été seule à voter.

La majorité, en retour, par la voix de M. Georges Hage (PC, Nord), rapporteur de la commission des affaires culturelles, et M. Bernard Schreiner (PS, Yvelines), a accusé l'opposition de critiquer la gauche simplement parce qu'elle réalise ce que l'ancienne majorité avait été incapable de mener à bien.

Réponse désormais classique, comme l'est aussi le reproche adressé à l'UDF de céder à la tentation d'une *« déréglementation à l'anglo-saxonne »*, et de prôner un *« libéralisme qui n'est rien d'autre que du laisser-aller »*. Pour la majorité, les sociétés d'économie mixte locales, auxquelles M. d'Aubert voudrait substituer des concessions privées, représentent un point d'équilibre, qui obligera les collectivités locales à *« prendre leurs responsabilités »*, selon M. Schreiner, et constitue, selon M. Fillioud, *« une étape importante sur la voie d'une décentralisation authentique »*.

Le PCF, par la voix de M. Louis Odru (Seine-Saint-Denis), a insisté sur la défense du service public et s'est félicité que le gouvernement ait repris à son compte un amendement imposant une minorité de blocage des collectivités locales dans les SEM.

J.-L. A.

LA RETRAITE A SOIXANTE-CINQ ANS DES MAGISTRATS DE LA COUR DE CASSATION

Les députés adoptent le projet mais en allongent les délais d'application

Bienheureuse Cour de cassation ! Elle a su trouver à l'Assemblée *nationale, qui, le jeudi 14 juin, débattait* de l'abaissement à soixante-cinq ans de l'âge de la retraite de ses magistrats, des défenseurs de poids. *D'abord, M. Robert Badinter, qui,* après lui avoir rendu un hommage appuyé, a souligné que le projet de loi ne mettrait pas à mal son fonc*tionnement puisque, en 1985, il n'y* aurait qu'un départ supplémentaire, treize en 1986, cinq en 1987 et quatorze en 1988, et qu'elle avait à sa *disposition un « vivier » de plus de* trois cents magistrats prêts à y accéder. Pour lui, il s'agit donc simplement de tirer les conséquences *« du rajeunissement considérable de la magistrature »*.

Pourtant, l'Assemblée, sur la suggestion de M. Raymond Forni (PS, Territoire de Belfort), président de la commission des lois mais aussi avocat et connaissant donc les problèmes d'encombrement de cette haute juridiction, a décidé de rallonger les délais pour l'application de cette réforme. Dans le projet gouvernemental initial, ils étaient déjà plus longs pour la Cour de cassation que *pour le Conseil d'Etat et la Cour des* comptes.

Ainsi, la limite d'âge pour ses magistrats resterait de soixante-huit ans jusqu'au 31 décembre 1984 ; serait, à titre transitoire, de soixante-sept ans et six mois en 1985, de soixante-sept ans en 1986, de soixante-six ans et six mois en 1987 et de soixante-six ans du 1er janvier au 31 décembre 1988.

La Cour de cassation a ainsi obtenu ce que l'Assemblée avait refusé le mercredi 13 juin à la Cour des comptes et au Conseil d'Etat. Il *est vrai que, dans son cas, le gouvernement* n'a pas, contrairement aux deux autres juridictions, la possibilité de nommer des membres au tour extérieur...

M. Forni avait même souhaité que ses présidents de chambre et ses premiers avocats généraux actuellement en fonction puissent tous le rester jusqu'à soixante-huit ans. Mais cette disposition n'était peut-être pas constitutionnelle, et M. Badinter n'y était pas favorable pour ne pas légiférer *intuitu personae*. Cette disposition fut donc rejetée par la majorité.

Finalement, c'est par trois cent vingt-sept voix (PS-PC) contre cent cinquante-deux (RPR-UDF) que l'Assemblée a adopté, en première lecture, après déclaration d'urgence, ce projet de loi organique.

Th. B.

EUROPÉENNES

L'Europe à la recherche d'une voix

IV. – *La vie mouvementée du couple Paris-Bonn*

Année électorale pour la Communauté européenne, année des ruptures aussi, 1984 aura vu naître et croître un certain nombre de désillusions, notamment celles de l'« espace méditerranéen ». Dans la classe communautaire, certains « mauvais élèves » ont, par leur comportement, freiné la progression de l'ensemble (*le Monde* des 13, 14 et 15 juin). Espérance nouvelle ou retour *aux sources ? Plus que jamais,* l'alliance franco-allemande s'affirme comme le pilier central de cette édification de l'union européenne à laquelle M. Mitterrand a appelé ses partenaires de la CEE.

par BERNARD BRIGOULEIX

« Il n'y a aucune raison pour que nous ayons de mauvaises relations avec nos voisins et partenaires allemands, et encore moins pour que nous cherchions à souffler le froid sur nos rapports avec Bonn. Mais, enfin, le temps de l'entente privilégiée entre la France et la RFA est révolu, ne serait-ce que par égard pour nos autres interlocuteurs de la Communauté. » Voilà ce que l'on entendait dire, peu après le 10 mai 1981, dans l'entourage du nouveau président de la République.

L'amicale complicité qui unissait MM. Giscard d'Estaing et Schmidt avait plus d'une fois irrité les socialistes français ; et si M. Mitterrand était déjà, dans l'opposition, trop homme d'Etat pour ne pas admettre ces relations, bon nombre de ses amis trouvaient tout de même que ce chancelier social-démocrate poussait un peu loin la complaisance à l'égard d'un président « de droite ». Il n'était certes pas question, voici trois ans, de renverser la vapeur ; mais on allait s'attacher à nouer d'autres amitiés agissantes, et à rompre un tête-à-tête jugé, dans la gauche française, exagérément exclusif.

Il faut faire quelque effort de *mémoire* pour retrouver le souvenir de ces déclarations, tant la *réalité* s'est *chargée, là* comme ailleurs, d'infléchir – c'est une litote – les intentions affichées à l'orée du règne. Jamais sans doute la politique européenne de la France et sa stratégie économique et monétaire n'avaient à ce point dépendu de sa bonne *entente* avec Bonn. Et jamais non plus, même au temps de la spectaculaire réconciliation scellée par de Gaulle et Adenauer – une réconciliation dont le général n'allait pas tarder à voir *« se faner les roses »* sur un terrain plus diplomatique, – cette entente n'avait été aussi *méthodiquement* célébrée, exaltée même, à Paris comme à Bonn.

M. Mitterrand n'avait pourtant pas, à l'égard de l'Allemagne, ou pour mieux dire de la germanité, le même rapport culturel et affec*tif que le fondateur* de la Vᵉ République. Même si, dans un texte prémonitoire, mais dont la date de publication – décembre 1942 – lui fut parfois reprochée, il avait déjà évoqué à propos de la France et de l'Allemagne, *« les deux boucles d'un même cycle, et qui devaient fatalement se rejoindre »* (1). En fait, cet itinéraire est surtout passé, chez le président de la République, par la confirmation de sa passion pour l'Europe. Confirmation, et non révélation : sous la IVᵉ et la Vᵉ République, il n'a cessé d'en prodiguer les signes, y compris lorsqu'il prit position, au début des années 50, *en* faveur de la CED, qui comportait justement le réarmement de la République fédérale (mais il devait finalement décider de ne pas participer au vote sur le projet, en 1954).

Cet engagement en faveur de *l'unification* progressive du Vieux Continent – l'*« Europe du libre examen »*, qu'il opposait sous la IVᵉ République à l'*« Europe révélée »* du MRP – semblait tout d'abord devoir emprunter d'autres chemins. M. Mitterrand estimait que la France, toute à sa deuxième lune de miel avec la RFA, avait imprudemment négligé deux de ses partenaires essentiels de la Communauté (sans parler des trois « petits » du Benelux) : la Grande-Bretagne et l'Italie. Il *avait voulu donner* au premier sommet franco-britannique de sa présidence, à l'automne 1981, le caractère de sympathiques retrouvailles avec une entente qui avait malheureusement cessé d'être cordiale. Et il *attachait une importance ostensible* à l'établissement d'un dialogue enfin privilégié avec Rome.

L'intransigeance de Mᵐᵉ Thatcher dans l'interminable controverse budgétaire de la Communauté d'un côté, un certain nombre de malentendus transalpins de l'autre, mais sans doute, plus que tout, le poids spécifique de l'alliance Paris-Bonn, manifestement sous-estimé au lendemain *du 10 mai, ont eu raison, et sans* délai, de cette aspiration au « rééquilibrage » européen. L'entente franco-allemande connaissait au fond un « équilibre stable » : provisoirement perturbée, elle tendait par elle-même à revenir à sa position *antérieure, c'est-à-dire au* premier rang.

Les aléas de la coopération industrielle

On aurait pourtant tort de croire sans nuages ni difficultés *cette coopération si souvent citée* en exemple. Avant et depuis l'arrivée au pouvoir de M. Mitterrand puis de M. Kohl – puisque, pour que l'ironie du sort soit complète, les électeurs de l'un et de l'autre pays se sont ingéniés à ren*verser exactement* le *cas de figure* politique, – elle a connu un certain nombre de vicissitudes dont ne rendent guère compte les communiqués de fin de sommet.

Ainsi, par exemple, de la coopération industrielle. On y attache, à Paris, une importance exceptionnelle. A Bonn, on n'y est bien sûr pas hostile, au contraire, mais... Encore se trompe-t-on souvent, du côté français, sur les raisons de la vague réserve qui se fait jour outre-Rhin. Les Allemands ne *jugent pas, a priori,* les Français d'un niveau technologique indigne d'une telle coopération. Mais les structures des entreprises, la place des syndicats, sans doute aussi le comportement du patronat, et tout simplement certaines *situations soit de concurrence,* soit de non-complémentarité, rendaient difficile qu'une *telle* coopération dépassât le stade du vœu pieux.

Pour certaines réalisations, il est vrai, le travail fait en commun par *Français et Allemands* s'est révélé un apport constructif à l'Europe, à commencer par l'Airbus. Mais, dans plusieurs cas, il s'est agi de programmes industriels extracommunautaires, et auxquels d'autres partenaires non *moins importants* avaient apporté une contribution décisive.

Le dispositif de sécurité

Dans le domaine militaire, la coopération entre Paris et Bonn apparaît, au moins pour l'instant, comme prometteuse. Qu'il s'agisse de la production en commun de matériel complexe, coûteux, dont *la réalisation eût été* difficile séparément, et la vente insuffisante sans la double clientèle de l'armée française et de la Bundeswehr, ou de la réactivation d'une des dispositions du traité de 1963 sur les consultations stratégiques entre les deux capitales. Décidée lors d'un récent sommet, cette mise en œuvre d'une des stipulations les *plus oubliées* de l'accord de Gaulle-Adenauer a *suscité* des commentaires acerbes de la part du Parti communiste, tout comme le projet plus récent de construction en commun d'un hélicoptère antichar.

Manifestement, M. Mitterrand tient le plus grand compte du rôle de l'Allemagne fédérale dans le dispositif de sécurité européen. Il n'a pas hésité, le 20 janvier 1983, devant le Bundestag, à donner un sérieux coup de pouce – à six semaines d'élections législatives ouest-allemandes, où la gauche menait campagne contre M. Kohl sur ce thème, – aux partisans de la fermeté face au surarmement soviétique. Et si l'on se garde à Paris d'outrepasser les limites *fixées par les traités* internationaux à la République fédérale en ce qui concerne l'armement (notamment nucléaire), on n'hésite pas à prendre totalement à contre-pied la fraction communiste de la majorité parlementaire et même celle du PS qui, au CERES en particulier, est toujours prompte à s'effaroucher d'une trop bonne entente avec Bonn sur ce terrain.

Quant à la coopération politique, elle se porte aussi bien que possible. Sans doute les liens exceptionnellement étroits qui, encore aujourd'hui, unissent la République fédérale aux Etats-Unis, à l'intérieur de l'OTAN ou de façon plus *directement* bilatérale, viennent-ils fixer une limite à la concertation « européenne » entre Paris et Bonn. Mais dans l'ensemble, et singulièrement sur la scène communautaire, cette coopération est étroite et porte ses *fruits. Il est patent, par exemple,* qu'à la présidence du conseil des Dix M. Mitterrand s'est résolument appuyé sur M. Kohl, y compris lorsque le différend franco-allemand à propos du démantèlement des montants *compensatoires monétaires n'était* pas résolu. Non pas seulement pour faire rendre gorge aux *Britanniques,* mais pour suggérer, avec chaque fois plus de précision et de force, que, en dépit de ses déboires actuels, la Communauté est en mesure de passer à la vitesse supérieure, d'aller de l'avant, *bref d'accéder à cette* union européenne dont le président de la République rêve en réalité depuis longtemps.

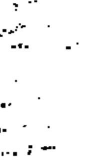
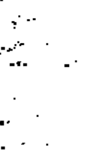
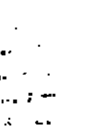
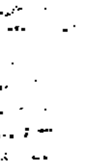
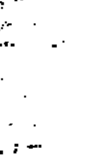
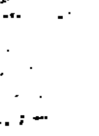
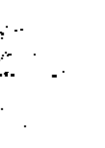
Vers l'union européenne ?

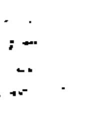
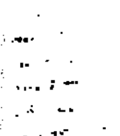
Le succès de ce grand dessein, dont le chef de l'Etat souhaiterait faire une des aventures réussies de son septennat, passe évidemment par le soutien de Bonn. A en *juger par la tonalité du dernier* sommet franco-allemand de Rambouillet, un tel concours ne lui sera pas ménagé. Il est vrai qu'il est sans doute plus facile de lancer ensemble quelques grandes idées que d'en fixer, dans la prati*que, les modalités d'application* : la suppression de tout contrôle aux frontières entre la France et la RFA, annoncée par M. Mitterrand le 29 mai dernier, et effective à partir du 1ᵉʳ juillet prochain, pourrait en administrer une nouvelle preuve, encore que l'on espère dans les milieux « euro*péistes » que cette* initiative fera tache d'huile dans l'ensemble de *la CEE. Mais la suite* des événements communautaires pourrait bien confirmer que Paris n'a pas eu tort de faire fond sur le sentiment profondément européen des Allemands d'aujourd'hui.

Cet attachement à l'Europe a *un peu joué, outre-Rhin, au sortir* d'une guerre où la germanité même pouvait sembler s'être discréditée, voire déshonorée, le rôle d'un nationalisme de substitution. Sans doute la République fédérale, qui a montré au monde son attachement à la démocratie, et qui s'est prouvé à elle-même sa *formidable* capacité de reconstruction, pour ne pas dire sa rage de vivre, n'est-elle plus l'Allemagne des décombres, qui découvrait l'Europe libre après avoir tenté de l'asservir. Le « complexe allemand » n'est, au minimum, *plus le même. On peut s'étonner,* ou sourire, du rêve d'union européenne alors que la CEE n'arrive même pas à régler ses problèmes budgétaires. Mais le pari européen du couple France-Allemagne, quels que soient ses risques, n'est pas injouable.

FIN

(1) Dans le nº 5 de la revue *France*. François Mitterrand, *Politique I*, éd. Fayard, 1977.

Le Monde

société

JEAN-PAUL II EN SUISSE CENTRALE

Barbelés symboliques

De notre envoyé spécial

Flüeli. — En quittant Fribourg pour Berne, le jeudi 14 juin, à mi-chemin de son périple, Jean-Paul II est passé de la Suisse cosmopolite à la Suisse profonde, celle des cartes postales avec ses lacs et ses montagnes au cœur de la Confédération. Là, le pape a eu deux rencontres délicates, l'une religieuse, l'autre *politique. D'abord au centre* oecuménique de Kehrsatz, avec la Fédération des Eglises protes*tantes ; ensuite à la résidence* de Lohn, avec le Conseil fédéral réuni au complet.

La psychose de l'attentat avait transformé le cadre bucolique de cette première chapelle oecuménique du pays en camp retranché, avec rouleaux de barbelés, policiers l'arme au poing et interdiction formelle au public de s'approcher. Jean-Paul II n'a pas apprécié. *« Was ist das ? »*, a-t-il dit en désignant les barbelés qui étaient comme le symbole des divisions politiques et religieuses qu'il dénonce à longueur d'homélie.

Entouré du cardinal Willebrands et du Père Dupré, respectivement président et secrétaire du secrétariat romain pour l'unité des chrétiens, le pape s'est *entretenu avec ses hôtes — « en toute franchise et clarté »* aux dires de ses interlocuteurs — sur *quelques points épineux qui divisent* catholiques et protestants. Et notamment le problème de l'*« hospitalité eucharistique »* (l'invitation faite par une Eglise aux chrétiens d'une autre confession de communier chez elle). Question sensible entre toutes dans un pays qui compte un mariage mixte sur trois. Mais on a vite mesuré le fossé qui subsiste. *« Ce que vous estimez être un petit pas est pour nous un très grand pas »*, a répondu le cardinal Willebrands à un protestant qui demandait aux catholiques de faire un petit pas vers l'unité en acceptant l'hospitalité eucharistique réciproque.

En revanche, Jean-Paul II a agréablement surpris certains protestants en déclarant : il faut *« se demander sérieusement si la femme a déjà dans l'Eglise et la société la place que Dieu a prévue pour elle, et si sa dignité et ses droits sont reconnus de façon satisfaisante »*.

Lors de la réception du pape par le Conseil fédéral, qui eut lieu discrètement en dehors de Berne, car beaucoup voyaient d'un mauvais œil un tel honneur rendu au chef de l'Eglise romaine, Jean-Paul II a loué les vertus de la démocratie suisse : *liberté, tolérance, pluralisme et* neutralité. Il devait revenir de façon plus nuancée sur le sujet *de la neutralité suisse* dans l'homélie qu'il prononça à Flüeli, lieu de naissance du seul saint *national, Nicolas de Flüe*, patron de la Confédération helvétique.

La femme de Nicolas

Citant un des conseils de saint Nicolas — *« Ne repoussez pas trop loin vos frontières, ne vous mêlez pas des affaire des étrangers »*, — Jean-Paul II a déclaré : *« Ce principe a finalement conduit à votre neutralité reconnue et très utile. Sous sa protection, la petite Suisse est devenue une puissance économique et financière. »* Et le pape a lancé cet avertissement : *« Veillez surtout à apporter une contribution au service de la paix du monde avec votre économie et vos banques et non une contribution, peut-être indirecte, à la guerre et à l'injustice. »*

Si Jean-Paul II eut recours à l'histoire de saint Nicolas de Flüe pour faire la leçon à la Suisse des banques où l'argent est roi, il ne fut pas le seul à user du stratagème à d'autres fins. La paroisse de Sachseln, où est enterré saint Nicolas, a adressé une lettre au pape lui demandant que Dorothée, la femme de Nicolas, puisse être vénérée comme lui. Car, au quinzième siècle, Nicolas avait quitté sa femme et ses dix enfants, à l'âge de cinquante ans, pour se retirer dans un ermitage où il passa les vingt dernières années de sa vie en prières et méditations. *Aujourd'hui, il ne* faut pas être grand clerc, ni féministe acharné, pour se demander *si sa femme ne fit pas preuve de* vertus aussi héroïques que celles de son saint époux.

ALAIN WOODROW.

Un médicament contre l'hémophilie pourra être produit par manipulations génétiques

La société américaine Genentech, spécialisée dans les techniques de manipulations génétiques, vient d'annoncer qu'elle est parvenue à produire en laboratoire le facteur VIII humain, une substance normalement présente dans l'organisme et utilisée dans le traitement de la forme la plus fréquente d'hémophilie. Ce résultat important pourrait, à l'avenir, améliorer le dépistage précoce et le traitement de cette maladie héréditaire due à une anomalie des mécanismes qui, chez l'homme, assurent la coagulation sanguine.

Il y a peu, de passage à Paris, les dirigeants de la jeune société californienne Genentech *confiaient* qu'ils annonceraient prochainement des résultats importants au sujet de la production, par manipulations génétiques, de produits utilisables en thérapeutique humaine. Après les succès concernant l'hormone de croissance humaine, plusieurs types d'interféron et un produit destiné à dissoudre dans l'organisme les caillots sanguins, c'est donc autour du facteur VIII d'être cloné et produit par recombinaison génétique.

L'hémophilie, maladie héréditaire grave frappant les hommes et transmise par les femmes, est, dans sa forme la plus fréquente (hémophilie A), due à un défaut de la synthèse d'un facteur de la coagulation sanguine connu sous le nom de facteur VIII. Seule l'injection régulière de cette protéine permet de diminuer la fréquence et la gravité des accidents hémorragiques chez les hémophiles.

Les travaux de biologie moléculaire sur le facteur VIII sont particulièrement difficiles en raison de la complexité de cette structure et de sa rareté dans le plasma humain. Découverte dans les années 50, cette substance était, il y a peu encore, entourée de mystère. Quelques résultats prometteurs avaient été annoncés à la fin de 1983, notamment par Genetics Institute, une société de Cambridge (Massachusetts).

Aujourd'hui, Genentech annonce la production, après clonage du gène correspondant, de ce facteur VIII humain *« biologiquement actif »*. Le résultat obtenu en collaboration avec les laboratoires Speywood, de Wrexham (Grande-Bretagne), et le Royal Free Hospital de Londres, est d'autant plus remarquable que la molécule ainsi synthétisée est d'une très grande taille (2 300 acides aminés). *« Le facteur VIII*, souligne-t-on au siège de Genentech, *est la plus grosse protéine jamais produite par les techniques de manipulation génétique, quatre fois plus grande par exemple que l'albumine... »*

Les perspectives commerciales considérables ainsi ouvertes ne sont pas tout à fait d'actualité, Genentech indiquant que la mise sur la marché d'un tel produit et son utilisation par les malades hémophiles peuvent demander encore plusieurs années. Ce mode de production offre, en théorie, deux avantages majeurs : celui de disposer d'une substance totalement purifiée (le facteur VIII actuellement utilisé est produit à partir de dons du sang et peut être le vecteur de maladies infectieuses comme l'hépatite virale) et celui d'un prix de revient inférieur.

Un tel résultat devrait, en outre, permettre de faire de notables progrès dans la connaissance des bases moléculaires de l'hémophilie. Il offre enfin la possibilité d'un dépistage précoce de l'hémophilie, soit *in utero* sur les enfants des couples à risques, soit chez les femmes susceptibles de transmettre cette affection.

JEAN-YVES NAU.

M. GEORGES FILLIOUD DEVANT LE TRIBUNAL DE LYON

Vagabondage et véhémence

De notre envoyé spécial

Lyon. — *« Si vous aviez tenu le discours que vous tenez ici, vous ne seriez pas là. Vous avez été brûlé par la passion.*

— C'est une véhémence que vous me reprochez ?

— Oh non, au contraire, j'aime beaucoup. »

Mme Villevert, présidente de la sixième chambre correctionnelle du tribunal de Lyon, paraît charmée et charmeuse. Ce n'est pas tous les jours que l'on a à examiner le cas d'un prévenu membre du gouvernement. C'est encore plus rare, qu'inculpé de diffamation, il vienne lui-même répondre devant des juges. Or, jeudi 14 juin, M. Georges Fillioud, ministre chargé des techniques de la communication, a tenu à être là.

De ce procès qui lui est fait sur plainte de quatre anciens candidats aux cantonales de Romans, il fait une *« affaire de principe »*, une *« question essentiellement morale et, d'une certaine manière, politique »*.

En ce temps-là, il était maire socialiste de Romans. Il venait de faire édifier une maison de culte et de réunion pour la population maghrébine. Dans la nuit du 2 au 3 mai 1982, ce bâtiment fut détruit par un attentat. Le 24 mai, devant le conseil municipal, M. Fillioud fit part de son émotion. Dans sa déclaration reproduite par le bulletin municipal figuraient sept lignes qui sont au cœur du débat : *« Quoi qu'il en soit la culpabilité est lourde de ceux qui ont volontairement contribué à créer ce climat, notamment les partis et les candidats qui ont fait campagne en dénonçant la réalisation de cette maison, utilisant ainsi des sentiments de rancœur latente à des fins électorales. Qui sème la haine récolte la violence. »*

Sept lignes de trop ? C'est toute la question. Les candidats de l'opposition à l'élection cantonale — MM. Claude Saillard, Claude Guilleminot (RPR), Bossan (UDF) et Georges Durand (affilié au CNI) — demandent réparation, 10 000 F de dommages-intérêts chacun et, bien sûr, condamnation du « diffamateur ».

Maison de culte ou commissariat

Mais le diffamateur ne se tient pas pour tel. Face à Mme Villevert, il plaide sa cause avec chaleur. L'exercice n'est pas facile. Il convient de ne pas se laisser aller au ton du tribun. Il expose qu'il a dénoncé des faits criminels, qu'il aurait trahi les devoirs de sa charge et de son mandat de maire s'il ne l'avait pas fait. Il dit, encore, qu'il a lancé un appel au calme, qu'il s'est félicité de voir toutes les communautés, partis ou associations et syndicats réprouver d'un même élan cet attentat raciste. *Mais il lui fallait bien* aussi montrer ce que le climat pouvait avoir de malsain.

Mais pourquoi cette allusion à des candidats ? Croyait-il vraiment que ceux-là étaient les auteurs du crime ? *« Absolument pas*, dit M. Fillioud, *d'ailleurs, je ne m'adressais pas seulement à eux. Quatre se sont sentis concernés, que je n'ai d'ailleurs jamais nommés. S'il y avait diffamation, bien d'autres personnes auraient pu à bon droit se sentir réellement visées. »*

Bref, le ministre entend élever le débat. L'attentat de Romans ne saurait être séparé, à ses yeux, de ce qui se passe aussi aux Minguettes, dans la banlieue de Lyon, à Sarcelles ou à La Courneuve.

— Vous auriez pu rester dans le vague... »

Il aurait pu, en effet. Mais la vie publique impose des engagements. *« Si votre tribunal considérait que ces sept lignes sont des lignes coupables*, dit le ministre, *je ne vois plus comment un homme politique pourrait encore exprimer ses opinions sans tomber sous le coup de la loi. »*

Du côté des « diffamés », on voit les choses autrement. M. Durand et M. Saillard, disent en substance que cette mise en cause ne peut que les concerner, car M. Fillioud ne songeait assurément pas à ses propres amis politiques. Ils ajoutent : *« Nous n'avons mené aucune campagne contre la construction de cette maison de culte et de réunion pour les Maghrébins. »* Tout au plus, M. Saillard a-t-il estimé que la priorité aurait pu être données à la réalisation d'un commissariat, plus urgente à ses yeux.

« La haine »

Sur ces bases, on a plaidé. Me Bernard Chavanes et le batonnier Patrick Durrleman ont soutenu la thèse d'une diffamation publique avec imputation d'un fait précis portant bel et bien atteinte à l'honneur et à la considération, puisque les candidats visés auraient ainsi *« semé la haine »*. Or, nos clients, ont-ils dit, sont d'ardents républicains.

Reste le droit. La diffamation a ses règles a rappele Me Charles Liberman. M. Fillioud n'a nommé personne. Le seul fait précis qu'il a énoncé, c'est la dénonciation de la maison de Romans, or il est établi qu'aucun des quatre plaignants ne s'est opposé à sa construction. Dès lors, il reste seulement que la pensée de M. Fillioud *« a vagabondé »*, mais ce vagabondage était commandé par un but légitime sans qu'aient jamais été dépassées les limites admissibles de la polémique, telles que les a fixées une jurisprudence vieille aujourd'hui d'un siècle.

Jugement le 10 juillet.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

LE CHAMPIONNAT D'EUROPE DE FOOTBALL

Matchs nuls

Contrairement à certaines affirmations lancées par des journalistes allemands les buts du Parc des Princes *font bien, au millimètre près, les dimensions* officielles : 7,32 mètres de large ; 2,44 mètres de haut. Les mesures ont été prises — à la toise et non au *double décimètre* — par les responsables de la Fédération française de football deux semaines avant le début du championnat d'Europe et reprises le matin du match France-Danemark par les arbitres et les commissaires de l'UEFA puis « rereprises » le lendemain encore. Les cages des six autres stades du championnat ont été aussi mesurées avec le même soin.

Si le ballon n'est pas allé plus souvent au fond des filets — cinq buts pour quatre matches — ce n'est pas parce que les poteaux étaient trop petits. En fait, depuis le début de l'Euro 84 les équipes ont adopté un jeu ultra-défensif, comme l'ont montré, jeudi 14, la RFA et le Portugal, qui ont fait match nul (0-0) à Strasbourg ainsi que la Roumanie et l'Espagne, qui ne se sont pas départagées (1-1) à Saint-Etienne.

Le corollaire de ces spectacles médiocres, qui ont *néanmoins suffisamment échauffé quelques suporters* ouest-allemands pour justifier l'interpellation d'une vingtaine d'entre eux par la police alsacienne, a été un jeu dur contre lequel les arbitres n'ont pas réagi avec suffisamment de vigueur. Quatre cartons jaunes ont été sortis à retardement depuis le début du championnat : contre un Danois, un Yougoslave, un Roumain et un Portugais. En revanche, le carton rouge attribué à Manuel Amoros, pour un coup de tête vengeur, privera l'équipe de France de son défenseur pendant trois matchs, alors qu'elle est opposée samedi 16 à la Belgique pour une rencontre décisive en vue de la qualification en demi-finale.

Des Roumains méconnus

De notre envoyé spécial

Saint-Etienne. — Stefan Kovacs, optimiste de nature, n'aurait sans doute pas parié un « leu » sur les chances des ses compatriotes de participer, pour la première fois, à la phase finale du championnat d'Europe lorsqu'on lui retira la responsabilité de l'équipe roumaine de football en novembre 1981.

Or s'ils sont un peu les invités surprise de ce championnat d'Europe qu'ils abordent avec humilité et discrétion, les Roumains ne sont pas venus en touristes. Dans leur retraite de Chasse-sur-Rhône, les téléviseurs ont été enlevés des chambres et les téléphones coupés pour éviter toute perturbation. Les Espagnols tenus en échec (1-1), jeudi 14 juin, à Saint-Etienne, ont été les premiers à mesurer leur détermination et leurs progrès. Avec un peu plus d'audace la victoire n'aurait sans doute pas échappé aux Roumains s'ils avaient oublié leurs complexes face à ces adversaires qui les avaient écartés de la Coupe du monde 1978, et du championnat d'Europe en 1964, 1976 et 1980.

Artisan du renouveau roumain, Mircea Lucescu qui est, avec ses trente-huit ans, le plus jeune des huit entraîneurs de ces championnats d'Europe, a été de presque toutes les campagnes malheureuses. Capitaine de la sélection en 1970 au Mexique, il jouait encore en 1979 sous le maillot national qu'il a porté soixante-dix fois. Cela ne l'avait pas empêché , à sa prise de fonctions, d'écarter tous ses anciens coéquipiers, à l'exception du libero Costica Stefanescu, de l'avant-centre Rodion Catamaru et des deux stratèges Ladislau Boloni et Ilie Balaci, absent, celui-ci, du championnat d'Europe à cause d'une opération.

Son programme d'action n'a pourtant rien de révolutionnaire . Pour *« décomplexer »* ses joueurs lorsqu'ils affrontent des professionnels occidentaux, il a décidé de multiplier les rencontres. En deux ans et demi, la Roumanie a ainsi disputé plus de trente matches internationaux. Disciple d'Enzo Bearzot et grand admirateur du football italien en général pour sa rigueur et son réalisme, Lucescu n'a plus grand-chose à apprendre de son maître si on se réfère aux trois buts encaissés par la Roumanie dans les huit matches de qualification du championnat d'Europe.

Cette tactique ultra-défensive ne *favorise pas le remplissage* des stades. Surtout pour voir des joueurs encore mal connus des publics occi*dentaux. Le stade Geoffroy-*Guichard, qui avait tant vibré à d'autres épreuves européennes, *était, jeudi 14 juin*, aux trois quarts vide, malgré la présence de quelques milliers de supporters espagnols.

A voir la facilité avec laquelle les Roumains répliquèrent par leur docteur en médecine Ladislau Boloni (35e minute) au premier but espagnol marqué par Francisco Jose Carrasco sur penalty (23e minute), pour une faute sur Ricardo Gallego, et les trois ou quatre nettes occasions de but qu'ils se procurèrent sur leurs trop rares attaques, on ne peut que leur souhaiter de ne pas rater la qualification aux demi-finales pour un point qui était largement à leur portée.

GÉRARD ALBOUY.

Marius Trésor prend sa retraite

Marius Trésor a annoncé qu'il mettait un terme à sa carrière *sportive pour devenir, à partir du* 1er juillet, membre du personnel des relations publiques de la société *Ricard*. Agé de trente-quatre ans, ce Guadeloupéen, qui souffre des jambes et du dos à cause d'une hernie discale, raccroche ses crampons, alors que les Girondins de Bordeaux, son club depuis 1980, ont été sacrés champions de France 1984.

L'athlétique « libéro » avait commencé sa carrière professionnelle à Ajaccio en 1970. Il devait ensuite être transféré à Marseille en 1972, où il resta *jusqu'à son passage sous les* couleurs bleu et blanc des Bordelais. Il avait fait ses débuts internationaux le 4 décembre 1971 *contre la Bulgarie à Sofia, et il a* été sélectionné pour la soixante-quatrième et dernière fois — un record — pour affronter, le 12 novembre 1983, la Yougoslavie à Zagreb.

Dans l'intervalle, il s'est illustré sous le maillot bleu en marquant de la tête le but égalisateur contre le Brésil, le 30 juin 1977, au stade *Maracana* de Rio, et en donnant provisoirement l'avantage à la France d'une reprise de volée lors des prolongations de la demi-finale de la Coupe du monde 1982 contre la RFA, à Séville.

● *CYCLISME : Grand Prix du Midi Libre.* — Gagnée par le Français Marc Durant devant ses compatriotes Dominique Garde et Alain Vigneron avec 16 min. 50 sec. d'avance sur le peloton, la première étape du Grand Prix du *Midi Libre* — Montpellier-Mende (170 km) — a permis à Dominique Garde de prendre la tête du classement général grâce au jeu des bonifications et à l'avance qu'il avait obtenue lors du prologue.

● *VOILE : Transatlantique en solitaire.* — Le 15 juin, le catamaran du Britannique Peters Phillips était, en effet, à moins de 750 milles du but. Il restait néanmoins sous la menace des trimarans des Français Daniel Gilard et Philippe Poupon tandis que le bateau d'Eric Tabarly, auteur d'une spectaculaire remontée les jours précédents, avait un peu marqué le pas et avait encore plus de 850 milles à couvrir. Le vainqueur est attendu à Newport lundi 18 juin.

● *Deux condamnations à la réclusion criminelle à perpétuité.* — La cour d'assises du Lot-et-Garonne siégeant à huis clos a condamné, le 14 juin, à la réclusion criminelle à perpétuité un Marocain âgé de dix-neuf ans qui avait tué, le 20 septembre 1982, à Saint-Nicolas-de-la-Balerme (Lot-et-Garonne), Marcel Pradin, soixante ans, puis blessé la fille de celui-ci, tuant l'enfant qu'elle portait (*le Monde* du 23 septembre 1982).

La même peine a été prononcée, le 14 juin, par la cour d'assises de la Moselle, à l'encontre de Jean-Pierre Sterenski, vingt-cinq ans, l'un des deux auteurs du double meurtre commis, le 24 décembre 1979, contre deux convoyeurs de fonds, près d'Arlon en Belgique (*le Monde* du 4 janvier 1980).

EN BREF

M. Mauroy visite les écoles militaires de Saint-Cyr

Le ministre de la défense, M. Charles Hernu, présente, vendredi 15 juin à Coetquidan (Morbihan), au premier ministre, M. Pierre Mauroy, les écoles de formation d'officiers de l'armée de terre, parmi lesquelles Saint-Cyr, où une réforme de la scolarité est appliquée depuis 1983 (*le Monde* du 15 janvier 1983).

UNE MÈRE EN PRISON

(De notre correspondant.)

Montpellier. — Pour non-représentation d'enfants, Mme Monique Pourthié, quarante-deux ans, a été condamnée, le 14 juin, par le tribunal correctionnel de Montpellier à un an de prison dont neuf mois avec sursis. Devant le tribunal, la mère a refusé de rendre les enfants à leur père et a refusé de dire où ils se trouvaient.

En 1981, lorsque les époux, qui habitaient Mauguio, près de Montpellier, divorcent, les enfants, âgés aujourd'hui de treize ans et de neuf ans, sont confiés à leur mère qui va résider à Audincourt dans le Doubs. Mais au début de l'année suivante, leur garde lui est retirée et confiée au père M. Léon Audoui, quarante-cinq ans, employé dans une distillerie. Mme Pourthié ne laissera les enfants rejoindre le domicile paternel que six mois plus tard.

Le 10 mars dernier, les enfants disparaissent de Mauguio. Mme Pourthié a affirmé qu'ils avaient rejoint Audincourt tout seuls en se cachant dans les trains. Mais selon divers témoignages, ils auraient été accompagnés de leur demi-frère Yvon Pourthié, vingt ans, *né d'un premier lit* avant le mariage de sa mère avec M. Audoui.

En avril, Mme Pourthié avait déposé une requête en modification de garde pour danger moral encouru par les enfants. Elle affirmait que leur père leur infligeait de mauvais traitements, ce que M. Audoui nie formellement.

L'inhumation de Jean-Marc Leccia

Jean-Marc Leccia — « commanditaire », selon l'ex-FLNC de la « liquidation » en juin 1983 du Guy Orsoni, — qui a été assassiné par un commando de l'ex-FLNC, le 7 juin dans la prison d'Ajaccio, a été inhumé le 14 juin à Araggio, un hameau de la Corse-du-Sud.

Né en janvier 1942, Jean-Marie Leccia dirigeait, dit-on, le milieu de Propriano. *Il disposait dans cette* ville de diverses sources de revenus, dont deux parfumeries et un restaurant-club.

L'inhumation, en présence de la famille, de quelques amis et sous une surveillance policière discrète, n'a donné lieu à aucun incident.

« L'œcuménisme libéral » de M. Badinter

M. Robert Badinter a évoqué, le 13 juin à l'Assemblée nationale, le devoir de réserve des magistrats, lors de la séance des questions d'actualité. M. Pierre Micaux (UDF, Aube), l'avait interrogé en ces termes : *« La publication dans la presse d'un placard de soutien à la liste conduite par M. Jospin pour les élections européennes, sur lequel figurent les signatures de quatorze magistrats faisant état de leur qualité soulève une vive émotion au sein de la magistrature. »*

Le ministre de la justice a rappelé la participation de plusieurs magistrats à des colloques organisés par l'opposition. *« Le 30 mars*, a-t-il poursuivi, *M. Pons a rendu publique la composition du comité juridique consultatif du RPR, organe extrêmement prestigieux, puisqu'il ne comprend pas moins de huit membres du Conseil d'Etat signalés comme tels, et personne ne s'est ému d'une quelconque atteinte à l'obligation de réserve ! Il y a des mois, enfin, qu'une certaine association de magistrats fulmine contre la politique judiciaire que j'ai l'honneur de conduire et multiplie les anathèmes et les imprécations contre ma personne. Je ne vous ai jamais entendus protester contre ce manque à l'obligation de réserve ! (...) Ce que vous me reprochez, en vérité, c'est mon œcuménisme libéral, ma bienveillance générale et ma patience inlassable ! »*

Le Monde

culture

CINÉMA

«MAIS QUI A TUÉ HARRY ?», d'Alfred Hitchcock

Les tribulations d'un cadavre en chaussettes

C'est l'automne, dans la campagne du Vermont. L'herbe est encore verte, les feuilles des arbres ont de merveilleuses teintes roux-doré. Un petit garçon, Arnie, apparaît avec une mitraillette-jouet. Il entend trois coups de feu et découvre le cadavre d'un homme dans une clairière. Drôle de surprise. Le coin n'est donc pas si tranquille ? Tandis qu'Arnie court chercher sa mère, le capitaine Wiles, un vieux bonhomme qui chassait le lapin en fraude (la chasse n'est pas ouverte), se lamente sur sa maladresse. Il a tué un inconnu. Une enveloppe dans la poche du mort lui apprend son nom... Harry.

Wiles veut cacher le corps. Il est surpris par Miss Graveley, une vieille fille : *«Tiens,* dit-elle, *vous avez des ennuis ?»* Ils font un brin de conversation. Miss Graveley s'en va. Le gamin revient avec sa mère, Jennifer. Elle reconnaît son ancien mari et ne s'émeut pas plus que cela. Bien fait pour lui ! Après le passage de Jennifer, un vagabond vole les chaussures de Harry, un médecin myope trébuche sur le mort sans le voir. Et Wiles se demande toujours comment s'en débarrasser.

Tourné après *la Main au collet* et avant *l'Homme qui en savait trop*, ce film d'Hitchcock se paya un «bide» aux Etats-Unis. Une salle des Champs-Elysées, à Paris, le prit, en 1956, pour une ou deux semaines. Il y resta six mois. A en juger par le ton des critiques de l'époque, la France apprécia mieux que l'Amérique l'humour noir «anglais» de *Mais qui a tué Harry ?* Définition sommaire. Cette comédie macabre n'est pas vraiment drôle. François Truffaut, lui, ne s'y était pas trompé, qui parlait d'humour *«essentiellement destructeur»*.

Trois personnes ont pu tuer Harry : le capitaine Wiles, par un accident de chasse. Miss Graveley en se défendant contre une tentative de viol. Jennifer à la suite d'une violente dispute. Avec l'aide de Sam Marlove, un peintre abstrait, épris de la «veuve», les trois coupables possibles enterrent et déterrent plusieurs fois le cadavre, pour des raisons que vous connaîtrez en allant voir le film.

On peut gloser sur le thème de la culpabilité et de ses transferts, qui traverse bien des œuvres d'Hitchcock. Cela ne sert pas à grand-chose, car ici tous les personnages sont dépourvus de sens moral et s'emploient, surtout, à effacer Harry de leur vie. Hitchcock — on s'en rend mieux compte aujourd'hui — a réalisé une sorte de «conte de nourrice» anglais, où les jeux de mots, les énumérations d'objets bizarres obéissent à une logique de l'absurde, maniée avec un redoutable brio.

Harry est un objet entre les mains de ses fossoyeurs diurnes et nocturnes, rêvant leur aventure. Même si le peintre a dessiné son visage, on ne retient de lui qu'une tache de sang sur le front, une cravate de mauvais goût et des chaussettes bicolores sur ses pieds, que les angles de prises de vues agrandissent comme ceux d'un géant. On rit, surtout, des digressions : en pleine nuit, tout le monde se retrouve au drugstore tenu par la mère du shérif-adjoint ; un milliardaire amateur d'art veut acheter tous les tableaux de Sam. Il les vend contre des pots de confitures de myrtilles, une caisse enregistreuse et divers cadeaux destinés à ses amis.

La réalité se dissout, dans un jeu des quatre coins et de cache-cache. Chaque séquence substitue à la précédente une nouvelle manifestation des songes. Le seul gag hitchcockien traditionnel est celui du placard vide, dont la porte s'ouvre toute seule et dont on s'attend à voir tomber le cadavre, lorsque le shérif-adjoint, tout de même alerté, enquête chez Jennifer. Mais non, le cadavre était dans la baignoire.

Hitchcock a tiré les fils de ses marionnettes qui, ont les visages de Shirley Mac Laine (elle débutait au cinéma), John Forsythe, Mildred Natwick, Edmund Gwenn et consorts, comme s'il rêvait, alors, lui-même, d'une humanité dérisoire. Toujours perfide envers les enfants, il a confié au petit Jerry Mathers, amateur de lapins morts et de grenouilles, la clé du réveil. Arnie ayant sa propre logique du temps (aujourd'hui est demain puisque hier était aujourd'hui et que demain sera hier) rétablit l'«ordre» des adultes au lever d'un nouveau jour. Des «invisibles» d'Hitchcock actuellement réédités, celui-ci n'est pas le plus remarquable par la mise en scène, mais, certainement, le plus révélateur de son subsconcient.

JACQUES SICLIER.

★ Voir les films nouveaux.

MUSIQUE

AU THÉATRE OLYMPIQUE DE PALLADIO

Les miracles et les amis de Claudio Scimone

Une fête de musique merveilleuse *s'est déroulée, le 10 juin, à Vicenza,* la ville de Palladio, à soixante-dix kilomètres de Venise, pour marquer le vingt-cinquième anniversaire des Solisti Veneti, fondée en 1959 par Claudio Scimone ; fête grandiose et très simple à la fois, pétillante de gaieté, étincelante d'amitié.

Grandiose par le cadre du plus beau théâtre du monde, celui de l'Académie olympique, ultime chef-d'œuvre de l'architecte Palladio (lequel n'en vit pas l'achèvement), qui fut inauguré il y a juste quatre cents ans. Le deuxième acte du *Don Giovanni*, filmé par Losey, l'a fait connaître à travers le monde. Un fantastique mur de pierre barre la scène comme un arc de triomphe romain, où logent dans des niches d'innombrables statues renouvelées de l'antique, tandis que d'autres sont en sentinelle sur les corniches devant les admirables colonnes corinthiennes, se promènent, méditent, lèvent la main en un signe amical vers les passants, avec des femmes mollement assises sur les frontons triangulaires.

Sous l'arche centrale s'ouvre une rue bordée de palais de rêve, sommés d'obélisques et de danseuses dénudées qui font de l'équilibre sur les toits comme des somnambules, et par les ouvertures du côté s'enfuient en diagonale des ruelles non moins magiques, ouvrant à l'imagination les perspectives d'une ville immense et mystérieuse.

Parmi les spectateurs de ce soir, disposés sur les gradins d'un amphithéâtre, sous les statues des membres de l'Académie perchés sur une élégante balustrade en arc de cercle, le président de la République italienne, M. Sandro Pertini, qui avait promis d'être là avant même que la maladie d'Enrico Berlinguer ne l'amène dans la province.

Dans ce beau théâtre, synthèse de la civilisation latine, de l'Antiquité à la Renaissance et à l'orée du Baroque, Claudio Scimone, ses Solisti Veneti et leurs amis offraient à nos yeux éblouis le complément miraculeux de musiques suprêmes.

Est-il aujourd'hui tant de cordes assemblées d'une sonorité aussi veloutée, onctueuse, légère, transparente, lumineuse, volant à tire-d'aile sur les ondes divines et capricieuses de Vivaldi ? Cela tient du prodige avec un groupe renouvelé en majeure partie l'an dernier, où bien des instrumentistes ne sont pas beaucoup plus vieux que leur ensemble.

Mais la baguette du sourcier attire et transfigure les meilleurs musiciens, quelques étrangers exceptionnels et, surtout, de jeunes Italiens qui nous convainquent que le violon (et ses frères) est bien l'invention qui ressemble le plus à leur pays. Claudio Scimone, avec ses bras qui voltigent en donnant l'impulsion rythmique exacte, le caractère même de l'accent, mais survolés par la transcendance du flux musical, communique à tous cette joie inappréciable de faire de la musique qui se lit sur ce visage fin, illuminé, pince-sans-rire qui va parfois jusqu'au fou rire. Autour de lui la musique flamboie, souffle en tempête, ou murmure, câline et berceuse, des secrets et des songes. Et des musiciens enchantés échangent eux-mêmes des clins d'œil et sourires de connivences pour un enchaînement savoureux, un pianissimo d'une finesse imperceptible, un détail d'orchestration qui tombe juste.

Une fête pantagruélique

Les amis des Solisti Veneti sont accourus pour cette fête (donnée au profit de la recherche sur le cancer) ; Scimone les accueille avec effusion, mais sans jamais quitter la scène, modeste entre ses musiciens. Il y a là Luciano Sgrizzi, qui se fait tout petit à son clavecin de continuo, Jean-Pierre Rampal, divin dans Vivaldi et Mozart, Ruggero Raimondi, qui transmute en or deux romances de Paolo Tosti, Nikita Magaloff et l'étourdissant concerto de Haydn, Salvatore Accardo, qui joue sur une «grand'viola» (un alto-violon à cinq cordes) une *Sonata* de Paganini, grande scène d'opéra d'une virtuosité inépuisable, avec d'amusantes ponctuations de trompettes et de timbales.

Il y a surtout Cecilia Gasdia qui chante de façon éblouissante le motet *Longe mala umbrae terrores*, de Vivaldi, terrifiant concerto vocal d'une écriture purement instrumentale, alliant un air dans le grave, son *da capo* aux aigus fabuleux, un autre air en vocalises comme une rêverie céleste, enfin un alleluia triomphant ; voix d'une plénitude chaleureuse, sans une paille ou une faiblesse, portée par une intelligence du texte, un sérieux et une énergie puisés dans les profondeurs.

Et puis un violoniste inconnu en France, Uto Ughi, un des plus grands que j'ai jamais entendus, qui jouait un concerto de Tartini (avec cette belle épigraphe de l'adagio : *«Baigne tes plumes dans le Léthé, ô paisible, paisible sommeil.»*) : une sonorité sublime, une beauté de voix déchirante, une intensité de sentiment qui n'aurait d'égale que celle du *Concerto à la mémoire d'un ange*, de Berg. Musique aussi bouleversante que son interprète, dont Scimone (originaire de Padoue comme Tartini et qui s'attache à la résurrection de son œuvre immense) nous dit qu'elle ouvre les perspectives les plus étranges sur le dix-huitième siècle.

On voit que cette fête pantagruélique n'était pas simple prétexte à un défilé de numéros de solistes. Scimone n'en aurait pas voulu ; il aime trop la musique pour cela, comme en témoigne cette image touchante : en rentrant un peu prématurément du long entracte où les Solisti Veneti avaient convié tous les spectateurs à un buffet d'anniversaire, on pouvait voir notre maestro, seul sur la scène, laissant courir ses doigts sur le clavecin. Il y avait si longtemps qu'il n'avait pas fait de musique !...

JACQUES LONCHAMPT.

★ Les disques Erato, qui ont réalisé la plupart des enregistrements des Solisti Veneti, en préparent actuellement une nouvelle série où l'on retrouvera notamment en solistes Cecilia Gasdia, Ruggero Raimondi et Uto Ughi.

CULTURE

THÉATRE

TCHEKHOV AU FESTIVAL DU MARAIS

L'image d'une femme fidèle

Le XXI[e] Festival du Marais a pris le départ le jeudi 14 juin, dans la cour de l'hôtel d'Aumont, rue de Jouy : les comédiens de la Compagnie Patrick Haggiag jouaient *l'Esprit des bois* de Tchekhov.

Quoi de plus intemporel, de plus fantomatique, que ce Festival annuel du Marais ? Que la courtoisie ancienne des jeunes femmes qui vous accueillent ? Que les pierres inclassables de cet hôtel d'Aumont, qui fut peut-être trop rajeuni par Paul Tournon, étrange architecte qui bâtit des cathédrales en Afrique noire mais aussi l'une des seules églises pathétiques de Paris, avenue Daumesnil ? Que les grosses couvertures de laine distribuées aux spectateurs.

Oui, chaque mois de juin, cette ouverture régulière du Festival du Marais, c'est un peu comme une survivance, irréelle, anachronique, comme un mirage, et les spectateurs fidèles se disent à part soi : « *Oh comme rien ne change ici, et comme le temps passe vite, et comme nos fins s'approchent* », et chaque fois ce sentiment d'illusoire prend presque le pas sur la réalité du spectacle qui est joué, mais cette année 1984 le spectacle a pris le dessus, parce qu'il est signé d'Anton Tchekhov et que décidément cette voix de Tchekhov est d'une présence, d'une vérité, d'une fraternité, inusables, incroyables !

L'Esprit des bois, première version d'*Oncle Vania*, est sans doute une pièce moins bien construite, surtout vers le dénouement, que celle qui lui fit suite. Mais elle présente des moments, des accents, d'une intense beauté. Il y a là, entre autres, une jeune femme, Helena Andreievna, qui a épousé un homme vieux, difficile, et qui refuse obstinément les aventures qui se hasardent sans cesse parce qu'elle est belle, intelligente, singulière, et cette jeune femme, plus elle est fidèle, plus elle s'assombrit, et cette Helena de *l'Esprit de bois* reste sans doute le caractère de femme le plus fouillé, le plus attentif, le plus attachant, du théâtre de Tchekhov. Il y a aussi un médecin débutant, Mikhaïl Khrouchtchov, d'une morale aussi sévère que celui d'*Ivanov*, presque procureur lorque cela le prend, presque méchant, et aussi militant écologiste qui veut sauvegarder les forêts du district (c'est lui, l'« esprit des bois »), et chez ce médecin Tchekhov a mis une ambiguïté, des conflits de conscience, d'une richesse rare.

Pilotés par le jeune metteur en scène Patrick Haggiag, les actrices et acteurs n'ont pas manqué d'invention, de présence. Maud Rayer, surtout, est une Helena remarquable, habitée, inquiète. Laurence Masliah exprime avec discrétion et justesse l'âme profonde de la jeune fille qui deviendra la sœur d'Oncle Vania, Isabelle Petit-Jacques, la belle-fille d'Helena, apporte ici sa lumière blanche, sa franchise, sa fraîcheur. Les acteurs hommes, Hervé Dubourjal, Yves Grenier, Hervé de Ruggiero, notamment sont moins bons que leurs camarades femmes, ce qui, s'agissant de Tchekhov, n'est peut-être pas une mauvaise chose, mais ils jouent bien tout de même.

Costumes curieux, aux détails amusants, de France Andrevie et Christine Skiera. Et nous entendons, par moments, comme portées de loin par le vent d'automne, quelques mesures d'une musique de Dominique Probst, tchekhovienne juste ce qu'il faut, naturelle, très belle.

MICHEL COURNOT.

★ Hôtel d'Aumont, jusqu'au 12 juillet, 21 h 30, prévoir tricots et manteaux.

LE LOUVRE EST OUVERT

Un accord a été conclu jeudi après-midi, 14 juin, après deux jours de grève entre le personnel de surveillance du Louvre et la direction du musée. Les gardiens obtiennent satisfaction et le Louvre est ouvert ce vendredi 15 juin.

■ **« L'EMBARQUEMENT POUR CYTHÈRE ». — Le Parlement de l'Allemagne fédérale vient de décider d'accorder une subvention de 5 millions de marks pour l'acquisition de *l'Embarquement pour Cythère*, d'Antoine Watteau. Mis en vente par le prince Louis-Ferdinand pour le prix de 15 millions de marks. Le musée de Charlottenburg à Berlin-Ouest, où il est exposé, a déjà réuni 10 millions de marks par souscription publique.**

■ **PAUL KLEE AU MET. — Heinz Berggruen, qui fut longtemps marchand d'art à Paris, vient de faire don au Metropolitan museum de New-York de quatre-vingt-dix œuvres de Paul Klee. L'ensemble sera exposé dans la nouvelle aile consacrée au vingtième siècle, dont l'achèvement est prévu en 1986. Cette donation fait du Met le détenteur de la première collection Klee, après le Kunstmuseum de Berne, la ville natale de l'artiste.**

■ **LE VOL D'UN TABLEAU DE RENOIR. — Un tableau de Renoir, l'Allée sous bois, évalué à 800 000 F, a été volé le 11 juin dans l'après-midi au musée Jean-Renoir à Cagnes-sur-Mer, par trois jeunes gens. L'œuvre, une huile de 40 centimètres sur 50, avait été peinte par Renoir en 1910, peu après son installation dans sa maison de Cagnes, où il a vécu les dernières années de sa vie. Elle constituait l'une des pièces les plus importantes du musée.**

SPECTACLES

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

AGATHA, Théâtre du Rond-Point (256-70-80), 15 h.
LIECHI OU L'ESPRIT DES BOIS, cour d'honneur de l'hôtel d'Aumont, 21 h 30 (887-74-31).
GROS RENÉ ÉCOLIER, Théâtre de l'Atelier du Luxembourg, 17 h.
JOURNAL INTIME DE SALLY MARA, Lucernaire (544-57-34), 22 h 15.
CHATEAU DE CARTON, Théâtre des Déchargeurs (236-00-02), 15 h.
L'ENFANT DE LA HAUTE MER, 20 h 30 ; **LA RÉPÉTITION DANS LA FORÊT**, 22 h. Cave de l'hôtel de Beauvais (887-74-31).

Les salles subventionnées

SALLE FAVART (296-06-11), 20 h : concert, la Nuit transfigurée (Schönberg) ; Sextuor en sol majeur (Brahms).
COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20), 20 h 30 : Ivanov.
CHAILLOT (727-81-15), Théâtre Gémier : 20 h 30 : Mariage.
ODÉON (325-70-32), 20 h 30 : Frédéric, prince de Hombourg.
SALLE ROGER-BLIN (325-70-32), 18 h 30 : Homme avec femme, arbre et enfant.
TEP (364-80-80). Autosatisfaction (spectacle dans un parking du XX[e], tél. 363-72-20). — Hall (364-80-80), 21 h : la Boite à frissons.
BEAUBOURG (277-12-33), Cinéma/Vidéo : Nouveaux films Bpi, 16 h : Maso et Miso vont en bateau, de les Insoumuses ; 19 h : le Village foudroyé, de Rouch ; 15 h : Hommage à la sculpture (Picasso, *Calder, Collamarini, Dubuffet) ; 18 h* : Emission videography de la RTB.
THÉATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83), 20 h 30 : Carmina Burana.
THÉATRE DE LA VILLE (274-22-77), 18 h 30 : Margaret Price ; 20 h 30 : Merce Cunningham.
CARRÉ SILVIA MONFORT (531-28-34), 20 h 30 : les ballets Bougarabou (chants, danses du Sénégal).

Les autres salles

A DEJAZET (887-97-34), 20 h 30 : Naïves Hirondelles.
ANTOINE-SIMONE BERRIAU (208-77-71), 20 h 45 : Nos premiers adieux.
ARC, grand auditorium (775-91-64), 20 h 30 : la Colonie pénitentiaire.
ARCANE (272-81-00), 20 h 30 : Sade-Français, encore un effort.
ARTS-HEBERTOT (387-23-23), 21 h : le Nouveau Testament ; 18 h 30 : la Vie ordinaire.
ATELIER (606-49-24), 21 h : le Neveu de Rameau ; 18 h 30 : Dialogue aux enfers entre Machiavel et Montesquieu.
BASTILLE (357-42-14), 21 h : Démons.
BOUFFES DU NORD (239-34-50), 20 h 30 : Dom Juan.
CALYPSO (227-25-95), 20 h 30 : la Mort douce ; 22 h : Une araignée au plafond.
CARREFOUR DE L'ESPRIT (633-48-65), 20 h 30 : Zod, zod, zod...iaque.
CARTOUCHERIE, Th. de la Tempête (328-36-36), 21 h : Monet ou la Passion de la réalité.
CC DE LA ROSE-CROIX (271-99-17), 20 h 45 : Hymnes à la nuit, de Novalis.
CENTRE MANDAPA (589-01-60), 20 h 30 : Gilgamesh.
CITÉ INTERNATIONALE (589-38-69), Grand Théâtre 20 h 30 : Artemisia Absinthium ; Galerie 20 h 30 : l'Art de la fugue ; La Resserre 20 h 30 : l'Ecole des mères.
COMÉDIE-CAUMARTIN (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.

Vendredi 15 juin

COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22), 20 h 30 : les Aventures de la villégiature.
CONFLUENCES (555-10-04), 21 h 15 : le Banc.
DAUNOU (261-69-14), 21 h : S.O.S. homme seul.
DÉCHARGEURS (236-00-02), 20 h : Ph. Genty ; 22 h : le Prince.
18 THÉATRE (226-47-47), 20 h 30 : les Sincères - le Legs.
ÉDOUARD VII (742-57-49), 20 h 30 : Treize à table.
ESCALIER D'OR (523-15-10), 21 h : Momus dans l'abyme.
ESPACE-GAITÉ (327-95-94), 20 h 30 : la Mouche et le Pantin.
ESPACE MARAIS (584-09-31), 20 h 15 : l'Autre Dom Juan ; 22 h 30 : l'Empreinte.
ESSAION (278-46-42), I, 12 h 30 : Tranche de conte ; 18 h 30 : Nuit et jour ; 20 h 30 : Sensualité ; 22 h : Tabous. — II. 20 h 30 : Vie et mort de P. P. Pasolini ; 22 h : Rimbophélie.
FONTAINE (874-74-40), 20 h 30 : les Aventures de Dieu.
GALERIE 55 (326-63-51), 20 h 30 : Who's afraid of Virginia Woolf ?
HOTEL DES MONNAIES, 21 h 15 : Antigone.
HUCHETTE (326-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Bonsoir Prévert.
JARDIN SHAKESPEARE (264-91-49), 20 h 30 : Twelfth Night.
LA BRUYÈRE (874-76-99), 21 h : Top Girls.
LIERRE-THÉATRE (586-55-83), 21 h : Nina, c'est autre chose.
LOUIS-LE-GRAND (331-90-15), 20 h : Jeux de massacre.
LUCERNAIRE (544-57-34), I. 18 h 30 : la Mort vivante ; 20 h 15 : Six Heures au plus tard ; 22 h 30 : Hiroshima, mon amour. II. 18 h 30 : la Ville à voile ; 20 h 15 : Quatuor. — Petite salle, les 18, 19, 22 h 30 : Duo Cobra.
LYS-MONTPARNASSE (327-88-61), 21 h : Perdre.
MADELEINE (265-07-09), 20 h 45 : les Œufs de l'autruche.
MAISON DE L'ALLEMAGNE (707-77-65), 20 h 45 : Un homme véritablement sans qualité.
MARAIS (278-03-53), 20 h 30 : Le roi se meurt.
MARIE-STUART (508-17-80), 20 h 30 : Madame Benoit ; 22 h : la Reine est morte.
MARIGNY, grande salle (256-04-41), 21 h : J'y suis, j'y reste ; salle Gabriel (225-20-74), 21 h : le Don d'Adèle.
MAUBEL (255-45-55), 20 h 30 : Fool for love.
MICHEL (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.
MICHODIÈRE (742-95-22), 21 h : J'ai deux mots à vous dire.
MOGADOR (285-45-30), 20 h 30 : Cyrano de Bergerac.
MONTPARNASSE (320-89-90), Exercices de style. — Petite salle 21 h : la Salle à manger.
NOUVEAUTÉS (770-52-76), 20 h 30 : l'Entourloupe.
ŒUVRE (874-42-52), 21 h : Comment devenir une mère juive en dix leçons.
PALAIS-ROYAL (297-59-81), 20 h 45 : la Fille sur la banquette arrière.
PÉNICHE (245-18-20), 21 h : Travaux d'ornithologie.
PLACE SAINT-SULPICE (329-12-78), 17 h : Gros René écolier ; 18 h : Coct'Œdiporphée.
PLAISANCE (320-00-06), 20 h 45 : la Polka du spleen.
POCHE (548-92-97), 20 h : Gertrude morte cet après-midi. II. 21 h : le Plaisir de l'amour.
PORTE SAINT-MARTIN (607-37-53), 20 h 45 : le Pain dur.
QUAI DE LA GARE (585-88-88), 21 h : le Bouc.
RENAISSANCE (208-18-50), 20 h 45 : le Vison voyageur.
SALLE DU BATEAU IVRE (297-48-89), 20 h 30 : Antigone.
SAINT-GEORGES (878-63-47), 21 h ; Théâtre de Bouvard.
STUDIO BERTRAND (783-99-16), 20 h : l'Échelle des vertus ; l'Arbre de mademoiselle d'Escarbasse.
STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-35-10), 21 h : Bataille navale.
TAI THÉATRE D'ESSAI (278-10-79), I. 20 h 30 : l'Écume des jours ; 22 h 30 : l'Homme cassé ; II. 22 h 30 : Fando et Lis.
TEMPLE DE BELLEVILLE (365-15-73), 20 h 30 : Œdipe et Créon rois.
TEMPLIERS (303-76-49), 19 h : la Balade de Monsieur Tadeuz ; 20 h 30 : *Offertes à tous en tout mignonnes.*
THÉATRE A.-BOURVIL (373-47-84), 21 h : Y'en a marr... ez vous.
THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.
THÉATRE NOIR (346-91-93), I. 20 h 30 : les Enfants de Zombi. — II. 20 h 30 : Concerto en ré majeur pour une reine.
THÉATRE DE PARIS, petite salle 20 h 30 : Drôle de programme.
THÉATRE DU TEMPS (355-10-88), 21 h : Salomé.
THÉATRE 13 (588-16-30), 21 h : Fando et lis.
TOURTOUR (887-82-48), 22 h : Arlequin poli par l'amour.
TROIS SUR QUATRE (327-09-16), 20 h 30 : Psy cause toujours ; 22 h : Laissez-les rire.

Les concerts

Salle Pleyel, 20 h 30 : Nouvel orchestre philharmonique, dir. : E. Tchakarov (Haydn, Schubert).
Lucernaire, 19 h 45 : P.-F. Vallet (Bach, Schubert, Schumann...) ; 21 h : F. Bouchet, M.-Cl. Bantigny (Schubert, Schumann, de Falla).
Soleil d'Or, 20 h 45 : S. Ken Zuckerman.
Fondation des Etats-Unis, 20 h 30 : S. Atherton, O. Reboul (Fauré, Beethoven, Vogt...).
Eglise St-Roch, 20 h 30 : Ensemble instrumental J.-W. Audoli, Atelier des chorales des Hauts-de-Seine (Mozart).
Eglise St-Médard, 20 h 30 : Chœur St-Matthaus Erlangen, Orchestre de chambre Ansbach, dir. : G. Rilling (Bach).
Nouvelle Acropole, 20 h : J. Hinojosa.
Eglise St-Jean de Grenelle, 21 h : J. et E. Burgos (Biber, Corelli, Bach...).

Les festivals

FESTIVAL DU MARAIS
(887-74-31 - 274-06-10)

CONCERT

Eglise Saint-Merri, 21 h 15 : Musica antiqua de Cologne, dir. : R. Goebel (Biber, Schmelzer, Bach).

DANSE

Centre culturel Wallonie-Bruxelles, 20 h 45 : Miserere.

CONTES ET CHANSONS

Jardins de l'Hôtel de Marle, 21 h : le Voyage de Posyk.
Place du Marché Sainte-Catherine, 20 h 30 : le Véritable Combat entre Carême et Carnaval.

FESTIVAL DE L'ILE-DE-FRANCE
(723-40-84)

Tremblay-lès-Gonesse, église, à partir de 20 h : Ensemble de chambre de Paris, dir. : R. Parrot (Albinoni, Bach, Vivaldi...).
Saint-Ouen, château et église, Notre-Dame-du-Rosaire, à partir de 18 h 45 : Ensemble instrumental Andonia, dir. : M. Borusiac (Mozart).

cinéma

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h, Aspects inconnus du cinéma américain : Heart of Texas Ryan, de E.A. Martin ; Cannes 84 — Quinzaine des réalisateurs : 19 h, Flight to Berlin, de C. Petit ; 21 h, L'Esquimaude a froid, de J. Xantus.

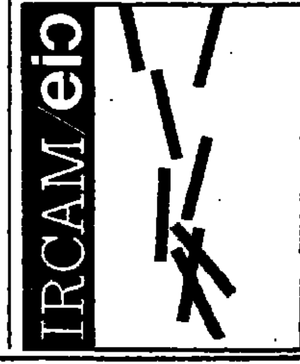
BEAUBOURG (278-35-57)

Cannes 84 — Un certain regard : 15 h, Abel Gance et son Napoléon, de N. Kaplan ; 17 h 15, Un poète dans le cinéma : Andrei Tarkovski, de D. Baglivo ; 19 h, Cinéma japonais : le Journal d'un voleur de Shinjuku, de N. Oshima.

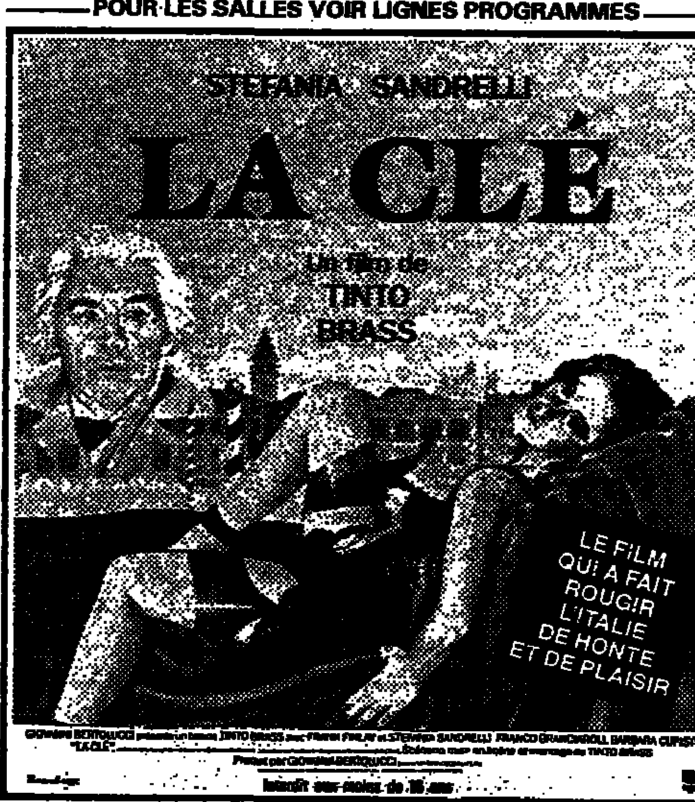
Les exclusivités

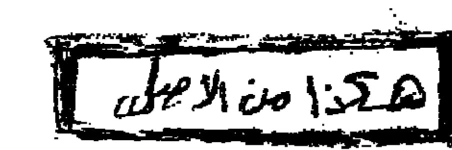
L'ADDITION (Fr.) (*) : UGC Opéra, 2[e] (261-50-32) ; UGC Biarritz, 8[e] (723-69-23).
ALDO ET JUNIOR (Fr.) : Berlitz (h. sp), 2[e] (742-60-33) ; Paris Loisirs Bowling, 18[e] (606-64-98).
ALSINO Y EL CONDOR (Nicaragua, v.o.) : Denfert, 14[e] (321-41-01).
LES ARAIGNÉES (All.) : Studio Saint-Séverin, 5[e] (354-50-91).
LE BAL (Fr.-It.) : Studio de la Harpe, 5[e] (634-25-52).
BEAT STREET (A., v.o.) : Forum, 1[er] (297-53-74) ; Paramount Marivaux, 2[e] (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6[e] (325-59-83) ; Paramount Mercury, 8[e] (562-75-90) ; Paramount Opéra, 9[e] (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12[e] (343-79-17) ; Paramount Gobelins, 13[e] (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14[e] (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14[e] (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15[e] (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17[e] (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18[e] (606-34-25).
LA BELLE CAPTIVE (Fr.) : Denfert (h. sp.), 14[e] (321-41-01).
CARMEN (Esp., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17[e] (380-42-05) ; Cité internationale (h. sp.), 14[e] (589-38-69).
CARMEN (Franco-It.) : Vendôme, 2[e] (742-97-52) ; Gaumont Champs-Elysées, 8[e] (359-04-67) ; Kinopanorama, 15[e] (306-50-50).
CENT JOURS A PALERME (Franco-It.) : Marbeuf, 8[e] (225-18-45).
LES COMPÈRES (Fr.) : Grand Pavois, 15[e] (554-46-85).
LA CLE (It., v.o.) (**) : Ciné Beaubourg, 3[e] (271-52-36) ; UGC Odéon, 6[e] (325-71-08). V.f. : Rex, 2[e] (236-83-93) ; UGC Rotonde, 6[e] (633-08-22) ; UGC Ermitage, 8[e] (359-15-71) ; UGC Boulevard, 9[e] (246-66-44) ; UGC Gare de Lyon, 12[e] (343-01-59) ; UGC Convention, 15[e] (828-20-64) ; Images, 18[e] (522-47-94).
CONTRE TOUTE ATTENTE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1[er] (233-42-26) ; Quintette, 5[e] (633-79-38) ; George V, 8[e] (562-41-46) ; Marignan, 8[e] (359-92-82) ; 7 Parnassiens, 14[e] (320-30-19). V.f. : Maxéville, 9[e] (770-72-86) ; Français, 9[e] (770-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14[e] (320-12-06).
LES COPAINS D'ABORD (A., v.o.) : UGC Danton, 6[e] (329-42-62) ; UGC Marbeuf, 8[e] (225-18-45).
LA DÉESSE (Indien, v.o.) : 14-Juillet Racine, 6[e] (326-19-66) ; 14-Juillet Parnasse,

POUR LES SALLES VOIR LIGNES PROGRAMMES



POUR LES SALLES VOIR LIGNES PROGRAMMES





SPECTACLES

6e (326-58-00) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81).

LA DIAGONALE DU FOU (Fr.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE (Bots.-A., v.f.) : Impérial Pathé, 2e (742-72-52).

DIVA (Fr.) : Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32) ; Cinoche, 6e (633-10-82).

ÉCOUTEZ BIZEAU, ÉCOUTEZ MAY PICQUERAY (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

EMMANUELLE IV (**) (Fr.) : George-V, 8e (562-41-46) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paris Loisirs Bowling, 18e (606-64-98).

ET VOGUE LE NAVIRE (It., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52).

L'ÉTOFFE DES HÉROS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Biarritz, 8e (723-69-23) ; Escurial, 13e (707-28-04) ; UGC Odéon, 6e (325-71-08) : V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02).

LES FILMS NOUVEAUX

BREAK STREET, film américain de Joël Silberg. V.f. : UGC Danton, 6e (329-42-62) ; UGC Ermitage, 8e (359-15-71). – V.o. : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; UGC Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; UGC Convention, 15e (828-20-64) ; Pathé-Wepler, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

LE DERNIER TESTAMENT film américain de Lynne Littman. V.o. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08). – V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Images, 18e (522-47-94) ; Lumière, 9e (246-49-07).

EN PLEIN CAUCHEMAR (*), film américain de Joseph Sargent. V.o. : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Ermitage, 8e (359-15-71). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; UGC Convention, 15e (828-20-64).

L'ETE DU BAC, film américain de George Bowers. V.o. : Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) : Paramount City, 8e, (562-45-76) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) : Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) : Paramount Orléans 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Maxéville, 9e (770-72-86).

RECKLESS, film américain de James Foley. V.o. : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Ambassade, 8e (359-19-08). – V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27).

UNDER FIRE, film américain de Roger Spottiswoode. V.o. : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Murat, 16e (651-99-75). – V.f. : Grand Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Opéra, 2e (261-50-32) : UGC Boulevard, 9e (246-66-44) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins 13e (331-23-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

MAIS QUI A TUE HARRY ? (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) : Action Lafayette, 9e (329-79-89) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Français, 9e (770-33-88) : Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

FAUT PAS EN FAIRE UN DRAME (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08).

LES FAUVES (*) (Fr.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

FEMALE TROUBLE (**) (A. v.o.) : 7e Art Beaubourg, 4e (278-34-15).

LA FEMME FLAMBÉE (All., v.o.) (**) : Cinoche, 6e (633-10-82).

LA FEMME PUBLIQUE (*) (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

LA FÊTE DE GION (Jap., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic Petite Salle, 14e (545-35-38).

FOOTLOOSE (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (723-69-23) ; V.f. : UGC Montparnasse, 6e (544-14-27) ; UGC Boulevard, 9e (246-66-44).

FORBIDDEN ZONE (All., v.o.) : 7e Art Beaubourg, 4e (278-34-15).

FORT SAGANNE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Bretagne, 6e (222-57-97) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Victor Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

LA FORTERESSE NOIRE (A., v.f.), Gaîté Boulevard, 9e (233-67-06).

FRAULEIN BERLIN (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

GABRIELA (Brésilien, v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; George V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

L'HABILLEUR (Ang., v.o.) : Cluny Ecoles, 5e (354-20-12).

L'HOMME AUX FLEURS (Aust., v.o.) (*) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-46-18).

IL ÉTAIT UNE FOIS EN AMÉRIQUE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; UGC Odéon, 6e (325-71-08) ; UGC Montparnasse, 6e (544-12-27) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; UGC Normandie, 8e (359-41-18) ; Colisée, 8e (359-29-46) : v.f. : Rex, 2e (239-83-93) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; UGC Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

L'INVASION DES PIRANHAS (A., v.f.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40).

LOCAL HERO (Brit., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Calypso (h. sp.), 17e (380-30-11).

LOOKER (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Cluny Ecoles, 5e (354-20-12) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83). – V.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

LES MALHEURS DE HEIDI (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (554-48-85) ; Boite à Films, 17e (622-44-21).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; George-V, 8e (562-41-46).

MISTER MOM (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (723-69-23). – V.f. : Secrétan, 19e (241-77-99).

LES MORFALOUS (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; UGC Marbeuf, 8e (225-18-45).

LE MYSTÈRE SILKWOOD (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Élysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Gaumont Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; La Bastille, 12e (307-54-40) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Mayfair Pathé, 16e (525-27-06) ; Images, 18e (522-47-94).

NEW YORK NIGHTS (A., v.o.) (**) : UGC Marbeuf, 8e (225-18-45).

NOTRE HISTOIRE (Fr.) : Arcades, 2e (233-54-58) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27).

OSTERMAN WEEK-END (A., v.o.) (*) : Élysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Espace Gaîté, 14e (327-95-94) ; Denfert (H. sp.), 14e (321-41-01).

PERMANENT VACATION (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99).

PINOT SIMPLE FLIC (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Wepler, 18e (522-46-01) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

LA PIRATE (Fr.) ; Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Français, 9e (770-33-88) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; PLM Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

POLAROID KILLER (Fr.) (**) : Movies, 1er (260-43-99).

PRÉNOM CARMEN (Fr.) : Grand Pavois (H. sp.), 15e (554-46-85).

RETOUR VERS L'ENFER (A., v.f.) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Gaîté Rochechouart, 2e (878-81-77).

RUE CASES NÈGRES (Fr.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

SCÉNARIO DU FILM PASSION (Fr.) : Studio 43, 9e (770-63-40).

STAR WARS LA SAGA (A., v.o.) : la Guerre des étoiles, L'empire contre-attaque ; le Retour du Jedi ; Escurial, 13e (707-28-04).

STREAMERS (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

STRYKER (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-96) ; Paris Ciné, 10e (770-21-71) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

LE SUCCÈS A TOUT PRIX (Franco-Britannique, v.o.) : Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Olympic Entrepôt, 14e (545-35-38).

TCHAO PANTIN (Fr.) : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; Marbeuf, 8e (225-18-45).

TENDRES PASSIONS (A., v.f.) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31).

TOOTSIE (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LA TRACE (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

TRAHISONS CONJUGALES (Angl., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

LA ULTIMA CENA (Cub., v.o.) : (H. sp.) Denfert, 14e (321-41-01).

UN AMOUR DE SWANN (Fr.) : Studio de l'Etoile, 17e (320-42-05).

UN BON PETIT DIABLE (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Calypso (H. sp.), 17e (380-30-11).

UN DIMANCHE A LA CAMPAGNE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Elysées Lincoln, (8e) (359-36-14) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

UN HOMME PARMI LES LOUPS (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46).

VENT DE SABLE (Alg., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

VIDÉODROME (A., v.o.) (*) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Paramount City, 8e (562-45-76). – V.f. : Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

VIVA LA VIE (Fr.) : UGC Montparnasse, 6e (544-14-27) ; UGC Danton, 6e (329-42-62) ; UGC Normandie, 8e (359-41-18) ; UGC Boulevard, 9e (246-66-44).

VIVE LES FEMMES (Fr.) : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; UGC Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23).

V'LA LES SCHTROUMPFS (A., v.f.) : George-V, 8e (562-42-46) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).

LA VOIX HUMAINE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

YENTL (A., v.o.) : UGC Danton, 6e (329-42-62) ; UGC Rotonde, 6e (633-08-22) ; UGC Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; v. f. UGC Boulevard, 9e (246-66-44).

COMMUNICATION

LES POURSUITES A PROPOS DE LA DIRECTION DE « FRANCE-SOIR »

M. Robert Hersant est relaxé

En apprenant sa relaxe par le tribunal de Paris, le 14 juin, M. Robert Hersant, PDG de la Socpresse, a déclaré : *« Je déplore de n'avoir pas eu besoin, en la circonstance, de l'immunité parlementaire. »*

Cette réaction ironique veut répondre à ses détracteurs qui l'accusent de se présenter aux élections européennes pour échapper aux poursuites en cours au titre de l'application de l'ordonnance de 1944 sur la presse.

M. Hersant était poursuivi, sur citation directe par plusieurs syndicats (1), pour infraction à l'ordonnance du 26 août 1944 sur la presse relatives à *France-Soir*. Les parties civiles entendaient, à l'origine, faire condamner M. Hersant, entre autres directeur politique du *Figaro* et candidat aux élections européennes sur la liste de Mme Veil, pour s'être présenté au comité d'entreprise de la société éditrice de *France-Soir* comme directeur de fait et de droit de ce journal, alors qu'il n'apparaît à aucun titre parmi la liste des dirigeants dont les noms doivent figurer sur chaque édition.

Sur le fond, le long jugement de la dix-septième chambre correctionnelle de Paris, présidée par M. Emile Cabié, indique : *« Les parties civiles et le ministère public s'accordent à reconnaître que les structures juridiques de* France-Soir *sont conformes à la légalité. En effet, M. Jacques Hersant, fils de M. Robert Hersant, président du conseil d'administration de la société Presse-Alliance au mois de mars 1983, était très régulièrement directeur de la publication du quotidien* France-Soir *puisqu'il n'existait aucun actionnaire majoritaire au sein de ladite société. Toutefois, les parties poursuivantes soutiennent qu'en réalité Robert Hersant aurait la maîtrise économique et financière de* France-Soir *et qu'il y assumerait la totalité des responsabilités (...), mais, s'il est exact que le tribunal doit rétablir la vérité au-delà de l'apparence, encore faut-il qu'il dispose de preuves d'autant plus indiscutables qu'il s'agit de détruire la prévention de sincérité qui s'attache aux actes juridiques réguliers dans la forme. Or les parties civiles ne produisent que le procès-verbal d'une réunion extraordinaire du comité d'entreprise, en date du 25 mars 1983, selon lequel Robert Hersant aurait expressément reconnu être le «patron» de* France-Soir. *Un tel document, dont le contenu est d'ailleurs partiellement contesté par le prévenu, ne peut servir à détruire une apparence juridique découlant de titres dont le caractère fictif n'a pu être démontré. Faute de preuve suffisante, les délits poursuivis ne sont pas établis. »*

Le tribunal rejette en revanche dans son jugement les conclusions déposées par les avocats de M. Hersant lors de l'audience du 22 mars 1984 qui alléguaient essentiellement ; d'une part, que le tribunal n'était pas valablement composé puisque M. Cabié, président, avait été chargé précédemment, alors qu'il était juge d'instruction, de l'information ouverte en 1977 au sujet de l'ensemble des journaux contrôlés par M. Hersant grâce à des prête-noms, d'autre part, que les poursuites étaient irrecevables du fait de l'existence de cette même information judiciaire toujours en cours.

(1) Le Syndicat des journalistes français CFDT, la Fédération des travailleurs de l'information, de l'audiovisuel et de l'action culturelle, le Syndicat national des journalistes (SNJ) et le Syndicat parisien du Livre, papier, carton (CFDT). *Le Monde* a notamment rendu compte des audiences de ce procès dans ses numéros des 14 janvier et 24 mars 1984.

● *Un nouveau directeur à Radio-Corse.* – M. Jacques Pantalacci a été nommé, mercredi 13 juin, directeur de la station décentralisée de Radio-France installée à Bastia. Il remplace M. Jean-Louis Eyssartel, qui a demandé à changer de fonctions. M. Eyssartel venait de bénéficier d'un non-lieu après avoir été inculpé, en septembre 1983, de *« propagation de fausses nouvelles »* pour avoir fait état d'accusations d'une association, A Riscossa, sur des sévices qu'auraient subis deux détenus corses.

[Né en 1947, M. Jacques Pantalacci est entré à l'ORTF en 1971, où il a collaboré successivement à la programmation et à l'animation de FIP, de France-Inter, de France-Musique et de France-Culture. Il avait été récemment chargé d'une mission sur les émissions de Radio-Corse.]

Vendredi 15 juin

PREMIÈRE CHAINE : TF1



20 h 35 L'Ame des poètes : les amis de Georges.
Emission de J.-M. Coldefy et M. Lecène, avec Raymond Devos, Marcel Amont, Jean Bertola et Pierre Nicolas.
Hommage chaleureux à Georges Brassens : des chansons, des documents d'archives, des témoignages d'amis et d'admirateurs qui feront vibrer le cœur de tous les nostalgiques.

21 h 40 Série documentaire : les Américains et nous.
De Claude Fléouter et Robert Manthoulis. L'aventure optimiste.
Après la légende, le cinéma, Claude Fléouter ausculte à coups d'interviews juxtaposées la réalité d'une idéologie bâtie au jour le jour au nom d'un optimisme... « constitutionnel » : la mentalité américaine.

22 h 35 22 v'la le rock.
Hard rock, avec : Scorpion, Kid Glove, Kiss, Ronnie James Dio, Lila Ford, Rock Gedoss.

23 h 20 Journal et Cinq Jours en Bourse.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Série : Un seul être vous manque.
De J. Doniol-Valcroze. Avec C. Spaak, D. Flamand, S. Rebbot...
Juliette, d'abord prostrée après la mort de son mari architecte, décide de réagir, quitte sa belle maison pour un petit appartement, se met à chercher du travail et trouve l'amour avec un autre architecte. Un mélo tradition française.

21 h 40 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot.
Sur le thème « Rencontres », sont invités : Hervé Bazin (Abécédaire) ; *Frédéric Prokosch* (Voix dans la nuit) ; *Daniel Rondeau* (Trans-Europ Express) ; *et Jean-François Josselin* (pour les interviews de littérature et d'art, par Jules Huret).

22 h 50 Journal.

23 h Ciné-club (cycle Italie) : Senso.
Film italien de L. Visconti (1954), avec A. Valli, F. Granger, M. Girotti, H. Moog, R. Morelli, M. Mariani (v.o. sous-titrée).
En 1866, une comtesse vénitienne s'éprend d'un officier autrichien, trahit pour lui tous ses devoirs et ses amis luttant pour l'indépendance italienne et sombre dans la déchéance. Minutieuse et superbe reconstitution historique, style d'opéra pour les égarements, la fatalité d'une passion destructrice. Un chef-d'œuvre, avec Alida Valli et Farley Granger en amants maudits.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Vendredi : A l'Est, rien de nouveau ?
Magazine d'André Campana.

Au moment où la guerre entre l'Irak et l'Iran enflamme le golfe Persique, une équipe du magazine belge « A suivre » s'est attachée à regarder au plus près l'un des belligérants, l'Irak, prenant la mesure – ou la démesure – d'un régime muré dans le culte d'un leader, Saddam Hussein. Josy Duble et Claude Lebrun ont également rencontré les chefs des trois mouvements qui contestent le pouvoir : les intégristes, les Kurdes, les communistes. Un voyage à travers un pays qui se flatte de présenter un front militaire solide, dont la vie sociale semble ignorer la guerre, où le nom du leader sonne partout comme une incantation.

21 h 30 Macadam : spécial « Shadows », Radio-Flamant rose.
Emission de Pascal Danel.
A la suite d'un concours organisé par Radio-Flamant rose, radio locale d'Aigues-Mortes, les Shadows sont invités à passer un week-end en Camargue avec la gagnante. Barbecue et rockn'roll, chevaux camarguais et vieilles Chevrolet.

22 h 30 Journal.

22 h 50 Campagne pour les élections européennes.

23 h 10 Parole de régions.
Lorraine-Champagne-Ardenne : magazin d'usines.

23 h 20 Prélude à la nuit.
Sonate en si mineur BWV 1030, *de J.S. Bach interprétée par Elisabeth Chojnacka, clavecin, Pierre-Yves Artaud, flûte.*

FR 3 PARIS-ILE-DE-FRANCE

17 h 5 L'histoire de France en BD.
17 h 10 Ozone jazz : Festival de Neuchatel.
17 h 20 Voiles au travail : le catamaran.
17 h 30 Thalassa.
Magazine de la mer.
18 h Rocking chair.
Magazine du rock.
18 h 30 Ecoutez votre siècle.
18 h 55 Atout Pic.
19 h Informations.
19 h 35 Feuilleton : Une fille du Régent.
19 h 50 L'ours Paddington.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 La médecine traditionnelle populaire (congrès de Pesaro).
22 h 30 Nuits magnétiques : A renard, renard et demi.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 20 Concert : *Concerto pour quatuor à cordes et orchestre de Spohr*, trois extraits de *Wozzeck* de Berg. *Concerto pour quatuor à cordes et orchestre* d'après le « Concerto grosso » de Haendel de Schoenberg par l'Orchestre symphonique du Sudwestfunk, dir. K. Kord, et les solistes du Quatuor Cherubini.

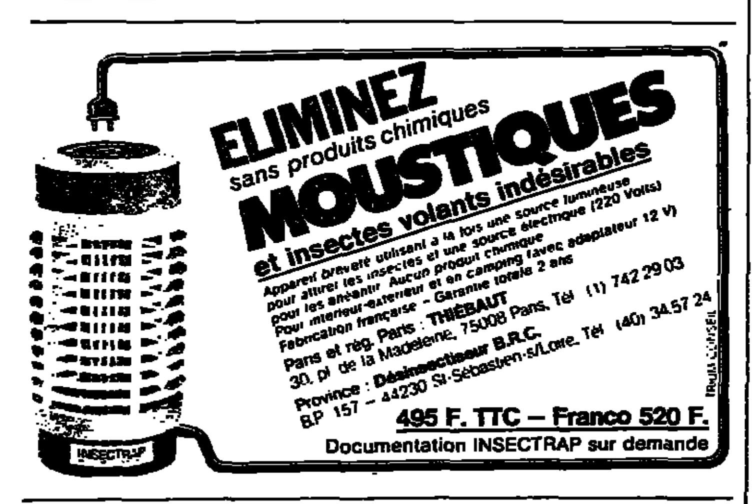
22 h 20 Les soirées de France-Musique : L'opéra au concert ; œuvres de Bellini, Verdi, Puccini, Beethoven, Donizetti, Chopin.

TRIBUNES ET DÉBATS

VENDREDI 15 JUIN

– *M. Georges Marchais*, secrétaire général du PCF, est l'invité de l'émission « Le grand jury RTL-*le Monde* », *sur RTL, à 18 h 30.*

Les programmes du samedi 16 et du dimanche 17 juin se trouvent dans « le Monde Loisirs »



INSTITUT

L'ÉLECTION DE M. FERNAND BRAUDEL A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Election sans surprise le 14 juin à l'Académie française (*le Monde* du 15 juin). Sans concurrents sérieux, M. Fernand Braudel l'a emporté au premier tour de scrutin par 21 voix sur 27 votants. Six bulletins blanc marqués d'une croix exprimaient peut-être l'irritation des académiciens hostiles à une candidature unique.

Après le scrutin (attendu), les éditions Flammarion et leurs amis ont fêté le succès du nouvel académicien, qui succède à André Chanson.

Désormais les quarante fauteuils sont pourvus et l'Académie française est au complet.

LE CARNET DU Monde

Naissances

– **Simone ECUREUX,**
Max et Geneviève MORAND
ont la très grande joie de faire part de la naissance de

Clément,
frère d'Alexis, au foyer de Gilles et Cécile DARMOIS,
le 30 mai 1984.

15, rue Emile-Desvaux,
75019 Paris.
8, rue Octave-Feuillet,
75116 Paris.

– **Simone QUIN, née Chemla,** et **Claude QUIN** sont les heureux grands-parents de

Magali-Françoise-Nathalie HUET,

leur première petite-fille,
née à Agadir (Maroc), le 14 juin 1984.
Familles Quin-Huet,
65, rue Claude-Bernard, 75005 Paris.

– **M. et Mme Didier LAVAL** ainsi que Matthieu ont la joie d'annoncer la naissance de

Thomas,

le 13 juin 1984, à Aurillac.
Préfecture du Cantal,
15006 Aurillac.

– **Michel ROUGÉ et Annick, née Corre,** ont la joie d'annoncer la naissance de

Anne-Sophie,
le 7 juin 1984, à Neuilly-sur-Seine.

28, rue Vasco-de-Gama,
75015 Paris.

Décès

– Ile-de-France. Soleure. Munich.

Jacques Ducaud
et sa famille,
Jacqueline, Françoise,
Jean-François
et leurs familles,

ont l'honneur de faire part du décès de

Germain DUCAUD
prêtre
(Mgr François DUCAUD-BOURGET).

En souvenir de Pierre.
(*Le Monde* du 13 juin.)

– Mme René Guérin,
son épouse,
M. Jacques Guérin,
préfet, commissaire de la République du département de Saône-et-Loire,
et Mme,
ses enfants,

Pierre et Anne Guérin,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. René GUÉRIN,
retraité de l'enseignement,

survenu à Saint-Germain-et-Mons le 10 juin 1984, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Ses obsèques ont eu lieu à Saint-Germain-et-Mons (Dordogne).

24419 Saint-Germain-et-Mons.
Préfecture de Saône-et-Loire, Mâcon.

– Limoges. Panazol.

On nous prie d'annoncer le décès, survenu à l'âge de soixante-dix-sept ans, de

Francis HERLEM,

De la part de
Mme Francis Herlem,
Mlle Françoise Herlem,
M. Didier Herlem,
M. et Mme Pascal Herlem
et leur fils Raphaël,
Mme Louise Pareyn,
ses enfants et petits-enfants,
Mme Marcel Herlem,
M. et Mme Adrien Herlem,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Henri Herlem,
leurs enfants et petits-enfants,
Ainsi que toute la famille et ses nombreux amis.

La cérémonie religieuse a eu lieu, le mercredi 13 juin 1984, en l'église de Panazol (Haute-Vienne).

26, rue Alexandre-Ribot,
87000 Limoges.
52, rue Ghesquières,
59260 Lille-Hellemmes.
10, rue Henry-Bordeaux,
74000 Annecy.

– Mme Raymond Péchoux,
son épouse,
Pierre-Yves et Catherine Péchoux,
Nathalie, Isabelle et Nicolas,
Jean-Louis et Gabrielle Péchoux,
Marine, Albane et Olivier,
Martine Péchoux et Alain Crosio,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Pierre Péchoux,
ses frère et belle-sœur,
Sylvie Saretto-Vieu,
sa filleule,
M. Léon Péchoux,
Tous les parents, alliés et amis,
ont la tristesse d'annoncer le décès du

docteur Raymond PÉCHOUX,
médecin en chef (e.r.)
chevalier de la Légion d'honneur,
officier des Palmes académiques,
président de la société française
du Rorschach
et des méthodes projectives,

le 3 juin 1984.
L'inhumation a eu lieu, à Montgaillard (Aude), dans l'intimité.

12, allée des Tilleuls,
69300 Caluire.
Beyrouth. Toulouse. Dommartin. Lentilly.

– Mme Rodolphe Rey,
M. et Mme Claude Rey,
M. et Mme Charles Rey,
M. et Mme Michel Jannekeyn,
M. et Mme Michel Bezançon,
Ainsi que leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de leur beau-fils, frère et oncle,

M. Roger REY,
croix de guerre 1939-1945,
chevalier du Mérite social,

survenu le 12 juin 1984.

9, rue Chaptal, 75009 Paris.
17, avenue Durante, 06000 Nice.
14, boulevard Victor-Hugo,
78100 Saint-Germain-en-Laye.
30, rue François-Bonvin,
75015 Paris.

– La famille de

M. André SOULIÉ

a le chagrin d'annoncer son décès, survenu le 7 juin 1984.

11, avenue Ernest-Hentsch,
1207 Genève.

– Mme Roger Valette,
son épouse,
Mme veuve André Valette,
sa belle-fille,
M. et Mme Georges Souques,
ses beaux-enfants,
M. et Mme Marc Valette
et leurs enfants,
M. et Mme François Job-Valette
et leurs enfants,
M. Michel Souques,
Mlle Isabelle Souques,
ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Et toute la famille,

ont le regret de faire part du décès du

général Roger VALETTE,

rappelé à Dieu, dans sa quatre-vingt-sixième année, à Avon (Seine-et-Marne), le 12 juin 1984.

Les obsèques auront lieu le mercredi 20 juin, à 14 h 30, en la cathédrale de Tulle.

Selon la volonté expresse du défunt, pas de cérémonie à la levée du corps.

Ni fleurs ni couronnes.

Mais ceux qui l'ont connu, aimé et apprécié pourront s'unir d'intention ou participer à une messe pour le repos de son âme qui sera célébrée le mardi 19 juin, à 8 heures, en la chapelle Notre-Dame-du-Lys, 7, rue Blomet, Paris-15e, sa paroisse.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Anniversaires

– Pour le premier anniversaire du décès de

Raymond LAMBEAU.

Une pensée est demandée à tous ceux *qui l'ont connu et aimé.*

De la part de Georges Lambeau.

17, rue Chevalier,
44300 Nantes.

– Le 15 juin 1980,

Georges J. SEDBON
nous quittait.
Pour tous ceux qui l'ont connu, estimé et aimé, il est toujours présent par la pensée.

Avis de messes

– En souvenir de

Françoise de MEAULNE,
journaliste,

décédée le 5 juin 1984 (*le Monde* du 8 juin), une messe est célébrée en l'église Saint-Pierre de Neuilly, le vendredi 15 juin, à 18 h 30.

[Entrée en 1957 à « Maison française » comme secrétaire de rédaction, Françoise de Meaulne y exerça les fonctions de rédactrice en chef adjointe jusqu'en 1978. Puis, elle collabore à diverses publications : « le Journal de la maison », « Femmes d'aujourd'hui », « Maison individuelle », « Recherche et architecture ».]

Soutenances de thèses

DOCTORATS D'ÉTAT

– Université Paris-IX, Dauphine, vendredi 15 juin, à 10 heures, salle D 520, M. Ahmed Eid : « Evaluation de la formation des hommes dans l'entreprise ».

– Institut d'études politiques de Paris, vendredi 15 juin, à 15 heures, salle no 302, M. Jean-Claude Chesnais : « La transition démographique : étapes, formes, implications économiques. »

INFORMATIONS « SERVICES »

WEEK-END D'UN CHINEUR

Au nouveau Drouot, à Paris, samedi *16 juin*, de *11* heures à 18 heures, exposition de tableaux qui seront vendus lundi et mardi en *prélude à une série de vacations* consacrées, la semaine prochaine, à la peinture moderne (Boudin, Vlaminck, Dufy, Marquet et Matisse, etc.).

ILE-DE-FRANCE

Samedi 16 juin

Versailles, parc du château, 14 heures : objets, tableaux et armes *se rapportant à la chasse et à la* pêche.

Dimanche 17 juin

Bernay, 14 heures : cartes postales ; **Compiègne**, 14 heures : livres, tableaux, meubles, objets d'art ; **Enghien**, 14 h 30 : Renoir, Guino, dessins et sculptures, 16 heures : tableaux modernes ; **Epernay**, 14 heures : bibelots, argenterie ; **Fontainebleau**, 14 h 30 : dessins anciens ; 16 h 30 : tableaux modernes ; **Meaux**, 14 heures : tableaux XVIIIe et XIXe, meubles, bijoux, argenterie ; **Provins**, 14 heures : armes anciennes ; **Verrières-le-Buisson**, 10 heures et 14 heures : arts populaires ; **Versailles, Palais des congrès**, 11 heures : céramiques, bronzes ; 14 heures : tableaux anciens, objets d'art, meubles.

PROVINCE

Samedi 16 juin

Abbeville, 14 heures : meubles, objets d'art ; **Cannes**, 14 h 30 : *actions de collections* ; **Clermont-Ferrand**, 14 heures : mobilier d'un château ; **Cuisery**, 14 h 30 : matériel agricole, *outils*, tomettes ; **Dijon**, 14 h 30 : bronzes, bijoux, ancien matériel de photo ; **Fécamp**, 21 heures : tableaux modernes ; **Marmande**, 15 heures : tableaux anciens ; **Marseille**, 14 h 30 : livres ; **Orléans**, 10 h 30 et 14 h 30 : objets de vitrines et de collections ; **Reims**, 14 h 30 : livres anciens ; **Roanne**, 15 heures : céramiques, objets d'art, tableaux, meubles ; **Royan**, 14 h 30 : monnaies ; **Saumur**, 14 h 30 : cartes postales, bronzes, tableaux, meubles ; **Troyes**, 14 heures : livres ; **Villedieu-lès-Poêles (50)**, 14 heures : cuivres.

Dimanche 17 juin

Clermont-Ferrand, 14 heures : mobilier d'un château ; **Cuisery**, 14 h 30 : mobilier d'un château ; ***Limoges**, 14 heures : tableaux* modernes ; **Nancy**, 14 heures : mobilier d'un château ; **Pont-Audemer**, *14 h 30 : timbres, monnaies, cartes* postales ; **Rochefort-sur-Mer**, 14 h 30 : meubles, objets d'art, *tableaux* ; **Rodez**, *13 heures* : automobiles, motocycles ; **Saint-Dié-les-Vosges**, 14 heures : argenterie, *objets* d'art, haute époque, meubles, tableaux ; **Valenciennes**, 11 heures et 14 heures : archéologie, monnaies antiques, arts africain et océanien ; **Vendôme**, 14 h 30 : cartes postales et ouvrages régionaux.

FOIRES ET SALONS

Arcachon (33) ; **Caen** (14) ; **Charleville-Mézières** (08), dimanche seulement ; **La Ferté-Bernard** (72) ; **La Ferté-Gaucher** (77) ; **Narville** (55), dimanche seulement ; **Montgeron** (91), dimanche seulement ; **Saint-Cloud** (92) ; **Saint-Nabor** (67) ; **Vichy** (03).

MUSIQUE

21 juin

LA TROISIÈME FÊTE

La voix sera, le 21 juin, dans *toute la France, l'élément* principal de la troisième Fête de la musique, à laquelle s'associent cette année la Grèce, Chypre, le Luxembourg, le Portugal, la Belgique et l'Allemagne fédérale. Présentant le 14 juin cette manifestation dont il est l'initiateur, M. Jack Lang, ministre délégué à la culture, s'est réjoui qu'elle soit devenue une tradition, et a rendu hommage aux initiatives locales et individuelles, précisant qu'il y avait là, déjà, *« une préfiguration de l'Année européenne de la musique qui sera célébrée en 1985 »*.

★ **Renseignements : 268-39-39.**

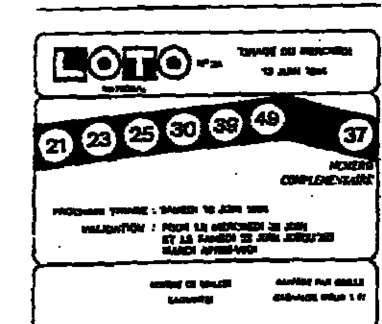
NOUVEL OPERA DE LA BASTILLE

ENQUÊTE PUBLIQUE ET EXPOSITION. – Une enquête publique est ouverte, jusqu'au 29 juin, à la préfecture de Paris, mairie du douzième arrondissement, et une exposition, également à la mairie du douzième, du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, jours fériés exceptés. L'établissement public de l'Opéra de la Bastille renseigne les personnes intéressées le mercredi, de 16 heures à 18 heures.

GRAND THÉATRE DE BORDEAUX

AUDITIONS DE CHŒURS. – Deux auditions en vue de l'engagement d'artistes et de choeurs par le Grand Théâtre de Bordeaux auront lieu le mercredi 27 juin, à 15 heures, à la salle Gaveau, et le samedi 30 juin, à 14 heures, au Grand Théâtre de Bordeaux. Des postes de soprano, alto, ténor et baryton sont à pourvoir. Limite d'âge : trente-cinq ans. *Salaires* : indice 275 à 335 de la fonction publique.

★ **Inscriptions** : *service des auditions, Grand Théâtre de Bordeaux, place de la Comédie, 33074 Bordeaux CEDEX. Tél. : (56) 90-91-60, poste 1346, et le jour du concours sur le lieu de l'audition.*



EN BREF

ASSOCIATIONS

L'ACTUALITÉ JURIDIQUE ET FISCALE. – *Juris-Associations* a fait toilette dans son fond. La nouvelle formule présente des articles plus pratiques, une information plus complète et une nouvelle rubrique, « Sommaire actualités », qui fait le point de toutes les nouveautés, tous les deux mois, dans le domaine juridique et fiscal. Ainsi, dans le numéro de mai-juin, la *couverture sociale des bénévoles*, le champ d'application de la taxe professionnelle, le droit d'accès *des associations à l'antenne* et la possibilité pour les objecteurs de conscience d'effectuer leur service *civil dans une association*. Dossier du mois : la prévention des difficultés dans les associations d'après la loi *du 1er mars dernier*. Enfin, au chapitre « Questions spécifiques », les nouvelles *mesures d'assainissement et de* contrôle du marché de la formation.

La revue, qui tire à vingt-cinq mille *exemplaires* et compte trois mille abonnés, s'est constitué, en un an et *demi* d'existence, un réseau d'informateurs dans la région lyonnaise. Elle étend ses activités en offrant aux associations un service de conseil et une assistance à la carte : administrative, fiscale, juridique et comptable.

★ ***Juris-Associations*, 24, rue J.-Serlin, 69001 Lyon. Tél. : (7) 827-00-38.**

EMPLOI D'ÉTÉ

SÉCURITÉ DES PLAGES. – La *Société nationale de sauvetage en* mer (SNSM) recherche, pour assurer la sécurité des plages, des *personnes titulaires du brevet* national de sécurité et de sauvetage aquatique ou du diplôme de *maître-nageur-sauveteur et du* permis de mer. Les intervenants au titre de la SNSM reçoivent un *équipement complet, le* remboursement de leurs frais de déplacement, un hégergement gratuit et *des vacations de l'ordre de* 150 F par jour de service.

★ **Renseignements : 723-98-26.**

HUMANITÉS

LITTERATURE ET PHILOSOPHIE. – Le centre des Fontaines *organise, à Chantilly, deux* sessions destinées respectivement aux enseignants de littérature et de philosophie. *Pour les premiers*, Balzac et *la Comédie humaine*, le romantisme russe (Pouchkine, Ler*montov*, Gogol) *et* le romantisme italien néoclassique (Foscolo, Leopardi, Manzoni), du 18 au *24 août. Pour les seconds :* biologie et philosophie (biologie concrète, paléontologie, biologie *théorique, les philosophes* et le vivant), du 25 au 31 août. Pour tous, conférences suivies de travaux pratiques *ou de débats* philosophiques.

★ **Centre culturel Les Fontaines, secrétariat des sessions, B.P. 205, *60500* Chantilly. Tél. : (4) 457-24-60.**

Les mots croisés se trouvent dans le « Monde Loisirs » page XIV

SPORTS NAUTIQUES

LE MARATHON INTERNATIONAL A L'AVIRON DE NOGENT-SUR-MARNE

La Société d'encouragement du sport nautique, créée en 1879, *organise le 16 juin, pour la troisième année* consécutive, le marathon de Nogent. Une épreuve *internationale de 42 km ouverte* aux rameurs et rameuses séniors et vétérans se déroulera sur la Marne *autour d'un circuit de 8,4 km* entre Nogent-sur-Marne, Le Perreux et Joinville-le-Pont. Le *premier départ est prévu à 16 heures.*

C'est en participant au marathon de Liège – qui en est, lui, à sa vingt-huitième édition que les rameurs de la Société d'encouragement ont eu l'idée d'organiser une telle compétition en France.

A l'heure où le *sport* n'est plus l'apanage de la seule compétition de haut niveau, l'aviron ne devait *pas en être exclu. Ce marathon* est ouvert à tous les rameurs : jeunes, moins jeunes, champions ou non, ayant tous en commun une même passion, l'aviron, et désirant le fêter tous ensemble ce jour-là.

Un savant handicap, tenant compte de l'âge, du type d'embarcation, met les concurrents à chances égales. Ainsi en 1982, le *premier marathon* de Nogent a *vu* la victoire d'un skiffeur âgé de soixante ans ; l'année dernière, le *huit* de l'Encouragement (*trente-*cinq ans de moyenne d'âge) a passé la ligne d'arrivée en tête.

Pour l'édition *1984*, une centaine d'embarcations, représentant plus de trente clubs, sont attendues de toutes les régions de France et d'Europe (Italie, Belgique, Norvège, Allemagne...).

PARIS EN VISITES

DIMANCHE 17 JUIN

« Les coulisses de la Comédie-Française », 10 h 15, porte de l'administration, Mmes Lemarchand et Oswald.

« Le ministère de la marine », 10 h 30, 2, rue Royale, Mme Colin.

« La Chambre des députés », 15 heures, *quai d'Orsay, grille d'entrée*, Mme Oswald (Caisse nationale des *monuments historiques*).

« Les salons du ministère des finances », 10 h 30, entrée rue de Rivoli (*Arts et conférences*).

« Jardins de Montmartre », 10 h 30, métro Abbesses (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Le Sénat », 15 heures, 20, rue de Tournon (B. Czarny).

« La mosquée », 15 heures, entrée place du Puits-de-l'Ermite (M.-C. Lasnier).

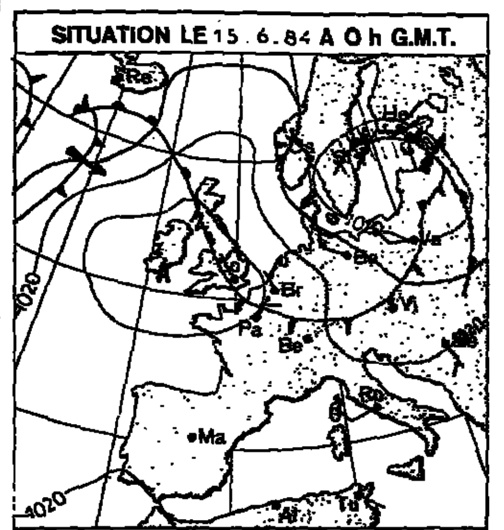
« Les salons du Palais-Royal », 10 h 30, place du Palais-Royal (Paris et son histoire).

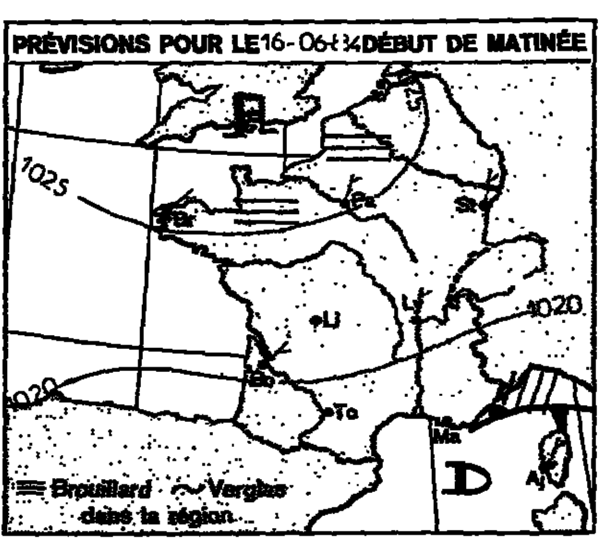
CONFERENCE

DIMANCHE 17 JUIN

60, boulevard Latour-Maubourg, M. H. Brumfeld, 14 h 30 : « Venise et San-Marino » ; 16 h 30 : « Florence » ; *18 h 30* : « La Norvège » (Rencontre des peuples).

MÉTÉOROLOGIE





PRÉVISIONS POUR LE 16 JUIN A 0 HEURE (GMT)

Evolution probable du temps en France entre le vendredi 15 juin à 0 heure et le samedi 16 juin à 24 heures.

Les hautes pressions des îles Britanniques maintiendront *leur influence sur la* France. Cela aura pour effet d'éloigner toutes menaces d'aggravation.

Samedi matin, au nord de la Loire, dans le Nord et le Nord-Est de nombreux bancs de brume et de brouillard. Sur les Alpes et la Corse quelques résidus orageux. Sur toutes les autres *régions déjà du beau temps ensoleillé.*

Au lever du jour il fera 8 à 10 degrés au nord-est de la Seine, 15 degrés près de l'Atlantique et 12 à 13 degrés dans le Centre.

Au cours de la journée le soleil gagnera encore du terrain, seule la Corse sera momentanément menacée par des orages résiduels. Beau temps chaud et bien ensoleillé en toutes régions samedi après-midi. Il fera 18 à *20 degrés près de la Manche, 30 degrés* dans le Midi et environ 25 degrés ailleurs.

***Dimanche** : La situation anticycloni*que se confirme sur l'ensemble du pays, une belle journée bien ensoleillée avec des températures légèrement supérieures aux normales saisonnières. Les bancs *de brume se dissiperont rapide*ment en début de matinée. Seules les Pyrénées seront un peu menacées par des orages isolés en soirée. Il fera 22 à 30 degrés du Nord au Sud.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris, le 15 juin à 8 heures, de 1025 millibars, soit *768,8 millimètres* de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours *de la journée du 14 juin* ; le second, le minimum de la nuit du 14 juin au 15 juin) : Ajaccio, 24 et 11 degrés ; Biarritz, 30 et 17 ; Bordeaux, 30 et 15 ; Bourges, 26 et 14 ; Brest, 17 et 13 ; Caen, *18* et *14* ; Cherbourg, 15 et 12 ; Clermont-Ferrand, 28 et 12 ; Dijon, 26 et 14 ; Grenoble-St-M.-H., 31 et 15 ; Grenoble-St-Geoirs, 28 et 14 ; Lille, 18 et 10 ; Lyon, 28 et 15 ; Marseille-*Marignane*, 25 et 14 ; Nancy, 25 et 13 ; Nantes, 26 et 14 ; Nice-Côte d'Azur, 21 et 16 ; Paris-Montsouris, 22 et 15 ; Paris-Orly, 23 et 14 ; Pau, 32 et 15 ; Perpignan, 26 et 17 ; Rennes, 21 et 14 ; Strasbourg, 26 et 13 ; Tours, 26 et 14 ; Toulouse, 30 et 15 ; Pointe-à-Pitre, 30 et *26*.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 26 et 16 degrés ; Amsterdam, 16 et 9 ; Athènes, 25 et 15 ; Berlin, 19 *et* 11 ; Bonn, 17 et 10 ; Bruxelles, 16 et 9 ; Le Caire, 31 et 25 ; îles Canaries, 25 et 19 ; Copenhague, 17 et 12 ; Dakar, 26 et 23 ; Djerba, 27 et 15 ; Genève, 28 et 12 ; *Jérusalem, 24 et 14* ; Lisbonne, 32 *et* 18 ; Londres, 24 et 11 ; Luxembourg, 19 et 10 ; Madrid, 30 et 9 ; Moscou, 17 et 8 ; Nairobi, 26 et 13 ; New-York, 30 et 23 ; Palma-de-Majorque, 31 et 11 ; Rome, 24 et 14 ; Stockholm, *18* et *10* ; *Tozeur*, 30 et 20 ; Tunis, 27 et 17.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du jeudi 15 juin :

DES DÉCRETS

- Portant relèvement du plafond du premier livret des caisses d'épargne.
- Portant relèvement du plafond des comptes spéciaux sur livret du Crédit mutuel.
- Modifiant le décret du 13 juillet 1979 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'*Agence nationale* de valorisation de la recherche.
- Modifiant le décret du 22 février 1983 portant création du *Centre d'études des systèmes* et *des* technologies avancées.

CIRCULATION

LA SITUATION EST REDEVENUE NORMALE AU TUNNEL DU MONT-BLANC

La circulation était redevenue normale jeudi 14 juin, dans l'après-midi, au tunnel du Mont-Blanc, bien que les douaniers italiens (qui réclament une révision de leur statut et une augmentation de leurs effectifs) aient poursuivi leur grève du zèle commencée depuis lundi. *On* ne signalait pas plus de perturbation au tunnel du Fréjus et à Vintimille. *Conformément aux dispositions* prises après les évènements de février dernier, les autorités italiennes ont fait intervenir la garde des finances (qui dépend du ministère de la défense) pour faire accélérer les opérations de contrôle à la douane.

De son côté, M. Charles Fiterman, ministre français des transports, avait envoyé jeudi un message à son homologue italien pour lui demander que « *toutes les initiatives soient prises en fonction de l'évolution de la situation* ». Il répondait en cela au vœu exprimé conjointement par la Fédération nationale des transports routiers et par la Fédération nationale des transports routiers internationaux.

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne*	La ligne T.T.C
OFFRES D'EMPLOI	83,00	98,44
DEMANDES D'EMPLOI	25,00	29,65
IMMOBILIER	56,00	66,42
AUTOMOBILES	56,00	66,42
AGENDA	56,00	66,42
PROP. COMM. CAPITAUX	164,00	194,50

ANNONCES ENCADRÉES	Le La mm/col.*	La mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	47,00	55,74
DEMANDES D'EMPLOI	14,00	16,60
IMMOBILIER	36,00	42,70
AUTOMOBILES	36,00	42,70
AGENDA	36,00	42,70

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.

OFFRES D'EMPLOIS

Le groupe Egor rappelle aux lecteurs du Monde les postes qu'il leur a proposés cette semaine.

Espagne
• DIRECTEUR EXPLOITATION CARRIERES
Réf. VM 1/1070 C

TEGAL CORPORATION T.M.

Paris
• INGENIEUR DES VENTES
Réf. VM 20/1031 B

Nantes
• INGENIEUR TECHNICO-COMMERCIAL
Réf. VM 20/1031 C

Si vous êtes intéressé par l'un de ces postes, nous vous remercions de nous adresser un dossier de candidature, en précisant la référence choisie.

GROUPE EGOR
8, rue de Berri 75008 Paris.

egor

PARIS LYON NANTES TOULOUSE MILANO PERUGIA ROMA DÜSSELDORF LONDON MADRID MONTREAL

média-system

Notre croissance : votre chance

Filiale d'un groupe fortement implanté en France, nous sommes une importante Société (5 000 personnes - 3,5 milliards de C.A.) à la pointe de la distribution moderne.

Une expansion régulière et une politique dynamique de développement nous amènent aujourd'hui à rechercher

2 Assistants
haut niveau

- L'un pour le **Directeur des Relations Humaines et du Personnel.** **(Réf. 1053)**
- L'autre pour le **Directeur Financier.** **(Réf. 1054)**

auxquels ils seront directement rattachés.

Agés d'**environ 30 ans**, de formation supérieure souhaitée mais non indispensable (pour nous, ce n'est pas l'essentiel), ces collaborateurs seront désireux de valoriser une **expérience d'au moins 5 à 6 ans**, acquise en entreprise.

Ce que nous recherchons surtout chez eux ? Un **fort potentiel**, de la personnalité, de la rigueur ainsi qu'une réelle motivation à se joindre à une équipe dynamique et très professionnelle.

Une certitude : leur esprit d'initiative et leur capacité à développer les aspects multiples de leur fonction les conduiront à des responsabilités sans cesse accrues.

Rémunération motivante et intéressement à la progression des ventes. Avantages liés au Groupe.

Lieu de travail : PARIS.

Ces deux postes sont à pourvoir rapidement.

Merci d'adresser votre dossier (C.V., lettre manuscrite, photo et prétentions) en indiquant les références choisies à G. Le Marcis - **CAPFOR** - 15, rue de la Paix - 75002 PARIS.

CAPFOR
PARIS - LYON - AIX/MARSEILLE - NANTES
ANGERS - BREST - MONTLUÇON - MONTPELLIER - NIORT - QUIMPER - RENNES

MEDIA BA

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.



emplois internationaux
(et départements d'Outre-Mer)

GOODYEAR

the world leader
in tyre and rubber products
has immediate openings for

one

MECHANICAL ENGINEER

for the Road Tire Testing department in Luxembourg with the following qualifications :

- univ. degree in mechanical engr. ;
- background, experience and high interest in automotive engineering ;
- driving abilities above average ;
- fluent knowledge of English and Italian.

Apply in writing to the
Personnel Department
GOODYEAR S.A.
Colmar-Berg
(Grand Duchy of Luxembourg).

emplois régionaux

COMITÉ D'ENTREPRISE LE MANS recherche Animateur (trice) Expérience. Adr. candid. avec C.V., photo (tél. souhaité) sous n° 8.049, « le Monde » Pub., Service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Centre Social recrute ASSISTANTE SOCIALE pour animat. globale dans ZAC. Exp. d'animation exigée. Ecrire avec C.V. : B.A.S. Mairie de Miramas 13140.

représentation offres

Fabricant de matériel de protection pour l'industrie cherche

ATTACHÉ COMMERCIAL DYNAMIQUE

30 a., pour développ. client. rég. paris. + qques déplac. prov. Qques connaiss. électron. nécess. Rémun. par fixe + intéress. (Env. 110.000 F + frais.) Ecrire avec C.V. + photo : LA PROTECTION RATIONNELLE, 40, RUE LOUIS-BLANC, 75481 CEDEX 10.

DEMANDES D'EMPLOIS

J.H. 18 ans, étudiant, sérieux, ch. job d'été mi-juillet/août 84. Ecr. s/n° 6.635 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
555-91-82

L'immobilier

appartements ventes

4e arrdt

12, SIMON-LEFRANC
IMM. EN COURS RÉNOVATION Studios et 2 p. tt cft à partir de 285.000 F. S/pl. 15 h/18 h soir 828-72-71.

5e arrdt

Mº CENSIER
2 p. + 1 petite entrée, cuis., dche. w.-c. à rénover. 36, rue Daubenton, samedi, dimanche, lundi 14 à 17 h.

6e arrdt

Mº SAINT-SULPICE
Bon imm. s/jard., calme, séjour, 1 chbre, entrée, cuis. équipée, s. de bains, w.-c., ref. à nf, chff. centr. individuel. 68, rue Bonaparte, samedi, dimanche, lundi 14-17 h.

7e arrdt

ECOLE MILITAIRE, au soleil, petit 2 p., cft, chff. individuel. 350.000 F. 577-96-85.

11e arrdt

PARMENTIER, au pied magnif. 3/4 P., restauré plein soleil, asc., très bel imm. p. de taille. Stand. 750.000 F. 347-57-07.

12e arrdt

PAVILLON 3 P.
JARDIN 150 m²
A SAISIR 950.000
S/PLACE SAMEDI 14 H à 17 H, 8, RUE D'ALIGRE (12e).

13e arrdt

Mº TOLBIAC
Imm. récent bon standing, tt cft, gd séjour, 1 chbre, entrée, cuis., bains, park., 4e ét., calme. Px intéressant. 26, rue Charles-Fourier (angle 193, rue de Tolbiac), samedi, dimanche 15 h à 18 h.

Part. vd près parc Montsouris 4 pces, 3 chbres, 8e ét., balcon sud, sur jardin, cuis. équipée, imm. récent avec garderie enfants. Tél. 580-37-25 soir.

15e arrdt

Mº JAVEL
TOUR ESPACE 2000
Imm. récent, bon stand., 8e ét., gd studio, entrée, cuis., bains. 29, quai André-Citroën, *samedi, dimanche, 14-17 h.*

16e arrdt

DIVERS 16e
Dans imm. pierre de taille, pptaire vd deux 2/3 p., libres, 2, 3, 4, 5 p. occupés et derniers étages à aménager. R C I - 758-12-21.

17e arrdt

A SAISIR ÉTOILE
2 P. DUPLEX, LUXE
680.000.
S/PL. 18, RUE DES ACACIAS, CE JOUR 14 H à 17 H.

18e arrdt

RUE LEPIC
Ptaire vd 3 p., 71 m² occ. dame 81 a. 282-03-50/500-54-00.

91 - Essonne

GRIGNY (Essonne) dans petit immeuble de 5 étages, beau 4 pièces 68 m² sur jardin. Séjour double, 2 chambres, alcôve, rangements, cuisine chêne, cave, parking. 10 mn gare. Prix 250.000 F dont C.F. 16.000 F. Tél. : 906-69-06.

PARTICULIER A PARTICULIER VIRY-CHATILLON A VENDRE F3 (70 m²) VUE EXCEPTIONN. SUR LAC Dans résidence boisée, immeuble 4 étages, grand balcon aut. appartement. FACE PISCINE ÉTÉ - TENNIS. Cuisine équipée, park. sout. 360.000 F + 80.000 C.F. à 7 %. Téléphone : 906-86-61.

94 Val-de-Marne

ALFORTVILLE près MAIRIE Superbe 2 pces, tt cft 52 m², terrasse 65 m². Px 420.000 F. Imm. stand. 233-62-46.

SAINT-MANDÉ-ÉGLISE 60 m². Prix : 520.000 F. 2 pièces, belle cuisine équipée. Immeuble récent. 587-33-34.

Province

ANNECY, face au lac, appt grd standing 120 m² env., grd sél., 3 chbres, loggias. Px 920.000 F. (50) 23-38-00.

LAMORLAYE Résidence Claire, appts neufs, 2, 3, 4 pces, grd living, haut standing, en construction. 6.500 F le m2 T.T.C. Visite au R.V. Tél. : (4) 421-54-79/(4) 421-59-27.

appartements achats

AGENCE DE L'ÉTOILE
DÉPARTEMENT INTERNAT. recherche pour clients sérieux 80 à 200 m², 16e, 17e, 8e, 7e. % INTÉRESSANT. Réservés aux indicateurs.
380-26-08 7, av. Carnot, PARIS-17e.

locations non meublées offres

Paris

PROX. Mº SAINT-MAUR 12, RUE DES BLUETS
APPART. NEUFS
2, 3, 4 pièces STANDING. Visites sur place mardi, jeudi, vendredi 15 à 19 h, samedi de 11 à 18 h. G.F.F. Groupement Foncier Français.

locations non meublées demandes

Paris

Pour loger cadres direction et employés IMPORTANTE BANQUE FRANÇAISE, rech. tant à Paris qu'en banlieue APPTS 2 à 10 P. ou VILLAS. 504-01-34, poste 12.

Couple salariés recherche 3 Pces confort et caractère. 6e, 5e, 7e, 8e, 14e, 15e, 16e, 17e. Environ 4.000 F. Tél. : 555-71-70.

Région parisienne

Pour Stés européennes cherche villas, pavillons pour CADRES. 889-89-66 - 283-57-02.

locations meublées offres

Région parisienne

PARIS LA DÉFENSE
Résidence ORION
2 jours-semaine-mois. Studios, 2 pièces. Tout équipés, linge fourni. Téléphone, télévision. Renseign. : 39, rue de Suresne, 75008 PARIS. Tél. : (1) 266-33-26.

locations meublées demandes

Région parisienne

Jeune fille 17 ans cherche chambre chez particuliers 4 jours par semaine. Versailles. Tél. : 041-24-49 après 19 h.

maisons individuelles

ARGENTEUIL
CENTRE EN EXPANSION
BELLE MAIS. BOURGEOISE
82 m² au sol, avec travaux Surface habitable 130 m² environ + grenier aménageable 70 m² environ Utilisable en totalité ou en 2 appartements avec entrées séparées Ensoleillé. Jardin. Arbres. Conviendrait plus particulièrement à artisan, prof. libérale, société commerciale + LOCAL PROFESSIONNEL Murs libres PRIX : 650.000 F Tél. : 16 (3) 982-25-53 ou 961-12-77.

villas

Campagne à Paris Maison particulière, p. de taille, 175 m² hab., aménagement contemporain. 1.600.000 F. 380-85-04. Ag. s'abstenir.

A SAISIR GOLFE JUAN
MAISON A RESTAURER VUE MER, EXCEPTIONNEL 880.000. M.B., 502-13-43.

manoirs

BOURBONNAIS Paris 300 km, MANOIR, tt cft, parf. état, 8 pces, cave sous totalité, parc 1 ha env., *séquoias centenaires. Prix* 690.000 F. Cab. PEZET, 03500 Saulcet. (70) 45-35-70.

terrains

GIRONDE à vendre TERRAIN à BATIR, 6.600 m², rég. entre deux mers, SAUVETERRE-de-GUYENNE. Mº RAFFIN, St-Denis-du-Bois, 33119 FRONTENAS, T. (56) 71-56-40.

viagers

Libre Buttes-Chaumont, 2 P., tt cft, avec mezzanine, 6e ét., asc, 185.000 cpt + 4.000. H, 73 ans. CRUZ, 266-19-00.

Etude LODEL, 35, bd Voltaire, PARIS-11e. Tél. 355-61-58. Spécialiste viagers. Expérience, discrétion, conseils.

F. CRUZ 266-19-00
8, RUE LA BOÉTIE (8e)
Px rentes indexées garanties. Etude gratuite discrète.

maisons de campagne

Résid. second. dans le Cher (St-Germain-des-Bois), mais. de village, ptres appar. et chem. dans sé]., cuis., s. d'eau, 2 ch. dont une mans. Jard. clos et gar. Arbres fr. 300.000 F à déb. Rens. Mº Ernoux, not. (16-48) 25-31-08.

propriétés

Part. vd en MAYENNE ancien Moulin entièrement rén., hab. de suite, gar., dép. (43) 06-26-16, ap. 19 h.

FORÊT CHANTILLY
(Accès direct) ppté longue et basse (pierres et poutres) 200 m² au sol, 3.000 m² ou plus de terrain Prix : 1.350.000 F EMERY SENLIS (4) 453-28-96.

PÉRIGORD SUD Maison de Maître 19e, nombreux bât. de service, 50 ha bois et terres. 2.800.000 F. *Ecrire S.O.C.,* 4, avenue Edouard-Herriot, 94260 FRESNE.

70 KM DE PARIS
PART. vend DIRECTEMENT CAUSE MUTATION dans coquet village au calme
PRÈS DE MAINTENON
MAISON DE CARACTÈRE NEUVE avec cheminée, poutres et escalier chêne. R.-de-ch. : gd liv., cuis., w.-c. 1er ét. : 3 chbres, bains, w.-c. 2e ét. : à aménager. En annexe construction avec STUDIO + bains, gar. 2 voit., buanderie, cellier, cave et chaufferie. BEAU JARDIN 2.000 m² clos de murs avec beaux arbres et bordé par rivière. Prix 775.000 F à débattre si réalisation rapide. Pour r.-vs et visite tél. 16 (37) 82-75-58.

20 KM D'AUXERRE 2 heures de Paris, particulier vend ancienne ferme restaurée récemment, terrain 1.700 m², surf. hab. 165 m², chf. cent., dble vitrage, cave voûtée, auvent, terrasse, granges, gd séjour (50 m², poutres, cheminée), bureau, 4 chambres (moquette), 2 salles de bains, 2 w.-c., cuisine équipée. Prix 670.000 F. Tél. : (16-86) 63-41-25.

YONNE, 140 km PARIS par autoroute (bourg tous commerces + gare) dans un parc paysagé de 3.500 m² terrain, part. vd magnifique propriété entièrement close et rénovée (200 m² habitables). Prix : 1.100.000 F. Tél. h. repas au 708-67-60.

A VENDRE - LIBRE
Dans quartier résidentiel Magnifique
PROPRIÉTÉ
de très grand standing à
CROISSY-S/SEINE-78
300 m R.E.R. près du VÉSINET. Style Mansart, rez-de-ch., 2 ét., pavillon de gardien, pavillon d'hôtes, garages, dépend., PISCINE, jard. d'agrément. PARC. Cont. tot. 5.000 m² environ. EN PARFAIT ÉTAT. Mº BONNEL, not. 294-16-08.

20 km de Bourgueil, 37 km de Tours, à vdre dans petite ville de Touraine belle maison récente (gde salle de séjour avec cheminée, 2 s. de b., 7 chbres, cuis. aménagée, gd garage 2 voitures, cave) sur parc 5.500 m² avec possibilité tennis. 750.000 F. Mº Lecornec, notaire à Savigné (37340). Tél. : (47) 24-60-03.

pavillons

GAGNY Proximité SNCF, BUS, RER, secteur pavillonnaire, proche stade, piscine, tennis, école CES, F5, 2 niveaux sur grand garage. R.-DE-CH. : entrée, w.-c., cuisine salon, salle à manger. 1er ÉTAGE : 3 chbres, salle de bns, w.-c. Grenier aménageable, 1 chbre, jardinet 195 m², terrasse. 580.000 F. Tél. 332-92-08. Agences s'abstenir.

bureaux

Locations

VOTRE SIÈGE SOCIAL Constitutions de Sociétés et tous services. 355-17-50.

locaux commerciaux

Locations

LOCAL COMMERCIAL à louer Z.I. de Nanterre, prox. R.E.R., 350 m² couverts s/1.200 m² terrain bétonné, clôturé. 12.000 F/mens. 721-19-38.

fonds de commerce

Ventes

Proche MONACO-MENTON vends magasin de presse-librairie-papeterie-souvenirs. Très bon C.A. Tél. : (93) 41-10-02.

boutiques

Ventes

POUR INVESTISSEURS Murs boutique rentabilité 8 à 10 %. 92200 NEUILLY, av. Charles-de-Gaulle. 56 m². 350.000 F. Tél. : 225-67-02.

l'agenda du Monde

Particuliers

(offres)

Part. vd table monastère époque XVIe, longueur 2,90 m. 6 chaises et 2 fauteuils époque Louis XIII, os de mouton. Tél. : 534-08-93.

Antiquités

PARTICULIER 77 VEND cause départ –
- TABLE DE FERME 1800. 260 X 80 tiroir central. Px : 7.000 F.
- ARMOIRE Louis-Philippe merisier, h. : 236, p. : 58 cm, l. : 130. Px : 8.500 F.
- LIT à rouleaux L.-Phil., merisier, 180 X 110. Px : 1.800 F.

Tél. : 402-10-73.

Bijoux

Si vous vendez : bijoux, or, débris, pièces, etc. ne faites rien sans téléphoner : 588-74-35.

Brocantes

Foire à la Brocante
(95) SAINT-PRIX
Dimanche 24 juin
Vieux-village

Cours

INITIATION A L'ÉCRITURE en passant par R. Queneau et le Surréalisme pour aller ailleurs. Inscription au 825-11-64.

Chasse

A LOUER NUITS DE HUTTE rég. Peronne. 16 (22) 83-03-62.

Cuisine

CUISINE LILLIPUT Sur un mètre, meuble avec évier, frigo, cuisson : 2.700 F robinetterie comprise par Sanitor, 21, rue de l'Abbé-Grégoire-VIe. 222-44-44. Ouvert le samedi.

Fourrures

FOURREUR
Economisez jusqu'à **50 %** sur le prix d'achat de votre fourrure GARDE — 20 % Tél. : 805-02-30.

Stages

A PARTIR DE 13 ANS Programme intensif d'été, Anglais, Théâtre, Informatique, session du matin, du 2 au 27 juillet American School of Paris, 155, rue Pasteur, SAINT-CLOUD, 92210. Tél. : 602-54-43.

STAGES DE LANGUES Initiation au russe, japonais, chinois, hébreu, arabe, persan, du 25 au 29 juin. ATELIERS, parole, image, son, graphique et plastique, écriture. Du 2 au 6 juillet. Contact : ISEPP, 103, boulevard Saint-Michel, 75005 PARIS. T. 325-52-46.

Troisième âge

RÉSIDENCE Les CÉDRES 10' Pte Italie, Paris Tourisme, repos retraite reçoit toutes personnes, tous âges, valides, semi-valides, handicapés. Soins assurés, petits animaux familiers acceptés. 33, avenue de Vitry, 94800 VILLEJUIF. Tél. : (1) 726-89-63 (1) 638-34-14.

Vacances - Tourisme - Loisirs

SOLEIL A MÉRIBEL (SAVOIE 73) STUDIOS 4 PERSONNES A PARTIR DE 295.000 F, CRÉDIT 100 %. Au cœur du plus grand domaine skiable du monde, aux pieds des remontées, avec tous les équipements sportifs possibles été comme hiver, dans un chalet, des studios 4 personnes. (Exceptionnel, à comparer...) Téléphoner à PRIMM SOLEIL : (1) 354-09-71.

SOLEIL A COLLIOURE (PYR. ORIENT. 66) APPART. 4/5 PERS., 2 SEMAINES EN AVRIL : PRIX : 26.500 F. 320 jours de plein soleil par an, face à la mer, vue sur le port (exceptionnel, à comparer...) Téléphoner à PRIMM SOLEIL : (1) 354-09-71.

SOLEIL A MÉJANNES (GARD 30) CHALETS 4 PERS. + TERRAINS A PARTIR DE 99.500 F. Crédit 100 %. Dans les Cévennes, station verte de 3.800 ha, immense base de plein air aux nombreux équipements sportifs (Exceptionnel à comparer...) Téléphoner à PRIMM SOLEIL : (1) 354-09-71.

SOLEIL EN CORSE (20) STUDIOS 4 PERS. A PART. DE 150.000 F. CRÉDIT 100 % Au bord de l'eau, au pied d'un vieux village génois, près de Calvi, les Marines de Corbara (Exceptionnel, à comparer...) Téléphoner à PRIMM SOLEIL : (1) 354-09-71.

SOLEIL A LA COLMIANE 1500 (ALPES-MARITIMES 06) STUDIOS 4 PERS. A PART. DE 150.000 F. CRÉDIT 100 % A 1 heure de la promenade des Anglais, une vraie station de montagne (sports d'hiver, sports d'été) au milieu d'un parc naturel (Mercantour) (Exceptionnel, à comparer...) Téléphoner à PRIMM SOLEIL : (1) 354-09-71.

ANTIBES, loue luxueuse villa neuve, 5 chambres dans bois très calme, piscine, juillet, août, septembre 30.000 à 45.000 F. Tél. : (93) 65-10-46.

Loue juillet appt ind. meubl., conf., 1 séj., 2 chbres, calme, parc 10 km Evian. T. après 20 h. (16-50) 73-41-34.

COTE VAROISE, loue villa, tout confort, 8 pers., 2e quinzaine juillet, 2e quinzaine août et mois de septembre. T. (8) 766-67-37.

CORSE CALVI, villa 140 m² terrain, vue mer, montagne + park. pour 6 personnes. T. 16 (1) 361-43-70 soir.

Le goût authentique du terroir Gers (Fourcès) village classé XIIe, XIIIe, BELLE MAIS. DE CARACTÈRE TT CFT 8-10 personnes, tous loisirs + gastronomie. Tél. : (3) 487-82-10 (soir).

PÉRIGORD, juillet 5.500 F PART. loue jolie maison dans hameau + jard., 10 km Bergerac. Ecr. s/n° 8.027, *le Monde Pub.*, service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Vacances découvertes à bicyclette Pays de la Loire 1/2 pension Logis de France et Auberge rurale : semaine à partir de 800 F. VÉLO BLEU, VÉLO VERT 3, pl. St-Pierre, 44000 NANTES (40) 48-24-28.

Loue terrain proximité mer pour tentes, caravanes. 800 F mensuels. S'adr. à JIMENEZ Guy, Le Labadou n° 7, 11480 Lapalme.

CÉVENNES, à louer, maison rénovée, tt confort juillet ou août. Tél. : (66) 85-20-06.

ILE GRECQUE
Maison à louer, vue sur mer, juillet/sept. T. le mat. : 544-21-97.

Loue juillet, août, septembre studio cft dans résidence gd stand., piscine, tennis. NICE. Téléphone : (93) 83-76-35.

LUBERON loue août, sept., oct., mas restauré à l'ancien, confort 6 à 8 personnes, prox. Cavaillon et Apt. Environné lavande et petit bois. Tél. à partir du 20-6-84 au (90) 76-82-67.

LOCATION-VACANCES AIX-EN-PROVENCE Appts, villas, av. piscines. A.G. Logeprim, 36, bd Carnot, 13100 AIX. T. (42) 62-43-71.

A louer meublé VALLAURIS-COTE D'AZUR 2 et 3 chbres, séj., cuis., télé couleur, lave-vaisselle, jardin, calme. Juillet ou août : 5.000 ou 6.000 F. Juin : 3.000 F, sept. : 4.000 F. Tout compris.

PROVENCE-GORGES DU VERDON Petite maison, 2 chbres, coin cuis., séj., douche, w.-c. Juillet : 3.500 F. Août 15 jours : 2.000 F. Sept. : 3.000 F. Tout compris. Tél. : (92) 83-60-35.

GORGES LUBERON L'Agence Mathieu vous propose des locations saisonnières, propriétés, villas avec piscines. (90) 72-01-76.

Au Sud du Portugal, Portimao, appt à louer, juillet, août, sept., 10' plage, 2 chbres, 2 s. de bns, cuis., grd living. 707-66-98 matin ou soir.

PYRÉNÉES, Rando à pied, cheval, canoë. CIMES, 3, square Balagué, 09200 Saint-Girons. Tél. : (61) 66-40-10.

ST-RAPHAËL, loue villa F 3, 6 pers., tt cft, juillet-août. Téléphone : (94) 82-27-36.

Pour les jeunes

GRANDES VACANCES Yonne, « Les LUTINS » 3-12 ans, poney, poterie, vie familiale, petit effectif 3-5 ans : 30 % rem. juin. T. (86) 66-05-62.

Stages équestres

Juin à septembre. Cévennes et Val de Loire, manège, promenades, randonnées (enf., ado., mixte) tous niveaux. LE CLUB VERT (6) 903-60-80.

Caravanes

A vendre caravane WILCK CI SPORT 3,70 m, 750 kg, auvent, frigo mixte, coffre sur flèche, perf. état. Prix 9.900 F. Tél. dom. 060-65-30 ou bur. 271-25-35 poste 7378.

Camping-car

PARTICULIER VEND CAMPING-CAR Mercedes 206 Diesel 87.000 km. Parfait état. Sièges modifiés + divers accessoires. Prix : 45.000 francs. Téléphone : 430-72-91.

automobiles

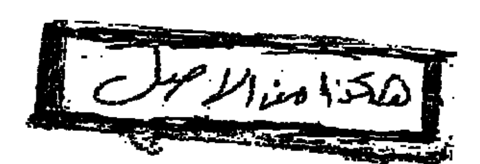
ventes

moins de 5 C.V.

Vends R5-GTL 81, 4 CV Embrayage et pneus av. neufs. 58.000 km. Px : 25.000 F. Tél. : 341-83-78.

de 8 à 11 C.V.

A vendre BMW 2002 Touring, an. 73, mot. boîte 42.000 km, options, jantes alu, spoiler, glaces teintées, peinture métal. Prix 22.000 F. T. : 996-47-32.



LES ENTREPRISES FRANÇAISES AUX ÉTATS-UNIS

Une percée honorable

Vendre aux Etats-Unis, s'implanter sur le plus grand marché du monde, avec ses 275 millions d'habitants, ses consommateurs au pouvoir d'achat élevé, sa liberté d'entreprendre et sa souplesse d'adaptation : quelle entreprise française n'en a pas rêvé ? Mais, aussi, quelles difficultés ! Car cette terre promise du capitalisme productif n'est pas l'Eldorado de l'investisseur, tant s'en faut, et, surtout depuis quelques années, on a pu voir des candidats à l'aventure américaine s'en retourner penauds, après avoir laissé quelques plumes. Qu'on se rappelle les frères Willot avec la chaîne de distribution Corvette.

Mais, tout de même, nombre d'entreprises françaises (600 actuellement) ont franchi l'Atlantique, dont plus du quart avec des activités industrielles. La valeur cumulée de leurs investissements a été multipliée par 8 de 1973 à 1983, dépassant les 6 milliards de dollars, et l'accélération a été rapide depuis quatre ans, la crise de l'Europe incitant à davantage jeter les regards à l'extérieur. Si l'écart avec nos principaux concurrents se réduit aux Etats-Unis, l'investisseur français reste toutefois en retrait. La France est bien passée du 8e au 6e rang des investisseurs étrangers, mais, avec ses 6,5 % du total investi outre-Atlantique, elle reste loin derrière les Pays-Bas (20 %), la Grande-Bretagne (15 %), l'Allemagne et le Japon (environ 8 %).

Parmi les « grands anciens » qui franchirent l'eau, on compte d'abord L'Air liquide, très fort avant la seconde guerre mondiale, et qui, après une éclipse, a réussi, par de savantes prises de contrôle et par sa technologie, à détenir 14 % du marché américain des gaz industriels. Puis, après la guerre, arrivèrent Pechiney, numéro un pour les ailettes de turbine avec sa filiale Howmet, Michelin, qui a réussi à prendre une part non négligeable du marché des pneumatiques pour poids lourds, Saint-Gobain, dans les matériaux pour la construction, Lafarge, devenu, il y a trois ans, le premier producteur de ciment des Etats-Unis, et Rhône-Poulenc. Les pétroliers ont pris une place considérable (50 % des investissements français) avec d'abord la Française des pétroles et, surtout, en 1981, ELF-Aquitaine, avec l'acquisition de Texas-Gulf pour 2,8 milliards de dollars. Dans le secteur automobile, tout le monde connaît l'aventure de Renault avec le rachat d'American Motors et l'entrée dans le capital des camions Mack. Dans l'alimentation, la réussite de Moët-Hennessy est spectaculaire, non seulement par l'exportation de ses produits, mais aussi par son implantation dans le vignoble californien. Signalons également les acquisitions de Pernod-Ricard, qui, comme Moët-Hennessy, a racheté son distributeur. Le groupe BSN-GD produit son yaourt de l'autre côté de l'eau après avoir acquis Danon, et la Générale Biscuit fait un malheur dans un produit pourtant bien développé outre-Atlantique, en rachetant des entreprises moyennes. Une vague plus récente a vu l'arrivée des entreprises de bâtiment et travaux publics (Dumez, Screg et, il y a un an, Bouygues dans l'ingénierie). Même les entreprises de services ont fait une percée, que ce soit dans la distribution (Générale Occidentale, Promodès), la distribution d'eau (Générale et Lyonnaise des eaux), le logiciel informatique avec Cap-Gemini Sogeti et les banques, avec la BNP, qui a racheté un réseau bancaire en Californie. Encore plus récemment, on a vu les Moteurs électriques Leroy-Somer reprendre un distributeur régional pour consolider leur position de grands exportateurs sur le marché américain. Les PME, à leur tour, se sont lancées dans la bataille, comme la société LIR, dont l'aventure est contée dans ces pages.

Tous ces succès n'ont pas été fortuits. Bons produits, bonnes techniques, bon management, la recette n'est pas nouvelle, mais elle doit être accommodée à la sauce américaine, avec l'obligation de trouver un guide, surtout juridique, dans le maquis des réglementations et du droit des sociétés. Obligation, également, de donner la priorité aux réseaux de distribution, comme l'illustre encore le rachat, par Moët-Hennessy, du deuxième producteur de roses des États-Unis, avec, surtout, ses 2 000 points de vente et l'apport de la technologie française (culture « in vitro » de la firme Delbard).

Un bon résumé du manuel du candidat à l'implantation aux États-Unis est donné par une communication récente, à Paris, du directeur d'une firme spécialisée dans le conseil aux impétrants, Cheverny Associates, filiale de l'IDI. Examinant les diverses formules d'implantation – importateur, implantation d'usine, accord de franchise, filiale commune, prise de contrôle d'une société américaine, – l'orateur conseillait la dernière, jugée la plus efficace, la plus rapide et la moins risquée. Encore faut-il pouvoir le faire, et disposer moins des capitaux, que l'on peut toujours se procurer, que des hommes, bien plus rares.

FRANÇOIS RENARD.

La définition d'une stratégie d'implantation

Au cours d'un séminaire d'informations sur le thème « Comment réussir son implantation aux Etats-Unis », organisé le 14 mars dernier par Cheverny Associates, filiale de l'Institut de développement industriel spécialisée dans l'aide aux entreprises françaises désireuses de s'installer outre-Atlantique, avec de nombreuses références depuis 1979, son président, M. François Gros, a défini une stratégie d'implantation aux Etats-Unis, véritable bréviaire du candidat à « l'aventure américaine ».

LES entreprises françaises ont pris du retard dans leur implantation aux Etats-Unis par rapport à leurs concurrents européens, à la fois pour des raisons historiques : relations privilégiées avec les pays francophones et les pays du Marché commun, et par timidité : la taille et la concurrence, l'insuffisance de capitaux, d'expérience d'hommes, la barrière des langues et des habitudes d'affaires fort différents. Une évolution s'est produite, néanmoins, depuis le milieu des années 70, au niveau de la prise de conscience. Ont joué leur rôle le CNPF, les banquiers et les journalistes. Au niveau des réalisations, les grandes entreprises comme Michelin et Renault et des entreprises moyennes performantes ont montré le chemin.

Pourquoi s'implanter aux Etats-Unis ? Pour obtenir une croissance par diversification des activités et une croissance par concentration sur les activités les meilleures, avec augmentation des parts des marchés et, par conséquence, diversification géographique. Vers quelles régions du monde cette diversification géographique peut-elle se réaliser ? L'Amérique du Nord offre un marché étendu et constant, un marché solvable, un marché ouvert avec des règles du jeu claires, mais un marché difficile car la concurrence est forte, la réussite étant toutefois possible et durable. Un bon exemple est fourni par Perrier.

D'autres motivations sont puissantes : concurrencer les principaux concurrents européens qui s'implantent aux Etats-Unis, comme Renault face à Volkswagen, ou concurrencer sur leurs propres terrains vos concurrents américains qui s'implantent en Europe : Cap Gemini Sogeti dans le service informatique. On peut, également, suivre ses clients pour empêcher qu'ils deviennent en Amérique clients concurrents : Lefebure Isolants Réunis. On peut enfin acquérir plus rapidement une technologie, comme dans le cas des machines françaises lourdes ou acquérir une image ou une base qui permettront d'être plus compétitifs dans d'autres régions du monde du fait d'une crédibilité accrue, et en obtenant un financement américain (Intrafor-Cofor).

Par ailleurs, l'exportation traditionnelle devient soit limitée, soit impossible. Elle peut être limitée par les importateurs qui ne veulent pas prendre de risques trop élevés et se contentent d'écrémer un marché, ou qui, s'ils réussissent, deviennent plus puissants que la société française : (Carpano et Pons, Mitchell Garcia, Robot Coupe, Cuisinart), ou par le manque de contrôle des réseaux de distribution (moteurs Leroy Somer). Elle peut enfin, être impossible à cause des problèmes de service après-vente ainsi que de prix de revient (SFEC Thirode).

Le moment est bien choisi car, du côté américain, le candidat à l'installation va bénéficier d'une économie saine dont le rythme de croissance, au cours des prochaines années, sera supérieur à celui de la plupart des autres régions du monde, et aussi, d'un dollar élevé qui rend vos produits plus compétitifs : Moteurs Leroy-Somer.

Du côté français, le candidat jouit de la compréhension et du soutien des pouvoirs publics : analyse de la balance commerciale américaine, réalisation de l'impact de l'investissement à l'étranger sur les exportations françaises et la création d'emplois en France.

Il obtient, aussi, compréhension et soutien du système financier grâce aux banques, au Crédit national et à l'Institut de développement industriel. Ce n'est pas un problème financier qui empêchera une entreprise française de réaliser un projet valable d'implantation aux Etats-Unis.

Le candidat pourra choisir de s'implanter tout seul, et d'abord de se limiter à une implantation commerciale : premier stade de l'implantation, en général, pour une entreprise qui ne veut plus passer par un importateur. Les avantages sont de mieux sentir le marché en supprimant un écran, de contrôler les stades de la distribution et d'obtenir une croissance plus rapide des ventes. Mais il y a des inconvénients et des limites : il faut recruter des gens de qualité, et convaincre les réseaux de distribution ; on peut souffrir d'une image de société étrangère, de difficulté de mise en place d'un service après-vente sur un territoire si vaste, d'aléas monétaires, et supporter le coût et le financement de la croissance.

La meilleure formule

On peut, aussi, passer, d'un coup à l'implantation industrielle, deuxième stade de l'implantation car il est impensable d'aller monter une usine aux Etats-Unis si la distribution n'a pas été mise en place auparavant. Les avantages sont d'éviter, en partie, les aléas dus aux fluctuations monétaires, d'obtenir des subventions locales, d'économiser droits de douane, frais de transport, et montages spécifiques et, enfin, d'inspirer confiance aux clients. Les inconvénients et limites ne sont pas négligeables, car l'implantation industrielle ne résout pas le problème du recrutement des cadres et des distributeurs et de l'image étrangère. C'est une approche risquée, qui ne peut être envisagée que par une entreprise disposant d'un produit très spécifique et des moyens financiers importants (Michelin).

On peut s'implanter par l'intermédiaire d'un partenaire américain avec différents types d'accords.

La franchise (nom et produit à exploiter), présente des avantages notables : investissement pratiquement nul, rapidité de la pénétration du marché américain modalités juridiques délimitées : mais c'est une opération juridiquement délicate car elle reviendra à céder le contrôle du marché américain à un partenaire dont la compétence peut varier dans le temps.

Elle garantit le succès pour les distibuteurs possédant une marque plus que pour des industriels. La filiale commune ou « joint-venture », permet un investissement limité et partagé. Elle est séduisante au départ mais comment en sortir ? Dès le départ, se posent des problèmes de contrôle, avec le risque de conflits d'intérêts potentiels. C'est l'étape d'une implantation quand on n'a pas l'envie ou les moyens de réaliser une acquisition : exemple, Bidermann, qui a fini par racheter son partenaire américain.

La prise de participation ou de contrôle d'une société sur place : c'est la méthode la plus efficace comme le montre l'exemple des sociétés américaines en Europe.

Il faut trouver une société qui marche bien, qui dispose d'une bonne équipe de direction désireuse de rester et qui peut, en conséquence, recevoir l'apport d'une activité nouvelle fondée sur des produits ou des techniques en provenance de la société française. La méthode est rapide, moins risquée, moins coûteuse, plus facile à financer, et elle maximise les chances de réussite.

Selon M. Gros, la réalisation d'un accord avec un partenaire implique une détermination précise des critères de choix du partenaire, avec un véritable portrait-robot : secteur d'activité, localisation, taille, rentabilité, management.

Pour la recherche du partenaire, on peut employer une méthode passive (voir ce qui est à vendre), ou, plutôt, active, par le biais d'établissements spécialisés, qui permettront la détermination de la cible, l'identification des partenaires potentiels, la prise de contact et l'évaluation.

La négociation d'un accord valable débouchera sur un achat potentiel ou total, fixant la valeur de la société retenue, avec modalités de paiement. L'opération peut comporter l'achat d'actions ou d'actifs, des contrats avec les dirigeants (exemple : Leroy-Somer) ou une participation au niveau de la société française (exemple : CAP Gemini Sogeti).

Les travaux seront coordonnés par des intervenants dont on ne peut pas se passer : avocat, cabinet d'audit, cabinet d'enquêtes, audit des assurances, pouvoirs publics (trésor, DREE, industrie).

Les conclusions de M. Gros sont les suivantes : une entreprise leader dans son domaine ne peut pas ne pas être présente aux Etats-Unis si elle veut continuer à faire partie des entreprises les meilleures dans son industrie.

La manière la plus efficace de s'implanter aux Etats-Unis est la prise de contrôle d'une entreprise américaine existante.

Grâce au soutien de sociétés de services comme Cheverny Associates et d'établissements financiers, les entreprises françaises peuvent mener à bien dans de bonnes conditions un projet d'implantation aux Etats-Unis.

Les sociétés françaises qui ont réalisé un tel projet ont en général connu une expérience stimulante. La confrontation avec une concurrence très vive les a souvent incitées à améliorer certaines technologies, certaines conceptions de marketing ou certaines méthodes de gestion. Les changements ont eu des répercussions positives non seulement sur la filiale américaine, mais aussi sur la maison mère en France.

Investir aux Etats-Unis est toutefois un projet risqué. Il faut s'entourer du maximum de conseillers de qualité car l'échec d'une implantation aux Etats-Unis peut avoir des résultats désastreux pour l'entreprise française qui s'est trompée.

COMMENT CRÉER

La constitution et les charges

TOUTE filiale américaine constituée selon la loi de l'un des cinquante États sera considérée comme une entité juridique distincte de la maison-mère et dépendante juridiquement et fiscalement des lois de cet État. La forme la plus répandue pour la constitution d'une filiale est celle d'une société à responsabilité limitée (corporation qui recouvre les deux formes de société française : SA et SARL).

La création de la société est établie par l'enregistrement auprès du département d'État de l'État concerné (Department of State) d'un « certificate of incorporation ». Ce document assez concis, signé par ses fondateurs (un ou plusieurs « incorporators » qui peuvent être des personnes physiques ou morales) définit le cadre juridique de la société.

Le capital social n'a pas de minimum requis et peut être divisé en actions ordinaires ou actions privilégiées sans valeur nominale. Il n'est pas nécessaire de faire mention du montant du capital, mais il faut mentionner le nombre d'actions que la société est aurorisée à émettre.

Après la constitution de la société, une assemblée doit réunir les fondateurs afin d'élire les administrateurs, émettre les actions et adopter les « by laws », document qui complète le « certificate of incorporation ». Ce document interne, signé par les fondateurs en sous-seing privé, définit le quorum et les conditions de convocation aux assemblées d'actionnaires et fixe le nombre des administrateurs. Les « by laws » déterminent aussi les attributions des « officiers » de la société qui sont les organes de direction (président - trésorier - secrétaire). Les « officiers » peuvent aussi être administrateurs et les actionnaires peuvent être non seulement étrangers mais non résidents.

Des délais très courts

La constitution d'une société aux États-Unis est beaucoup plus simple qu'en France et les délais de constitution sont extrêmement courts : un jour à une semaine suivant les États. L'investisseur étranger s'assurera de la totale conformité légale des rapports entre la maison mère et sa filiale car le fonctionnement de la société est soumis à un régime à la fois conventionnel (« certificate of incorporation ») et légal (loi de l'État concerné). Ainsi, dans la plupart des cas, le fisc américain ne vérifie que la comptabilité de la filiale, mais il pourra à tout moment rejeter les déductions d'intérêts payés par la filiale si les prêts de la société mère consentis à sa filiale ne sont pas dans une limite acceptable par rapport au capital social (*ratio* endettement par rapport au capital social). D'autre part, le fisc américain contrôle très étroitement la politique de fixation des prix intersociétés, et c'est pourquoi les douanes américaines examineront avec soin les importations et les transferts de *marchandises entre la société mère* et sa filiale ; les prix devront être scrupuleusement en accord avec la législation antidumping, les douanes américaines ayant un droit de regard sur les cinq exercices précédant le litige éventuel. Il est donc essentiel pour l'investisseur de s'assurer le concours d'un cabinet juridique spécialisé qui l'assistera dans son implantation.

Une société constituée dans un des États peut faire du commerce dans tous les autres. Si la nature de ce commerce devient particulièrement importante dans un État où elle n'est pas constituée, elle devra remplir des formalités de constitution :

– Formulaire d'enregistrement dans un État avec la dénomination sociale ;

– Copie certifiée du « certificate of incorporation » ;

– Certificat prouvant l'existence juridique de la société (« certificate of good standing »).

La société devra en plus acquitter le paiement de droits d'enregistrement variant suivant les États de 100 à 500 dollars.

Régime fiscal

Les sociétés de droit américain sont imposées sur leurs bénéfices à *trois niveaux :*

– Niveau fédéral : « federal income tax » ;

– Niveau de l'État : « state franchise tax » ou « capital tax » ou « income tax » ;

– Niveau municipal : « city corporation tax ».

Les impôts payés au niveau municipal et de l'État sont déductibles du bénéfice imposable calculé pour l'impôt fédéral.

L'impôt fédéral est progressif et le taux varie. Les nouvelles orientations de l'administration Reagan tendent à faire baisser la pression fiscale. Ainsi pour 1982 et 1983, il s'établit de la façon suivante : 16 % (15 % en 1983) sur les premiers 25 000 dollars de bénéfice net ; 19 % (18 % en 1983) de 25 000 à 50 000 dollars de bénéfice net ; 30 % de 50 000 à 75 000 dollars de bénéfice net ; 40 % de 75 000 à 100 000 dollars de bénéfice net ; 46 % au dessus de 100 000 dollars de bénéfice net.

D'autre part, pour éviter la non-distribution de dividendes, il y a une surtaxe sur les bénéfices accumulés et non employés de façon active, au-delà d'une certaine franchise.

La société doit de plus payer des charges sur les salaires des employés :

● **Sécurité sociale** (assurance vieillesse).

1982 : 6.70 % du salaire brut jusqu'à un plafond de 32 400 dollars par individu. Contribution maximum : 2 170,80 dollars par employé.

1983 : 6,70 % du salaire brut jusqu'à un plafond de 35 700 dollars par individu. Contribution maximum : 2 391,90 dollars par employé.

● **Assurance chômage**

Généralement 3,4 % (moins le montant payé à l'État) du salaire brut plafonné à 6 000 dollars par individu.

Les financements disponibles en France

En France, le dispositif mis en place par les pouvoirs publics, s'il ne peut rivaliser avec l'ampleur des ressources accessibles aux États-Unis, offre, néanmoins un éventail assez large de possibilités.

La procédure DIE, mise au point en 1971-1972 par la BFCE et le Crédit national, a élargi son domaine en 1982 aux investissements porteurs d'exportations (IPEX), jusqu'alors financés par UFINEX et désormais traités en procédure DIE-Export.

Ouverte à toutes les entreprises qui réalisent des investissements industriels ou tertiaires à l'étranger, son objet est :

— principalement la création ou l'extension de moyens de production, l'achat ou le renforcement de participation dans des sociétés étrangères ;

— accessoirement, la couverture éventuelle d'une partie des besoins *financiers permanents (revolving)* des sociétés affiliées.

Le bénéficiaire en est la société française seule. Le prêt, dont le montant peut atteindre la totalité des besoins exprimés, est consenti conjointement par le Crédit national et la BFCE et/ou les banques principales de l'investisseur.

La durée de 12 à 15 ans en moyenne (minimum 9 ans, maximum 18 ans) est fonction de la nature, de la rentabilité et de la localisation de l'investissement.

Le montant des prêts est plafonné à 25 % des investissements physiques et incorporels immobilisables, pouvant s'échelonner sur 3 ans.

Les prêts ont une durée de 15 ans maximum et bénéficient d'un différé d'amortissement de 2 à 3 ans.

Leur rémunération globale est établie actuellement sur la base d'un taux fixe de 6 % par an pendant le différé et de 8 % après le différé et d'une rémunération variable indexée sur les résultats de l'entreprise (après la phase de différé).

Des limites sont imposées à cette rémunération, qui ne peut dépasser le taux d'intérêt nominal moyen pondéré des prêts à long terme ordinaires du Crédit national pour la période considérée et ne peut être inférieure à celle des capitaux propres ou des comptes courants des associés de la société emprunteuse.



UNE FILIALE

Les aides accordées sur place

● Au niveau fédéral

Le gouvernement fédéral dispose d'un large éventail d'incitations financières destinées aux investisseurs étrangers et nationaux. Quatre agences fédérales sont principalement responsables du développement économique :

— *le Département de l'habitat* et du développement urbain (Department of Housing and Urban Development : HUD) ;

— *le Service du développement* économique (Economic Development Administration : EDA) du département du commerce ;

— le Département du *travail* (Department of Labor : DOL) ;

— le Service de l'équipement rural (Farmers Home Administration : Fm HA) du département de l'agriculture.

Ces programmes sont gérés de deux façons : directement par les représentants locaux des agences ; indirectement par les Etats et les collectivités locales qui reçoivent les fonds du gouvernement fédéral. Ces fonds peuvent alors être mis à la disposition de l'entreprise dans le cadre de l'aide à certains projets.

Ces programmes peuvent jouer un rôle important dans la réalisation d'un investissement de grande ampleur, tel que : achat de terrains et de biens immobiliers, financement des immobilisations, financement du fonds de roulement, amélioration du site, formation du personnel.

Parmi les différents programmes d'aides fédérales gérés indirectement par les Etats et les collectivités locales, citons :

Le programme de primes au développement urbain (Urban Development Action Grant : UDAG).

Ce programme financé par le ministère de l'habitat et du développement urbain (HUD) a pour but d'encourager l'investissement dans des zones de développement urbain par des actions coordonnées entre le gouvernement fédéral, l'autorité locale et le secteur privé. Les subventions, directement accordées aux villes, sont utilisées sous forme de paiements directs ou de prêts à long terme à taux d'intérêt préférentiel pour la construction, l'expansion ou l'amélioration d'unités de production, l'achat de terrain, bâtiments, machines et équipements, la création de bureaux commerciaux.

En 1982, les sommes utilisées en UDAG ont été de 500 millions de dollars. Le montant pour 1983 a été réduit à 440 millions. Pour obtenir une aide UDAG, les facteurs suivants doivent être respectés : ratio aide en dollars par rapport au nombre d'emplois créés. Ce ratio doit être le plus bas possible : en règle générale, un ratio de 10 000 dollars par nouvel emploi créé est acceptable ; ratio investissement privé par rapport à l'aide UDAG. Un ratio de 2,5 à 1 semble un minimum. Un ratio de 5 à 1 donne de meilleures chances au projet ; répercussion du projet sur les revenus fonciers locaux ; impact du projet sur le rétablissement économique de la localité.

L'aide financière s'élève de 56 000 dollars à 6,7 millions de dollars pour les petites localités et de 75 000 dollars à 14,2 millions de dollars pour les grandes villes (plus de 50 000 habitants).

Aucune limite de durée n'est prévue pour les subventions en direct. Pour les prêts destinés à l'aménagement des sites, terrains et constructions, la durée est de quinze à vingt ans. Peut aller jusqu'à trente ans. Pour les prêts destinés à l'équipement et aux machines, la durée est égale au temps de vie des matériels.

EDA Titre II : Prêt au développement du commerce et de l'industrie (Business Development Loans)

C'est un programme élaboré par l'EDA (Service du développement économique) afin d'offrir des prêts et des garanties de prêts pour le financement : des immobilisations (terrain, construction, équipement) ; de l'aménagement des terrains et des constructions ; du fonds de roulement.

Les sommes allouées pour ce programme étaient en 1981 de 116,4 millions de dollars pour les prêts directs et de 425 millions de dollars en garanties de prêts.

Ce programme fédéral d'aide est unique dans la mesure où il accorde une assistance directe à l'investisseur privé. Les investissements en fonds de roulement peuvent être financés à hauteur de 100 % avec une durée située entre cinq et sept ans et un taux fixé par le gouvernement ; les prêts destinés à la création d'immobilisations ne peuvent excéder 65 % du coût de ces immobilisations sur une période de vingt-cinq ans et à un taux d'intérêt variable. 15 % du prêt au moins doivent être autofinancés par l'entreprise ; l'aide donnée sous forme de garantie ne peut excéder 90 % du montant de l'emprunt.

Le montant de l'aide, pour les prêts et garanties de prêts, est de 260 000 dollars à 5,2 millions de dollars. Montant moyen de 1,5 million de dollars.

***Small Business Administration* Section 503 (SBA)**

C'est un programme destiné aux PME (valeur nette inférieure à 6 millions de dollars et bénéfices nets inférieurs à 2 millions) afin de leur procurer des financements à long terme pour l'acquisition de terrain, l'achat, l'expansion et la modernisation de constructions et l'achat d'équipements et machines. Ces aides ne peuvent pas être utilisées pour le financement du fonds de roulement.

Les SBA donnent leur caution pour *des emprunts effectués par des organismes de développement local.*

Re Lend Plan : l'organisme de développement local contracte un prêt garanti par la SBA et prête à son tour cet argent aux PME.

Lease Plan : l'organisme de développement local achète lui-même des immobilisations grâce à de l'argent emprunté à la SBA et loue ces unités aux PME.

Le programme SBA peut permettre de financer 40 % d'un projet jusqu'à un maximum de 500 000 dollars. Les 60 % restants *doivent être financés par une combinaison* de prêts privés et de fonds publics.

La durée des prêts est de vingt-cinq ans pour les terrains et constructions. Dans les autres cas, l'échéance dépend du temps d'amortissement du bien.

***Prime globale de développement local* (Community Development Block Grant : CDBG du HUD)**

C'est une forme indirecte d'aide fédérale qui est gérée par l'autorité locale. Son but est d'aider à financer l'aménagement de sites industriels.

Loi générale sur l'emploi et la formation (Comprehensive Employment and Training Act : CETA) dont les dispositions sont gérées par le département du travail (DOL). Comme son nom l'indique, cette loi a pour mission de favoriser les programmes de formation de main-d'œuvre.

Ce programme se compose de la manière suivante :

— « On the Job Training » (OJT) : formation sur le lieu de travail. Les frais de formation sont totalement payés par la CETA. L'employeur est remboursé de 50 % du salaire de l'employé pendant la période de formation. Celle-ci varie de quarante à cent quatre-vingts jours. Généralement l'employeur engage l'employé après sa formation.

— « Classroom Training » : formation en salle. Les coûts de formation dans des locaux publics ou privés sont pris en charge par la CETA.

— « Upgrading » : programme de spécialisation. Ces programmes, qui ont pour but d'aider à la promotion des employés, proposent une prise *en charge jusqu'à 40 % des salaires.*

— « Vestibule Training » : combinaison des trois programmes précédents. Les programmes de la CETA *prévoient par ailleurs le remboursement* de certains frais liés à l'envoi *de cadres américains dans les locaux* de la maison mère en dehors des Etats-Unis. Ces frais comprennent le voyage, logement, repas ainsi qu'un pourcentage des salaires.

Pour toutes ces aides fédérales, il convient de prendre contact, au niveau de l'Etat et/ou de la localité, avec les représentants des agences fédérales responsables de ces différents programmes.

● Au niveau des Etats et des collectivités locales

Chaque Etat a créé un office de développement qui est une division du ministère du commerce local (Department of Commerce). Les adresses sont indiquées en tête des fiches signalétiques concernant chacun des douze Etats de la circonscription.

Le but de ces bureaux est de promouvoir l'installation et l'expansion de nouvelles industries. A cet égard, ils proposent les services suivants :

— Assistance technique (informations générales sur le climat et le potentiel socio-économique).

— Assistance financière (programmes d'aide et d'incitation au niveau local).

— Assistance pour la recherche d'un site industriel.

— Assistance pour l'établissement de programmes de formation.

Parmi les aides proposées et décrites en détail pour chaque Etat dans la deuxième partie, on retiendra les suivantes, communes à tous les Etats.

● **Les obligations d'Etat pour le développement industriel IRB : « Industrial Revenue Bonds ».**

Ces obligations, ou bons du Trésor, sont émises par les Etats et les collectivités locales pour le financement des terrains, des bâtiments industriels et des équipements à l'exclusion du fonds de roulement. Ces biens, financés jusqu'à 100 %, sont alors mis à la disposition des entreprises bénéficiaires par un bail de location. Le coût de remboursement est plus avantageux que les crédits *bancaires traditionnels (2 à 3 points* inférieurs) car les intérêts de ces obli*gations sont exonérés d'impôt.* La durée de l'emprunt peut être de dix à *vingt ans, et au terme du bail de lo*cation l'entreprise a le choix entre *l'achat des biens pour un prix symbo*lique ou le renouvellement du bail. L'investissement ne peut excéder 10 millions de dollars sauf des équipements destinés à la lutte contre la pollution (pas de limite). Un tableau récapitulatif en annexe reprend par Etat les biens immobiliers et mobiliers qui peuvent être financés par des IRB.

● **Les allégements et reports d'impôts fonciers** (Property Tax Abatments) : accordés par les municipalités pour dix ans ou plus.

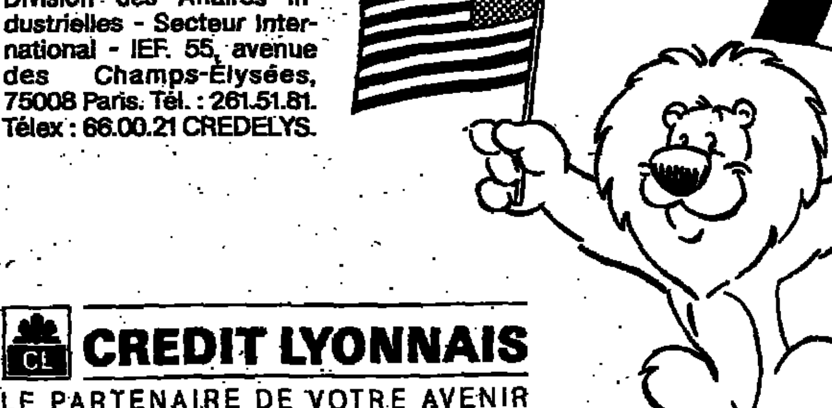
● **Les avantages fiscaux** concédés par l'Etat ou par les localités afin de rentabiliser l'investissement d'une société dans une région donnée. Ces avantages concernent l'impôt d'Etat sur le revenu des sociétés.

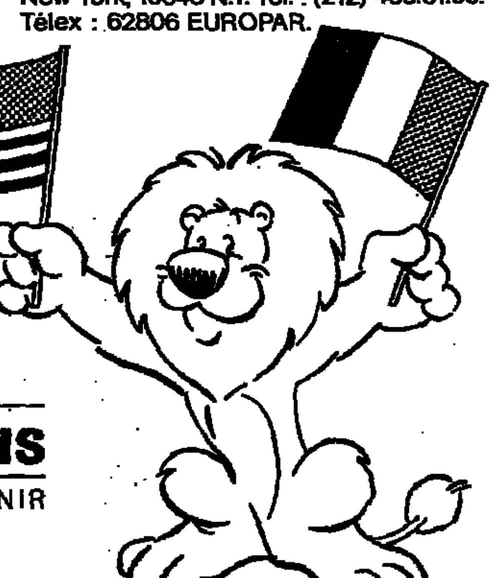
● **L'aménagement des parcs** industriels, *c'est-à-dire* l'aménagement ou la remise en état de bâtiments ou de zones industrielles afin *d'attirer les investissements privés.* Ces sites industriels sont souvent *installés dans des régions à haut* chômage. L'industriel examinera de *façon précise les voies et moyens de* transports desservant ces sites industriels. Dans le cadre de ces parcs industriels, une attention toute particulière sera portée aux *« zones de commerce extérieur »* (Foreign Trade Zone) ou *« zones franches ».*

Les avantages essentiels des zones de commerce extérieur sont les suivants :

● L'industriel peut choisir, pour le paiement des droits de douane, entre le taux des marchandises importées à l'intérieur de la zone et le taux applicable sur le produit fini au moment où il entre sur le marché américain (après son assemblage ou sa transformation...)









Un Etat d'accueil parmi d'autres : la Pennsylvanie

LA plupart des Etats d'Amérique du Nord cherchent à *attirer les investisseurs étrangers*, soit qu'ils suivent une politique de développement très poussée, comme la Floride, soit qu'ils souffrent de problèmes d'emploi, comme la Louisiane, soit qu'ils aient été frappés par la crise de leurs activités traditionnelles, la sidérurgie par exemple : c'est le cas de la Pennsylvanie. Un des premiers fondés par les colons au dix-huitième siècle, cet Etat a gardé de ses origines une profonde affinité avec les pays européens. Il partage avec eux un héritage commun, y compris celui de la mutation douloureuse des structures industrielles, et la mentalité des *gens de Pennsylvanie* est plus proche de celle des Européens que ne l'est celle d'autres Etats, notamment en ce qui concerne *le style de vie et le* climat des affaires, nettement plus raffinés. Il offre, enfin, la particularité, assez rare, d'avoir un représentant en Europe, M. Paul Marrtila, qui réside à Londres, et un consultant, M. Bernard Pfrunder, qui réside en France (14, rue Jean-Mermoz, 75008 Paris - tél. (1) 256-27-75). Au cours d'un séminaire organisé en 1983 par le CESA et la BFCE sur l'implantation des entreprises françaises aux Etats-Unis, la Pennsylvanie était présentée comme suit.

La Pennsylvanie est située au centre de la partie est des Etats-Unis, aire de forte population et de concentration industrielle. Cette position géographique lui est favorable pour la pénétration des importants marchés du Canada et du centre des Etats-Unis. Les deux villes les plus importantes de Pennsylvanie sont Philadelphie (au sud-est) et Pittsburgh (au sud-ouest). Harrisburg est la capitale de l'Etat. La Pennsylvanie est le quatrième Etat des Etats-Unis, en termes de population industrielle. En fait, la production industrielle des Etats-Unis et du Canada pour 70 % est faite dans un cercle de 800 kilomètres de rayon à partir de la Pennsylvanie. Dès les premières années de la fondation des Etats-Unis, on a surnommé la Pennsylvanie l'« Etat clef de voûte » *(keystone state)*, en raison de sa position centrale, de carrefour d'activités. Ce surnom reste tout autant mérité aujourd'hui.

Un élément qui distingue particulièrement la Pennsylvanie des autres Etats, ce serait les programmes d'assistance financière mis à la disposition des investisseurs. Le premier de ces programmes s'appelle le *Revenue Bond and Mortgage Program* (en français : Programme d'émission d'obligations et de prise d'hypothèques). Il est la version adaptée par l'Etat de Pennsylvanie du système type de financement dit « exempt d'impôt » *(Industrial Revenue Bonds ou IRB)*. Ce *programme permet à une société de se* procurer de l'argent de deux manières : soit par une émission d'obligations, soit par l'utilisation d'une procédure plus ordinaire de garantie hypothécaire. La Pennsylvanie est l'un des quelques Etats, peu nombreux, qui proposent la procédure de garantie hypothécaire en plus de la procédure d'émission d'obligations. Les revenus de ces obligations ou de ces prêts hypothécaires perçus par l'émetteur de l'emprunt ou par le prêteur ne sont pas soumis à l'impôt. L'économie ainsi faite peut être répercutée sur l'emprunteur sous la forme d'un taux d'intérêt moins élevé. Normalement les taux pratiqués ne sont pas fixes, mais flottants, au niveau de 60 à 75 % du taux de base bancaire américain. Ces prêts peuvent être utilisés pour *financer des actifs immobilisés tels* que des terrains, des bâtiments industriels, des machines et de l'équipement.

Bien que la Pennsylvanie ne soit pas le seul Etat à proposer des financements « *exempts d'impôt* », quarante-trois autres Etats le font, son programme est si remarquable que, l'année dernière, cet Etat, à lui seul, a fait 25 % du volume total des financements de ce type aux Etats-Unis. Depuis le début de ce programme de financement en 1967, la Pennsylvanie a accordé près de 13 000 prêts pour un total de plus de 15 milliards de dollars.

Au titre du deuxième programme d'assistance financière, l'Agence pour le développement industriel (Pennsylvania Industrial Development Authority) accorde des prêts à long terme (en règle générale quinze ans), à des taux variant de 4,5 % à 8 % l'an. Le taux d'intérêt exact pratiqué varie principalement en fonction du taux de chômage dans la région dans laquelle l'investissement sera fait. Ces prêts peuvent être utilisés pour financer les investissements suivants : achat de terrains industriels ; achat de bâtiments industriels existants ; agrandissement et rénovation de bâtiments industriels existants et construction de nouveaux bâtiments industriels.

Depuis la création de l'Agence pour le développement industriel en 1956, plus de deux mille prêts ont été accordés pour un total de plus de *750 millions de dollars*.

Un fait encore plus positif à noter est que ces deux programmes peu*vent être utilisés conjointement pour* le même projet. Par exemple, pour un projet type, les terrains et les bâtiments industriels pourraient être financés par l'Agence pour le développement industriel, et les machines et l'équipement par le programme d'émission d'obligations et de prise d'hypothèques (Revenue Bond and Mortgage Program).

La main-d'œuvre

La Pennsylvanie ne peut se prévaloir d'avoir la main-d'œuvre la moins onéreuse des Etats-Unis. Ce dont elle peut se flatter cependant est d'avoir une main-d'œuvre qualifiée qui se classe parmi les meilleures en termes de productivité. Cette qualité tient à la nature même d'un Etat qui, de longue date, dispose d'une in*dustrie diversifiée*.

Cette main-d'œuvre qualifiée existant sur place peut aussi être adaptée aux besoins propres des sociétés, grâce aux divers programmes de formation organisés par l'Etat de Pennsylvanie qui peuvent aller jusqu'à la prise en charge par l'Etat de la formation des ressortissants locaux dans les usines de la société étrangère qui investit. La Pennsylvanie dispose d'un des meilleurs réseaux de communications des Etats-Unis. Dix autoroutes nationales inter-Etats relient la Pennsylvanie aux plus importants marchés américains et canadiens. Philadelphie est un des plus grands ports des Etats-Unis. Pittsburgh est le plus grand port fluvial des Etats-Unis, Erie est le port de Pennsylvanie sur les grands lacs.

Deux aéroports internationaux : Philadelphie et Pittsburgh permettent des liaisons directes avec l'Europe.

Il existe en Pennsylvanie une très grande variété de sites industriels *qui vont de ceux situés dans ou près* des centres industriels, tels que Pittsburgh et Philadelphie, à ceux *situés en pleine campagne*.

Trois zones de franchise douanière (Philadelphie, Pittsburgh et une troisième dans le nord de l'Etat) permettent, dans le cas d'exportation hors des Etats-Unis, la fabrication, la transformation et l'assemblage des marchandises sans avoir à acquitter de droits de douane, soit, dans le cas de vente sur le marché américain, le choix du taux douanier le plus favorable selon les cas d'espèces, soit celui sur les composants lors de leur entrée dans la zone, soit celui sur le produit fini lors de sa sortie de zone.

Au cours de ces trois dernières années, la Pennsylvanie a été au deuxième ou au troisième rang dans le classement des différents Etats en ce qui concerne le volume des investissements de source étrangère réalisés.

Parmi les compagnies françaises de toutes tailles, installées en Pennsylvanie, on peut citer entre autres : Creusot-Loire, Saint-Gobain, L'Air Liquide, Renault, Valton, CII, Ato *Chimie, Inaltéra, La* Compagnie Générale des Eaux, Isoletanche et Grosfillex.

Enfin, l'Etat de Pennsylvanie met à la disposition des investisseurs potentiels étrangers de nombreux services. A titre d'exemple :

– Information et assistance détaillées et personnalisées en matière de financement et de fiscalité ;

– Information sur les divers secteurs d'industrie ;

– Aide personnalisée dans le choix de l'implantation, allant jusqu'à l'organisation de visites accompagnées des divers sites possibles ;

– Support logistique apporté par les divers spécialistes de l'administration de l'Etat de Pennsylvanie ;

– Introduction auprès des responsables.

Une aide essentielle : le conseiller juridique

AUX Etats-Unis, il est ab*solument indispensable* de disposer de conseillers qualifiés, afin de faire face à *toutes les difficultés possibles*, et notamment de conseillers juridiques. Le rôle du conseil juridique américain n'est pas celui d'un avocat dans le cadre d'un contentieux, mais plutôt celui de conseil dans l'élaboration des moyens juridiques destinés à mettre en œuvre les objectifs de l'investisseur. La souplesse du système de la législation et de la réglementation américaines permet de trouver des solutions parfaitement légales à tout problème juridique ou fiscal, à condition d'avoir des conseils expérimentés et inventifs.

Il n'y a pas aux Etats-Unis de division entre avocats et conseils *juridiques telle qu'elle existe en* France et en Grande-Bretagne. Dans le secteur du barreau américain qui est habitué à traiter les problèmes des investisseurs étrangers aux Etats-Unis, la plupart des conseils juridiques sont groupés en cabinets, qui peuvent être petits (par exemple, une dizaine de juristes) ou qui peuvent être très grands (allant jusqu'à quatre cents ou cinq cents juristes). Certains de ces cabinets ont des bureaux non seulement à New-York et à Washington, mais aussi à Paris ou ailleurs en Europe. *Leur présence à proximité* de l'investisseur en Europe peut évidemment faciliter la résolution de certains problèmes qui peuvent résulter de la distance *géographique (et même parfois* culturelle) entre la France et les Etats-Unis.

La plupart de ces cabinets fonctionnent comme des unités économiques globales, avec libre-*échange entre associés des af*faires concernant chacun des clients. Cela permet, dans un cabinet bien équipé, de fournir à l'investisseur étranger toute la gamme des services juridiques et, éventuellement, fiscaux nécessaires pour résoudre les problèmes rencontrés par l'investisseur.

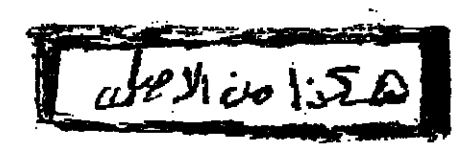
En ce qui concerne le système de rémunération des cabinets juridiques américains, il fonctionne le plus souvent sur la base d'un barème ou tarif horaire selon lequel chaque juriste comptabilise ses heures, qui sont ensuite multipliées par le tarif horaire applicable. Ces tarifs peuvent varier d'environ 50 dollars l'heure (450 F) pour un jeune collaborateur à plus de 200 dollars l'heure (1 700 F) pour un associé avec une grande expérience, le principe étant, dans la plupart des cabinets, de faire traiter *le dossier* par une équipe qui donnerait au client le meilleur résultat à un prix correct. *Le problème* peut être posé, par certains investisseurs qui cherchent à fixer un *budget pour les services juridi*ques, d'appliquer une limite d'honoraires dans une affaire particulière. Certains cabinets refusent le principe même, mais d'autres *en admettent la possibilité* lorsque l'affaire se situe dans un secteur que le cabinet pense maîtriser parfaitement. Dans ce dernier cas, il n'est pas exclu de négocier une limite d'honoraires, sujette le plus souvent à une discussion ultérieure entre le client et le cabinet pour examiner si des éléments nouveaux sont apparus qui n'ont pas pu être pris en considération lorsque la limite a été fixée. Les services juridiques peuvent *coûter cher*, mais cela n'est pas inévitable. Toutefois, la qualité des services juridiques peut *compter pour beaucoup* dans la réussite d'une implantation aux Etats-Unis par un investisseur étranger.

JOHN P. CRAWFORD,
Partner de Surrey and Morse.

A titre indicatif, suivant le poste d'expansion économique de New-York, un cabinet de notoriété moyenne *pratique les tarifs suivants* (en dollars) :

– constitution juridique d'une société	1 000
– dépôt d'une marque	500
– contrat de distribution	1 000
– contrat de travail	500
– contrat immobilier (loyers)	500
– enregistrement de norme	500

En résumé, une PME qui crée une filiale à New-York doit envisager en frais d'avocat une dépense annuelle comprise entre 5 000 et 12 000 dollars par an ($ 12 000 correspondent par exemple aux frais d'avocat engagés pour l'ouverture d'un magasin sur Madison Avenue).



La nécessité d'une réelle stratégie fiscale, Etat par Etat

S'AVENTURANT aux Etats-Unis, l'investisseur français peut bénéficier de dégrèvements fiscaux importants, ou, au contraire, risquer de payer des impôts excessifs, et cela en raison du régime fiscal propre aux Etats de l'Union. Voici pourquoi.

Tout d'abord, il existe *cinquante* Etats souverains aux Etats-Unis, dont chacun a sa propre structure, édifiée dans la plus grande indépendance. Ensuite, ces cinquante Etats n'ont aucunement l'obligation d'harmoniser leur système fiscal (et en général, ils ne le font pas) dans le but d'éviter une double imposition, ou, au contraire, une insuffisance d'imposition. Par ailleurs, les *régimes fiscaux des Etats* ne sont nullement « coiffés » par une convention avec l'Etat fédéral. Enfin, les Etats sont constamment en concurrence les uns avec les autres vis-à-vis des investisseurs venus de l'extérieur, et nombre d'entre eux rivalisent pour accorder, par avance, d'importants avantages fiscaux *afin de les attirer plus* sûrement.

Bien qu'une stratégie dans le domaine fiscal soit *toujours* une part intégrante de la stratégie globale des investisseurs *intelligents* aux Etats-Unis, le problème de la disparité des régimes fiscaux de chaque Etat est souvent négligé par les investisseurs, jusqu'à ce qu'il soit trop tard pour obtenir les meilleures dispositions possibles et éviter les nombreux pièges.

Ce point particulier a *été* développé, avec force, au cours d'une réunion de l'American Tax Institute sur le régime fiscal des Etats, tenue le 24 mai 1984. S'exprimant à cette occasion, M. James Rosapepe, membre de la Chambre des représentants (Washington DC) et de la commission *pour le régime fiscal des Etats*, a relevé l'échec total des investisseurs européens aux *Etats-Unis* dans leurs tentatives pour limiter l'extension de la méthode unitaire de taxation, en vigueur, maintenant, dans douze Etats, échec dû à leur absence de stratégie fiscale. Jusqu'à ce jour, leurs efforts, selon M. Rosapepe, ont été *« condamnés dès le départ »*, du fait qu'ils s'exerçaient en direction de l'Etat fédéral et non à l'égard des Etats eux-mêmes.

Le nombre grandissant des investisseurs français aux *Etats-Unis* exige, maintenant, que ce problème soit pris de front. Au départ, l'investisseur français doit être au fait des principes de base qui régissent le système fiscal de chaque Etat, de façon à apprécier comment ces principes affectent ses décisions et sa stratégie. La méthode unitaire de taxation est probablement le principe le plus digne d'attention à l'heure actuelle. A vrai dire, l'investisseur français ne doit pas se préoccuper seulement de la méthode unitaire de taxation, ou de l'impôt sur le revenu dans chaque Etat, mais aussi de l'ensemble des impositions : impôts fonciers, taxes sur les ventes, les salaires et les services, patentes et contributions indirectes. Pour *maîtriser les problèmes, il lui faut* donc mettre au point une stratégie fiscale applicable à son travail quotidien.

L'évolution du régime fiscal des États

D'abord, enfin, et toujours, on doit se rappeler qu'aux États-Unis le pouvoir est réparti entre trois entités : le gouvernement fédéral, les gouvernements des États et les citoyens américains. Le gouvernement fédéral dispose seulement des pouvoirs qui lui sont conférés par la Constitution. Les États et les citoyens détiennent tout le pouvoir « résiduel ». En pratique, cela signifie que la plus grande partie des décisions, aux États-Unis, sont prises par les États.

L'un des premiers « pouvoirs » que ces derniers commencèrent à exercer fut celui de lever l'impôt, mais ils découvrirent rapidement que cette faculté n'était pas sans limite. Parce que le gouvernement fédéral a le pouvoir exclusif et constitutionnel de réglementer le commerce inter-États et celui avec l'étranger, les États ne sont pas autorisés à :

– taxer les revenus dégagés à l'extérieur de leurs frontières ;

– *taxer* des activités « inter-États » ou à l'étranger à moins qu'il n'existe une relation minimum entre ces activités et l'État ;

– rattacher des revenus à leur territoire d'une manière *déloyale* ;

– exercer une discrimination à l'égard du commerce inter-États ou extérieur.

Ces points de doctrine ont été élaborés en deux *siècles* de jurisprudence aux État-Unis et ne seront pas modifiés dans un bref délai.

Au cours de ces deux siècles, les États ont été contraints de taxer des activités *qui s'exerçaient au-delà de* leurs frontières. L'exemple classique est celui des compagnies de chemin de fer au dix-neuvième siècle. Les États essayaient de taxer la valeur des voies de chemin de fer passant sur leur territoire en fonction de l'« activité globale » à laquelle elles contribuaient. Les tribunaux avalisèrent cette *prétention* il y a un siècle. Ce fut un pas relativement petit pour adapter la conception d'« activité globale » à l'impôt sur le revenu du vingtième siècle. Aujourd'hui, la plupart des États veulent assujettir à l'impôt le profit d'une activité s'exerçant sur leur territoire comme un pourcentage du profit intégral de l'« activité globale ». Les États les plus « en flèche » appliquent ce concept à *toutes les filiales d'un* groupe sans distinction de nationalité.

Très *généralement*, le *pourcentage* est déterminé par une formule à *trois variables* comparant les ventes, les salaires et les biens d'exploitation dans l'Etat concerné (l'Etat B dans notre exemple), aux ventes, salaires et biens d'exploitation dans le monde entier.

Ce système peut être désavantageux lorsque la compagnie américaine opérant dans l'Etat B est déficitaire, mais lorsque la consolidation avec sa maison-mère dégage un bénéfice, il peut, aussi, être avantageux dans le *cas inverse*.

A l'heure actuelle, la discussion fait rage aux Etats-Unis sur la *question de savoir si la méthode unitaire* de taxation doit être appliquée aux sociétés multinationales. La Grande-Bretagne essaya, à la fin des années 70, de conclure une convention interdisant aux Etats de taxer aussi ses propres multinationales, mais la *tentative échoua*. Echec, également, pour une multinationale *américaine (Container Corporation* of America) qui entreprit d'obtenir de la *Cour* suprême l'invalidation de ce système hors des Etats-Unis. Echec, enfin, pour plusieurs pays qui ont fait pression sur le gouvernement fédéral pour faire voter la loi limitant les pouvoirs des Etats en matière de taxation unitaire.

En septembre 1983, le président Reagan a nommé une commission pour résoudre ce problème. Cette *commission est composée* de représentants des Etats, du monde des *affaires et de l'administration*. Le 1er mai 1984, elle a proposé que les Etats limitent volontairement l'application de la méthode de taxation unitaire aux compagnies sises aux Etats-Unis, en échange de garanties fournies par l'administration. Cette dernière renforcerait ses moyens d'investigation pour s'assurer que le bénéfice de ces compagnies, filiales *de groupes multinationaux*, déclarent leurs profits *véritables*.

La proposition de la Commission constitue un premier pas important, mais elle implique que des dispositions législatives soient prises par les Etats et par l'Union. Tout progrès en ce sens dépendra des efforts déployés au *niveau* des Etats *par* les investisseurs et les gouvernements *étrangers*.

En attendant, l'investisseur français aux Etats-Unis devra s'assurer que le régime fiscal applicable à ses opérations dans l'Etat d'implantation a été soigneusement pris en considération.

RODNEY W. BURTON,
Arthur Andersen and Co. à Londres,
cofondateur
de l'American Tax Institute.

S'implanter aux Etats-Unis

Le guide de la BFCE

La Banque française du commerce extérieur vient d'éditer *S'implanter aux Etats-Unis*, une brochure-guide particulièrement utile entre deux missions d'expertateurs français outre-Atlantique. En quelque 110 pages, très claires, la BFCE *expose* ce que les entreprises candidates au marché américain doivent savoir.

Après un rapide bilan des investissements directs français aux Etats-Unis ces dernières années, la BFCE présente l'ensemble des procédures et réglementations au niveau fédéral comme au niveau des Etats.

Toutes les formes d'implantation *sont étudiées, du partnership à la joint venture*. Enfin, le lecteur est *informé en détail sur le système* fiscal américain, le droit du travail, la législation *sociale et les* protections de la propriété industrielle et commerciale. Un *dernier* chapitre précise le cadre réglementaire dans lequel l'activité internationale des entreprises s'exerce aux Etats-Unis.

Rédigée par le département information, études et *développement* de la BFCE en collaboration avec *une équipe de spécialistes français* et américains, *S'implanter aux Etats-Unis* fournit aux entreprises intéressées une plate-forme de réflexion *stratégique et d'action* commerciale, avant la prise de *décision finale*.

Pour toute information : Mme Edith Robert, poste 2026.

Banque française du commerce extérieur. Etudes et communication, 21, boulevard Haussmann, 75427 Paris CEDEX 09. Tél. : 247-47-47, poste 2264.

Une histoire d'amour et de dollars

« UNE histoire d'amour et de dollars, celui et ceux de nos clients que nous avons voulu suivre parce que 50 % des centres de décision mondiaux sont dans ce domaine à Manhattan ». Ainsi s'exprime M. Chevassus, président de LIR, premier fabricant mondial d'emballages plastiques « de luxe » (pots, boîtes et bouchages pour cosmétiques et parfums). Les clients ? L'Oréal, Estée Lauder, Yves Rocher, Yves Saint-Laurent et Charles of the Ritz, et les américains : Revlon, Avon, Cosmair, Elisabeth Arden. Les *moyens* ? Au départ, il y a quatre ans, 650 personnes et 80 millions de chiffres d'affaires, et une forte croissance (l'activité a *quintuplé* en six ans).

Pourquoi l'implantation aux Etats-Unis ?

Parce que, dans un métier riche, avec des clients exigeants sur la qualité et le service, la *« valise d'échantillons »* ne suffit pas. Parce que les Etats-Unis sont le pays des gros volumes et des décisions rapides. Parce que certains acheteurs d'emballages, *comme Elisabeth Arden, ont* rapatrié d'Europe en Amérique leurs fabrications, et qu'il faut les suivre. Parce qu'une filiale outre-Atlantique permet de profiter *mutuellement avec la maison* mère des gammes de produits et de devenir chef de file de chaque côté de l'eau.

Le projet d'implantation a été monté en liaison avec les clients américains, servis à domicile, avec l'Institut de développement *industriel (IDI), qui a apporté des* fonds propres indispensables au montage financier, et avec une équipe : un *broker* (courtier), à savoir Cheverny Associates, filiale de l'IDI, *un lawyer américain* pour l'acquisition, et des cadres compétents et motivés pour relayer le management de la société à acquérir.

L'implantation ? L'achat d'une société qui faisait, à l'époque, 10 millions de dollars de chiffre *d'affaires*, et *qui* en fait 14 maintenant, plus 2 millions de dollars d'exportations de la maison mère vers les Etats-Unis, grâce à la filiale.

Les résultats ? 350 millions de francs de *chiffre d'affaires*, dont 110 millions de francs aux *Etats-Unis*, et les moyens de suivre les changements constants de la mode et des désirs des clients. Pour EUROCOM, le principal actionnaire depuis un an, et *pour l'IDI, autre actionnaire*, c'est une bonne affaire. Pour le personnel, c'est la garantie de l'emploi, et, pour la France, ce sont des devises.

Certes, le créneau est porteur, mais la concurrence est dure sur un marché en progression *régulière mais moyenne (+ 2 à 3 %* par an), et la réussite n'est jamais assurée. Mais, pour l'instant, la greffe a pris.

Aucune réglementation n'interdit les investissements étrangers

UN *investisseur français peut* être quelque peu dérouté dès lors qu'il se rend compte de la complexité apparente du système juridique américain. Même si le fédéralisme qui préside à la structure des Etats-Unis lui est bien connu, il n'en soupçonne pas toujours toutes les implications. En effet, les distinctions à opérer doivent l'être dans trois domaines étroitement liés : la compétence législative et réglementaire ; la structure de l'administration ; la compétence juridictionnelle.

En France, le pouvoir législatif et réglementaire est essentiellement centralisé, malgré l'impact des lois récentes sur la décentralisation. Par contre, aux Etats-Unis, il existe trois niveaux de compétence, législative et surtout réglementaire : le gouvernement fédéral ; les Etats ; les pouvoirs locaux.

Il existe une grande autonomie de ces degrés de compétence. Ce sont les Etats qui ont la compétence de droit commun. Le gouvernement fédéral n'est compétent que dans certains domaines limitatifs, mais ces domaines ont été peu à peu élargis. Même dans les domaines régis par les lois fédérales, les Etats conservent un pouvoir législatif pourvu que les dispositions adoptées n'aillent pas à l'encontre des lois fédérales ; ce sont ces dernières qui prévalent en cas de conflit. Il n'y a aucune nécessité formelle d'uniformisation entre les droits des Etats. Prenons l'exemple de la Louisiane : c'est un Etat de droit civil, contrairement aux quarante-neuf autres Etats rattachés au système du « common law ». En fait, d'importantes divergences existent entre les législations des Etats, applicables à l'intérieur de leurs frontières respectives. De ce fait, on comprend l'importance du choix de l'Etat dans lequel s'implanter. Exemple : loi du Delaware pour les sociétés, lois de certains Etats du Sud-Ouest et de l'Ouest (Californie, Texas) pour le droit du travail.

● La structure des administrations

Elle est profondément liée à la compétence législative et réglementaire. Selon les domaines envisagés, on trouve le plus souvent ou bien une administration étatique disposant d'une compétence exclusive pour appliquer les règles propres à l'Etat considéré, ou bien une concurrence d'administrations étatiques et fédérales.

Citons, en premier lieu, l'octroi de subventions aux investissements. Au lieu d'une administration unique, éventuellement partiellement déconcentrée (comme la DATAR en France), appliquant un système uniforme de primes et d'aides, on trouve aux Etats-Unis cinquante administrations différentes, appliquant chacune leur propre système d'aides qui peut varier considérablement. Ainsi, il existe des programmes d'aides particulièrement développés dans les Etats qui souffrent ou bien de la crise (Pennsylvanie) ou bien de problèmes d'emploi (Louisiane), ou encore dans le cadre d'une politique particulièrement poussée de développement (Floride). A ces administrations étatiques, il convient de superposer les aides disponibles à l'échelon local, qui augmentent encore la complexité du système.

Citons en deuxième lieu l'application des dispositions de contrôle des titres (Securities Acts) : là il y a coexistence d'une administration fédérale, la SEC (Securities and Exchange Commission), chargée d'administrer les cas les plus importants, et d'administrations étatiques, chargées de cas de moindre envergure n'intéressant que leur ressort territorial (*cf.* infra). Il y a nécessité dans certains cas d'effectuer des formalités dans chaque Etat mis en jeu par l'opération projetée.

● Les compétences juridictionnelles

La répartition des compétences entre juridictions fédérales, étatiques et locales ne suit pas nécessairement la répartition des compétences législatives et réglementaires entre les trois niveaux qu'on vient de citer. Par ailleurs, il n'y a pas de coïncidence entre le niveau de droit applicable, fédéral ou étatique, et la juridiction dans la mesure où le droit effectivement applicable à l'investissement étranger, dans un pays de « common law », est issu davantage de la jurisprudence que des textes proprement dits. Là encore il n'y a pas d'unité formelle de la « common law » américaine, même si les jurisprudences rendues dans les différents Etats sont souvent très proches les unes des autres.

● Les lois antitrust

En vertu de ces lois, l'acquisition d'une entreprise américaine ne doit pas avoir pour effet de réduire de façon sensible la concurrence dans le marché concerné. Les lois à appliquer sont principalement les suivantes :

– La section 7 du Clayton Act (1914) rendant illégal l'achat par une société de tout ou partie des actions ou actifs d'une autre société dès lors que cet achat est susceptible de réduire substantiellement la concurrence ou de créer un monopole ;

– La section 5 du Federal Trade Commission Act (1914) interdisant toutes les méthodes déloyales de compétition susceptibles d'affecter le commerce. Cette loi a été interprétée comme pouvant s'appliquer aux acquisitions d'entreprises ;

– La section 1 du Sherman Act (1890), dont le champ d'application est plus large puisqu'il interdit toute entente ou pratique concertée qui entrave *effectivement* la concurrence et le commerce. Les acquisitions ne sont illicites, en vertu de cette loi, que si elles réduisent la concurrence de façon « *déraisonnable* ».

Il s'agit donc de dispositions extrêmement amples et larges qui ont donné lieu à une abondante jurisprudence servant à en préciser la portée. Plutôt que d'en examiner en détail l'application concrète, il peut être intéressant de les rapprocher des dispositions similaires existant en France, qu'il s'agisse de réglementations purement françaises ou de textes communautaires (CEE) ; cette comparaison mène aux constatations suivantes :

– L'application des dispositions américaines est beaucoup plus large que celle des dispositions françaises ou communautaires. En particulier, les dispositions américaines peuvent être applicables aux acquisitions et transactions effectuées à l'extérieur des Etats-Unis par une entreprise étrangère dès lors que celle-ci est implantée aux Etats-Unis ;

– Le nombre des parties pouvant intenter une action en vertu de ces lois est plus large qu'en France, et le montant des dommages réclamés peut aller jusqu'au triple du préjudice réellement subi ;

– Les bénéfices ou avantages économiques ou sociaux éventuellement présentés par l'acquisition n'ouvrent pas la possibilité d'une dérogation à l'application de ces règles, comme c'est le cas en France ;

– La Federal Trade Commission, ainsi que le ministère de la justice, chargés de faire respecter ces règles, disposent de moyens inquisitoires très importants pour obtenir les informations qu'ils estiment nécessaires, et notamment la déposition de témoins ou la production de documents, au-delà même du territoire des Etats-Unis.

Il faut souligner toutefois que même si la législation antitrust doit être gardée à l'esprit lors de la réalisation d'une acquisition, la majorité des investissements étrangers aux Etats-Unis n'est pas affectée par cette législation. D'après un sondage effectué l'année dernière auprès de cent cinquante sociétés françaises ayant réalisé des investissements aux Etats-Unis, seules six d'entre elles avaient été sérieusement affectées par cette législation.

D'autres réglementations sont susceptibles d'avoir une incidence importante sur l'acquisition d'une entreprise aux Etats-Unis :

Les réglementations sur la responsabilité des fabricants et le droit de la consommation sont particulièrement développés aux Etats-Unis et ils conduisent les entreprises à souscrire des polices d'assurances souvent coûteuses. Il convient de noter que la responsabilité de la société mère française fabriquant les produits peut, dans certains cas, être recherchée aux Etats-Unis, même si ces produits sont commercialisés par une filiale américaine.

Par ailleurs, la coexistence de trois niveaux de réglementation (fédéral, étatique, voire local) concernant les conditions que doivent remplir les produits mis sur le marché conduit à des difficultés pratiques particulièrement importantes.

Sous réserve de certaines lois fédérales posant les grands principes du droit du travail (égalité des chances, sécurité et santé des travailleurs, droit syndical...), les modalités pratiques de mise en œuvre du droit du travail sont essentiellement de la compétence des Etats, avec ici encore des divergences profondes entre ceux-ci (notamment en ce qui concerne la fixation d'un salaire minimum). Le gouvernement fédéral a créé plusieurs agences compétentes pour suivre l'application des principes contenus dans les règles qu'il édicte et dont l'action se superpose à celle des administrations étatiques.

En ce qui concerne la protection de l'environnement, les lois fédérales, administrées par l'Environmental Protection Agency, et de multiples textes, étatiques ou locaux, créent un réseau particulièrement complexe de dispositions dont l'impact sur un investissement est loin d'être négligeable.

Il convient de rappeler la superposition de trois niveaux de taxation des bénéfices, dans des proportions extrêmement variables. Par exemple, le Texas ne lève aucun impôt sur les bénéfices, alors que le taux de cet impôt peut excéder 10 % dans certains Etats (New-York, Iowa, Pennsylvanie). Le choix de l'Etat dans lequel effectuer une acquisition est donc très souvent dicté par des considérations fiscales. Il convient enfin de signaler qu'aucun visa n'est exigible pour la réalisation d'un investissement direct aux Etats-Unis. Toutefois, il peut se révéler nécessaire, notamment pour les personnes envoyées par l'investisseur pour assurer la direction de la société acquise, de séjourner aux Etats-Unis et donc d'obtenir un visa. Celui-ci peut être un visa temporaire de non-immigrant (certains visas de non-immigrants ont été spécialement prévus pour les investisseurs étrangers). Dans certains cas, il peut être possible d'obtenir un statut d'immigrant permettant une résidence aux Etats-Unis pour une période indéfinie. Les considérations liées au statut fiscal des personnes envoyées aux Etats-Unis joueront naturellement un rôle déterminant dans le choix du statut le plus approprié.

● Aucune réglementation ne vise à réglementer ou à interdire les investissements étrangers.

. La politique générale du droit américain est de n'opérer aucune distinction résultant de la nationalité de l'investisseur. A l'exception de certaines activités interdites aux ressortissants étrangers ou aux sociétés sous contrôle étranger (stations émettrices de radio et de télévision, transports aériens, énergie nucléaire), ou soumises à autorisation (secteur bancaire, défense nationale, pêche et transport maritime dans les eaux territoriales), les autorités américaines n'effectuent aucune discrimination vis-à-vis des étrangers. Le concept même d'étranger utilisé dans le cadre de la législation étatique signifie normalement toute personne étrangère à l'Etat, qu'elle soit ressortissante d'un des *quarante-neuf autres Etats de* l'Union, ou d'un pays véritablement étranger.

Cette politique générale du droit américain a été sensiblement renforcée par le gouvernement américain lors de la déclaration du président Reagan le 8 septembre 1983. Contrairement à la position plutôt neutre adoptée à cet égard par l'administration Carter, le président Reagan a annoncé une politique active d'encouragement des investissements directs étrangers qu'il estime bénéfiques pour toutes les parties. En conséquence, les investissements par des étrangers doivent recevoir le même traitement et bénéficier des mêmes avantages que ceux des Américains eux-mêmes. Les Etats-Unis s'opposent à toute politique de discrimination directe ou indirecte. Par exemple, sont exclus les avantages fiscaux, les spécifications techniques, les quotas de produits fabriqués sur le territoire national, etc., qui défavoriseraient les étrangers. Les Etats-Unis se réservent toutefois la faculté de répliquer à certaines politiques restrictives appliquées par d'autres pays, en utilisant la clause de réciprocité. Enfin, le président Reagan a encouragé tout particulièrement les investissements étrangers dans le secteur des services.

Les ressortissants étrangers se trouvent donc dans une situation quasiment identique à celle des ressortissants américains pour l'application des réglementations mentionnées ci-dessus.

Par ailleurs, il n'existe aucune administration jouissant de prérogatives analogues à celles de la direction du Trésor en France en matière de contrôle des investissements directs étrangers. Ceux-ci peuvent être effectués librement, qu'ils prennent la forme d'une création d'une filiale ou qu'ils concernent l'acquisition d'une société préexistante. De plus, les bénéfices issus de l'investissement ainsi que le produit de sa liquidation peuvent être rapatriés librement. En fait, les difficultés que les investisseurs peuvent rencontrer dans ce domaine proviennent exclusivement du contrôle des changes français, exercé sur les investissements directs français à l'étranger : ces difficultés peuvent, par exemple, en obligeant les investisseurs à financer une grande partie de l'investissement par des devises, conduire les investisseurs à modifier fondamentalement la structure de financement initialement envisagée, quand bien même ils auraient disposé des fonds propres nécessaires.

Il convient de souligner à ce sujet que les investissements étrangers peuvent bénéficier d'aides financières de la part des autorités étatiques ou locales dans des conditions généralement analogues à celles dans lesquelles sont placées les entreprises purement américaines.

Le corollaire de l'absence d'autorisation préalable de la part d'une administration chargée du contrôle des changes est, depuis l'adoption en 1976 de l'International Investment Survey Act, l'exigence d'un rapport annuel au département du commerce à Washington pour toute entreprise dans laquelle un ressortissant étranger détient, directement ou indirectement, une participation d'au moins 10 %. Ces rapports contiennent une information générale sur l'entreprise, ses activités et ses détenteurs étrangers. Il ne s'agit pas d'informations exhaustives du type de celles qui sont requises pour les procédures devant la Securities and Exchange Commission.

En résumé, il convient de noter que les investisseurs étrangers ne sont, d'une manière générale, soumis à aucune disposition différente de celles qui prévalent pour les investisseurs *nationaux*.

● Les tentatives pour atténuer les disparités.

Outre l'importance croissante de la compétence fédérale, qui augmente peu à peu son emprise, il convient de souligner certaines tentatives visant à atténuer les disparités éventuellement existantes entre les différents États. C'est ainsi que plusieurs tentatives ont été faites, avec un succès inégal il est vrai, pour uniformiser le droit écrit des différents États. Sous les auspices d'une commission des barreaux des différents États, des lois uniformes ont été élaborées et proposées pour adoption aux organes législatifs des différents États : un certain nombre de codes uniformes ont ainsi été adoptés tels que code de commerce, code de la faillite, code de la protection du consommateur, code des successions. Une autre commission a proposé des modèles de loi, notamment sur les sociétés commerciales. Ces modèles de loi et ces codes ont été adoptés, parfois avec des modifications importantes, par différents États (quarante-neuf États pour le code du commerce, deux ou trois seulement pour celui des successions).

Enfin, dans de nombreux cas, les formalités d'enregistrement nécessaires dans les différents États peuvent être effectuées au moyen de formulaires standardisés. Tel est par exemple le cas pour les enregistrements rendus nécessaires par les Blue-Sky Laws (les lois au niveau des États concernant l'émission des actions), pour lesquels les procédures sont généralement alignées sur celles suivies par la Securities and Exchange Commission.

★ Extrait de l'exposé de John Crawford, Partner de Surrey and Morse, pendant le séminaire d'information de Cheverny Associates le 14 mars 1984 à Paris.

Le Monde

économie

Inflation et masse monétaire

(Suite de la première page.)

Tel est le schéma. On peut – ou doit – tout de même se poser la question de savoir si la hausse des prix est une bonne mesure de l'inflation à la française. En d'autres termes, si des mécanismes inflationnistes ne prolongent pas leurs effets dans l'ombre, laissant craindre à terme de nouvelles et fortes hausses.

Les prix et les tarifs actuels – des entreprises privées comme des entreprises publiques – n'évoluent pas librement, situation unique dans les pays industrialisés. C'est dire que, dans bien des cas, les firmes demandent aux banques l'argent que leurs tarifs ne leur fournissent pas ou *insuffisamment*. Cela est particulièrement vrai pour les entreprises publiques dont les déficits restent considérables : 22 milliards de francs environ pour les « vieilles » nationalisées (Charbonnages, EDF, SNCF, Renault, SNECMA...) ; plus de 11 milliards de francs pour les « nouvelles » nationalisées (Thomson, CII-HB, Pechiney, Usinor et Sacilor...), soit au total quelque 33 milliards de francs de déficit en 1983. Résultat : l'endettement grandit et avec lui les frais financiers. Il atteint 189 milliards de francs à EDF, 25 milliards de francs à GDF pour ne citer que deux exemples.

Cela est vrai aussi pour l'automobile. Mme Yvette Dupuis écrit dans le rapport au Conseil économique qu'elle a consacré à cette industrie : *« Les réajustements monétaires et l'appréciation du dollar entraînent un renchérissement de l'énergie et des produits importés. Ces hausses n'ont pu être répercutées sur les prix de vente strictement réglementés. »*

Le processus est, d'une certaine façon, le même pour l'Etat dont le déficit budgétaire augmente fortement en valeur absolue (129,8 milliards de francs en 1983 après 98,9 milliards de francs en 1982) de même qu'en valeur relative, puisque son poids a représenté 3,3 % du produit intérieur brut l'année dernière contre 2,8 % en 1982.

Si déficit budgétaire il y a, c'est bien parce que les impôts n'équilibrent pas les dépenses, un peu comme les prix qui, dans certaines entreprises, sont trop bas par rapport aux charges. L'Etat doit donc emprunter et les intérêts de ces emprunts pèsent de plus en plus lourd : 37,7 milliards de francs dans le budget de 1981, 53,7 milliards de francs en 1982, 58,4 milliards de francs en 1983, 70 milliards cette année, probablement 90 milliards de francs en 1985. La progression de cette charge en dit plus qu'un long discours : *presque 20 % en 1984* par rapport à 1983, environ 25 % en 1985. Le poids de la dette représente maintenant 7,5 % du total de toutes les dépenses budgétaires, ce qui est considérable par rapport au passé (3 % environ au cours des années qui suivirent le premier choc pétrolier).

Entre déficit de l'Etat et déficit des entreprises publiques, on peut établir bien des liens. Et d'abord celui des subventions de toutes sortes que le budget verse aux entreprises publiques pour leur permettre d'équilibrer leurs comptes : quelque 63 milliards de francs en 1983 ; plus de 70 milliards de francs cette année. Plus le gouvernement limite les hausses de tarifs publics pour freiner la progression de l'indice, et plus il doit venir en aide aux entreprises déficitaires à coup de subventions budgétaires. Celles-ci à leur tour alourdissent l'impasse budgétaire...

Des hausses détournées

Où est l'inflation dans tout cela ? Elle est d'abord – et fondamentalement – dans l'accroissement des charges *d'intérêt qui pèsent sur* les coûts et alourdissent, à terme, les prix. Ce qui est logique puisque le besoin qu'a une entreprise – publique ou privée – d'augmenter ses prix ou ses tarifs ne disparaît pas du seul fait que l'Etat lui refuse la possibilité de le faire. La vérité est que cette hausse se produit autrement, de façon détournée ou différée, souvent *impalpable, bien réelle tout* de même. Il faut bien sûr exclure d'un tel raisonnement les frais financiers résultant d'emprunts destinés à des investissements rentables. Ce qui est visé ici, ce sont les déficits d'exploitation durables comblés par des emprunts auprès des banques.

L'inflation est aussi – surtout – dans la façon de financer les déficits. L'Etat, par exemple, n'aura couvert en 1983 que la moitié de son impasse budgétaire (1) par de l'épargne véritable, c'est-à-dire par des émissions d'obligations : trois *emprunts placés en février, septem*bre et décembre ont rapporté 43,9 milliards de francs, auxquels se sont ajoutés les 13,4 milliards de l'emprunt obligatoire du mois de juin, soit en tout 57,3 milliards de francs.

Si l'on rapproche ce chiffre des 130 *milliards* de francs de *déficit* budgétaire, on voit que l'épargne n'en a couvert que moins de 45 %. Le reste, soit 70 milliards de francs, a été financé essentiellement par des moyens monétaires (58 milliards de francs), c'est-à-dire des bons du Trésor mais aussi par des *contributions* de la Caisse des dépôts et consignations. *Dans* la mesure où le financement d'un déficit ne se traduit pas par « moins de consommation » (cas de l'impôt ou de l'emprunt), mais par plus de monnaie, *on peut dire* qu'il est source d'inflation. Or, justement, la masse monétaire augmente trop vite par rapport aux besoins réels de l'économie.

Il est normal que les moyens de paiement se développent chaque année. Mais une gestion *rigoureuse* de notre économie, une gestion qui se donnerait comme but prioritaire de supprimer les *sources d'inflation* impliquerait que la masse monétaire ne grossisse que lentement. Théori*quement, sa croissance devrait* bon an mal an être la même que celle de la richesse nationale en volume. *Mais la facilité* a voulu que, depuis longtemps, le pourcentage de croissance autorisé de la masse monétaire soit calculé par la puissance publique en fonction de la progression du produit intérieur brut (PIB) en valeur, notion qui tient compte non seulement des biens *et services* supplémentaires produits ou fournis chaque année – c'est-à-dire l'enrichissement *réel du pays – mais* aussi de la hausse des prix. Cette habitude est évidemment d'autant plus *néfaste* que l'augmentation de la valeur de la production nationale est due presque exclusivement, comme c'est le cas actuellement, à la hausse des prix.

Conformément à l'expérience française...

L'année dernière, la richesse *nationale n'a augmenté que* de 1 % en volume. Mais la hausse des prix a été de 9,3 %. Autant dire que *l'accroissement autorisé de la masse* monétaire (d'abord 10 % puis 9 %) a dépassé, et de très loin, les besoins réels de l'économie en monnaie. L'augmentation de la masse monétaire ayant finalement atteint 10 % on peut dire que, théoriquement 90 % de cette progression ont d'une certaine façon alimenté l'inflation...

C'est à une analyse de ce genre *que se livre M. Renaud de la* Génière dans le compte rendu qu'il fait à M. Mitterrand des activités de la Banque de France en 1983. Le gouverneur écrit, notamment, que *« l'augmentation de la masse monétaire est demeurée élevée si l'on considère que la progression du PIB en volume n'aurait pas dépassé 1 % en 1983. Il n'est donc pas surprenant que, conformément à l'expérience française des années passées, l'essentiel de la différence se soit retrouvée dans la hausse des prix »*.

Les relations entre inflation et masse monétaire sont complexes et pas toujours évidentes à court terme. Il n'en demeure pas moins vrai qu'une relation existe dans le temps comme le suggère d'ailleurs le simple bon sens : plus de monnaie distribuée, c'est plus d'achats et donc plus *d'inflation quand la quantité des* biens produits ne s'est pas accrue dans les mêmes proportions.

Aux Etats-Unis, par exemple, la masse monétaire s'accroît au rythme *annuel de 2,8 % entre 1960 et 1964* : l'inflation est alors très faible (1,2 % l'an en moyenne). C'est la période Kennedy (jusqu'en novembre 1963). Entre 1965 et 1969 (nous sommes à l'époque de « la grande société » du président Johnson *qui veut* combattre la pauvreté, les inégalités, les sous-équipements publics, mais aussi à celle de la guerre du Vietnam), l'inflation voit son rythme annuel *plus que doublé* (+ 3,2 %) : la croissance de la masse monétaire progresse également *fortement* (+ 4,9 % l'an). *De* 1970 à 1974 – l'ère Nixon et toujours la guerre du Vietnam, – la masse monétaire croît de 6,2 % l'an, les prix de 5,8 %. De 1977 à 1979 – nous sommes sous Carter, – la masse monétaire croît de 7,8 %, les prix de 8,5 %.

Depuis lors, les relations sont plus complexes : en 1982, la masse monétaire a progressé de 8,5 % et les prix de 6,1 %, mais en 1983, à une expansion de 9 % de la masse monétaire a correspondu un très net freinage *des* prix (3,2 %). Cette rupture peut s'expliquer : l'année dernière, la *croissance économique* aux Etats-Unis a été forte (+ 3,5 % en volume). C'est dire que, en valeur, *le PNB* américain a progressé de 6,7 % (3,2 % en prix, 3,5 % en volume), soit nettement plus vite qu'en *1982* (+ 4 %) et de façon infiniment plus saine puisque, il y a deux ans, l'inflation avait été forte (6,1 % de hausse des prix), mais la croissance négative (– 1,9 %). Le maintien d'une forte croissance de la masse monétaire en *1983* s'explique donc par les besoins *réels* d'une économie en pleine reprise. Ajoutons, en ce qui concerne les prix, que les moyennes annuelles cachant les tendances, la hausse de 3,2 % en 1983 est trompeuse. En fait, depuis le printemps 1983, le *rythme annuel* de hausse des prix, qui était voisin de zéro, s'est nettement accéléré, avoi*sinant en permanence les 5 %. Il* n'est pas exagéré de dire que les tensions inflationnistes sont de nouveau *assez fortes outre-Atlantique.*

La *liaison* masse monétaire-prix est moins nette en France (voir notre graphique). Mais, outre le fait que les pouvoirs publics y interviennent beaucoup plus, les années 1978-1979 qui divergent sont marquées par des accidents ou des ruptures : libération *quasi totale* des prix pour la première fois depuis la guerre et remise à niveau brutale des *tarifs publics*, deuxième choc pétrolier.

Une discipline indispensable

Forts de cette liaison probable, *doit-on en déduire catégoriquement* qu'un net freinage de la masse monétaire entraînerait *ipso facto* moins d'inflation en France ?

Il est plus que probable, quasi certain, *qu'un très grand nombre* d'entreprises devraient fermer leurs portes si la masse monétaire n'aug*mentait cette année que de 1 % ou* 2 %. La rigueur – le monétarisme ? – poussé à l'extrême aurait d'abord *cet effet*. Les brusques à-coups ne sont jamais bons en économie et les principes posés plus haut, de même que les remarques de M. de la Génière, ne doivent s'appliquer que progressivement.

Il n'en reste pas moins vrai qu'une croissance de la masse monétaire de *10 % l'an* (2) représente *200 milliards* de francs de moyens de paiements supplémentaires créés par les banques – car les banques créent de la monnaie – pour financer le déficit budgétaire et les besoins des entreprises. Les opérations avec l'étranger, qui constituent la *troisième* source de variation de la masse monétaire, n'ont pas joué en *1983 le rôle réducteur* qu'elles avaient eu en 1982 du fait de l'amélioration de la balance des opérations courantes.

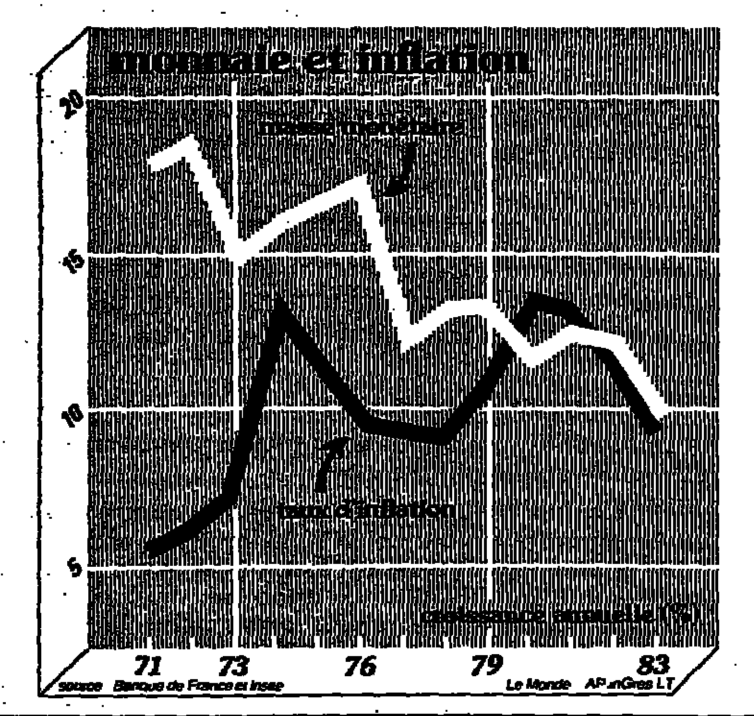
Encore faut-il savoir qu'une partie des ressources monétaires échappe aux *statistiques*, du fait notamment de la multiplication des formules nouvelles de placement. Aux Etats-Unis, ce phénomène perturbe beaucoup le calcul de la masse monétaire. En France, les Fonds communs de placement et les SICAV de trésorerie sont considérés comme des placements non monétaires et ne sont donc pas pris en compte. Pourtant, les usagers – et les banquiers – savent *bien que leur* énorme succès s'explique notamment par leur liquidité : les fonds ainsi *investis* – près de *150 milliards* de francs depuis 1982 – sont aussi disponibles que de l'argent placé sur un compte sur livret.

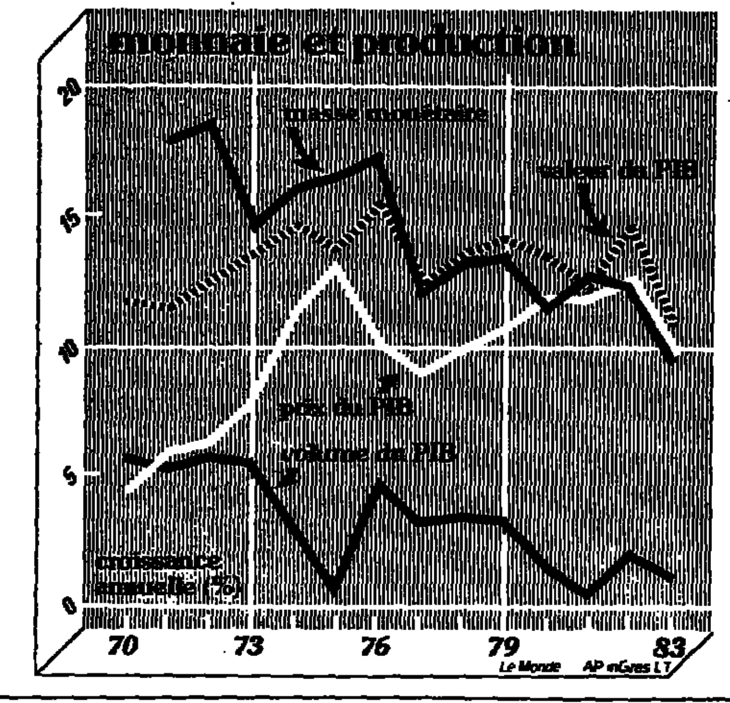
Dans ces conditions, les normes de croissance de la masse monétaire *fixées par le gouvernement* pour cette année apparaissent comme une discipline indispensable (+ 5,5 % à + 6,5 %) si l'on veut tarir les sources *d'inflation. Indispensables* et pourtant difficiles à tenir puisque la progression de la masse monétaire a *atteint 10 % en 1983* d'après les chiffres officiels ; en fait davantage, compte tenu de l'imperfection des statistiques. Le coup de frein à donner est donc très *rude*.

La difficulté de respecter les *objectifs fixés sera d'autant plus* grande que le secteur public, faiblement demandeur jusqu'en 1980 (3), voit ses besoins de financement augmenter. Se portant de plus en plus emprunteur, il concurrence le secteur privé. M. de la Génière parle, dans son rapport, d'un risque d'éviction, ajoutant que l'assainissement en profondeur de l'économie est plus efficace que les réglementations et les contrôles.

Faut-il alors rendre la liberté des prix aux entreprises et remettre les tarifs publics à leurs vrais niveaux ? La question reste posée.

ALAIN VERNHOLES.





(1) *Les dépenses de l'Etat* – à partir desquelles est calculé le déficit – comprennent des dépenses d'équipement *(8 % du total)*.

(2) La croissance de M 2 (disponibi*lités monétaires plus dépôts quasi* monétaires) a même été de 11,5 % entre décembre 1982 et décembre 1983.

(3) En 1980, le secteur public (Etat, collectivités *locales*, Sécurité sociale) était même excédentaire.

LE RÉGIME DES FRAIS PROFESSIONNELS EST ASSOUPLI

Le régime fiscal applicable aux *remboursements des frais professionnels* des salariés et des dirigeants salariés d'entreprises est assoupli. Le ministère de l'économie et des finances vient de faire savoir que ne seront pas soumis à l'impôt les frais entraînés par les déplacements professionnels (transports, restauration, *hébergement*) et les *invitations au* restaurant résultant d'obligations professionnelles.

Les règles applicables aux salariés bénéficiant d'une diminution exceptionnelle (journalistes, pilotes de ligne...) ne sont pas modifiées.

[La taxation de 30 % des frais géné*raux instaurée en 1982 touchait* l'entreprise. L'assouplissement qui vient d'être décidé touche les personnes. Dans beaucoup de cas cet assouplissement équivaudra à une simple clarification. La question étant posée depuis dix ans de savoir ce que concerne la déduction de *10 % pour frais professionnels. Une* réponse est maintenant apportée.]

MONNAIES

FAIBLESSE DU MARK

Si le dollar s'est établi en hausse à la veille du week-end, avec des cours de 2,7250 DM à Francfort contre 2,7150 DM et de 8,4150 F à Paris contre 8,35 F, c'est *en raison moins de* la fermeté de la monnaie américaine que de la faiblesse du mark, due à *l'échec des négociations sur la semaine* de 35 heures en Allemagne. A Paris, le mark a également fléchi, passant de *3,0770 F à 3,0740 F.*

SOCIAL

A LA CONFÉRENCE ANNUELLE DE L'OIT

M. Pierre Bérégovoy se déclare opposé à une « déréglementation généralisée » en matière sociale et économique

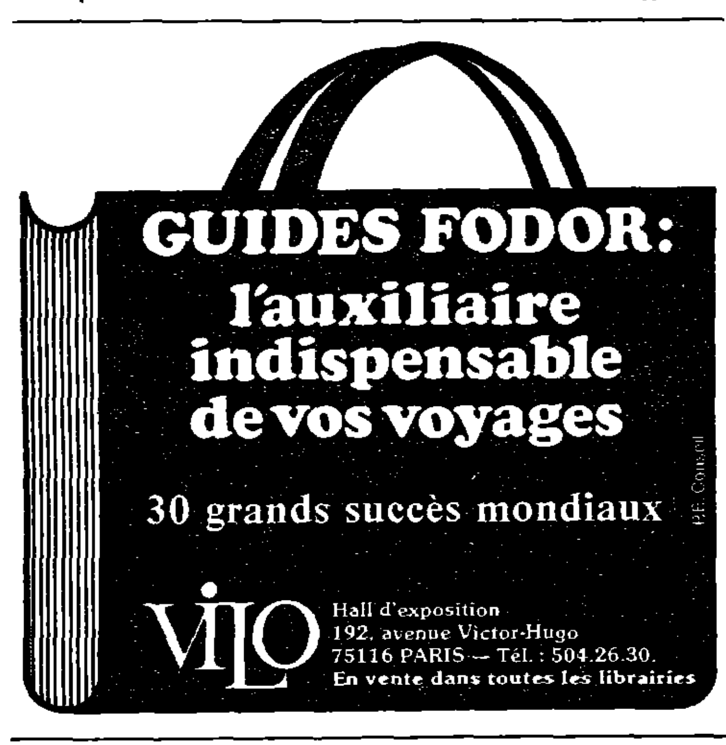
De notre envoyé spécial

Genève. — M. Pierre Bérégovoy, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, s'est rendu, le 14 juin, à Genève pour prononcer une allocution dans le cadre de la soixante-dixième session annuelle de la conférence de l'Organisation internationale du travail (OIT). L'un des grands débats de cette assemblée (qui regroupe les représentants des gouvernements, des employeurs et des salariés des pays membres) étant l'application des normes internationales de travail adoptées par l'OIT, M. Bérégovoy a développé la position française en soulignant qu'elle « *n'est pas favorable à la recherche de solutions nouvelles* » pour réformer les mécanismes d'intervention du BIT (Bureau international du travail).

Sur deux points essentiels, le ministre a profité de l'occasion pour attirer l'attention sur des préoccupations de portée plus générale. Observant qu'un courant d'opinion plaide en faveur d'une « *déréglementation généralisée en matière sociale et économique* », M. Pierre Bérégovoy a affirmé que « *ce serait une grave erreur que de revenir à la loi de la jungle* ». La reconnaissance des droits des salariés, au contraire, rend « *plus aisée l'acceptation des mutations industrielles en cours* », a-t-il souligné.

Evoquant ensuite la situation des pays qui sont soumis aux contrôles du FMI, M. Bérégovoy a repris son argumentation selon laquelle « *l'OIT serait grandie si elle contribuait à faire mieux admettre aux institutions financières internationales la nécessité de lier l'économique et le social* ». Le BIT devrait se concerter avec le FMI, a-t-il ajouté, afin de tenir « *compte des incidences sociales* » et maintenir la « *rigueur économique dans un cadre compatible avec les équilibres sociaux des pays* ». Cela lui apparaît d'autant plus nécessaire que, souvent, « *le retour à des institutions démocratiques voit timidement le jour* » dans ces pays, après des « *parenthèses constituées par des régimes de type autoritaire ou dictatorial* », et que les contraintes financières pourraient « *fragiliser plus encore ces sociétés* ».

ALAIN LEBAUBE.



SELON LA CFDT

Le passage de 39 heures à 35 heures se traduirait par une augmentation de la masse salariale de 5 % à 7 %

« *Nous n'excluons pas, pour la fin de l'année, de prendre des initiatives plus importantes pour avancer sur le terrain de la réduction de la durée du travail* », a déclaré, le 14 juin, M. Jean Kaspar, secrétaire national de la CFDT. Dénonçant la « *véritable campagne idéologique menée par le CNPF contre la réduction de la durée du travail* », M. Kaspar, qui avait à ses côtés un dirigeant de la fédération allemande de la métallurgie, IG Metall, a souligné que la réduction de la durée du travail était « *un point de passage obligé* » de la négociation ouverte le 28 mai sur la flexibilité. « *Nous n'attendons pas du CNPF*, a-t-il précisé, *un accord interprofessionnel sur la réduction de la durée du travail, mais une volonté politique d'engager des négociations dans les branches et dans les entreprises à partir de l'obligation de négocier.* »

La CFDT, qui, avant le 28 mai, a « *pris des initiatives pour essayer de voir les convergences entre les organisations syndicales* », proposera le 25 juin au CNPF un plan de négociation afin que celle-ci soit limitée dans le temps sur environ deux mois et demi. En cas de refus du patronat d'avancer sur le temps de travail, elle demandera au gouvernement de prendre des mesures sur le repos compensateur, la durée maximale hebdomadaire et les heures supplémentaires.

Se basant sur une étude publiée en janvier-mars 1983 par la *Revue française des affaires sociales*, M. Kaspar a estimé que le coût du chômage représentait, en 1983, 259 milliards de francs (98,4 milliards à la charge de l'UNEDIC, 83,4 milliards représentant les pertes en recettes pour la Sécurité sociale, 36,7 milliards de francs les pertes fiscales, 40,5 milliards les coûts liés à la politique de l'emploi). « *Laisser filer le chômage*, a-t-il souligné, *c'est accepter de voir augmenter les impôts et les cotisations sociales.* » Il a dénoncé la « *simplification outrancière* » du CNPF quant à l'évaluation du coût de la réduction de la durée du travail pour les entreprises : « *Le passage de 39 heures à 35 heures signifie une augmentation théorique de 11,3 % de la masse salariale si cette réduction de la durée du travail est intégralement compensée par des emplois nouveaux. Dans la réalité, ce coût théorique est nettement diminué sous l'effet de deux éléments. Les embauches nouvelles concernent généralement des jeunes avec des classifications, des salaires de base, des primes inférieures aux niveaux moyens de l'entreprise. Ces embauches nouvelles ne correspondent jamais de façon mathématique au quota d'heures travaillées en moins par les autres salariés. En conséquence, le passage de 39 heures à 35 heures, avec des créations d'emplois et une compensation salariale intégrale se traduit généralement par une augmentation de la masse salariale qu'il est possible de situer aux environs de 5 % à 7 %.* » La CFDT se déclare prête à rechercher les moyens d'une atténuation de ce coût.

Nominations

● **M. PATRICK LUCAS**, président de la société de courtage d'assurances Gras Savoye, a été nommé président du Syndicat national des courtiers d'assurances et de réassurances (SNCAR), lequel regroupe environ huit cents courtiers.

● **JEAN-PIERRE CAPRON**, ancien directeur des carburants puis des hydrocarbures au ministère de l'industrie et de la recherche, récemment entré dans le groupe Thomson, occupera le 1er septembre prochain les fonctions de directeur du Plan, en remplacement de M. Denis Ranque, appelé à d'autres fonctions au sein de ce groupe.

INDUSTRIE

LES RÉACTIONS A L'AFFAIRE CREUSOT-LOIRE

M. Marchais : *Il faut refuser ce qui ne pourrait être qu'une prise en charge des pertes par la nation*

MM. Charles Fiterman et Georges Marchais ont participé, jeudi 14 juin, à Villejuif (Val-de-Marne), à un meeting au cours duquel ils ont évoqué, l'un et l'autre, la situation de Creusot-Loire. « *Voilà*, a dit M. Fiterman, *une direction d'un grand groupe, qui s'est montrée incapable de gérer ses entreprises de façon efficace, qui a, sans nul doute, commis des fautes (...). Au lieu d'assumer pleinement ses responsabilités, elle se tourne vers l'État, vers les contribuables, et tend la main, en demandant des milliards, avec un chantage à la clé : Ou vous casquez, ou je ferme Creuzot-Loire et mets trente mille salariés sur le pavé (...).*

« *Le comble de cette histoire, c'est que, en plus, ces messieurs nous disent : Payez, mais ne vous mêlez de rien ! Sinon, je crie à la nationalisation, à la perte de ma liberté. Comme si les nationalisations avaient pour objectif de boucher les trous de gestion des grands affairistes du privé ! Non, nous avons mieux à faire que cela.* »

M. Marchais a souligné, pour sa part, que le gouvernement avait adopté, dans cette affaire, « *une attitude de fermeté consistant, à la fois, à refuser ce qui ne pourrait être qu'une prise en charge des pertes par la nation, à exiger que les actionnaires privés participent au financement du groupe, à refuser son démantèlement* ». « *Il faut*, a-t-il dit, *persévérer en ce sens. Il est indispensable qu'un plan industriel précis, portant à la fois, sur les équipements du nucléaire et une diversification, soit établi, conditionnant des financements nouveaux.* »

La CGT propose une « table ronde »

Des débrayages par secteurs d'activités devraient avoir lieu, le 15 juin, sur les différents sites d'implantation de Creusot-Loire, au Creusot, à Châteauneuf, à Saint-Chamond et à Chalon, a annoncé, le 14 juin, la fédération métallurgie de la CGT. M. Serge Le Lay, son porte-parole, a déclaré par ailleurs que la CGT proposait « *la tenue d'une « table ronde » réunissant la direction du groupe Empain-Schneider, les principaux investisseurs concernés, les grands groupes industriels pouvant coopérer avec Schneider et les représentants des salariés* ». M. Le Lay a, d'autre part, précisé qu'il n'envisageait pas de négociations avec M. Didier Pineau-Valencienne, président-directeur général du groupe Creusot-Loire. « *Nous voulons des gens capables de mettre en application une autre politique que celle de la vente par appartements* », a-t-il dit, faisant allusion à la politique de démantèlement du groupe menée selon la CGT par la direction de Creusot-Loire. La centrale de M. Krasucki s'est déclarée favorable à l'intervention du groupe Suez à Creusot-Loire, telle que l'a proposée le gouvernement. Cette opération lui semble, en effet, « *de nature à régler les problèmes immédiats* ». Mais « *aucune solution ne sera possible, tant que M. Pineau Valencienne sera en place* », a ajouté M. Le Lay. Si la CGT reconnaît que le groupe Creusot entre dans son programme de nationalisations, elle affirme cependant aujourd'hui que ce problème n'est pas posé. Elle exige, en revanche, un plus grand contrôle des fonds publics investis dans les entreprises privées et une plus grande fermeté des pouvoirs publics.

D'autre part, sur Europe 1, jeudi 14 juin, M. Krasucki a déclaré « *qu'il fallait faire rendre gorge aux trois familles Empain, Schneider et De Wendel* ».

INQUIÉTUDE DES SOUS-TRAITANTS

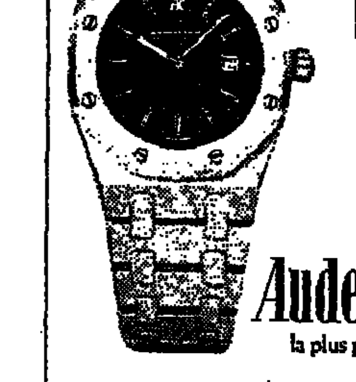
Une délégation d'entreprises sous-traitantes de Creusot-Loire, conduite par M. Thomas, président du SNPMI de Saône-et-Loire (Syndicat national de patronat moderne indépendant), a été reçue au ministère de l'industrie le 14 juin. Les PMI demandent la récupération immédiate de la TVA sur les factures en cours avec le groupe, le report de l'échéance de la taxe professionnelle du 15 juin et le non-paiement des charges sociales inhérentes aux affaires traitées avec Creusot-Loire. Les PMI s'estiment « *prises en otage dans la partie de bras de fer* » engagée entre l'État et les actionnaires du groupe.

M. Fabius, de son côté, ne se résigne pas à la faillite, qui serait « *un désastre pour la France* ». Il « *travaille toujours à une solution* », a-t-il indiqué devant la chambre de commerce américaine en France, sans vouloir en révéler la teneur.

LE RPR DÉNONCE LES INÉGALITÉS ENTRE LES GROUPES EN DIFFICULTÉ

La commission industrie du RPR, animée par MM. Michel Noir, Robert Galley, Pierre Weisenhorn, députés, Christian Poncelet, sénateur, déplore « *qu'aucune véritable discussion ne se soit ouverte, au cours des derniers mois, entre les pouvoirs publics et les dirigeants du groupe Creusot-Loire. Le gouvernement, en particulier, par ses atermoiements et par son incapacité à désigner un interlocuteur politique unique, s'est largement dérobé à ses responsabilités* ».

D'autre part, « *les inégalités de traitement faites entre les groupes en difficulté lui paraissent de plus en plus inacceptables* », et il cite notamment Boussac Saint-Frères et La Chapelle Darblay. La commission du RPR demande que le gouvernement arrête cette « *partie de bras de fer* ».



AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

LOCATEL

Une assemblée des actionnaires s'est réunie le mercredi 13 juin 1984, sous la présidence de M. Jacques Guggenheim.

Elle a fixé les conditions dans lesquelles la loi du 26 juillet 1983 sur la démocratisation du secteur public doit être mise en application dans la société et procédé à la modification corrélative de ses statuts avec effet au 4 septembre 1984.

Elle a élu administrateurs, représentant les actionnaires, pour un mandat de cinq ans à compter de cette date, MM. Michel Dubail, Jacques Guggenheim, Didier Lancrey-Javal, Michel Rapoport, Jacques Ronze, Paul Schnabeli, Jean Silvere, François Toutain, Christian Valensi et la société Eurafrance.

L'assemblée a enfin décidé de mettre les statuts de la société en harmonie avec l'article 94-II de la loi de finances pour 1982 et le décret du 2 mai 1983 relatifs à la dématérialisation des titres.

ENELFI-BRETAGNE

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 13 juin 1984 sous la présidence de M. Michel Mauchant, a approuvé les comptes de l'exercice 1983, qui se soldent par un bénéfice net de 13 405 833 F contre 11 384 321 F en 1982, le résultat net des opérations courantes ayant été de 8 674 543 F contre 7 899 794 F, et le résultat net des opérations en capital de 4 651 190 F contre 3 262 878 F.

L'assemblée générale a fixé le dividende, qui sera mis en paiement le 2 juillet 1984, à 9,50 F net par action (14,25 F avoir fiscal compris), soit une distribution de 8 213 431 F, en augmentation de 5 % conformément à la recommandation ayant limité à ce niveau cette année la majoration des dividendes.

En ce qui concerne l'exercice en cours, le président a donné des indications sur la progression des revenus des participations, tant en France qu'au Maroc, l'accroissement des profits obtenus dès à présent de la gestion du portefeuille de titres cotés et l'augmentation prévisible, dans les conditions actuelles, du bénéfice net à fin 1984. Il a également souligné l'élargissement du marché du titre ENELFI-BRETAGNE à la Bourse de Paris et la hausse des cours de ce titre, dont le rendement est de l'ordre de 11 % au niveau du dividende mis prochainement en distribution.

COFIROUTE
(Compagnie financière et industrielle des autoroutes)

Souhaitant faire coïncider avec l'assemblée approuvant les comptes du dernier exercice la fin de ses fonctions de président du conseil d'administration, M. Pierre Chatenet a résigné celles-ci au conseil tenu le 14 juin à l'issue de l'assemblée approuvant les comptes de l'exercice 1983, devançant de quelques mois la limite d'âge statutaire.

Le conseil, à l'unanimité, a désigné M. Henri Cyna, jusqu'alors vice-président-directeur général, pour exercer les fonctions de président.

Le conseil a nommé président d'honneur M. Pierre Chatenet, qui demeure administrateur.

Agé de cinquante-neuf ans, ancien élève de l'Ecole polytechnique et ingénieur des Ponts et chaussées, M. Henri Cyna, après avoir quitté l'administration en 1964 pour assurer des fonctions de direction à la société anonyme des Monoprix, est entré en 1970 dans la société Cofiroute, le jour même de sa constitution.

Il y a occupé successivement les postes de directeur général adjoint et de directeur général. Il en est administrateur et vice-président depuis 1980.

PECHELBRONN
acquiert la majorité du capital de la compagnie d'assurances britannique Bishopsgate

Pechelbronn vient de signer un accord avec Inchcape PLC qui, sous réserve de l'approbation des autorités de tutelle, modifie leurs participations respectives dans la compagnie de courtage Bain-Dawes PLC et dans la compagnie d'assurances Bishopsgate Insurance PLC.

Aux termes de cet accord, Inchcape, qui possède 80 % du capital de Bain Dawes, acquiert les 20 % détenus par Pechelbronn.

En échange, Pechelbronn reçoit 70 % de Bishopsgate, dont sa filiale Préservatrice Foncière TIARD détient déjà 12,5 %.

Le solde, soit 17,5 %, reste propriété du groupe Inchcape par l'intermédiaire de Bain Dawes PLC.

Préservatrice Foncière renforce ainsi sa présence sur le marché britannique de l'assurance « dommages ».

ROUSSELOT

L'assemblée générale extraordinaire s'est réunie le 12 juin 1984 sous la présidence de M. Paul Berthier.

Les actionnaires ont voté en faveur des résolutions qui leur ont été proposées. Ils ont ainsi décidé :

1° la mise en harmonie des statuts avec les nouvelles dispositions légales réglementant les sociétés ;

2° l'autorisation donnée au conseil de la société d'augmenter le capital social sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, jusqu'à un montant maximal de 120 000 000 de francs.

L'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue immédiatement après a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1983.

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe Rousselot s'est élevé à 2 663,7 MF, en augmentation de 13,30 % par rapport à l'exercice précédent. Le résultat net consolidé s'est élevé à 61,5 MF contre 39,6 MF en 1982, soit une hausse de 55 %. La marge brute d'autofinancement a atteint 166,5 MF contre 166,2 MF.

Pour Rousselot SA, l'exercice s'est soldé par un bénéfice net de 31,7 MF contre 32,9 MF en 1982.

L'assemblée a décidé la mise en paiement le 16 juillet 1984 du coupon n° 11, d'un montant de 21 F, qui, augmenté de l'avoir fiscal, correspond à un revenu global de 31,50 F.

En outre, chaque actionnaire bénéficie d'une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions. L'option s'exercera du 13 juin au 12 juillet 1984 inclus.

Le prix d'émission des actions distribuées en paiement du dividende est fixé à 95 % de la moyenne des vingt dernières bourses diminuée du montant net du dividende, soit 825,16 F. Après le 12 juillet, le dividende sera payé exclusivement en numéraire.

L'assemblée a nommé en qualité d'administrateurs MM. Paul Berthier, Raymond Ortal, Jacques Puechal, Antoine Saglier, René Santier, Pierre-Marie Valentin et les sociétés Atochem, GAN Vie, Société nationale Elf-Aquitaine, Union d'études et d'investissements.

Le président a indiqué que les résultats des cinq premiers mois ont été satisfaisants. L'activité a été très soutenue, notamment pour la division gélatines, protéines et corps gras, qui enregistre une progression sensible de ses ventes par rapport à l'année précédente.



IMÉTAL
Assemblée générale

Les actionnaires d'Imétal, réunis le 14 juin sous la présidence de M. Bernard de Villemejane, ont approuvé les comptes de l'exercice 1983, qui se soldent par une perte de 363 904 502 F et imputent celle-ci sur le poste « Autres réserves », qui s'établit désormais à 127,3 millions de francs. L'assemblée a nommé administrateur M. Charles Lejeune et renouvelé le mandat des autres administrateurs pour la durée statutaire d'un an.

Commentant les diverses opérations de restructuration intervenues en 1983, M. de Villemejane a tout d'abord rappelé que la société devrait assurer sur ses moyens propres le service d'une dette à moyen terme de 200 MF, qui était antérieurement portée par la société Le Nickel, et celui d'un prêt participatif à quinze ans de 220 MF qu'elle a souscrit pour acquérir les participations de Penarroya dans Mokta et Minemet.

S'agissant des activités du premier semestre de l'année, M. de Villemejane a confirmé le redressement des résultats de Penarroya et Copperweld, la poursuite des contributions positives de Minemet, de Cookson et des secteurs matériaux de construction, minerais de fer et de manganèse aux résultats d'ensemble, et la conjoncture plus ralentie de l'uranium pour la compagnie française de Mokta. Au total, le président estime que les résultats consolidés du groupe Imétal pour le premier semestre 1984 devraient enregistrer un solde nettement positif.

CESSATION DE GARANTIE

Le Crédit du Nord, société anonyme de banque au capital de 630 484 050 F, dont le siège social est à Lille (Nord), 28, place Rihour, et le siège central à Paris-9e, 6 et 8, boulevard Haussmann, et l'agence à Paris-11e, 101, avenue Philippe-Auguste, fait savoir que la garantie dont bénéficiait, depuis le 19 juin 1973 :

– M. Albert Gérard, demeurant 20, rue Amédée-Labry à Figeac (46), inscrit sur la liste des conseils juridiques du ressort du tribunal de grande instance de Cahors, cessera à l'expiration d'un délai de trois jours à compter de la date de la présente publication conformément aux dispositions de l'article 22 du décret 72-671 du 13 juillet 1972.

Les personnes qui auraient néanmoins effectué entre les mains de M. Albert Gérard des versements de fonds ou remise d'effets ou valeurs à l'occasion des actes et des opérations accomplis dans l'exercice de sa profession sont informées que leurs créances nées antérieurement à la cessation de garantie sont susceptibles de demeurer converties par le Crédit du Nord, à condition d'être produites dans un délai de trois mois à compter de la présente publication (article 23 du décret susvisé).

La présente publication n'emporte aucune appréciation concernant la solvabilité et l'honorabilité de M. Albert Gérard.

(Publicité)

CONTOURNEMENT DE L'AGGLOMÉRATION NANTAISE ROCADE OUEST DE NANTES ET FRANCHISSEMENT DE LA LOIRE A CHEVIRÉ

Une enquête portant à la fois sur l'utilité publique du projet de construction de la rocade ouest de Nantes entre la route de Pornic (CD 723) et la voie rapide des quartiers ouest (CD 201), section « La Bouvre-Le Moulin-Neuf », comprenant le franchissement de la Loire à Cheviré, sur les communes de Bouguenais, Nantes et Saint-Herblain et l'attribution du caractère de voie express, vient d'être prescrite par arrêté préfectoral du 5 juin 1984.

Elle se déroulera pendant quatre-vingt-dix jours consécutifs, du 25 juin au 22 septembre 1984 inclus. Un dossier d'enquête est cependant accessible dès maintenant à quiconque en fait la demande à la préfecture de Loire-Atlantique.

La commission d'enquête sera constituée par :
- M. Jacques d'Utray, chef des services techniques EDF, en retraite, demeurant 24, boulevard Pierre-de-Coubertin à Nantes, président ;
- M. Paul Bignet, secrétaire général honoraire de la ville de Nantes, demeurant 39, rue de la Mélinière à Nantes ;
- M. Yves Huteau, sabotier, président de la Chambre des métiers de Loire-Atlantique, demeurant à Saint-Simon, à La Chapelle-Basse-Mer.

Le siège principal de l'enquête sera situé à la préfecture de la Loire-Atlantique.

Le dossier d'enquête y sera mis à la disposition du public du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures, ainsi que les samedis 8 et 22 septembre, de 8 heures à 12 h 30, sauf le mercredi 15 août, jour férié.

Il pourra en outre être consulté pendant l'enquête :
- à Nantes, au local tenant lieu de mairie annexe pendant la durée de l'enquête, situé place du Commerce, où les maquettes du projet, un montage audiovisuel ainsi que des panneaux explicatifs seront présentés au public : du lundi au vendredi, de 11 heures à 15 heures et de 16 heures à 18 heures, ainsi que les samedis 7 juillet et 22 septembre, de 10 heures à 18 heures, sauf le mercredi 15 août, jour férié ;
- à Bouguenais, à la mairie : du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, ainsi que les samedis 30 juin et 8 septembre, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, sauf le mercredi 15 août, jour férié ;
- à Saint-Herblain, à la mairie (bâtiment des services techniques) :
- du lundi au vendredi, de 9 heures à 17 h 30 sans interruption, ainsi que le samedi 8 et le dimanche 9 septembre, de 9 heures à 17 h 30, sauf le mercredi 15 août, jour férié.

Durant cette période, les personnes désireuses de faire connaître leurs observations pourront soit les consigner sur les registres d'enquête ouverts à la préfecture et dans chacune des mairies désignées, soit les adresser par écrit à la commission d'enquête aux mêmes lieux.

Au besoin, ces personnes pourront être reçues par la commission d'enquête :
- à la préfecture de Loire-Atlantique : les 24 juillet et 18 septembre, de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures ;
- à Nantes, place du Commerce : les 23 juillet et 17 septembre, de 11 heures à 15 heures et de 16 heures à 18 heures, le 22 septembre, de 10 heures à 18 heures ;
- à Bouguenais, à la mairie : les 25 juillet et 19 septembre, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures :
- à Saint-Herblain, à la mairie (bâtiment des services techniques) : les 26 juillet et 20 septembre, de 9 heures à 17 h 30.

Après avoir examiné les observations consignées et annexées au registre d'enquête et entendu toutes les personnes intéressées, la commission d'enquête établira un rapport faisant état de ses conclusions.

Une copie de ce rapport sera déposée à la préfecture de Loire-Atlantique, aux mairies de Bouguenais, Nantes et Saint-Herblain.

Toute personne concernée pourra demander au commissaire de la République communication de ces conclusions ainsi que des réponses du maître de l'ouvrage aux observations formulées lors de l'enquête.

L'information du public sera d'autre part assurée par l'affichage à chacune des mairies concernées du présent avis et de l'arrêté préfectoral prescrivant l'enquête.

ÉTRANGER

CINQ SEMAINES DE GRÈVE DANS LA MÉTALLURGIE EN RFA

L'industrie automobile perd 1,5 milliard de francs par jour

Bonn. – Aucune solution n'est encore en vue, en Allemagne fédérale, dans le conflit des trente-cinq heures, qui termine sa cinquième semaine dans la métallurgie et sa dixième dans l'imprimerie. Pour ce dernier secteur, la présence d'un médiateur, M. Kurt Biedenkopf, l'un des principaux dirigeants de l'aile gauche de la démocratie chrétienne, a permis, semble-t-il, d'aller plus au fond, sans toutefois dégager de porte de sortie sur la question essentielle.

Dans une branche comme dans l'autre, on continue, en effet, à s'opposer sur le principe d'une réduction générale du temps de travail, le patronat proposant seulement une diminution pour certaines catégories de salariés. Alors que les grèves tournantes se poursuivent dans l'imprimerie, l'ajournement des négociations, le 13 juin, dans la métallurgie a provoqué un nouveau durcissement patronal. Les lock-out s'étendront à partir de la semaine prochaine dans les deux régions officiellement frappées par le conflit, le Bade-Wurtemberg et la Hesse, à toutes les entreprises de plus de mille salariés. Ils n'affectaient jusqu'à présent que les entreprises de plus de deux mille salariés, soit environ quatre-vingt-dix mille personnes. Les instances dirigeantes du syndicat IG-Metall se réunissaient, vendredi matin 15 juin à Francfort, pour répondre à une proposition patronale de faire appel, dans la métallurgie également, à un médiateur. Mercredi, IG-Metall avait appelé ses adhérents à marquer leur détermination à poursuivre la lutte, soit en participant à des meetings, soit, pour ceux dont les entreprises fonctionnent encore, en arrêtant le travail pendant deux heures.

Correspondance

Dans l'ensemble de l'Allemagne, *près de quatre cent mille personnes* sont aujourd'hui touchées d'une *manière ou d'une autre par* le conflit de la métallurgie. Les pertes pour l'automobile et ses sous-traitants sont estimées à environ 500 millions de deutschemarks (1,5 milliard de francs) par jour. Avec un chiffre d'affaires de 155 milliards de deutschemarks par an, l'industrie automobile représente à elle seule 10 % du produit social brut de la RFA. D'un constructeur à l'autre les effets se font durement ressentir, même si l'impact exact sur l'économie du pays reste difficile à déterminer.

Chez BMW et Mercedes Benz, les deux premières firmes touchées par les grèves, les lock-out et les mises en chômage technique, les chaînes de production sont arrêtées depuis *le 17 mai* dernier. Mercedes produit en temps normal 2 200 voi*tures et 600 véhicules utilitaires* par jour, BMW 2 000 voitures et 150 *motos. Dans le cas de Mercedes*, la perte de chiffre d'affaires est estimée à 120 millions de deutschemarks par jour. Pour sa part, Porsche s'est arrêté de produire le 22 mai dernier, mettant à pied trois mille de ses six mille salariés faute de pièces détachées.

Chez Opel, *l'activité a cessé* depuis plus de trois semaines à Russelsheim (Hesse), la *principale* usine du groupe en RFA. Dans les deux autres usines du groupe, une partie de l'activité a pu être maintenue jusqu'à présent : à Bochum, dix mille des dix-huit mille employés continuent de produire des pièces détachées pour les Kadett, et, à Kaiserslautern, deux mille des six mille cinq cents employés travaillent encore sur les presses et les chaînes de montage de moteurs. La perte de production est cependant estimée, pour l'ensemble du groupe, à soixante-dix mille véhicules et plus de 1 milliard de deutschemarks de chiffre d'affaires depuis le début de la crise.

La situation est sensiblement différente chez Volkswagen et Ford. La production est totalement arrêtée chez Volkswagen, qui produit 5 000 véhicules par jour en temps normal, depuis le 29 mai dernier seulement. Cinquante-huit mille personnes sur les cent treize mille qu'emploie le groupe ont cessé de travailler, mais la plupart ont eu la possibilité de partir en vacances, et la direction espère encore pouvoir rattraper plus tard le temps perdu.

Chez Ford, enfin, six mille des quarante-huit mille salariés ont été mis en congé du 7 au 15 juin : mais une partie de la production (3 600 *véhicules par jour en temps* normal), notamment celle des Escort, Transit et Sierra, continue d'être assurée. Ford bénéficie d'un réseau de sous-traitants internationaux diversifié qui lui a permis de résoudre les problèmes d'approvisionnement en pièces détachées que rencontraient ses concurrents en Allemagne.

D'un constructeur à l'autre les craintes de voir la concurrence, notamment japonaise, bénéficier de la *situation pour accroître sa part* de marché intérieur font l'objet d'esti*mations prudentes. Si on reconnaît* chez Volkswagen que le risque est réel, il n'est pas perçu comme immédiat chez Opel. On indique que les stocks, sauf pour quelques modèles, sont encore bien fournis et on espère *pouvoir s'en tirer sans trop de pro*blèmes, si le conflit ne dure pas trop longtemps. En revanche, certains constructeurs comme BMW redoutent de perdre une partie de leurs marchés à l'étranger. BMW estime ainsi avoir d'ores et déjà raté la saison des *motos* de grosse *cylindrée* aux Etats-Unis.

HENRI DE BRESSON.

Congé forcé en Autriche

De notre correspondante.

Vienne. – La grève dans la métallurgie de RFA a de plus en plus de répercussions sur les sous-traitants autrichiens de l'in*dustrie automobile ouest*-allemande. Ainsi les usines de BMW à Steyr, en Styrie, qui emploient 1 300 personnes pour la production de moteurs, ont fermé leurs portes le 12 juin faute de pièces détachées. A *Vienne, General Motors, égale*ment producteur de moteurs destinés à l'exportation, et employeur de quelque 2 500 personnes, a mis plus de 1 500 ouvriers et employés au chômage partiel. Il s'ajoute environ 900 *personnes travaillant* dans de petites entreprises de ce secteur, qui se trouvent soit en « congé », soit au chômage partiel.

Les sous-traitants autrichiens – à l'exception des deux producteurs de moteurs BMW et General Motors – produisent essen*tiellement des pneus, différentes* pièces détachées en métal et des jantes. Ils ont, en 1983, réalisé 10 milliards de schillings (4 milliards de francs) de chiffre d'af*faires. Ces quelque 300 petites* et moyennes entreprises emploient environ 5 000 personnes.

La situation des salariers touchés est incertaine, mais, grâce aux subventions publiques, les entreprises continuent à payer les salaires. Quand cela était possible, l'entreprise a accepté *d'avancer les congés. Toutefois* le gouvernement a dû intervenir *dans de nombreux cas et dé*pense actuellement 2 millions de schillings environ par semaine pour rembourser aux entreprises les coûts salariaux des ouvriers en congé forcé. Ainsi le chômage partiel chez General Motors, sub*ventionné par le gouvernement à* concurrence de 50 % environ, a coûté jusqu'à présent quelque 18 millions de schillings.

WALTRAUD BARYLI.

FAITS ET CHIFFRES

● **La CGC relance son appel au consensus national. –** Dans la « Lettre confédérale », M. Paul Marchelli, président de la CGC, réitère l'appel formulé en vain en juin 1983 d'un armistice social : « *Nous sommes prêts à comprendre la nécessité du débat de politique politicienne*, écrit-il, *mais, à trois jours d'une élection importante, nous devons insister avec le maximum de solennité sur le fait que le bateau français est en train de couler et qu'il est peut-être temps de s'en apercevoir et de ranger les couteaux au vestiaire. L'année dernière, à la même époque, nous avons lancé un appel au consensus national, à toutes les composantes socio-économiques et à tous les responsables politiques du pays. Nous renouvelons cet appel en espérant ne pas avoir à recommencer en juin 1985.* »

● **Protectionnisme américain après l'acier, le cuivre. –** Comme pour l'acier (*le Monde* du 14 juin), la Commission internationale du commerce, organisme du ministère américain du commerce, juge que les importations de cuivre aux Etats-Unis portent atteinte aux producteurs américains. Elle recommande au président Reagan de prendre des mesures protectionnistes. Les Etat-Unis importent 26 % de leur consommation de cuivre estimée à 1,55 million de tonnes. – (*AFP*).

● **Légère baisse de la production américaine de blé prévue pour 1984. –** La production américaine de blé d'hiver a accusé une baisse de 1 % cette année par rapport à la récolte de l'année précédente, atteignant 1,97 milliard de boisseaux (1), selon les estimations publiées lundi par le ministère américain de l'agriculture.

La récolte d'hiver (plantée en automne et récoltée l'été suivant), représente environ trois quarts de la production totale de blé. Le rendement *moyen* par acre a *diminué*, revenant de 41,8 boisseaux en 1983 à 38,2 boisseaux pour cette année. – (*AFP*).

(1) 1 boisseau = 12,5 litres.

● **Volkswagen arrête la production de la Rabbit aux Etats-Unis. –** Volkswagen of America a annoncé, le 14 juin, l'arrêt de la production de *la Rabbit*, lancée il y a *six ans* aux Etats-Unis. La filiale américaine du constructeur allemand a, en effet, entamé les travaux de remodelage de son usine de Pittsburgh pour y lancer un nouveau modèle. – (*AFP*.)

● **Esso va investir 1 milliard de francs dans la Brie. –** Esso-France va devoir investir plus de 1 milliard de francs pour porter la production de Chaunoy dans la Brie de 250 000 tonnes en 1984 à 500 000 tonnes en 1986.

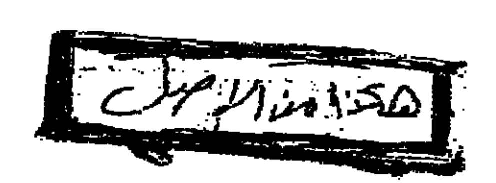
LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	8,3715	8,3735	+ 45	+ 90	+ 105	+ 155	+ 55	+ 195
$ can.	6,4396	6,4426	+ 17	+ 62	+ 65	+ 112	– 25	+ 142
Yen (100) ...	3,6107	3,6132	+ 170	+ 195	+ 365	+ 392	+ 1065	+ 1135
DM	3,0749	3,0765	+ 158	+ 180	+ 330	+ 360	+ 940	+ 1005
Florin	2,7299	2,7313	+ 130	+ 152	+ 280	+ 305	+ 795	+ 855
F.B. (100) ...	15,0919	15,0996	+ 80	+ 195	+ 175	+ 310	– 25	+ 360
F.S.	3,6850	3,6886	+ 230	+ 260	+ 480	+ 527	+ 1450	+ 1535
L (1 000) ...	4,9470	4,9496	– 150	– 75	– 265	– 190	– 870	– 780
£	11,5862	11,5948	+ 280	+ 360	+ 585	+ 685	+ 1540	+ 1780

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	10 7/8	11 1/4	11 1/16	11 7/16	11 3/16	11 9/16	12 1/16	12 7/16
DM	5 1/4	5 5/8	5 3/8	5 3/4	5 1/2	5 7/8	5 15/16	6 5/16
Florin	5 1/2	6	5 3/4	6 1/8	5 7/8	6 1/4	6 1/4	6 5/8
F.B. (100) ..	10 3/4	11 1/4	11	12	11 1/8	12	11 7/8	12 7/8
F.S.	2 1/2	3 1/4	3 7/8	4 1/4	3 7/8	4 1/4	4 3/16	4 9/16
L (1 000) ..	14 5/8	15 5/8	14 1/2	15 1/2	14 1/2	15 1/2	15 1/2	16 1/2
£	8 1/2	9	8 13/16	9 3/16	9	9 5/8	9 9/16	9 15/16
F. franç. .	12 1/8	12 3/8	12	12 1/2	12 1/2	13	13 3/4	14 1/4

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.



MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

15 juin

Forte baisse : – 1,6 %

« Le marché est baissier, et les ordres de vente, qui n'ont pas été exécutés la veille, lorsque l'indicateur instantané est resté coi, devraient peser sur la cote », pronostiquait un professionnel. De fait, cet indice du marché parisien, qui perdait plus de 1 % d'emblée, devait reculer jusqu'à 1,6 % à l'approche de la clôture, sous l'effet de dégagements concernant l'ensemble des compartiments. De nombreux titres reculaient alors de 4 % à 5 %, parmi lesquels se retrouvait CGIP, Synthelabe, Primagaz, Midland Bank, Printemps, Fives-Lille, Chargeurs, Alsthom et Thomson-CSF.

En sens contraire, les boursiers devaient écarquiller les yeux pour déceler la valeur qui avait échappé au laminoir. Une fois de plus, ce fut Viniprix qui devait se hisser en tête des plus fortes hausses avec un gain – fort modeste – de 2,6 %, qui viennent toutefois s'ajouter aux quelque 15 % engrangés au cours des deux précédentes séances. A quelque distance, Codetel met également 2 %, à son actif mais on tombe tout de suite après au-dessous du seuil de 1 % de hausse avec Imétal, Saupiquet, Cedis, TRT et Moët-Hennessy.

Les valeurs étrangères ne sont pas mieux loties puisque seules Quilmes et American Express gagnent finalement un peu moins de 1 %. Le refroidissement général est naturellement imputable en grande partie au nouvel accès de mauvaise humeur de Wall Street et l'annonce d'une hausse modérée des prix de détail en France n'a pas réchauffé l'atmosphère.

Sur le marché de l'or, le métal fin a régressé de 376 à 373,90 dollars l'once dans la City. A Paris, le lingot a perdu 300 F, à 101 000 F et le napoléon 6 F, à 625 F.

Alors que la monnaie américaine remontait à 8,4150 F, en hausse de près de 1 % sur la veille, le dollar-titre reculait à 9,59/62 F contre 9,70/75 F jeudi.

NEW-YORK

Nouveau repli

Poussé à la baisse par le compartiment des ordinateurs et des valeurs de haute technologie, dans le sillage d'IBM, le marché new-yorkais a chuté à son plus bas niveau depuis près d'un an et demi, pour s'établir à 1 097,61 (moins 12,92 points), enfonçant le plancher des 1 100 points comme le prévoyaient nombre de familiers du Big Board. En tête des valeurs les plus actives de la séance, avec 1,67 million de titres échangés, IBM a reculé de 3 5/8e de point, à 100 3/4, ce qui porte à plus de 30 points sa chute en un an. Depuis quelque temps déjà, le numéro un mondial de l'informatique doit faire face à des critiques, notamment à propos de son PCJ, la version moins coûteuse de son ordinateur personnel, et la récente annonce d'une baisse du prix de ses ordinateurs personnels n'a pas été particulièrement bien accueillie dans la communauté boursière.

Par ailleurs, les derniers propos de M. Paul Volcker ne prêtent guère à l'optimisme. Le président de la Réserve fédérale a, en effet, indiqué devant une sous-commission bancaire du Sénat que les taux d'intérêt, selon lui, devraient continuer à grimper si un accord n'intervient pas au plus vite sur le problème crucial du déficit budgétaire, celui-ci devant *impétativement être réduit de quelque* 140 milliards de dollars en trois ans. Dans ce contexte, les replis l'ont emporté sur les gains *dans la proportion de deux contre un*, le volume des échanges remontant à 79,12 millions d'actions, contre 67,15 millions la veille.

VALEURS	Cours du 14 juin	Cours du 15 juin
Alcoa	33	32 3/4
A.T.T.	15 5/8	15 5/8
Boeing	42	41 3/4
Chase Manhattan Bank	37 1/8	36 3/8
Du Pont de Nemours	46 1/2	45 1/4
Eastman Kodak	65 1/2	65 3/4
Exxon	40 1/8	40 1/8
Ford	36 3/4	35 1/2
General Electric	52 7/8	52 3/4
General Foods	53 1/4	53
General Motors	64 5/8	62 3/4
Goodyear	24 5/8	24 1/4
I.B.M.	104 3/8	100 3/4
I.T.T.	33 7/8	32 1/2
Mobil Oil	26 1/4	26 1/4
Pfizer	32 1/4	32 1/8
Schlumberger	47 1/2	46 5/8
Texaco	33 3/4	33 1/2
U.A.L. Inc.	33 3/8	33 1/8
Union Carbide	50 1/2	49 1/2
U.S. Steel	26 3/8	25 7/8
Westinghouse	21 3/4	21 1/2
Xerox Corp.	36 1/2	36 1/8

LA VIE DES SOCIÉTÉS

GÉOPHYSIQUE. – La Compagnie générale de géophysique fait état, pour l'exercice 1983, d'un bénéfice net consolidé en forte baisse, à 133,4 millions de francs, contre 345,1 millions pour le précédent exercice, sur un chiffre d'affaires tombé de 3,2 à 2,7 milliards de francs, le montant du dividende net étant porté à 25 F. Pour le premier trimestre en cours, les comptes consolidés font ressortir un résultat d'exploitation de 55 millions de francs et un résultat net de 25 millions (contre un bénéfice net de 54 millions pour la même période de 1983) sur un chiffre d'affaires de 715 millions (contre 622 millions). Pour l'ensemble de l'année en cours, la société prévoit une amélioration progressive de sa rentabilité en raison des « aspects encourageants » du marché.

HERVILLIER. – Introduits le 14 juin sur le second marché de la Bourse de Lille, les Etablissements Hervillier, filature de laines peignées, ont donné lieu à l'établissement d'un cours officiel de 600 F, alors que le prix d'offre minimum était de 500 F. Au total, 1,07 million de titres étaient demandés face à 60 480 actions offertes.

ROBERTET. – Les actions de la société Robertet SA, dont le siège se trouve à Grasse (Alpes-Maritimes), seront introduites le 26 juin sur le second marché de la Bourse de Paris au prix d'offre unitaire minimal de 300 F. L'opération est conduite par le Crédit commercial de France, la Société privée de gestion et de conseil et la charge d'agent de change Dufour, Kofler, Lacarrière SA.

SOURIAU. – Considérée comme l'une des principales entreprises mondiales de connexion professionnelle, la société Souriau fera son apparition le 26 juin sur le second marché de la Bourse de Paris sous la forme de 149 600 actions de 25 F nominal proposées au public au prix minimum de 350 F. Cette société, qui sera présentée en Bourse par la Banque nationale de Paris, le Crédit industriel et commercial Paris et la charge d'agent de change Schelcher, Dumont, Prince SA, emploie plus de 3 500 personnes. Elle réalise, dans une dizaine d'unités de production (dont quatre à l'étranger), un chiffre d'affaires qui a atteint 1,08 milliard de francs en 1983, permettant de dégager un bénéfice net consolidé de 45,5 millions de francs. Le capital de cette société est actuellement réparti entre le groupe PJ Souriau (50 % environ), le groupe Mme Charles (36,25 %) et divers actionnaires, dont des cadres dirigeants de l'entreprise.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 29 déc. 1983)

	13 juin	14 juin
Valeurs françaises	119	118,8
Valeurs étrangères	89,8	99,1

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 31 déc. 1981)

	13 juin	14 juin
Indice général	169,6	169,5

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 15 juin .... 12 1/4 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	14 juin	15 juin
1 dollar (en yens)	231,97	231,70

BOURSE DE PARIS — Comptant — 15 JUIN

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	....	2 123
5 %	....	1 868
3 % amort. 45-54	....	2 623
Emp. 7 % 1973	9799	..
Emp. 8,80 % 77	117 30	0 579
9,80 % 78/93	89 85	9 104
8,80 % 78/86	92 30	4 496
10,80 % 79/94	92 70	8 439
13,25 % 80/90	101 05	0 472
13,80 % 80/87	102 38	9 200
13,80 % 81/99	101 32	6 789
16,75 % 81/87	109 90	12 814
16,20 % 82/90	110 50	6 881
16 % juin 82	110 75	0 307
E.D.F. 7,8 % 61	138 10	6 056
E.D.F. 14,5 % 80-92	101 90	0 644
Ch. France 3 %	122	..
CNB Bques janv. 82	102 15	6 092
CNB Paribas	102 40	8 092
CNB Suez	102 38	6 092
CNI janv. 82	101 96	6 092

Obligations convertibles

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
B.S.N. 10,50 % 77	2700	2695
Carrefour 6,75 % 77	338	338 50
Interbail (obl. conv.)	254	....
Lafarge 6 % 72	349	347
Martel 8,75 % 70	1810	....
Michelin 5,50 % 70	646 20	....
Moët-Henness. 6 % 77	1850	....
Pétr. (Fse) 7,50 % 79	282 50	280
Peugeot 6 % 70-75	370	....
SCREG	177	....
Télém. 7 % 74	180	175
Thom.-CSF 8,9 % 77	313	....

Actions au comptant

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	46 50	47
A.G.F. (St Cent.)	363	363
A.G.P. Vie	5600	5700
Agr. Inc. Madag.	76	77
Allobroge	290	....
Amrep	78 50	75 40 o
André Roudière	144 10	144 50
Applic. Hydraul.	278	289 d
Arbel	30	31 20
[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Delalande S.A.	750	....
Delmas-Vieljeux	741	770
Dév. Rég. P.d.C (Li)	111	115
Didot-Bottin	660	650
Dist. Indochine	484 10	....
Drag. Trav. Pub.	245	242
Duc-Lamothe	150	....
Eaux Bass. Vichy	1120	1130
Eaux Vittel	921	939
Ecco	2600	2600
Economats Centre	468	....
Electro-Banque	247	247
Electro-Financ.	475	....
Elf-Antargaz	171	....
E.L.M. Leblanc	799	....
Enelf-Bretagne	130	....
Entrepôts Paris	280	254
Epargne (B)	1200	1200 d
Epargne de France	322	....
Escaut-Meuse	401	395
Eurocom	580	576
Europ. Accumul.	31 20	31
Eternit	405	407
Félix Potin	1065	1072
Ferm. Vichy (Ly)	106	....
Finalens	101	98 60
FIPP	123	....
Fnac	261 50	261 50
Focep (Chât. eau)	1000	1000
Foncière (Cie)	197 90	....
Fonc. Agache-W.	166 20	169 90
Fonc. Lyonnaise	1790	....
Foncina	171 40	173
Forges Gueugnon	14	....
Forges Strasbourg	148 40	146 50
Forinter	1150	1140
Fougerolle	66	63 40
France I.A.R.D.	121 50	120
France (La)	802	801
Frankel	187 70	189
Fromageries Bel	790	780
From. Paul Renard	440	422 o
GAN	655	664
Gaumont	503	500
Gaz et Eaux	1297	....
Gerwrain	110	....
Gér. Arm. Hold.	26 60	....
Gerland (Ly)	576	570
Gévelot	272 40	269
Gr. Fin. Constr.	213	....
Gds Moul. Corbeil	74	77
Gds Moul. Paris	315	....
Groupe Victoire	752	770
G. Transp. Ind.	178 40	179 80
Hutchinson	562	448 o
Hydro-Energie	214	243 50
Hydroc. St-Denis	41 80	45 d
Immindo S.A.	210	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Mineral-Ressourc.	80 50	80 05
Nat. Nederlanden	641	....
Noranda	149 40	....
Olivetti	23 35	22 80
Pakhoed Holding	191	190 10
Pfizer Inc.	315	313
Phoenix Assuranc.	84	....
Pirelli	11 20	11
Procter Gamble	490	....
Ricoh Cy Ltd	38 10	38 10
Rolinco	184	180
Robeco	187	183
Rodamco	439	425
Shell fr. (port.)	93	....
S.K.F. Aktiebolag	198	213
Sperry Rand	370	364
Steel Cy of Can.	178	....
Stilfontein	148	151
Sud. Allumettes	267	....
Tenneco	393	....
Thorn EMI	98 90	95 o
Thyssen c. 1 000	280	....
Torny indust. inc	17 10	17
Vieille Montagne	585	....
Wagons-Lits	335	....
West Rand	82 60	82 55

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Guy Degrenne	760	770
Marin Immobilier	1695	1700
Métallurg. Minière	176	189
M.M.B.	255 30	249
Novotel S.I.E.H.	1660	....
Om. Gest. Fin.	250	....
Petit Bateau	430	447 20
Petrofigaz	538	547
Poron	471	472
Salomon	1320	1310
S.C.G.P.M.	275	275
Far East Hotels	1 04	1 01
Sofibus	214	213
Sovac	515	515
Zodiac	1210	1205

SECOND MARCHÉ

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P.-R.D.	1655	....
C.D.M.E.	528	....
C. Equip. Elect.	246	245
Dafsa	322	315
Dauphin O.T.A.	1605	1620

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alser	201	210 d
Cellulose du Pin	29	28 90
C.G.M.	3 70	3 90
C. Sabl. Seine	116	....
Coparex	527	530
Dunlop	13	11 o
F.B.M. (Li)	70	3 50 o
La Mure	58 10	....
Pronuptia	130	133
Rorento N.V.	621	619
Sabl. Morillon Corv.	129	....
S.K.F. (Applic. méc.)	80	....
S.P.R.	146	144
Total C.F.N.	47	....
Ufinex	284 50	282 20

SICAV 14/6

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net	VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Actions France	222 92	212 81	Japacic	103 84	99 13
Actions-Investiss.	255 31	243 73	Laffitte-crt-terme	110494 78	110494 78
Actions sélectives	328 26	313 37	Laffitte-Expansion	615 14	587 26
Aedificandi	350 26	334 38	Laffitte-France	199 13	190 08
A.G.F. 5000	243 58	232 53	Laffitte-Oblig.	135 25	129 12
Agfimo	366 70	350 07	Laffitte-Placements	103280 24	103177 06
A.G.F. Interfonds	348 02	332 24	Laffitte-Rend.	192 08	183 35
Altefi	212 13	202 51	Laffitte-Tokyo	880 13	840 22
A.L.T.O.	178 84	170 73	Lion-Associations	11823 13	11823 13
Amérique Gestion	452 56	432 04	Livrelex	51851 93	51338 54

Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé ; ♦ : prix précédent.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1800	4,5 % 1973	1800	1773	1784	– 0 33
3670	C.N.E. 3 %	3600	3588	3580	– 0 55
220	Accor	206	205	205 10	– 0 43
685	Europe n° 1	643	640	642	
850	Facom	786	770	775	
770	Fichet-Bauche	740	750	750	
325	Gén. Belgique	308 50	300 30	300 30	– 2 65
520	Gén. Electr.	517	504	507	– 1 93
600	Gen. Motors	629	609	611	– 2 86
74	Goldfields	74 20	73 50	73 50	– 0 94
....	Gd Metropolitain	44 10	43 20	43 20	– 2 04
200	Harmony	217	211	211	– 2 76
35	Hitachi	34 55	33 75	33 70	– 2 46
630	Hoechst Akt.	586	553	556	– 5 11
79	Imp. Chemical	78	75 80	75 80	– 2 82
110	Inco. Limited	98 90	97 20	97 20	– 1 71
1060	IBM	1010	973	976	– 3 36
1410	Siemens A.G.	1395	1350	1350	– 3 22
139	Sony	135 10	132	131 40	– 2 73
215	T.D.K.	203 50	188	188	– 7 61
....	Toshiba Corp.	16	15 65	15 65	– 2 18
765	Unilever	782	754	754	– 3 58
625	Unit. Techn.	616	596	596	– 3 24
1200	Vaal Reefs	1275	1255	1255	– 1 56
575	West Deep	597	579	579	– 3 01
475	West Hold.	490	468	468 c	– 4 48
370	Xerox Corp.	360	348	350	– 2 77
2 48	Zambia Corp.	2 30	2 25	2 25	– 2 17

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 15/6	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	8 349	8 415	8 100	8 500
ECU	6 870	6 864	....	....
Allemagne (100 DM)	307 660	307 350	293	313
Belgique (100 F)	15 084	15 091	14 350	15 450
Pays Bas (100 fl.)	272 970	272 870	261	281
Danemark (100 krd)	83 920	83 750	79	87
Norvège (100 k)	107 880	108 040	105	112
Grande-Bretagne (£ 1)	11 578	11 597	11 200	12
Grèce (100 drachmes)	7 722	7 715	7 100	8 850
Italie (1 000 lires)	4 947	4 955	4 715	5 205
Suisse (100 fr.)	368 440	368 950	360	384
Suède (100 krs)	103 530	103 850	99	106
Autriche (100 sch)	43 790	43 790	42 800	44 800
Espagne (100 pes.)	5 429	5 440	5 350	5 900
Portugal (100 esc.)	5 960	5 960	5 800	6 800
Canada ($ can 1)	6 418	6 465	6 220	6 560
Japon (100 yens)	3 610	3 616	3 460	3 620

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 15/6
Or fin (kilo en barre)	101100	101000
Or fin (en lingot)	101300	101000
Pièce française (20 fr)	631	625
Pièce française (10 fr)	415	.....
Pièce suisse (20 fr)	612	610
Pièce latine (20 fr)	581	581
Souverain	755	759
Pièce de 20 dollars	4125	4115
Pièce de 10 dollars	2015	2015
Pièce de 5 dollars	1301 25	.....
Pièce de 50 pesos	3905	3900
Pièce de 10 florins	621	623

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

IDÉES

2. TRIBUNE INTERNATIONALE : « Votre Europe est la nôtre », par Waldemar Kuczynski.

ÉTRANGER

3. DIPLOMATIE
– Après le sommet du COMECON à Moscou.
3. EUROPE
4-5 AFRIQUE
5. AMÉRIQUES
– M. Reagan se déclare prêt à rencontrer M. Tchernenko.
5. ASIE

LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

6 à 9. Le RPR et l'extrême droite.
– « L'Europe à la recherche d'une voix » IV, par Bernard Brigouleix.

SOCIÉTÉ

10. Jean-Paul II en Suisse.
– Un médicament contre l'hémophilie.

CULTURE

11-12. CINÉMA : *Mais qui a tué Harry ?*, d'Alfred Hitchcock.
– MUSIQUE.
13. COMMUNICATION.

SUPPLÉMENT

17 à 22. Les investissements français aux Etats-Unis : une percée honorable.

ÉCONOMIE

23. CONJONCTURE.
24. SOCIAL : M. Bérégovoy à la conférence annuelle de l'OIT.
INDUSTRIE : les réactions à l'affaire Creusot-Loire.
26. ÉTRANGER.

RADIO-TÉLÉVISION (13)
INFORMATIONS « SERVICES » (15) :
Loto ; Météorologie ; *Week-end d'un chineur.*
Annonces classées (16) ; Carnet (14) ; Mots croisés (XIV) ; Programmes des spectacles (12-13) ; Marchés financiers (27).



« La France propose à l'Europe de relever le défi spatial de l'an 2000 »

indique le ministre de l'industrie et de la recherche

« La France propose à l'Europe de relever le défi spatial de l'an 2000 », *a déclaré, vendredi 15 juin, M. Laurent Fabius, ministre de l'industrie et de la recherche. Le gouvernement vient en effet de décider d'engager la France dans trois programmes spatiaux majeurs : le développement d'un gros moteur-fusée (HM 60), l'étude d'un puissant lanceur prolongeant la famille Ariane (Ariane-5) équipé du HM 60, enfin la participation de la France au projet européen ERS 1 d'un satellite d'observation de la Terre. Ce dernier projet, qui doit donner lieu à un lancement en 1988, ne concurrencera pas le satellite français SPOT. M. Fabius estime que le développement du HM 60 et de la fusée Ariane-5 sont des étapes vers la réalisation au siècle prochain d'une éventuelle station spatiale européenne.*

Le projet HM 60 concerne le développement d'un moteur de fusée qui devrait équiper, dans les années 90, un nouveau lanceur de satellites, Ariane-5, capable de placer sur orbite basse (200 à 300 km d'altitude) des charges utiles de 15 à 20 tonnes contre 4 tonnes et demie pour Ariane-1, que l'Europe utilise actuellement. Comme c'est le cas pour le troisième étage d'Ariane, ce nouveau moteur devrait brûler de l'hydrogène et de l'oxygène liquides et offrir une poussée d'environ 90 à 100 tonnes, ce qui en ferait le moteur cryogénique le plus puissant jamais réalisé en Europe. Celle du troisième étage d'Ariane n'est en effet que de six tonnes.

Grâce à ce programme, dont le coût – aléas compris – devrait s'élever à 4 500 millions de francs, les Européens pourront, s'ils acceptent de s'associer au projet, accéder ainsi dans de bonnes conditions aux orbites basses et être en mesure d'envoyer des hommes (projet Hermès) ou des ateliers de production de matériaux dans l'espace. D'ores et déjà, les Allemands sont intéressés par le développement du HM 60, auquel ils pourraient collaborer financièrement à hauteur de 25 %, la France prenant à sa charge 55 % du coût du programme.

Les pays européens qui voudraient participer à ce projet devront augmenter de façon significative leur budget spatial. Au total, il faudra financer une quinzaine de milliards de francs entre 1985 et 1995 (1). Le jeu en vaut la peine, car selon le Centre national d'études spatiales (CNES), le HM 60 devrait être utilisé pendant quinze à vingt ans à partir du début des années 90.

De sa réalisation dépend donc la présence future – et dans de bonnes conditions de compétitivité économique vis-à-vis des Américains – de la vieille Europe, qui devra peut-être à cette époque faire également face à la concurrence japonaise. L'industrie japonaise développe en effet un moteur-fusée, le LEX, analogue au HM 60, dont la poussée devrait être à peu près équivalente. En revanche, les ingénieurs japonais ont, pour ce moteur, choisi de faire appel à la technique du « flux intégré » utilisé par les moteurs de la navette spatiale. Une voie difficile que les Français n'ont pas jugé bon de retenir, lui préférant, pour minimiser les risques techniques, celle du « flux dérivé », plus conservatrice et, selon les spécialistes, moins susceptible d'amélioration de la poussée. Ainsi, les Européens disposeraient en 1990 d'un moteur de technologie et de performances comparables à celles du J-2, réalisé dans le courant des années 60 par les Américains.

J.-F. A.

(1) Le coût réactualisé du développement d'Ariane-1 a été de 10 milliards de francs environ.

VISITE IMPROMPTUE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE A CONFLANS-SAINTE-HONORINE

Le gadget de M. Mitterrand

M. Mitterrand devait se rendre, vendredi après-midi 15 juin, à Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines), dont le maire est M. Michel Rocard. Le chef de l'Etat veut mettre en valeur l'expérience d'économies d'énergie entreprise dans cette ville, que l'on qualifie, à l'Elysée, d'exemplaire. Certes, mais il restera surtout de cette visite l'image des deux hommes côte à côte – le président et celui qui reste le socialiste le plus populaire en France – et le choix du moment, qui n'est pas neutre : à quarante-huit heures du scrutin européen. Du coup, trois autres images et trois autres moments resurgissent : juin 1980, octobre 1980, mai 1981.

En juin 1980, M. Rocard, menacé de sanctions dans son propre parti, doit interrompre sa tournée dans les fédérations socialistes (il souhaite alors briguer l'investiture du PS pour l'élection présidentielle). M. Mitterrand lui rend visite et lui dit : ceux qui vous soutiennent sont ceux qui n'ont cessé de me combattre.

L'affrontement culminera le 19 octobre de la même année. Prévenu que ce jour-là, depuis sa mairie, M. Rocard allait faire acte de candidature, M. Mitterrand s'était ému. Cette émotion disparut... sitôt l'appel lancé, car ce fut un four.

En mai 1981, à quarante-huit heures du second tour de l'élection présidentielle, M. Giscard d'Estaing tire sa dernière salve, en chiffrant le programme du candidat Mitterrand. L'état-major socialiste envoie chercher M. Rocard sur un quai de gare pour le conduire au siège du PS. But de ce « kidnapping » : intervenir en direct à la télévision, au pied levé. Que faut-il que je dise, demande, bon garçon, M. Rocard ? Il s'agit d'opposer à la technicité de la prestation du président sortant celle, miraculeusement nécessaire, du député des Yvelines. M. Rocard parlera aussi... d'agriculture. Il faut également se souvenir que, ce jour-là, on avait fait la grâce à M. Rocard d'une demi-heure de tribune, en vedette américaine, dans l'avant-dernier meeting de M. Mitterrand.

En juin 1984, de quoi s'agit-il ? D'économies d'énergie ? Peut-être. Mais on retrouve aussi une constante de la relation entre les deux hommes, ou plutôt de l'usage médiatique que l'un fait de l'autre. M. Rocard, que l'on continue de dénigrer allégrement ici et là, ressort du placard : pour gérer l'héritage difficile de Mme Cresson au ministère de l'agriculture ; pour donner un signe à l'opinion à la veille d'un scrutin qui met la majorité « en péril », selon l'expression de M. Mitterrand. Au fond, M. Rocard est un peu l'homme-gadget du président. Bref, il joue les utilités et apporte la touche de modernité qui convient au paysage.

JEAN-MARIE COLOMBANI.



En URSS

M. TCHERNENKO A EU DEUX MALAISES LORS DE LA RÉUNION DU COMECON

Moscou (*AFP*). – Le chef de l'Etat et du parti soviétique, M. Constantin Tchernenko, a éprouvé à deux reprises un malaise, mardi 12 juin, pendant la séance d'ouverture du sommet du Comecon, apprend-on vendredi de source diplomatique. Par deux fois, le secrétaire général du PC soviétique a été obligé d'interrompre son discours. Les raisons de cet accès de faiblesse ne sont pas connues. M. Tchernenko, qui est âgé de *soixante-douze ans*, souffrirait, selon plusieurs analyses occidentales, d'un emphysème pulmonaire qui se traduit par de graves problèmes de respiration et d'élocution.

Le 10 mai dernier, M. Tchernenko avait dû être soutenu par deux gardes du corps, peu avant d'accueillir au Kremlin le roi d'Espagne.

Aide au retour

LA FÉDÉRATION DES TRAVAUX PUBLICS SIGNE UN ACCORD AVEC TROIS SYNDICATS

La Fédération nationale des travaux publics (FNTP), ainsi que la Fédération des coopératives ouvrières de production du secteur, ont signé, le 13 juin, avec la CFDT, la CFTC et la CGC un accord sur la réinsertion des travailleurs immigrés dans leur pays d'origine. FO, favorable à cet accord, selon la FNTP, a souhaité consulter ses instances, tandis que la CGT a refusé d'adhérer à cet accord. Celui-ci prévoit le versement d'une « *allocation forfaitaire de solidarité professionnelle* » d'un montant maximum de 15 000 F *par salarié, en complément des aides* financières de l'Etat et de l'UNEDIC. Cette participation de la profession sera versée par le Fonds d'intervention conjoncturelle d'action sociale des travaux publics (FICAS), alimenté par la cotisation de 0,30 % instituée par l'accord de préretraite de juillet 1982.

C'est la première fois qu'un accord de branche est signé dans ce domaine.







Sur le vif

Fausses pistes

Alors, vous êtes sur les nerfs ? A l'avant-veille de ces européennes boudées par les Hollandais, snobées par les Anglais, ignorées par les Irlandais, vous, vous vous faites un sang d'encre ? Vous vous demandez, si en votant pour Jospin, l'application du traité de Rome conduira bien à un usage exceptionnel du droit de veto ? Et si Stirn arrivera à donner à l'Assemblée de Strasbourg un véritable contrôle sur la Commission de Bruxelles ? Ça vous préoccupe, hein ? Ça vous empêche de dormir.

Allez, allez, à d'autres ! Je sais à quoi vous pensez. Ou plutôt à qui. Qui dans l'entourage de Mitterrand s'est montré encore plus antisémite qu'Hersant pendant l'Occupation. C'est ça qui vous turlupine. C'est ça qui vous trotte dans la tête : qui, mais qui ça peut bien être ? Moi, je le sais, mais je ne peux pas vous le dire. N'essayez pas de me faire parler, même sous la torture, je ne dirai rien. Vous n'avez qu'à demander à Simone Veil. D'ailleurs, sans livrer de nom, elle a lâché une indication quand elle a dit jeudi au micro de « RTL-*le Monde* » que Mitterrand savait très bien de qui il s'agissait.

Non, ce n'est pas Roger Hanin, vous n'y êtes pas du tout. Fabius, non plus. Il n'avait pas l'âge. Je vous vois venir, vous allez essayer de soudoyer quelqu'un à l'Elysée, vous allez tenter de savoir si à l'occasion d'un dîner offert à un haut dignitaire israélien tel ou tel invité n'a pas refusé de manger kasher. Inutile. Ce n'est pas de ce côté-là qu'il faut chercher.

Réfléchissez : si Mitterrand n'ignore rien de ce personnage, c'est qu'il le connaît. Non, non, non, pas Le Pen, surtout pas. Si vous prononcez son nom, il va vous faire un procès. Il adore ça. Il gagne à tous les coups. Du reste, vous n'y êtes pas : regardez plutôt du côté de ceux qui se sont blanchis à gauche après s'être noircis à droite. Veil y a fait allusion.

Marchais ? Attention, là encore. Le travail volontaire en Allemagne, tout ça, ce n'est pas prouvé. Terrain miné. Danger. Allez ! je suis bonne fille, je vais vous mettre sur la piste. L'entourage, mon œil ! Simone Veil est allée voir Mitterrand en secret à l'Elysée. Après les législatives, il faudra un premier ministre de droite. Alors ils ont discuté. Très sec. Très serré. Et il a fini par refuser. Pourquoi ? Ça me paraît évident. Vous n'avez toujours pas compris ? Enfin, voyons, l'antisémite, c'est lui.

CLAUDE SARRAUTE.

Les sujets de philosophie au baccalauréat

DE LA QUESTION DE L'HOMME AU COMMENCEMENT DU TEMPS

Voici les sujets de philosophie au baccalauréat proposés, vendredi 15 juin, dans les académies de Paris, Versailles et Créteil.

- **SÉRIE A**

Trois sujets au choix :
1) Le fait de parler la même langue institue-t-il entre les hommes des liens privilégiés ?
2) La question : « Qu'est-ce que l'homme ? » est-elle la question fondamentale de la philosophie ?
3) Dégagez l'intérêt philosophique d'un texte d'Aristote.

- **SÉRIE B**

Trois sujets au choix :
1) L'histoire est-elle notre mémoire collective ?
2) La mathématique est-elle réductible à la logique ?
3) Dégagez l'intérêt philosophique d'un texte de Lucrèce.

- **SÉRIES C et D**

Trois sujets au choix :
1) L'art est-il le règne de l'apparence ?
2) Y a-t-il un commencement du temps ?
3) Dégagez l'intérêt philosophique d'un texte de Descartes.

● *Ralentissement de la hausse des prix en Grande-Bretagne.* – L'inflation en Grande-Bretagne s'est ralentie avec une hausse de 0,4 % en mai contre 1,3 % en avril. Calculé sur les 12 derniers mois, le taux est de 5,1 % en mai contre 5,2 % en avril. – (*AFP.*)

MORT DE L'ARCHITECTE AMÉRICAIN NATHANIEL OWINGS

Nathaniel Owings, le fondateur du célèbre cabinet d'architecture américain Skidmore Owings et Merrill – SOM – est mort, le 13 juin, à Santa-Fé (Nouveau-Mexique). Il était âgé de quatre-vingt-un ans.

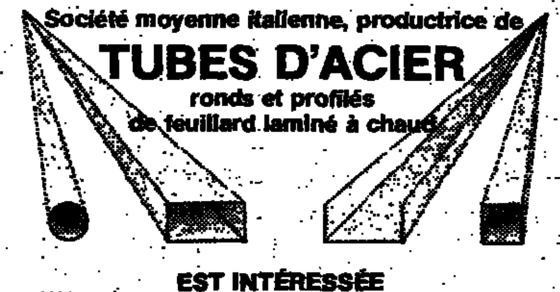
[Nathaniel Owings est l'inventeur de ces hautes et étroites tours à l'étincelante peau de verre dégageant à leurs pieds une place comme espace public. Le Lever House, à New-York, a ainsi défini une nouvelle esthétique de l'architecture contemporaine aux années 50.

Sa carrière débuta avec la réalisation, à la Foire internationale de Chicago en 1933, d'un pavillon qu'il réalisa avec Louis Skidmore. Ils s'associèrent peu après et enrôlèrent un ingénieur, John Merrill, pour la construction de plusieurs pavillons de la Foire internationale de New-York. L'association, qui aboutit au sigle SOM, débuta vraiment lorsque nos trois mousquetaires furent chargés de la réalisation d'une ville secrète, Oak-Ridge, Tennessee, où fut mise au point la bombe atomique.

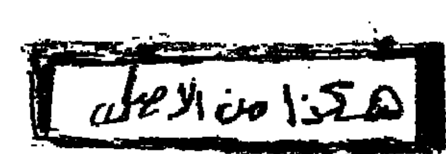
A part le Lever House, d'autres réalisations de SOM où Owings fut un partenaire déterminant ont marqué l'après-guerre. Parmi elles figure la Hancock Tower, dont la silhouette en trapèze a modifié, dans les années 70, le paysage de Chicago, l'autre centre architectural du Nouveau Monde. – J. M.]

● *Opéra : préavis de grève des danseurs.* – Les danseurs de l'Opéra de Paris ayant déposé un préavis de grève pour le 16 juin, les représentations du *Songe d'une nuit d'été*, en matinée et en soirée au Palais des sports, risquent d'être annulées. D'autre part, la soirée Stravinski au palais Garnier devrait être également annulée. Renseignements : 742-57-50.

Le numéro du « Monde » daté 15 juin 1984 a été tiré à 453 233 exemplaires









Le Monde
Loisirs

CHRISTIAN PETIT

Une planche dans le vent des vagues, page II

L'adieu à Mykonos, page V
Cette furieuse passion pour la locomotive à vapeur, page VI
Motards en liberté sur le circuit « Carole », page XVI

Supplément au n° 12251. Ne peut être vendu séparément. Samedi 16 juin 1984.

En montant sur les planches

Revue de matériels.

ÇA y est, c'est décidé : vous achetez votre première planche à voile. L'expérience de quelques séances l'été dernier, un peu pénibles au début, et rapidement enthousiasmantes, vous a laissé un tel souvenir ! Plus question d'envisager des vacances au bord de l'eau sans planche à voile. Maintenant, comment choisir ?

Il y a trois ans seulement, le choix était simple : ce serait soit une planche à tout faire (ou « polyvalente »), une planche de régate, ou encore un funboard.

Puis « funboard » est devenu synonyme de « planche à voile », les constructeurs développant de larges gammes de flotteurs spécialisés.

Cependant, le grand public, celui qui a fait le boum incroyable de la planche à voile ces dix dernières années, a du mal à comprendre. Et il y a de quoi : pour le débutant d'aujourd'hui consultant revues spécialisées et publicités, la planche à voile semble se résumer au funboard le plus extrême, celui pratiqué par des acrobates volant dans la tempête au-dessus de vagues affolantes.

Frappant décalage entre l'image que se donne la planche et la pratique quotidienne estivale de celle-ci ! Sans doute empêche-t-il toute une clientèle potentielle de réaliser qu'il existe en réalité sur le marché un choix de matériels parfaitement adaptés au niveau technique et à la bourse de chacun. Mais les vendeurs ne savent pas toujours bien faire passer le message. Voici donc quelques recettes pour un bon choix.

Premier élément : votre niveau technique. En êtes-vous toujours au stade de l'initiation ou bien êtes-vous déjà capable de naviguer et de manœuvrer à toutes les allures jusqu'à force 3 ou 4 ? A moins que les fortes brises et les mers formées ne vous posent plus de problèmes ?

Avant de vous ranger dans l'une de ces catégories, tenez compte du fait que, une fois bien assimilées les bases de la planche, on évolue très vite : entre votre première sortie d'avant saison et vos vacances du mois d'août, vous aurez sans doute bien progressé. Ne vous sous-estimez donc pas. Si vous vous classez parmi les débutants et pensez y rester, optez pour une planche polyvalente classique. Au niveau au-dessus, n'hésitez pas à choisir une planche de régate ou un funboard; mais, selon votre programme de navigation, vous aurez peut-être intérêt à opter pour la planche polyvalente classique.

Deuxième élément donc : votre programme de navigation. Votre planche servira à plusieurs membres de la famille, dans les douces brises d'été ? C'est l'utilisation la plus courante de la planche et une polyvalente classique est de mise. Son prix moyen se situe aux environs de 3500 F. On trouve moins cher, dans les grandes surfaces notamment, mais la qualité du matériel proposé s'en ressent trop souvent. C'est encore une planche polyvalente classique que vous choisirez si vous avez un penchant pour le free-style, ou encore la randonnée.

En effet, grâce à leur volume relativement important, ces planches sont capables de naviguer correctement par tout petit temps, ce dont aucun funboard n'est capable. En faveur de l'achat éventuel d'une planche classique, rappelons qu'en été, sur les côtes françaises, les journées calmes sont très fréquentes.


KALVAR/MAGNUM

Vous êtes un fanatique de fins réglages et de tactique de course ? Vous naviguez essentiellement sur un plan d'eau intérieur pas très venté, et vous désirez progresser ? Tournez-vous vers une planche de régate « open ». Ces flotteurs très volumineux et à la carène arrondie sont destinés à la régate sur parcours olympique. Leurs performances au louvoyage sont remarquables, mais elle s'avèrent délicates à mener aux allures portantes. Leur fabrication pose de gros problèmes techniques pour concilier gros volume, faible poids et rigidité parfaite, aussi leur prix de vente est élevé : de l'ordre de 10 000 F.

Si vous vous situez en dehors de ces premiers cas, c'est un funboard qu'il vous faut. Mais quel funboard ? Un sinker à swallow tail ou un winger pintail type Pan Am ? Un custom made ou un flotteur de série ? Le langage des vendeurs, souvent abscons pour ne pas dire ésotérique, dissimule un choix large et difficile. En clair, distinguons d'abord entre les flotteurs fabriqués à l'unité, parfois même sur mesure (custom made) et ceux produits en série. De plus en plus, la production custom made se limite aux funboards extrêmes, les modèles plus « raisonnables » étant tous disponibles en série.

Quel que soit leur mode de production, on distingue trois familles de funboards : les « extrêmes », destinés à la navigation dans les vagues et à la vitesse pure, utilisables à partir de force 4 à 5 Beaufort seulement.

Les « polyvalentes à faible volume » moins maniables dans les vagues, mais correctes en vitesse, et que l'on peut utiliser dans des vents un petit peu moins fort. Les « polyvalentes à gros volume », qui sont les plus proches des polyvalentes classiques, mais en plus courtes et plus légères, et donc plus performantes au-delà de force 3 Beaufort. Comment les reconnaître ?

Par « extrêmes », entendons des flotteurs mesurant entre 2,50 et 3 mètres, pour un volume inférieur à 140 litres. Ces planches, tels les skis nautiques, n'offrent pas assez de portance pour soutenir à l'arrêt le poids du planchiste, qui doit démarrer en effectuant une manœuvre particulière, et délicate : le water start. Inutile de dire que ce genre de matériel ne concerne que des planchistes de bon niveau, et que, si le vent tombe en cours de navigation, il faut rentrer à la nage. Quand on dit d'un flotteur qu'il est « à la limite du water start », cela signifie que son volume est juste suffisant pour supporter le planchiste en train de relever son gréement. La notion de volume doit alors s'apprécier plus en termes de portance des forces du flotteur qu'en nombre théorique de litres.

Les « polyvalentes à faible volume » mesurent à partir de 3 mètres, leur volume ne dépasse pas 180 litres et leur poids 15 kilos.

Les « polyvalentes à gros volume » se situent au-delà de 3,50 m de long, pour 65-70 cm de large, leur volume se situe entre 210 et 225 litres, pour un poids de 17-18 kilos. A titre de comparaison, une polyvalente classique mesure entre 3,70 et 3,90 m de long, et 65-70 cm de large, offre un volume moyen de 250 litres et souvent plus, pour un poids dépassant habituellement 20 kilos. On voit que les performances, au niveau du flotteur, ont été obtenues en gagnant du poids grâce à une diminution du volume... et donc de la portance.

Les funboards polyvalents, convenant à ceux qui découvrent les joies de la voile extrême, valent sensiblement plus cher qu'une planche classique (à partir de 4 500 F, mais compter plutôt 1 000 F de plus).

Quant aux funboards les plus sophistiqués, qui s'accompagnent obligatoirement de plusieurs gréements adaptés aux différentes conditions de navigation, leur budget dépasse largement les 10 000 F. Plus que jamais, là où il y a de la gêne, il n'y a pas de plaisir !

DOMINIQUE LE BRUN.

Grand boom

EN 1975, la pratique de la planche à voile représentait pratiquement 0 % de l'activité nautique de bord de côte ; elle atteint aujourd'hui 55 %. Entre 1979 et 1983, le nombre des licenciés planche à voile à la FFV (Fédération française de voile) est passé de 4 000 à 40 000.

Cet engouement, l'Union des centres sportifs de plein air (UCPA) l'a fortement ressenti puisqu'elle a enregistré, en huit ans, un doublement de ses stagiaires et a accueilli, pour la totalité de son secteur nautisme, près de 28 000 stagiaires en 1983, dont la majorité pour la planche à voile et le dériveur. Forte de son image de sérieux et de qualité, l'UCPA — la plus importante école de voile en France avec 800 bateaux et 1 200 planches à voile — offre de nombreux stages d'initiation ou de perfectionnement :

En Bretagne :

● *Aber Wrac'h.* Dans un site superbe, des stages d'une ou deux semaines en dériveur (420) ou planche à voile (deux séances par jour).

● *Bénodet.* Grande variété de plans d'eau et lagune protégée en cas de gros temps.

● *Presqu'île de Gavres.* Situé à l'entrée de la rade de Lorient, ce centre a pour unique activité la planche à voile. Deux plans d'eau, l'un venté pour les confirmés, l'autre protégé pour les débutants.

Hébergement en chambre de cinq à huit personnes. Prix pour une semaine (du 1er juillet au 8 septembre) : 1 095 F. Deux semaines (du 15 juillet au 25 août) : 2 190 F ; une semaine (du 9 septembre au 6 octobre) : 965 F.

Au Pays basque :

● *Socoa.* Situé à l'entrée de la baie de Saint-Jean-de-Luz. Mêmes conditions qu'en Bretagne.

Sur la côte atlantique :

● *Bombannes.* Le centre est situé sur le lac de Carcans-Hourtin, à 3 kilomètres de l'Océan. Deux séances par jour. Hébergement en chambre de cinq. Prix pour une semaine (du 26 août au 2 septembre) : 1 155 F. Du 9 septembre au 21 octobre : 1 040 F. Pour deux semaines uniquement du 1er juillet au 12 août) : 2 310 F.

● *La Rochelle.* Le centre est situé aux Minimes, au cœur du port. Même conditions qu'en Bretagne.

En Méditerranée :

● *Giens, La Grande Motte, et Sanary.* Hébergement en chambre de quatre ou cinq. A Giens et La Grande Motte, prix pour une semaine (du 26 août au 2 septembre) : 1 155 F. Prix pour deux semaines (du 1er juillet au 12 août) : 2310 F. A Sanary : une semaine à mi-temps, une séance par jour (du 1er juillet au 2 septembre) : 1045 F. Deux semaine (du 15 juillet au 12 août) : 2450 F.

En Corse

Dans ses centres de Borgo, Prunete et Triu-Funtanella, l'UCPA organise les mêmes stages : à Borgo, deux semaines (du 30 juin au 8 septembre) : 2310 F. Prunete (stage mixte moitié voile, moitié planche à voile), deux semaines (du 30 juin au 25 août) : 2310 F. Triu-Funtanella, deux semaines (du 28 juin au 23 août) : 2310 F.

A noter que dans ses trois centres de Bretagne, à Socoa et à Sanary, l'UCPA lance, cet été, la pratique du funboard et d'autres techniques extrêmes.

Enfin, autre activité qui commence à faire du tort à la planche à voile : le catamaran, réservé aux navigateurs confirmés. L'UCPA organise, cet été, des stages uniquement consacrés au catamaran dans ses centres de Bombannes et de Socoa.

● **UCPA : 62, rue de la Glacière, 75640 Paris Cedex 13. Tél. : 336-05-20. Tous les prix cités plus haut comprennent les cours, la fourniture du matériel, la pension complète, l'hébergement et l'assurance. Le voyage vient en sus. Pour les stages d'été, l'UCPA publie chaque semaine la liste des places disponibles.**

Sécurité

« *FAITES attention, sinon nous serons obligés d'imposer une réglementation plus restrictive.* » Tel est le message qu'une trentaine d'animateurs agréés par le secrétariat d'Etat à la mer ont été chargés de transmettre dans 150 lycées du 9 au 29 mai. Un conseil en forme d'ultimatum, qui sera repris tout l'été sur les rivages où se pratique la planche à voile.

Les risques d'amende (2 000 francs au maximum et une éventuelle confiscation du matériel) sont, cette année, bien réels en cas d'infraction à la réglementation : interdiction de naviguer la nuit sur une planche ; obligation d'utiliser les chenaux balisés de bouées vertes et rouges ; interdiction de dépasser la vitesse de 5 nœuds (moins de 10 km/h) au milieu des baigneurs ; interdiction de s'éloigner à plus d'un mille (1,8 km) de la côte ; nécessité de laisser passer les planches sous le vent, mais aucune priorité sur les autres embarcations.

En dehors de cette réglementation, le secrétariat d'Etat à la mer rappelle un certain nombre de conseils qui devraient permettre de limiter les accidents :

— **Consulter** la météo et les conditions de navigation (courants) avant de prendre la mer.

— **Vérifier son matériel** avant de naviguer : diabolo de pied de mât, usure des bouts d'étarquage.

— **Disposer** d'un point de remorquage fiable.

— **Porter** en toutes circonstances une combinaison isotherme.

— **Naviguer** à plusieurs de préférence.

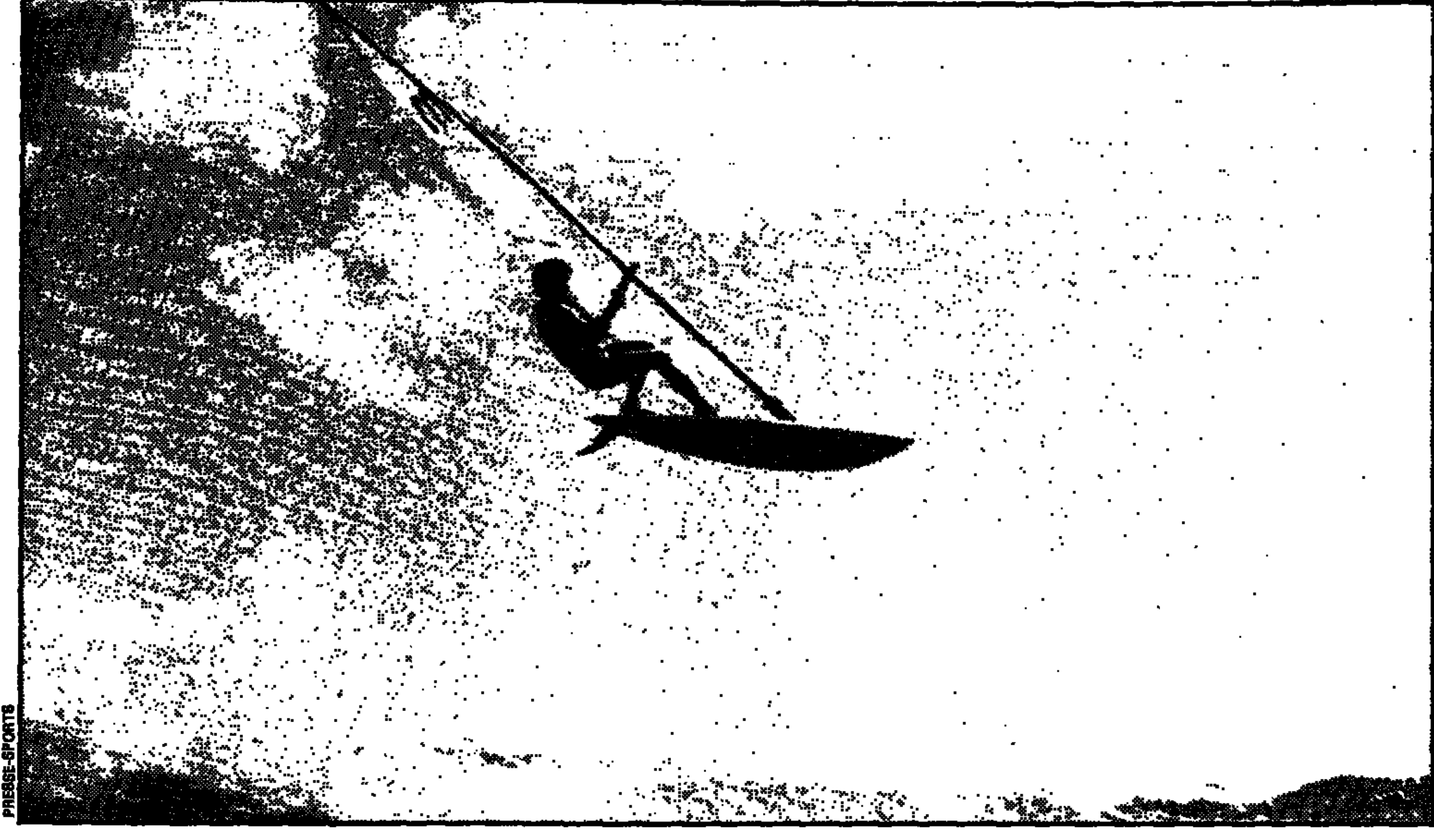
— **Ne jamais quitter** sa planche en cas d'incident pour attendre les secours.

— **Ne pas surestimer** ses forces et connaître son matériel.

Signalons que, dès cette année, une somme forfaitaire de 200 francs sera demandée en cas d'intervention auprès d'un planchiste en difficultés.

Funboard

Stage dans l'eau froide.


PRESSE-SPORTS

POUR la douzième fois, une nouvelle vague déferle sur la voile que vous venez à peine de sortir de l'eau au-dessus de votre tête. Vous cherchez de l'air et recrachez ce que vous pensez être le troisième litre d'eau de la journée. Le courant vous attrape les jambes pour mieux vous entraîner vers le rivage où la barre rugit. Et vous vous dites que le fichu Américain qui a inventé, il y a à peine quelques années, le funboard avait un curieux sens de l'humour. Car funboard, si vous traduisez bien, veut dire la planche pour le plaisir. Et vous seriez bien en peine d'en éprouver à cet instant, avec la peur qui vous serre le ventre.

C'est votre premier jour de stage à l'école de funboard de l'Almanarre, près d'Hyères; il en reste cinq à patauger de la sorte, et vous vous dites qu'après tout vous auriez dû continuer à faire des ronds dans l'eau par les belles journées d'été.

Mais la navigation par petit temps n'a plus de charme pour vous. Vous en avez assez de rester sur la plage quand le vent dépasse force 3 sur l'échelle de Beaufort, parce que votre vieille planche enfourne ou n'avance plus dès qu'il y a des vagues. Vous voulez naviguer sur un funboard, une planche plus courte et plus légère, le seul moyen de sortir quel que soit le temps. Il vous faut donc tout réapprendre.

Pour quitter la plage entre les vagues, il faut sauter sur votre planche, gréement au-dessus de votre tête. Une fois parti, tout semble facile. Il y a finalement peu d'efforts à fournir, car le poids du corps en sustentation retient le gréement. Ce sont les pieds qui dirigent la planche, grâce aux sangles sur le flotteur : les footstraps. Les vagues vous éclatent au visage, et, pour franchir les plus grosses, il vous suffit d'alléger le poids sur le flotteur en vous suspendant un peu plus au wishbone relié au mât. C'est ce dernier, en effet, qui sert de troisième point d'appui et qui permet au planchiste de ne pas être éjecté. Grâce au harnais, l'effort à fournir pour se suspendre au gréement n'est pas considérable.

Si vous n'avez pas sombré sous une vague un peu forte, votre première tentative de virement de bord ou d'empannage dans ces conditions difficiles vous aura immanquablement remis à votre place : dans l'eau, jusqu'au cou. Et c'est là qu'il faut oublier tout ce que vous avez appris sur la planche de vos débuts. Quand bien même votre planche flotterait, essayez d'imaginer à quoi correspond le volume d'eau qui recouvre votre voile. Celle-ci fait environ 5 mètres carrés et elle est recouverte par plus d'un mètre d'eau en moyenne. Même avec l'aide d'un tire-veille, vous n'arriverez pas à la sortir de l'eau. Le vent qui souffle plaque systématiquement votre gréement à chacun de vos efforts. Il a donc fallu trouver une autre méthode pour repartir, ce qu'on appelle un waterstart. En se mettant sous la voile et en la décollant de quelques centimètres hors de l'eau, on arrive à faire s'engouffrer le vent sous le gréement. En se soulevant, la voile sort le planchiste de l'eau et remet la planche en mouvement.

C'est cette manœuvre que vous répéterez systématiquement au début d'un stage de funboard à l'Almanarre. Car, le jour où vous saurez repartir en waterstart, plus rien ne vous empêchera de tomber. C'est en partant de ce principe que Christian Fouquet, François Guy et les animateurs du stage ne vous répéteront qu'un mot : waterstart, waterstart... Tant mieux pour vous si le vent souffle de l'est : la mer est alors presque plate, et vous n'aurez qu'à vous laisser tirer hors de l'eau par votre gréement. Tant pis si le vent est d'ouest : il vous faudra, en plus, lutter contre les vagues.

Ne craignez rien pour votre sécurité : votre chute dans l'eau n'entraînera pas la mise en alerte des sauveteurs locaux ; un moniteur viendra vous rassurer, avant de vous laisser dériver vers le rivage où vous conduisent systématiquement les vents et les courants.

Ne croyez pas pour autant que l'Almanarre est un bassin pour planchistes mal dégrossis. C'est dans cette baie qu'ont eu lieu quelques-unes des plus belles épreuves de planche de ces dernières années. Et le lutin blond qui descendra peut-être de sa planche en milieu de journée, pour vous rejoindre à la table du club Robinson, au bord de la plage, n'est autre que Erik Thiemé, le meilleur Français dans les vagues à la dernière Coupe du monde de funboard. C'est un enfant du pays. Pour être prêt à naviguer à chaque coup de vent, il a élu domicile dans sa camionnette au milieu de ses planches et de ses voiles.

Si la journée vous a semblé longue, la mer trop froide malgré la combinaison isotherme, si vos mains et votre dos vous font mal, si ces premières leçons de funboard vous ont un peu brouillé avec la planche à voile que vous aimez, écoutez les membres du « gang de l'Almanarre ». Ils ont découvert le funboard il y a quatre ans tout au plus. Ils passent cent jours par an sur l'eau, surtout quand l'anémomètre indique plus de force 5. Ils se racontent pendant des heures leurs *jibes* et leurs *duck jibes*, ces empannages quasiinstantanés, leurs *aerial off the lips*, ces figures au sommet des vagues, ces « 360° » que seul Erik Thiemé réussit à faire. Pour vous, c'est encore « galère », comme ils disent, mais c'est au bout de ces journées d'« enfer » que vous découvrirez tous les plaisirs du funboard : la glisse, les descentes de vagues et les sauts au-dessus de l'écume.

CHRISTOPHE DE CHENAY.

● *L'école de funboard* de l'Almanarre à Hyères (Var) propose toute l'année des stages de six jours d'initiation et de perfectionnement au funboard. Le matériel, d'excellente qualité, est fourni. Chaque stage coûte 1 400 F, déjeuners sur place compris. *Driveurloc Organisation*, route nationale, 98, Les Espaluns, 83160 La Valette. Tél. : (16) 94-57-67-56.

● *Les résidences Maeva*, situées à proximité du stage, sur le port d'Hyères, proposent des locations de logements très confortables de 1 040 à 2 080 francs la semaine, selon la période. Maeva, 30 rue d'Orléans, BP 160, 92201 Neuilly-sur-Seine Cedex. Tél. : (1) 745-17-66.





Multicoques pour la multitude

La plaisance après la compétition.

SAUTE-ROCHER un jour de grand calme ! Poussé par un vent arrière évanescent, un Catalac 8 mètres joue, quelque part entre Ajaccio et Propriano, à glisser ses deux coques entre les veines de pierre affleurant l'eau. A l'avant, Olivier guide le barreur et regarde passer, avec nonchalance, les pics les plus agressifs sous le pont central. Les monocoques sont rejetés loin au large, pendant que notre voilier fait du rase-cailloux !

L'histoire nautique a voulu que l'homme navigue penché, enchaîné aux profondeurs par un appendice lourd et encombrant dénommé quille, plus ou moins sujet aux mouvements pendulaires. Mais ce lest rassurait, son objet étant de remettre le bateau à l'endroit après un chavirage, utilité relative eu égard au frein causé par sa seule présence. Peu à peu, les mentalités évoluent, et seul le temps viendra à bout des blocages anciens. Car la bête à deux ou trois coques fait peur : on la dit dangereuse, volage, propre aux retournements — Philippe Jeantot et son *Crédit Agricole* viennent d'en faire la triste expérience ! — et aux enfournements spectaculaires, vision excessive entretenue par la course au large.

Et pourtant, depuis de nombreuses années, des pionniers militent pour ce type d'embarcations. Gérard Pesty, l'homme qui connaît certainement le mieux ces animaux-là, a essayé de transmettre sa foi et sa connaissance dans un excellent ouvrage (1). D'année en année, le dossier multicoque s'étoffe. Des chantiers français en fabriquent — et les vendent, — des loueurs commencent à s'y intéresser, tout comme les écoles de voiles et les plaisanciers commencent à comprendre qu'il vaut mieux naviguer à 10 nœuds à plat qu'à 6 nœuds avec le contenu des étagères répandu sur le plancher !

Après Fountaine-Pajot et son *Louisiane*, petite réplique de *Charente-Maritime I*, le trimaran *Exception* à la carrière commerciale écourtée, les rangs des multicoques de croisière se sont étoffés : le MF-48 de Nautalu, en aluminium, le cata 11,50 de Le Guen Hemidy, qui récidive dans la foulée du trimaran Triagoz-25, et les nombreuses unités de Cat Marine, ainsi que celles fabriquées par Multicoques Cruising France à Caen... Dans la foulée, les loueurs ont décidé de proposer l'engin aux particuliers : Cazenove-Catamaran, tout comme la Compagnie bretonne de navigation ont parié sur cette nouvelle forme de navigation. Les écoles de croisières s'en mêlent, jusqu'aux très classiques Glénans qui ont organisé, en début d'année, un rassemblement de multicoques à l'île d'Ars, assorti d'une inévitable « table ronde » dont l'école a le secret.

De leur côté, les handicapés ont décidé, depuis longtemps déjà, de naviguer à plat, sur un catamaran dessiné par Gilles Gahinet et dont la réalisation a été orchestrée par Delta-7... Enfin, en mai 1983, le week-end des catamarans organisé en Manche a regroupé, à l'initiative de l'ISC Yachting, près de cinquante-cinq voiliers, de quoi ravir l'Union nationale des multicoques, créée il y a vingt ans, et qui publie, quatre fois par an, un bulletin consacré exclusivement aux multicoques, sorte de « multihall » français !

Bien sûr les grincheux expliqueront que le multicoque prend de la place dans les ports — quand il peut y entrer ! — est plus délicat à manier à fond et demande une certaine expérience ! Mais il possède les avantages de ses inconvénients : faible tirant d'eau lui permettant de « beacher » facilement, vitesse telle que, même sous-toilé, il se permet encore de ridiculiser tout ce qui navigue sur une seule coque, volume habitable et surface inégalée...

Vraisemblablement, ceux qui ne croient pas au multicoque de croisière en 1984 sont ceux-là mêmes qui ne croyait pas à l'automobile en 1900 ! Les deux grands chantiers français — Jeanneau et Bénéteau — attendent un véritable démarrage du marché pour lancer un modèle concurrentiel. Chez Jeanneau, on est très net : *« Rien de prévu dans les trois années à venir... »* Et pourtant le chantier vendéen vient de terminer la construction du gigantesque catamaran de Philippe Poupon, *Fleury-Michon*. Etonnant, non ?

DOMINIQUE GAUTRON.

PRESSE SPORTS

(1) *Pratique du multicoque de croisière*, Gérard Pesty. Editions EMON.

Partir

Le vin en son île

On fêtera le vin à Chypre du 5 au 16 septembre prochain. Un festival avec chansons dans les jardins de Limassol. Une occasion aussi pour découvrir l'île de Dionysos et d'Aphrodite.

● **Office du tourisme de Chypre, 15, rue de la Paix, 75002 Paris. Tél. : 261-42-49.**

Le cheval en ses terres

Les 23 et 24 juin aura lieu à Bagnoles-de-l'Orne le concours national de conduite d'attelage comptant pour le championnat de France. Le cadre : la belle forêt d'Andaine. Au programme : dressage, marathon de 25 kilomètres et concours d'obstacles. Du sport et du spectacle.

● **Maison de Bagnoles-de-l'Orne, 56, rue Rambuteau, 75003 Paris. Tél. : 887-74-96.**

La rose en ses jardins

Entre Saumur la pimpante et Angers la noble, voici Doué-la-Fontaine. Un écrin pour cent mille roses qui seront exposées du 13 au 16 juillet en jardins anglais, français ou japonais. Une belle flânerie en Anjou. Avec en prime la visite de vieilles « maisons » troglodytes et des écuries Foulon, datant du dix-huitième siècle, où sont présentés l'artisanat ancien et les commerçants d'autrefois.

Bien voyager

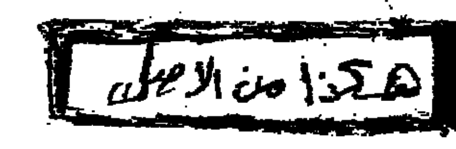
Voyager — et les vacances, — c'est aussi la santé. Sinon comment bien profiter de ces moments tant attendus ? Ne pas se promener pieds nus, s'adapter *progressivement à l'altitude*, se méfier du soleil et de ses risques, se faire « correctement » vacciner même si la vaccination n'est pas « obligatoire » et prendre régulièrement sa quinine, des conseils simples qui peuvent éviter de graves ennuis aux voyageurs.

Mais le guide médical du docteur Jean-Pierre Segal, aéré et clair, va plus loin. Il décrit l'origine et le mécanisme des maladies, malaises et autres inconvénients qui peuvent importuner un touriste peu averti sous quelque tropique que ce soit. Une bonne introduction aux mesures élémentaires de précaution à prendre pour permettre de continuer sa route tranquillement... ou, de retour au pays, ne pas garder de mauvaises séquelles qui gâchent le souvenir d'un moment heureux. A noter en annexe des tableaux des principaux grands risques par continent et par pays. Bref, un petit livre à mettre dans sa valise.

● ***Guide médical des voyageurs et des loisirs*, Dr Jean-Pierre Segal. Editions Garancière. Prix : 85 F.**

Frantel et le TGV

Jusqu'en février 1985, les passagers du TGV bénéficieront de conditions privilégiées dans les hôtels Frantel. Implantée dans *sept villes-étapes* desservies par le train à grande vitesse (Dijon, Besançon, Mâcon, Lyon, Saint-Etienne, Montpellier et Marseille), *le chaîne* hôtelière offrira de 15 % à 30 % de réduction (selon les périodes) aux clients qui présenteront leur titre de réservation sur le TGV. *Mieux vaut toutefois réserver* sa chambre avant de partir, soit dans une agence de voyages, soit à la réservation centrale de la *chaîne (tél. : (1) 842-88-00) qui* peut être jointe gratuitement de la province au 16 (05) 28-88-00.



L'adieu à Mykonos

Ne vaut plus le voyage.

VAREUSE blanche, pantalon blanc, petit foulard rouge noué autour du cou, il a une gueule de « montparno » défraîchi. Il émerge de la rue principale de Mykonos. Une venelle bordée de petites maisons aux murs chaulés et aux volets bleu délavé. Ciel sans nuage. Mer étincelante. Une carte postale. Sous le soleil des Cyclades, cet Anglais est devenu maboul. On lui a fait le coup des îles grecques et il marche. A fond. Lui, et les Allemands, et les Scandinaves. A Mykonos, la plus fréquentée par les Barbares qui ont bien changé depuis que les Hellènes appelaient ainsi les peuples qui ne parlaient pas la langue grecque.

Hormis les quatre vrais et gros moulins plantés sur la côte, et décrits par les dépliants touristiques, tout ici est frelaté. Un mauvais décor du Châtelet où dominent les fausses tavernes, les vraies boîtes et les mauvais bazars aux souvenirs. Mykonos, il y a une vingtaine d'années, devait être belle. Un va-et-vient de bateaux de pêche sous une lumière écrasante. Aujourd'hui, tout est faux. Vulgaire. Un blanc de pacotille. Une réserve pour continentaux en mal d'aventures. Pour tous les goûts (mais pas pour toutes les bourses).

Le seul intérêt de cette île, où les hommes sont des femmes et les femmes des hommes, est le môle du port. Un passage obligatoire pour embarquer vers Délos. L'esquif sacré au cœur de la mer Egée. La terre, longtemps interdite aux mortels, où Apollon et Artemis auraient vu le jour. Une île osseuse. Farouche. Une lumière dorée. Une odeur qui surprend le voyageur quand, sur le pont du caïque, il découvre ce site âpre. Des ruines superbes. Un centre religieux dont l'importance est comparable à Olympie et à Delphes. Une cité aussi dense que Pompéi et Timgad. Une puissance politique qui balance entre Athènes et Sparte.

Et puis le commerce. La richesse après la chute de Corinthe. Le cabotage entre les îles et la côte. On hisse la voile pour aller chercher le cuivre à Chypre, l'étain en Turquie, l'ivoire en Egypte, le bois en Phénicie. Une race de marchands, de rhéteurs et de politiciens. Sur les quais du port, la foule grouillante de l'Orient. Et soudain cette « purification » voulue par Athènes triomphante. Il fut interdit de naître et de mourir à Délos. Le délire. Femmes en couches et moribonds étaient conduits à Rhénée, une île voisine. Le refus de comprendre. L'éternité à bas prix. L'intolérance installée. Les dieux bafoués. Une île condamnée.

Flaner dans les ruines de la cité antique, se faufiler entre les propylées abattus, c'est découvrir les sanctuaires d'Apollon et de Dionysos, le temple d'Artémis, le portique d'Antigone, la terrasse des dieux étrangers, l'agora des Déliens, le lac sacré et les demeures des riches îliens aux belles mosaïques. Bref, l'élan des colonnes brisées et les forces des tambours rompus. Il faut s'arrêter plus longuement près de la terrasse des Lions. Un choc. Le ciseau de ce fantastique sculpteur inconnu a violemment attaqué le marbre. Une impitoyable rigueur. Ce sont des animaux qui souffrent. Désespérés. Une douleur terrible.

Le refus de mourir, de disparaître malgré le temps qui passe. Leurs rugissements font mal. Cinq lions – mais combien étaient-ils, il y a huit siècles avant notre ère ? – qui dominent la vieille cité, les mythes et les légendes. Une garde éternelle. Un sixième protège aujourd'hui l'entrée de l'arsenal de Venise.

A 12 h 30, tous les caïques regagnent Mykonos (1). Délos reste seule. Il existe sur cette île un hôtel de quatre chambres occupées en permanence l'été. Heureux vacanciers.

Santorin, la singulière, apparaît à environ cent vingt-sept milles marins du Pirée. L'enfant terrible des Cyclades. Au seizième siècle avant Jésus-Christ, le volcan qui dessine l'île éclate avec une violence inouïe. Une gigantesque explosion. Un raz de marée terrifiant. Les palais minoens qui se dressent en Crète tremblent et s'abattent. La mer envahit le cratère brûlant. La cendre ensevelit les restes du volcan qui émerge de la mer. La fin d'une civilisation brillante, dont on peut voir la trace dans les fresques que présente le musée d'Athènes. Santorin, aujourd'hui, ce sont des falaises grandioses, des plages recouvertes de petits galets noirs, des hameaux de pêcheurs qui gardent encore leur originalité (pour combien de temps ?). Une atmosphère. A l'intérieur des terres, la vigne, l'olivier et le cyprès. Dans les villages, l'hibiscus et le jasmin, le laurier-rose et le bougainvillée. Une volupté somnolente. Les vestiges important de l'ancienne Santorin témoignent de la colonisation successive de ce site par les Phéniciens, les Doriens et les Romains. Le promeneur curieux découvre au hasard de la balade des agoras, des temples, des tombes et des vestiges paléochrétiens. Les empreintes du passé.

Balayées par le melteni, ce vent qui parfois sait être si violent, les îles de la mer Egée ont des couleurs qui claquent. Telles des lanternes qui attirent les papillons de nuit, elles séduisent les voyageurs. Ça tourbillonne très fort dans le lacis des ruelles des petits ports qui vivent désormais du tourisme. Une manne. Mais le risque d'y perdre son originalité, son passé et sa spécificité existe. Ces îles ne possèdent pas, en effet, la capacité physique suffisante pour accueillir sans souffrance les vagues de vacanciers qui, année après année, envahissent leurs plages et leurs chemins.

Toutes n'ont pas la superficie de Rhodes, qui permet, en quelques minutes, de s'évader du tohu-bohu grossier de la capitale. Une virée vers le sud en passant par Lindos et Kamiros. Rhodes est une ville souillée par ses visiteurs. Et pourtant, où mieux qu'ici peut-on retrouver le souvenir des croisades ?


RENÉ BURRI/MAGNUM

Une cité crénelée de remparts. Des murailles formidables. Une grosse bourgade médiévale. Il faut voir notamment l'hôpital à l'architecture gothique qui émerge des palmiers et où les malades surent se lever de leur lit et se traîner jusqu'aux portes de la ville pour aider à repousser le Turc. Mais il était trop tard. La solitude des défenseurs de Rhodes permit à Soliman de conquérir l'île. Les princes chrétiens d'Europe se riaient de ce rocher oublié en Méditerranée et de ces chevaliers, français pour la plupart. Rhodes perdue, ce fut évidemment Lépante.

Voici la rue des Chevaliers-de-Saint-Jean. Une artère pavée de galets et bordée d'auberges, où vivaient les Francs. L'auberge de Langue de France succède à l'auberge de Langue d'Italie. Juste à côté de l'auberge de Provence. Des façades austères et solides, frappées des armoiries des baillis de l'ordre. L'air chaud découpe les ombres sur le sol. Des noms, une aventure : Aimery d'Amboise, Villiers de L'Isle-Adam, Pierre d'Aubusson, Pierre de Corneillan, Raymond Bérenger. Le lys des avant-postes de la chrétienté. Chassés de Chypre, les chevaliers achètent Rhodes. Une avancée de l'Occident face aux combattants du Prophète. Aujourd'hui, dans l'île, les minarets côtoient les clochers (byzantins). Et, à la nuit tombée, quand les lanternes s'allument, résonnent encore dans cette rue déserte les pas des guerriers du pape vêtus de leurs longues capes rouges.

Rhodes n'est plus qu'un haut lieu touristique. L'histoire est bien finie. Mais qui sait aller un peu plus loin que les cafés du port a de belles heures devant lui. Le rêve en bandoulière.

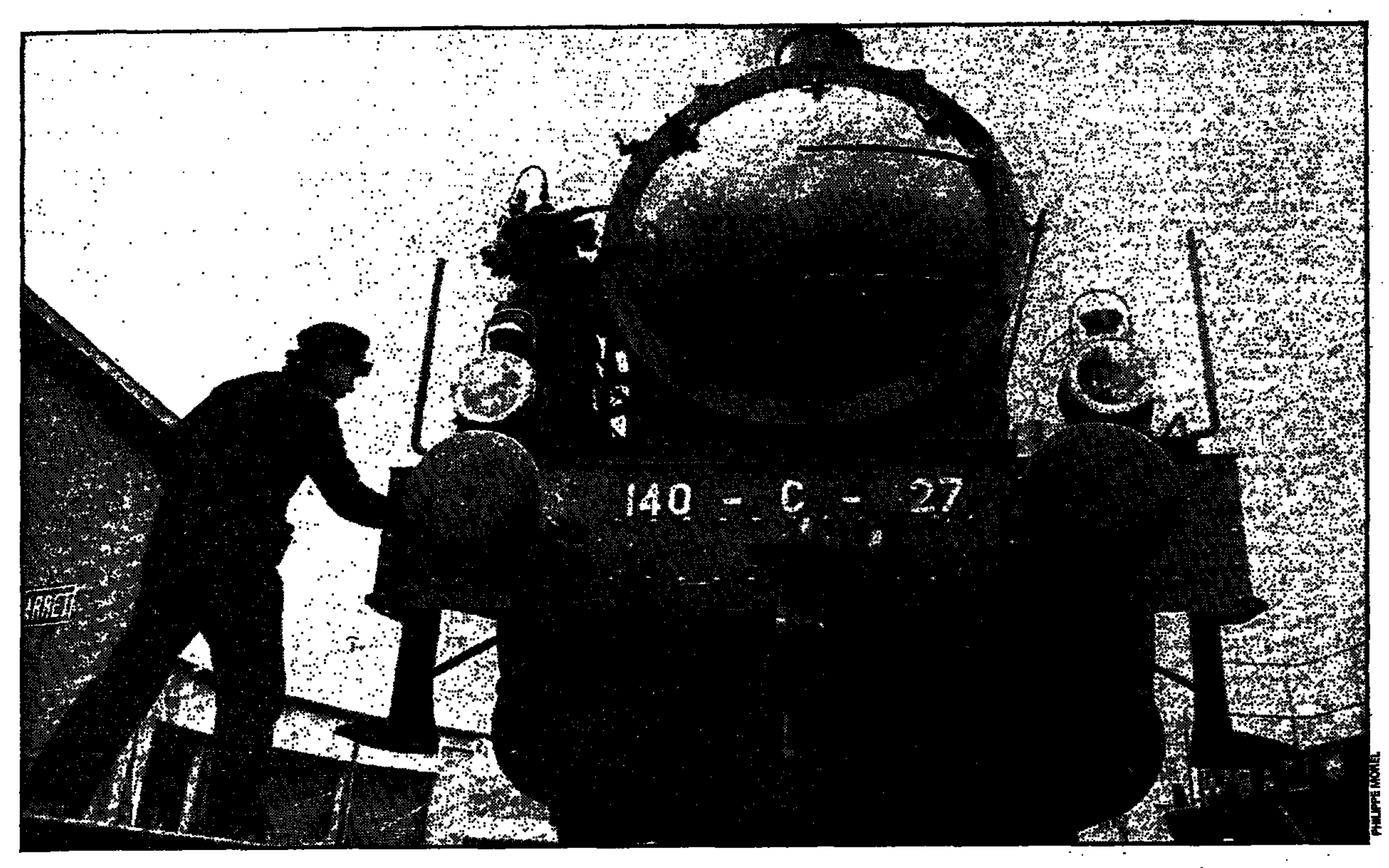
JEAN PERRIN.

(1) Le site de Délos est ouvert de 8 h 30 à 12 h 30. Le voyageur a donc intérêt à prendre le premier caïque vers 9 heures pour profiter le plus possible de sa visite de l'île.

● Jumbo propose un circuit dans les îles de la mer Egée à partir de 4 290 F pour quinze jours. Ce prix comprend les places d'avion et quatorze nuits en chambre double et les petits déjeuners. Les acheminements dans les îles ne sont pas assurés. Catalogue Jumbo dans toutes les agences de voyages.

Les hommes-vapeurs

Passion pour la chose locomotive.



PHILIPPE MOREL

« De loin, j'ai reniflé l'odeur de la fumée. Regardez si c'est beau. »

TCHOUC ! tchouc ! tchouc ! La 140 halète comme une asthmatique. Sa cheminée vomit droit dans le ciel de colossales bouffées de fumée noire. Il pleut des escarbilles. D'une bielle sur l'autre, à 25 à l'heure, la locomotive – une septuagénaire qui a plus de 1 300 000 kilomètres dans les reins – se déhanche lourdement dans le tonnerre de ses huit roues motrices.

La voie qui escalade les hauteurs de Besançon vers la Suisse est féroce : elle grimpe à raison de 2 à 3 mètres tous les 100 mètres. Les 1 400 chevaux de la machine ne sont vraiment pas de trop pour hisser le convoi. A bord, trois cents voyageurs, qui, par les fenêtres ouvertes, manifestent leur enthousiasme.

En ce dimanche de juin, le voyage célébrant le centenaire de la ligne Besançon-La Chaux-de-Fonds s'apparente d'abord à un exploit sportif. Il y a vingt ans, sur ce tronçon, on accrochait une machine de renfort. Cette fois, la SNCF, méfiante, a placé en queue une motrice Diesel. Alors, au rythme des échappements, les vieux cheminots, ravis, retrouvent leur chansonnette d'autrefois : *« J'te pousse au cul, pourquoi tu t'plains, j'te pousse au cul, pourquoi tu geins. »*

« Vas-y louloute ! » Aux commandes de la loco vapeur, Benoît Zielinger encourage sa bête à mi-voix. Et il pousse à fond la tige d'acier du régulateur. Devant la gueule béante de la chaudière, Pierre Scheneider, le chauffeur, se démène : c'est à la force des bras qu'il lui faut projeter au fond de ce gosier d'enfer 50 kilos de flambant par kilomètre. *« Un métier de bagnard »*, grommelaient les anciens.

Parmi les ex-dévorants du rail, aucun ne regrette les conditions de travail d'antan. Mais tous évoquent avec une pointe de nostalgie l'esprit d'équipe qui régnait à bord et le tempérament de ces machines capricieuses, terriblement exigeantes mais tellement vivantes...

Aujourd'hui, ce ne sont ni des professionnels ni des anciens qui s'activent dans l'abri de conduite. Benoît, trente et un ans, est voyageur de commerce ; Pierre, vingt ans, étudiant en électricité. Avec une douzaine de copains de leur âge, ils ont cassé leur tirelire pour acheter cette loco, comme d'autres se payent une décapotable. Leur rêve, c'était de rouler à toute vapeur sur le réseau français en emmenant derrière eux des trains de plaisir. Et ce rêve, un peu dingue, ils le réalisent.

Mais voici un tunnel. Tchouc ! tchouc ! Le convoi y entre en ahanant, car ça monte toujours.

Devant, les deux grosses lampes à pétrole luisent de tout leur cuivre comme des yeux de fauve, mais elles n'éclairent pas grand-chose. A l'intérieur de l'abri, équipé de loupiotes à acétylène, on n'y voit plus goutte. Et, soudain, dans un puissant crissement de freins serrés, le train s'arrête. *« Merde, quelqu'un a dû tirer le signal d'alarme »*, crie un mécanicien. L'un d'eux saisit une torche électrique, dégringole sur le ballast et disparaît dans l'obscurité, courant aux nouvelles.

Les autres sont à la fête. La fumée épaisse, âcre, chargée de gaz carbonique, envahit l'abri. La nuit devient totale. On sent la chaleur de la chaudière, qui, à présent, monte en pression. Quelques secondes, puis les soupapes de sécurité se déclenchent dans un hurlement. De la voûte du tunnel, fouaillée par le jet de vapeur, dégringolent en pluie escarbilles, fragments de roche et gouttes de condensation. L'atmosphère devient irrespirable. Dans les wagons qui doivent être à leur tour envahis par la fumée, un vent de panique ne va-t-il pas souffler ?

Enfin, l'éclaireur remonte à bord. Bruits de voix confus. Coup de sifflet. Tchouc ! tchouc ! Benoît a dû pousser le régulateur car on repart à petits tours de roue, dans le noir absolu. Une lueur : le bout du tunnel, enfin. Au milieu du brouillard de poussière de charbon, on se compte. Tout le monde est là. Les jeunes gens n'ont pas bronché, chacun à son poste, exécutant les consignes comme de vieux briscards. Tous sont comme passés au cirage, de la tête au pied, mais derrière les lunettes, leurs yeux brillent.

Que s'est-il passé ? Un système de sécurité s'est malencontreusement déclenché sur la loco Diesel, là-bas, derrière. Les gars de la vapeur ricanent. *« S'arrêter dans une rampe,* explique Benoît, *cela s'appelle planter un choux. Ça peut arriver à la suite d'une chute de pression, d'une rupture de canalisation ou par blocage d'un sabot de frein. Mais le faire à cause des automatismes du diesel de renfort, dans un tunnel et avec un tas d'officiels à bord, c'est le bouquet ! »*

Le reste du périple se déroulera sans autre incident. La motrice d'appoint est larguée sur une voie de garage et la 140, fière d'être enfin seule, va son chemin gaillardement. Elle accomplit une sorte de voyage triomphal : dans chaque gare, les élus attendent au milieu de la foule, sous les drapeaux français et suisses battant au vent, avec pompiers, fanfare et vin d'honneur. A mi-parcours, c'est le délire lorsque le train français rencontre un convoi venu de Suisse et tiré par l'une des quatre locomotives à vapeur conservées par les chemins de fer helvétiques. *« Bravo, les mécanos ! »*, crie-t-on aux gueules noires. Des milliers de photographes du dimanche mitraillent les vieilles machines. Du haut d'un pont, une dame jette une brassée de fleurs sur la 140.

A La Chaux-de-Fonds, demi-tour et provision d'eau. Le convoi redescend vers Besançon. La loco s'ébroue et caracole comme un cheval qui sent l'écurie. Elle ne demanderait qu'à prendre le grand galop. Benoît garde la main sur la poignée de cuivre du frein et l'œil sur le compteur de vitesse. Pas question de dépasser le 70 kilomètres/heure, vitesse imposée par la SNCF. Pas question non plus de laisser descendre la pression. Dans l'abri, les copains s'échinent à nourrir le foyer. A la fin de la journée, chacun d'eux aura remué 3 tonnes de flambant.

Après 180 kilomètres de course, la 140 rentre au dépôt de Besançon. L'agile pachyderme glisse sur les aiguillages et se faufile vers la rotonde où il passera la nuit, comme autrefois. Aussitôt, le voilà entouré de mécaniciens et d'agents de la SNCF. Un ancien descend d'une HLM voisine. *« De loin, j'ai reniflé l'odeur de la fumée,* dit-il. *Regardez-moi si c'est beau. »* Il est vrai que, même à l'arrêt, la bête continue à vivre. Dans ses entrailles, le feu couve. De l'énorme plomberie de menus jets de vapeur s'échappent, tandis que des filets d'eau s'épanchent par dessous. La 140 gargouille, ronronne et gémit. On dirait un gros chat qui rêve en dormant.

Benoît, Pierre, Etienne, Serge et les autres en ont encore pour un moment à la soigner. Puis ils vont prendre une longue douche dans les vestiaires du dépôt. Jamais ils n'ont été si crasseux, si harassés et si heureux. Sur une voie de garage, les attendent la voiture pullman et le wagon-atelier qu'ils emmènent dans tous leurs déplacements. Ils y dîneront et y passeront la nuit. Pierre Guillaumain, cinquante-neuf ans, le doyen de l'équipe, et sa femme sont les maîtres de maison de ce campement roulant. Ensemble, avec les jeunes, ils ont constitué une association au nom ronflant : la Compagnie internationale des trains express à vapeur (1). En réunissant leurs économies, ils ont réussi à acheter un parc ferroviaire impressionnant : deux locos, un autorail et quatorze wagons, tous garés à Belfort. Bien entendu, ils passent congés et week-ends à restaurer cette incroyable collection.

Pour payer tout cela, leurs modestes salaires ne suffiraient pas. Aussi, ils louent leurs services à ceux qui veulent organiser des voyages touristiques. L'an dernier, ils sont descendus pendant un mois jusqu'à Marseille et Nice, transportant de gare en gare plus de deux mille cinq cents voyageurs.

Ils sont les seuls particuliers qui, en France, aient obtenu l'autorisation de parcourir avec leur propre matériel la totalité du réseau ferré. Mais une telle faveur se paie.

Dès demain, à l'aube, ces garçons seront à l'ouvrage. Trois heures de travail au minimum sont nécessaires avant de pouvoir « remettre les gaz ». A grands coups de jet d'eau, d'air comprimé et de ringards, ils purgent la machine de ses scories et de ses cendres. Chaque matin, ils injectent dans ses jointures 50 kilos de graisse spéciale. Le tender, de son côté, avale des dizaines de milliers de litres d'eau et des tonnes de charbon. On resserre les écrous, on ausculte les membrures délicates. Enfin, chiffon en main, ces jeunes gens lustrent les flancs de leur machine. La 140 est une vieille coquette : elle aime être caressée.

MARC AMBROISE-RENDU.

(1) *CITEV, BP 82, 67116 Reichstett.*

« La Digue », un film à part

Les coulisses de la mémoire de Jeanne Labrune.

AUCUNE trace de vie. Rien ou presque. Du gris-bleu, du bleu sombre et puis du noir. Quand la lumière pointe sourdement, elle blesse les visages, elle aveugle. Elle éclaire aussi un lieu hors champ, assez vaste pour permettre de se chercher en vain, assez restreint pour que toute fuite soit vaine. C'est l'enfer en ce bas monde, dans une maison-blockhaus plantée là, entre terre mouvante et ciel couvert, au bord de l'eau. A l'intérieur des murs froids, des humains – hommes, femmes, enfants – parlent, se taisent, murmurent, vivent en silence non loin d'un vaste chantier, tour de Babel de béton.

L'espace est tracé, cadré, le décor cruel de *la Digue* de Jeanne Labrune est immuablement fixé, exclusivement mis au service d'un huis clos dramatique. L'histoire ? Impossible de la raconter. Est-ce même un récit ? *« Oui, si l'on veut,* dit l'auteur, *puisqu'il en faut un. » La Digue* prend sa source dans un mélodrame imaginé par Jeanne Labrune il y a une dizaine d'années, une histoire *somme toute banale, infantile,* une scène de famille, d'alcoolisme, *« bête à vomir, triste à pleurer, justement faite pour vomir et pleurer »,* dit-elle. Donc un mélodrame enfoui dans les coulisses de la mémoire qui, on ne sait pourquoi, resurgit continuellement. Alors, Jeanne Labrune décide de s'en débarrasser, de mettre les choses au clair, le rêve *tout nu. Prendre ses distances par* rapport à quelque chose à quoi on ne croit plus mais qui pourtant vous habite.


ANTENNE 2

Sylvie Jacob, Roland Blanche et Delphine Crubezy.

Climat lourd de sous-entendus, analyse d'un état psychique, violence, viol, volonté tenace d'aller au bout de soi-même, au bout d'une situation sur laquelle pèsent des fantômes couvés, étouffés. Qui franchit *la Digue* n'en ressort *pas intact, qui est familier* de l'univers de Jeanne Labrune retrouvera dans sa dernière œuvre tous les thèmes qui la traversent, en plus fort, en plus dépouillé encore. De quoi s'agit-il ? On peut dire sans se tromper que *la Digue* est la description clinique des fragments de vie d'une femme prisonnière d'elle-même, de sa conscience obscure et prisonnière du regard des autres. Ces autres ? Un homme, chanteur d'opéra, son amant si l'on veut, une mère blottie dans un silence têtu, une fillette figée sur une chaise roulante, un père présent-absent, mort-vivant, ou encore un ami de longue date pris dans le feu d'un miroir qui lui renvoie son image vieillissante. Tous sont fermés sur eux-mêmes, mais irrésistiblement dépendants des autres.

Qu'attendent-ils ? Dieu ? Non. Godot ? Godot a fait la malle, leur laissant en gage d'amitié quelques préceptes moraux qui leur sont d'un usage dérisoire sous forme de simulacre, vaguement ludique. *Que font-ils ?* Ils s'appliquent à vivre au jour le jour, comme ils peuvent, leur condition d'hommes séquestrés. Ils disposent de peu de moyens, semblent bricoler dans l'incurable impossibilité de vivre. Ils sont seuls au monde et le monde se resserre *comme un étau. Huis clos parfait* avec, en point de mire, la crise d'une femme qui s'autodévore consciencieusement. Comment communiquent-ils entre eux ? Par la parole. Non, elle leur échappe, dérape. Par le corps, l'attirance charnelle faite de pulsions et de soudaines *répulsions. La Digue* est une agonie qui évoque un abîme sans fin, une cassure (en *anglais breakdown)*. Ce qu'est en train de vivre Catherine ne s'apparente pas à un léger traumatisme, mais plutôt à une vacance totale de l'âme.

Ecrire un film, composer ses enjeux dramaturgiques, c'est pour la réalisatrice des *Prédateurs* (diffusé sur Antenne 2 en 1982) partir du micro-monde de premières sensations de vie : la vue de la blancheur du lait, le toucher *d'une jambe et,* à partir de là, construire une fiction. Ces premiers signes de vie qui surgissent au hasard, comment les mettre en bobines de film ? Après avoir repéré le lieu magique (entre Dieppe et Dunkerque), rompre avec la *chronologie* habituelle du récit, le mélodrame initial, ne devient qu'un prétexte, son histoire s'enlise dans les sables mouvants, *pour rejaillir par* bribes en surface. Ce parti pris, proche des expériences du nouveau roman, nécessite une déconstruction du récit traditionnel, composé d'un début et d'une fin inscrit dans le temps mesurable et dans un espace défini. Ici, tout est chamboulé.

Pour restituer avec un maximum de pertinence ces sensations, pour en faire des images chocs, fiévreuses, la réalisatrice réduit au plus fort le temps. *« Le propre d'un récit,* dit-elle, *c'est sa durée et sa chronologie. L'effet de réalité y est produit par le resserrement des circonstances. En une heure trente, il se passe un mois, dix ans d'aventures au terme desquelles les personnages ont évolué, changé. Mon propos, ici, est devenu inverse. De cinq heures du soir à cinq heures du matin, durée pendant laquelle mon personnage (Catherine) vit seule, le temps intérieur se distend de telle sorte que cette demi-journée devient infiniment longue, foisonnante d'évocations de la vie passée et dessine l'avenir. »*

Technique du braquage, du flagrant délit pour fixer un état fantasmagorique : la caméra prend des poses parfois invraisemblables pour fouiller le réel, devient scalpel ou loupe pour mieux évaluer les appétits pulsionnels. D'images folles, stressantes en gros plans aveugles, la lumière fait son nid, naît de l'obscurité lourde du cabinet de Rembrandt, meurt dans la fraîcheur sanguine des *Triptyques* de Francis Bacon. Très beau travail, digne d'un grand maître vénitien.

Mise en chambre sonore, tout aussi belle, conçue un peu comme une enveloppe diaphane qui repose parfois l'œil ébloui par des scènes d'une violence rappelant l'art primitif. Spectacle complet ? Non. *La Digue* est un film à part qui tranche avec les productions télévisées habituelles. C'est une œuvre originale à part entière, superbement excessive, suavement violente. L'auteur se raconte, s'auto-analyse avec, semble-t-il, beaucoup de curiosité. Les dialogues coulent aisément de la bouche d'ombre des acteurs, tous irréprochables : Catherine Salmon (flagrante, de feu), Roland Blanche (alcooliquement obscène) Maurice Garrel (dépouillé à l'extrême) ou encore Peter Bonke, mais qui aussi s'enlisent dans des lourdeurs didactiques dignes du plus mauvais théâtre de Sartre.

Exercice d'autobiographie à distance, reconnaît Jeanne Labrune. Aucun doute, la réalisatrice des *Prédateurs* sait faire valser les images, créer des enjeux dramatiques propres à vous rompre les nerfs jusqu'avec de petits riens du quotidien. Oui, elle a beaucoup de talent, cette dame, d'honnêteté. Mieux, elle est animée par l'énergie des grands désespérés. Son seul défaut est de continuellement nous le dire. En forçant quelques scènes, en accentuant des dialogues. Nous le montrer suffirait. Péché véniel que de nous dire fort que la vie est insupportable, que nous sommes condamnés à la réclusion à perpétuité. En attendant, regardons *la Digue.*

MARC GIANNÉSINI.

● *La Digue,* Antenne 2, mercredi 20 juin, 20 h 40 (90 minutes).

La Fête de la musique

Jam avec Michael Jackson, Verdi, Toscanini, Jimmy Cliff, la Garde Républicaine...

QUAND l'idée en a été *lancée en juin* 1982 *par* le ministère de la culture, c'était une idée un peu *folle : tous les Français qui* jouaient de la musique – professionnels, amateurs, ou *débutants – étaient invités à descendre* dans la rue avec leur flûte, leur piano, leur saxo, à *jouer au coin de la rue, dans les* églises, dans les parcs, sur les places. Initiative géniale ou rêve *démagogique ? Pour Maurice* Fleuret, directeur de la musique, il s'agissait de prouver que les *musiciens représentant une* puissance tout en stimulant la pratique musicale du plus grand nombre. Malgré les critiques et les réticences, le projet a pris (plus de trois mille cinq cents articles dans la presse l'an dernier) : la Fête de la musique fait partie de la tradition aujourd'hui. L'exemple en a même *été copié à l'étranger.*

Le 21 donc, au soir, ceux qui n'auront pas envie de prendre en direct l'air des sons (ils ont *bien tort) pourront s'installer* dans leurs coussins et devant leur poste pour faire semblant d'y être (à la fête...) et regarder ce que nous proposent les trois chaînes (on se demande pourquoi FR3, qui aurait pu nous montrer ce qui se passe dans toute la France, ne le fait pas !)

● TF1 s'est installée définitivement au Trocadéro à Paris, *pour nous retransmettre en direct* du palais de Chaillot à deux reprises – à 20 h 35 d'abord, puis de nouveau à 22 h 5, – les musiques de tous les continents : salsa, reggae, spectacles de break dance et de smurf, tout ce qu'il y a de plus « in » cette année.

● Antenne2 a fourni un plus gros effort d'imagination : choix *éclectique puisqu'on passera de* la grande musique classique à Michael Jackson, la vedette *noire fétiche du monde entier,* pour finir sur un film tourné par Jimmy Cliff : *The Harder They Come (titre français : Tout, tout de suite).* A 21 h 40, Eve Ruggieri et Patrick Camus, qui ne *craignent pas les jeux de mots* (maux ?), nous proposent « Musique aux chœurs » (un spécial *« Musiques au cœur »)* avec plusieurs témoignages de ces merveilleux interprètes – Toscanini, Casals, Menuhin – qui se sont mis au service de la paix au-delà des conflits et des races, et un programme de pages pour chœurs et orchestres exécuté en direct du Grand Palais par l'Orchestre national de France et les Chœurs de Radio-France dirigés par Emmanuel Krivine. On écoutera *Don Carlos* de Verdi, *Daphnis et Chloé* de Ravel, *la Damnation de Faust* de Berlioz, entre autres.

A 23 h 20, alors que les pa*rents se couchent, les adoles*cents prennent le relais pour regarder un spécial Michael *Jackson offert par les « Enfants* du rock ». Pas de discours sur celui qui fait craquer la jeunesse du *monde* entier, *symbole* de la nouvelle race des mutants, chanteur mais surtout danseur *fantastique, un Noir ni masculin* ni féminin qui, après avoir chanté avec toute la petite fa*mille (les Jackson Five), s'est* lancé tout seul avec le grand arrangeur producteur Quincy *Jones, tout en transformant son* physique et sa musique. On verra ici les trois clips « historiques » *(ne craignons pas les* mots) qui ont contribué à la légende de Michael Jackson : *Billie Jean, Beat it* et surtout *Thriller,* fameux mini-film d'épouvante, masques extraterrestres et mise en scène géniale (de John Landis) qui a coûté une petite fortune (mais rapporté une plus grande encore). On verra également les clips des frères Jackson, le très rétro *Blame it on The Boogie* et *Triumph,* un document bloqué jusque-là par des disputes juridiques et qui passe pour la première fois à la télévision. Serge Gainsbourg, Philippe Olivier, un spécialiste de l'opéra et le PDG *de CBS donneront leur version* du succès de la nouvelle bête du show-business (sa réussite va*t-elle continuer ?).* N'oublions pas de signaler pour finir que Jackson, qui rêve de revisiter depuis *un certain temps la lé*gende de Peter Pan, a trouvé son réalisateur : Steven Spielberg.

Minuit a sonné, mais comme vous n'avez pas sommeil Antenne 2 a décidé de montrer *Tout, tout de suite,* l'excellent film de Perry Henzell sorti en 1979 au cinéma. *Tout, tout de suite* raconte l'histoire d'un *jeune Jamaïquain – interprété* par Jimmy Cliff – qui rêve de devenir musicien et qui descend *à la ville pour tenter sa chance.* Derrière les désillusions d'Yvan, le film de Perry Henzell évoque *les problèmes politico-religieux* de la Jamaïque, la misère des ghettos, le luxe de la bourgeoi*sie, les producteurs escrocs.*

● Enfin sur *FR 3,* Charles Imbert propose à 20 h 35 un petit concert d'une demi-heure donné spécialement pour la chaîne (et retransmis en direct) par l'Orchestre symphonique, l'Orchestre à cordes, l'Orchestre d'harmonie et le Quintette de saxophones de la Garde Républicaine installés dans la cour et l'église Saint-Louis-des-Invalides. A 23 h 25, un film supplémentaire sera programmé, *Bastien et Bastienne...* à cause de la musique de Mozart.

CATHERINE HUMBLOT.

Les films de la semaine. Le palmarès de Jacques Siclier.

■ A VOIR
■■ GRAND FILM

DIMANCHE 17 JUIN

Pour cent briques, t'as plus rien ■

Film français d'Edouard Molinaro (1982), avec D. Auteuil, G. Jugnot.
TF1, 20 h 35 (85 mn).

Braquage d'une banque et prise d'otage, par deux chômeurs, peu doués pour ce genre de choses. Une pièce de café-théâtre bien transposée. Les interprètes sont marrants et sympas.

Péchés de jeunesse ■

Film français de Maurice Tourneur (1941), avec Harry Baur, L. Delamare. (N.)
FR3, 23 h (95 mn).

Un quinquagénaire, qui a toujours vécu en égoïste, part à la recherche des quatre enfants nés de ses liaisons amoureuses d'autrefois. Cela donne quatre histoires, de tons différents, avec quatre femmes représentant divers milieux sociaux, et une leçon morale en faveur des responsabilités paternelles. Ce mélo du temps de l'Occupation est mené par Harry Baur, dont ce fut le dernier rôle dans le cinéma français.

LUNDI 18 JUIN

Bataillon du ciel ■

Film français d'Alexandre Esway (1946), avec P. Blanchar, R. Lefèvre (N.).
TF1, 20 h 35 (85 mn).

Deuxième époque : Terre de France.
Après le 6 juin 1944, les parachutistes des FFL se joignent aux FFI de Bretagne pour chasser les Allemands. Héroïsme et manichéisme obligatoires. La France de l'immédiat après-guerre se retrouvait unie dans la Résistance. A voir comme un document sur l'esprit de l'époque. Mais, à côté de la Bataille du rail, de René Clément, c'est du roman-feuilleton.

1900 (deuxième partie) ■

Film italien de Bernardo Bertolucci (1976), avec R. de Niro, G. Depardieu.
FR3, 20 h 35 (155 mn).

L'héritier du domaine Berlinghieri met en sourdine ses idées libérales et s'accommode du régime mussolinien. Son ami, le prolétaire, devient communiste. Les fascistes sont des pervers sexuels, et pour la libération de 1945, Bertolucci fait donner les grandes orgues du « réalisme socialiste » avec drapeaux rouges et paysans révolutionnaires. Décevant par rapport à la première partie, malgré l'ampleur et l'élan de la mise en scène. L'horreur et les instincts criminels sont représentés par Donald Sutherland et Laura Betti. De Niro est effacé par Depardieu, formidable. Dominique Sanda sombre dans l'alcoolisme.

MARDI 19 JUIN

La Main gauche du seigneur ■

Film américain d'Edward Dmytryk (1955), avec H. Bogard, G. Tierney.
FR3, 20 h 50 (85 mn).

Chine 1947. Un pilote américain échappe à un « seigneur de la guerre » et usurpe l'identité d'un prêtre, pour se réfugier dans une mission catholique. Pour une fois, l'habit fera le moine. A voir pour Bogart en soutane et Gene Tierney en infirmière, belle à damner un saint.

Le Port de l'angoisse ■ ■

Film américain de Howard Hawks (1944), avec H. Bogart, L. Bacall (v.o. sous-titrée N.)
FR3, 23 h (100 mn).

Pétainistes contre gaullistes à la Martinique, après la capitulation de la France. William Faulkner (adaptateur d'un roman d'Hemingway) et Hawks se sont peu préoccupés du contexte politique. L'événement du tournage, c'était la première rencontre de Lauren Bacall, superbe d'insolence, et de Bogart, tombé amoureux d'elle. Alors, la mise en scène a suivi avec un brio étourdissant, cette histoire d'amour sur fond de Résistance. Le film est devenu mythique. A jamais.

JEUDI 21 JUIN

Tout, tout de suite ■

Film jamaïcain de Perry Henzel (1972), avec J. Cliff, J. Bartley (v.o. sous-titrée).
A2, 0 h 10 (100 mn).

Déboires et révolte d'un jeune campagnard, monté à Kingston pour devenir un chanteur célèbre et qui se fait exploiter par des trafiquants de drogue. Le premier film jamaïcain. Réalisme social, recherche de l'identité culturelle, beaucoup de musique. Cela ne peut pas laisser indifférent.

Sodome et Gomorrhe.

Film italien de Robert Aldrich (1961), avec S. Granger, P. Angeli.
FR3, 20 h 35 (150 mn).

Aldrich embarqué dans un spectacle biblique sur l'histoire de Loth, chef des Hébreux, et des deux villes maudites, a eu comme adjoint Sergio Leone avec lequel il s'est mal entendu. Leone aurait réalisé la gigantesque bataille de ce film-mammouth, dont on ne retient guère que la technique des truquages. Les débauches sont à peine évoquées. Déception !

Bastien, Bastienne.

Film français de Michel Andrieu (1979), avec J. Berto, A. Prucnal.
FR3, 23 h 25 (100 mn).

Dans une propriété près du front, en 1916, quatre femmes seules se détestent et trois jeunes garçons montent un petit opéra que Mozart composa, à leur âge. C'est joli, poétique, un peu mystérieux, très raffiné.

VENDREDI 22 JUIN

Femmes entre elles ■ ■

Film italien de Michelangelo Antonioni (1955), avec E. Rossi-Drago (v.o. sous-titrée. N.)
A2, 23 h (100 mn).

Une jeune femme venue de Rome à Turin pour installer la succursale d'une maison de couture se lie avec quelques mondaines. Elles oscillent entre l'oisiveté, la solitude, le bonheur factice et l'amour difficile ou dangereux pour des hommes faibles. Tiré d'une nouvelle de Pavese, ce film, traversé par la hantise du suicide, affirmait, avant l'Avventura, la nouveauté d'une écriture cinématographique captant, à distance, les comportements, le mal de vivre, la difficulté de communiquer. Belles, élégantes, futiles, jalouses, meurtries les femmes d'Antonioni promènent leur spleen dans un univers glacé géométrique. Sur une plage déserte, au bord de la mer grise, des couples tentent en vain de se former, de se rapprocher, de combler leur vide affectif.

Vu pour Vous

L'Europe aux urnes

● Elections européennes : soirée des résultats, dimanche 17 juin, TF 1 et A 2, à partir de 22 heures ; lundi 18 juin à 7 heures, A 2 et FR 3.

Les élections européennes mobiliseront, comme il est de coutume, les rédactions des trois chaînes, surtout des deux premières.

La soirée de TF 1 se déroulera au studio 102 de la Maison de la radio à partir de 22 heures jusqu'à 0 h 30. Avec le concours de la SOFRES, une opération « estimation » donnera une fourchette dès 22 h 01. Des leaders politiques français seront sur le plateau dès le début de la soirée pour réagir à l'annonce des premiers résultats.

Sur Antenne 2, à 22 h 15, les résultats d'une enquête menée par Bull-BVA sur la tendance du scrutin seront donnés à l'antenne. L'estimation établie sur bulletins de vote réels sera livrée à 22 h 45. Les correspondants ou envoyés spéciaux à Rome, à Bonn, à Londres et à Bruxelles interviendront en cours d'émission, jusqu'à 0 h 30, ainsi que des invités de la CEE.

Enfin, lundi 18 juin, A 2 et FR 3 réaliseront, entre 7 et 9 heures, une tranche d'information sur l'ensemble des résultats enregistrés dans la Communauté. — C. D.

La vie en 2002

● *Mardis de l'information* : 2002, l'Odyssée du quotidien, TF1, mardi 19 juin, 20 h 35 (60 minutes)

La vie en l'an 2002... De quoi laisser rêver le lecteur du *1984* de George Orwell pour qui la réalité et la fiction ne se rejoignent pas seulement dans des futurs littéraires lointains mais aussi dans le quotidien. Le reportage de Daniel Cattelain et de Michel Parbot, s'il nous transporte à l'aube du XXIe siècle, ne se veut pas fictif. Il ne fait que transposer dans un avenir, somme toute assez proche, une série de faits quotidiens, quoique peu ordinaires.

C'est là, semble-t-il (car on ne l'a pas vu) l'originalité du regard qui veut se poser non pas sur des expériences à la pointe du progrès scientifique mais sur des situations susceptibles de concerner le commun des mortels : vie au foyer, repas de cantine, culture de salades sans terre...

Bien sûr, comme l'explique D. Cattelain, avec une telle formule, les grands problèmes tels que le chômage ou la faim dans le monde ne sont pas abordés mais *« parler des uns, c'est sous-entendre les autres »*. Autre intérêt de cette exploration, à la fois reportage et récit, d'un « futur quotidien » : elle a été tournée avec la caméra Betacam à magnétoscope incorporé, celle-là même qui avait permis à Michel Parbot de filmer en exclusivité le débarquement des troupes américaines à la Grenade (*le Monde* du 9 juin). Son avantage — la discrétion, donc l'intimité plus grande avec l'interlocuteur — fait de cette caméra un instrument propre à servir la vérité de l'image. On peut donc attendre de cette émission qu'elle présente par le biais d'une « Odyssée du quotidien », et si l'on en croit D. Cattelain, *« une autre façon de traiter l'information », « une nouvelle écriture journalistique »*. — E. Ra.

Le flic et les clochards

● Cinéma 16 : Sortie interdite, FR 3, mercredi 20 juin, 20 h 35 (95 minutes).

Pour entrer dans l'univers du « Colonel », il faut se laisser porter par le son d'un saxo nostalgique. Le « Colonel » n'a jamais obtenu ce grade dans l'armée. C'est un utopiste oublié par la vie, déçu par l'amour. Il a choisi la marginalité, il vit au milieu de clochards, qui ont tous leur spécialité : Alphonse, vieux poète agrégé de philosophie ; Joseph, légionnaire fier de son passé ; Etienne, l'« élégant » ; Marie-Antoinette et ses marionnettes ; Mado, qui aime tout le monde et ne veut choisir personne.

Un jeune flic, mal dans sa peau, va rencontrer le « Colonel » et se lier avec lui d'une amitié étrange...

Comédie de caractères inspirée de deux faits divers, *Sortie interdite* est le premier téléfilm de Patty Villiers. Dans un décor rappelant Beckett, les comédiens apportent un éclairage surréaliste à l'univers des clochards.

L'image soignée, la couleur très froide — rappelant le noir et blanc, — donnent du caractère à ce téléfilm qui oscille entre le réel et l'imaginaire. Dommage que l'intrigue se termine de façon abrupte. — N. L.

La Coupe est pleine

● Vendredi-Grand public : Profession : sportif, FR 3, vendredi 22 juin, 20 h 35 (120 minutes).

Quinzaine intensive pour le football puisque, jusqu'au 27 juin, se dispute le championnat d'Europe des nations. Le football, sport déjà populaire en France, connaît une vogue exceptionnelle depuis les bons résultats obtenus, en 1982 en Espagne, lors de la Coupe du monde, par notre équipe nationale.

Mais qu'est-ce qui fait courir les sportifs ? L'argent ? Et qu'est-ce qui fait vibrer les supporters ? André Campana et son équipe de « Vendredi-Grand public » ont cherché à répondre — surtout à faire répondre — à ces interrogations en s'appuyant sur ce qui a constitué la grande surprise de la saison 1983-84 : la victoire du *Football — Club de Metz sur* Monaco en finale de la Coupe de France. Succès d'autant plus étonnant que, contrairement à une idée reçue, cette valeureuse équipe ne compte aucune vraie « vedette » comme nombre d'autres grands clubs. Le triomphe d'un esprit collectif !

En direct du stade St-Symphorien, à Metz — au cours d'un spectacle où se produiront Bernard Lavilliers (ancien boxeur) et le crooner italien Toto Cutugno — les supporters messins expliqueront les raisons de leur enthousiasme pour l'équipe lorraine : *« Je vends des fanions à tous les matches, et 90 % des salariés de l'entreprise où je travaille ont la carte du Football-Club de Metz »*, a répondu ce mécanicien de cinquante-deux ans aux enquêteurs de Vendredi-Grand public. Race généreuse que ces supporters qui, de leurs chants, de leurs acclamations et de leur fidélité, soutiennent puissamment une équipe. Malheureusement parfois jusqu'à l'intolérance, comme ceux du club de Liverpool, célèbres pour les dévastations qu'ils ont commises trop souvent, pendant ou après un match...

L'enthousiasme et la foi, il en faut également à Marc Loison, trente-quatre ans, secrétaire général du FC Metz, confronté à des dettes s'élevant à 18 millions de francs, ce qui lui valent quelques soucis. Il veut donner au club, qu'il s'emploie à gérer comme une entreprise, une nouvelle image de marque, conforme à sa victoire en Coupe : *« En Lorraine, on fabrique des joueurs et on essaie de les garder. On n'a pas les moyens financiers de s'en payer. On était considérés comme les rigolos de la Coupe, on n'avait rien à perdre, c'est pour ça qu'on a gagné. »*

En première partie de l'émission, une incursion — toujours en direct, à Mazamet avec la participation de Mgr Coffy, archevêque d'Albi, et une autre au collège Edouard-Vaillant à Saint-Martin-d'Hères, en présence de M. Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale. — C. D.

Samedi 16 juin

TÉLÉVISION FRANÇAISE 1

8.45 TF 1 Vision plus.
9.25 Casaques et bottes de cuir. Magazine du cheval.
9.55 Téléforme.
10.15 La maison de TF 1. Magazine de C. Bernadac. *Au sommaire, le jardinage de Nicolas ; comment fabriquer un cadran solaire ; un vacherin aux fraises ; un tee-shirt dans un tissu qui imite la peau d'antilope ; les assurances pour les vacances ; la caméra super 8 ou la caméra vidéo ; les jeunes en milieu rural.*
11.45 Bonjour, bon appétit. Magazine de Michel Oliver. *Rillettes de daurade, et de saumon.*
12.15 La séquence du spectateur.
12.40 Télé-foot.
13.00 Journal.
13.30 Amuse-gueule.
14.00 Série : Pour l'amour du risque.
14.50 En eurovision : Départ des 24 Heures du Mans automobile.
15.25 C'est super.
15.45 Trente millions d'amis.
16.05 Série : La nouvelle malle des Indes.
17.00 **Football : France-Belgique,** en direct de Nantes.
19.10 D'accord, pas d'accord. Magazine de l'INC. Le conseil économique et social fait le bilan.
19.15 Auto-moto. En direct du Mans.
19.40 Heu-reux (Fernand Reynaud).
20.00 Journal.
20.30 Tirage du Loto.
20.35 Au théâtre ce soir : Le soleil n'est plus aussi chaud qu'avant. d'Aldo Nicolaï, adapt. par J. Collard, mise en scène J.-C. Arnaud, réal. P. Sabbagh. Avec R. Manuel, F. Maistre et J. Jechameuf. *Deux retraités se rencontrent tous les jours dans le jardin public d'une ville industrielle. Ils décident de s'enfuir ensemble, échafaudent mille plans.*
22.05 Droit de réponse, l'esprit de contradiction. Emission de Michel Polac : *« Sujet brûlant » sur les risques naturels majeurs et leur prévention (les incendies entres autres). Avec Haroun Tazieff, vulcanologue, responsable du commissariat à l'étude de la prévention des risques naturels majeurs, le professeur Franco Barberi, de l'institut minéralogique de Pise, et de nombreux spécialistes des catastrophes naturelles, des pompiers, des témoins.*
0.00 Journal.

ANTENNE 2

10.15 Antiope.
10.55 Journal des sourds et des malentendants.
11.15 Platine 45. *La 100e de Platine 45.*
11.45 Videomaton.
12.00 A nous deux.
12.45 Journal.
13.35 Série : La planète des singes.
15.10 Les jeux du stade. *Rugby : Nouvelle-Zélande-France ; automobile : départ des 24 Heures du Mans ; cyclisme : le grand prix de Paris.*
17.00 Terre des bêtes. D'A. Bougrain-Dubourg. *Les animaux de compagnie : un secouriste nommé terre-neuve ; compagnons de prison ; l'histoire d'un chien abandonné.*
17.30 Récré A 2. *Le petit écho de la forêt ; Georges de la jungle.*
17.50 Les carnets de l'aventure. *« Shark suit », de P. de Lespinois ; « Deux kayaks pour les glaces », de B. et G. Caire ; « See Flight », de B. et R. Condon.*
18.50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19.10 D'accord, pas d'accord. (INC.) La dénaturation des produits.
19.15 Emissions régionales.
19.45 Journal.
20.20 **Football : Danemark-Yougoslavie.** Championnat d'Europe des Nations, en direct de Lyon.
22.25 Magazine : Les enfants du rock. de A. Burosse, M. Elie, B. Merino. *Haute Tension : avec Carte de séjour, Culture club, Laurie Anderson et Peter Gabriel, Ahmed Fakroun ; un portrait des modernistes, ces jeunes qui ont pris comme ligne de conduite celle du groupe JAM.*
23.25 Journal.
23.45 Bonsoir les clips.

FRANCE RÉGIONS 3

13.30 Action. Magazine de la Fédération nationale de la mutualité française. *Au sommaire : Prévention des accidents de vacances ; informations sociales ; Hervé Cristiani chante « Voyageurs » ; Jeu-concours.*
17.30 Télévision régionale.
19.55 Dessin animé : Les petits diables.
20.05 Les jeux.
20.35 Feuilleton : Dynastie. *Steven, hospitalisé à la suite de son accident, se réconcilie avec son père, mais sa mère se montre de plus en plus possessive et chasse Krystle... Les jalousies et les coups bas continuent.*
21.25 Plus menteur que moi, tu gagnes... Emission de P. Sabbagh, animée par Jean Amadou. Avec Micheline Boudet, Robert Lamoureux, Roger Carel, Jacques Faizant. *Règle du jeu : empêcher l'équipe adverse de marquer des points en imaginant des mensonges... tout en laissant supposer que l'on connaît la vérité.*
22.10 Journal.
22.35 La vie de château. *Jean-Claude Brialy reçoit dans son château trois invités vedettes : Jean-Laurent Cochet, Jean Le Poulain, Jean-Pierre Cassel. Ambiance feutrée.*
23.20 Musiclub. *« Tiens bon l'escarpolette », d'après le livret de Richard Caron et Paul Fournel, musique de Jean-Michel Damase, avec Mady Mesplé, Gabriel Bacquier, Maurice Baquet, Philip Dogman et l'Orchestre national de musique de chambre d'Aquitaine, sous la direction de Jean-Michel Damase ; mise en scène, Alain Boudet.*
22.53 Parade de régions. Lorraine-champagne-Ardennes : les nouvelles cathédrales.
23.05 Football. Championnat d'Europe (résumé de la journée).

PÉRIPHÉRIE

- R.T.L., 20 h. A vous de choisir : *Monsieur le PDG*, film de J. Girault ou *Fric, frac, rue des Diams*, film d'A. Avakian ; 21 h 40, Flash Back ; 22 h 10, Football : France-Belgique (championnat d'Europe) ; 22 h 25, Ciné-club : *Plus fort que le diable*, film de J. Heaton.
- T.M.C., 19 h 35, Série : L'île fantastique ; 20 h 40, *Des filles au bureau*, film de Ted Prost.
- R.T.B., 20 h 10, Le jardin extraordinaire ; 20 h 40, *Soleil rouge*, film de T. Young ; 22 h 25, *Cinéscope*.
- R.T.B.-TÉLÉ 2, 20 h 15, Football (en direct de Lyon), championnat d'Europe des nations : Danemark-Yougoslavie.
- T.S.R., 20 h 15, A vous de juger : L'étrange M. Charlet ; 21 h, Série : Shackleton ; 22 h, A vous de juger : Le verdict du public ; 22 h 35, Sport ; 23 h 35, Ciné-Club : *la Sanction*, film de C. Eastwood.

Dimanche 17 juin

TÉLÉVISION FRANÇAISE 1

8.45 24 Heures du Mans.
9.00 Emission islamique.
9.15 A Bible ouverte.
9.30 Orthodoxie.
10.00 Présence protestante. Huldrych Zwingli.
10.30 Le jour du Seigneur. *Second volet d'un dossier consacré au Saint-Esprit ; premier volet d'une étude sur le corps (à l'heure où le corps est mis à l'honneur, que nous dit la Bible ?).*
11.00 Messe, célébrée à l'intention des sourds et malentendants avec la paroisse Saint-Sulpice de Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis).
12.00 Télé-foot. 24 Heures du Mans.
13.00 Journal.
13.25 Série : Starsky et Hutch.
14.20 Hip-hop. Magazine des nouvelles danses par Sidney.
14.35 Champions. *Sports : 24 Heures du Mans (arrivée) et variétés : Jacques Dutronc, Jean Lefevre, Art compagnie...*
18.30 Série : Arnold et Willy.
19.00 Sept sur sept. Magazine de l'actualité de la semaine, par J.-L. Burgat, E. Gilbert et F.-L. Boulay.
19.00 Sept sur sept. Magazine de l'actualité de la semaine par J.-L. Burgat, E. Gilbert et F.-L. Boulay. *Le grand témoin : l'abbé Pierre, fondateur de l'association des Pèlerins d'Emmaüs.*
20.00 Journal.
20.35 **Cinéma : Pour cent briques, t'as plus rien.** Film d'Edouard Molinaro.
22.00 **Soirée résultats : la nuit européenne.** En direct du studio 102 de Radio France. *Lire notre article).*
0.30 Journal.

ANTENNE 2

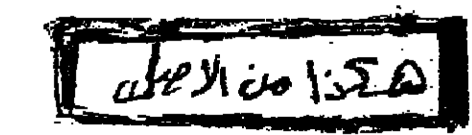
9.30 Récré A 2 : Candy.
10.00 Les chevaux du tiercé.
10.30 Gym tonic.
11.15 Dimanche Martin. Entrez les artistes.
12.45 Journal.
13.20 Dimanche Martin (suite). Si j'ai bonne mémoire ; 14.30 : Série : Les petits génies ; 15.20 : L'école des fans ; 16.05 : Dessin animé ; 16.25 : Thé dansant.
17.10 Série : Marie-Marie. *Dernier épisode : Bobby père et fils.*
18.00 Dimanche magazine. *Au sommaire : les passeports déchirés (une enquête sur des Français retenus contre leur gré en Union soviétique) ; les petites filles modèles (concours truqués pour devenir « Miss plus jolie poitrine ») ; kidnaping légal (une mère est partie, accompagnée par un journaliste d'Antenne 2 rechercher en Afrique du Sud ses enfants pris par leur père, elle les « kidnappe » à son tour et les ramène en France).*
19.00 Stade 2.
19.45 Journal.
20.20 **Football : Portugal-Espagne.** Championnat d'Europe des Nations ; en direct de Marseille.
22.20 **Soirée élections européennes** Sondages, résultats et analyses seront présentés par Christine Ockrent. Avec les envoyés spéciaux de la rédaction à Bonn, Rome, Londres et Bruxelles. *(Lire notre article).*
0.30 Journal.
0.40 Bonsoir les clips.

FRANCE RÉGIONS 3

10.00 Images d'Algérie.
10.30 Mosaïque. Emission de l'ADRI. *Championnat d'Europe de football, spécial Assises des jeunes à Lyon. Variétés (sous réserve) : Mosalini, Mounir Bachir, Armandja Prada.*
14.30 Objectif entreprise. De l'Association pour la promotion de l'information des entreprises.
15.00 Le « masters » de ski nautique en direct de Toulouse.
16.25 Théâtre (Cycle Shakespeare) : Le songe d'une nuit d'été V.O. sous-titrée avec E. Kohler, N. Davenport, H. Quarshe... *Philtres d'amours, quiproquos et erreurs, enchantement et sommeil, une des plus jolies féeries du « grand » Shakespeare, une coproduction de qualité de la BBC et* Time Life.
18.15 Pour les jeunes.
19.40 RFO Hebdo.
20.00 Humour : Paul Hogan Show. Sketches australiens.
20.35 Variétés : Joan Baez. *Récital donné à la Concorde le 15 juillet 1983 pour la non-violence.*
21.30 Aspects du court métrage français. La Symphonie des halles, d'Hervé Nicolas.
22.00 Journal.
23.00 **Cinéma de minuit : Péchés de jeunesse.** Cycle Tourneur, père et fils. Film de Maurice Tourneur.
23.40 Prélude à la nuit. *In Modo Religioso, opus 38 d'Alexandre Glazounov interprété par les Philharmonistes de Châteauroux.*

PÉRIPHÉRIE

- R.T.L., 20 h, *le Passager de la pluie*, film de René Clément ; 22 h, Soirée élections européennes ; 22 h 30, Football : championnat d'Europe (résumé) ; 23 h 15, Portrait d'artiste : A.S. Klee.
- T.M.C., 20 h 45, Evénement sportif : football (championnat d'Europe) ; 22 h 15, Match de cricket.
- R.T.B., 20 h 15, La bonne étoile ; 21 h 20, Téléfilm : Jane, d'A. Gosling ; 22 h, Résultats des élections européennes.
- R.T.B.-TÉLÉ 2, 20 h 15, Football (championnat d'Europe des nations) : Portugal-Espagne ; 22 h 20, Automobilisme : Grand Prix de Formule 1 du Canada.
- T.S.R., 20 h 10, Série : Et la vie continue ; 21 h 5, Tickets de premières ; 22 h, Sport : automobilisme.



TÉLÉVISION FRANÇAISE 1

Lundi 18 juin

11.15 TF1 Vision plus.
11.50 Le rendez-vous d'Annik.
12.15 Atout cœur.
12.40 Télé-foot.
13.00 Journal.
13.45 Série : Ces chers disparus.
14.00 Série : Los Angeles années 30.
14.55 Documentaire : Contre-enquête.
(Diffusé le 19 avril).
15.50 Harmonies
Emission de Cl. Kirgener
Avec l'écrivain, metteur en scène, musicien, comédien martiniquais Roland Brival, la chanteuse kabyle Djouhra Abouda et le groupe Djurdjura.
17.00 Aventures inattendues : la route du fer-blanc.
Emission de B. Gouley et H. Pasmantier.
Les conserves sont-elles bonnes pour la santé? Le fer-blanc élimine-t-il les vitamines?, etc. Yves Mourousi et Marie-Laure Augry questionnent le professeur Gonnel de Fontanel, président de l'Académie de médecine en 1983, le médecin-colonel Roue, professeur agrégé d'hygiène, Philippe Jeantot, navigateur solitaire, et Christian Lemanissier, délégué de la chambre syndicale des producteurs de fer-blanc.
17.25 Le village dans les nuages.
Emission pour enfants de Christophe Izard.
L'As du karaté ; le Petit Jour ; Souristory.
17.45 Série : Quand la liberté venait du ciel.
18.15 Presse-citron.
18.25 Ordinal 1. Magazine de l'informatique.
Qu'est-ce qu'une carte à mémoire?
18.45 Jour J.
19.15 Emissons régionales
19.35 Emissions d'expression directe.
La CFTC et le groupe UDF à l'Assemblée nationale.
20.00 Journal.
20.35 **Cinéma : le Bataillon du ciel (2e époque : Terre de France).**
Film d'Alexandre Esway.
22.00 Etoiles et toiles.
Magazine du cinéma de Martine Jouando et Frédéric Mitterrand.
Michael Powel : « De matière de vie et de mort » et du voyeur « Pepping Tom » ; reprise des « Chaussons rouges » et des « Contes d'Hoffmann ». Luis Bunuel, reprise de « El », interviewes de Ricardo Cobo.
22.55 Journal.

Mardi 19 juin

11.15 TF1 Vision plus.
11.50 Les rendez-vous d'Annik.
12.15 Télé-foot.
12.40 Atout cœur.
13.00 Journal.
13.45 Portes ouvertes : Magazine des handicapés.
De nouvelles dispositions à la SNCF. Des cours de la langue des signes à la préfecture de police ; une exposition-vente.
14.00 Série : Los Angeles, années 30.
14.50 Série : les Américains et nous : le Rêve américain.
N° 2 : aventure optimiste (diffusé le 15 juin).
15.45 Santé sans nuages. Emission de M. Morance.
Au sommaire : la météo et son influence sur notre santé physique et psychique ; médecines d'ailleurs ; hydrocution ; le café ; les gestes qui sauvent en vacances.
17.00 Histoires naturelles.
La passion du sandre (diffusé en 1984).
17.25 Le village dans les nuages.
Emission pour les enfants de Christophe Izard.
Jeu de l'amour et du Zabar ; les Compagnons du dragon ; la Minute du poulailler et de la basse-cour.
17.45 Série : Quand la liberté venait du ciel.
18.15 Presse-citron. Magazine des adolescents.
18.25 Hip-hop. *Magazine du smurf (diffusé le 17 juin).*
18.50 Jour J.
19.15 Emissions régionales.
19.40 Jeu : Les petits drôles.
20.00 Journal.
20.30 D'accord pas d'accord (INC).
20.35 **Les Mardis de l'information : 2002, l'Odyssée du quotidien.**
Magazine de la rédaction de TF1 et d'Alain Denvers.
(Lire notre article).
21.35 Théâtre : Gin game, ou le rami n'est pas ce qu'on pense.
De Donald L. Coburn, spectacle du Théâtre de la Ville, mise en scène de Jean Mercure avec Fonsia Dorsay et Martin Weller.
Deux retraités, Fonsia et Martin, se rencontrent dans une maison de retraite, jouent aux cartes, confrontent leurs souvenirs et revivent, à quarante ans de distance, le même conflit. Il réapparaît comme le tyran qu'il était, elle comme victime, tout bascule...
23.00 Journal.

Mercredi 20 juin

11.15 TF 1 Vision plus.
11.50 Le rendez-vous d'Annik.
12.30 Télé-foot.
12.40 Atout cœur.
13.00 Journal.
13.35 Vitamine.
Emission de Christine Coutin et Cécile Roger-Machart.
Au sommaire : Gigi ; Invités du placard ; Pixifoly ; Pourquoi-comment ; Lotovitamine ; Dessin animé : Jackson 5 ; Vitaboum ; Dessins animés : K wickly Koala le roi Arthur ; Jacques Trémolin raconte : un cas de démocratie chez les abeilles ; Arok le barbare.
16.00 Jouer le jeu de la santé.
16.05 Temps X. Emission d'Igor et Grichka Bogdanoff.
17.00 Un métier pour demain : la micromécanique.
17.15 Les infos.
17.25 Le village dans les nuages.
Emission pour enfants de Christophe Izard.
Liléka et ses princes ; le Petit Jour ; la Minute du poulailler et de la basse-cour ; le Hérisson.
17.45 Série : Quand la liberté venait du ciel.
18.15 Presse-Citron. Magazine des adolescents.
18.25 Jack Spot. Emission de Stéphane Collaro et Carole Fay-Keller.
18.50 Jour J.
19.15 Les petits drôles.
19.40 Tirage de la Loterie nationale.
19.50 Journal.
20.15 Tirage du Loto.
20.25 **En eurovision : football.**
Championnat d'Europe des nations : RFA-Espagne en direct du Parc des Princes, et Portugal-Roumanie en différé de Nantes.
23.40 Journal.

ANTENNE 2

Lundi 18 juin

7.00 Résultats des élections européennes.
Matinée spéciale, de 7 h à 9 h sur les élections. Un sondage est réalisé pour la première fois à la sortie des urnes par Bull et BVA sur 8 000 personnes autour des questions : Qui a voté pour qui ? Pourquoi ? Quels sont les électeurs qui ont changé de vote depuis mai 1981 ? *(Lire notre article).*
12.00 Journal (et à 12 h 45).
12.10 Jeu : l'académie des neuf.
13.35 Feuilleton : L'appartement.
13.50 Aujourd'hui la vie.
Décors à vivre (au Salon des artistes décorateurs).
14.55 Série : La taupe.
15.50 Cette semaine sur A2.
16.05 Reprise : Apostrophes.
Rencontres (diffusé le 15 juin).
17.15 La télévision des téléspectateurs.
17.40 Récré A 2.
Pic Pic Pic ; Le petit écho de la forêt ; Latulu et Lireli ; Les Schtroumpfs ; Kum Kum.
18.30 C'est la vie.
18.50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19.10 D'accord, pas d'accord (INC).
La communication.
19.15 Emissions régionales.
19.40 Le théâtre de Bouvard.
20.00 Journal.
20.35 Magazine : L'heure de vérité.
M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget, répondra aux questions des journalistes Albert du Roy (A 2), Alain Duhamel (A 2-Europe 1) et Michel Tardieu (« le Nouvel Economiste ») et à celles des téléspectateurs.
21.55 Le petit théâtre.
« Le son d'un bruit », d'Hélène Pechayrand. Avec L. Bourdil, S. Lemoine.
22.15 Magazine : Plaisir du théâtre.
De P. Laville, réal. G. Paumier.
L'invité de l'émission sera Jean Marais. Au sommaire : Prix de la critique, bilan de la saison théâtrale ; portrait de Christine Fersen ; théâtres et traditions populaires à la Martinique ; « 13 à table » au théâtre Edouard-VII ; Gérard Desarthe reprend « le Prince de Hombourg », de Kleist.
23.05 Journal.
23.25 Bonsoir les clips.

Mardi 19 juin

10.30 Antiope.
12.00 Journal (et à 12 h 45).
12.10 Jeu : l'Académie des neuf.
13.35 Feuilleton : L'appartement.
13.50 Aujourd'hui la vie.
Idées en marche.
14.55 Série : La taupe.
15.45 Reprise : La chasse aux trésors.
A la Réunion.
17.10 Entre vous, de L. Bériot.
A la Louisiane ; on parle cajun : des maisons, crayons en main (une expérience de construction « autogérée » d'une maison en bois dans le Limousin).
17.45 Récré A 2.
Yakari ; le Petit écho de la forêt ; Latulu et Lireli ; Sido Rémi ; Terre des bêtes ; C'est chouette ; Albator.
18.30 C'est la vie.
18.50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19.15 Emissions régionales.
19.45 Journal.
20.20 **Football : France-Yougoslavie.**
En direct de Saint-Etienne ; à 22 h 20, Danemark-Belgique, en différé de Strasbourg.
23.50 Journal.
0.10 Bonsoir les clips.

Mercredi 20 juin

10.30 Antiope.
12.00 Journal (et à 12 h 45).
12.10 Jeu : l'Académie des neuf.
13.35 Feuilleton : L'appartement.
13.50 Les carnets de l'aventure.
Assaut de l'Everest (rediffusion).
14.25 Dessins animés.
15.00 Récré A 2.
Yakari ; les Petites canailles ; Maraboud'ficelle ; Latulu et Lireli ; les Schtroumpfs ; les Croque-monstres ; les mystérieuses cités d'or ; la Bande à Bédé.
17.30 Micro-Kid.
18.00 Platine 45.
Elton John, Mylene Farmer, Culture Club, Madona, et le groupe qui monte, Carte de Séjour.
18.30 C'est la vie.
18.50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19.15 Emissions régionales.
19.40 Le théâtre de Bouvard.
20.00 Journal.
20.30 D'accord, pas d'accord (INC).
Médicaments : publicité contrôlée.
20.40 **Téléfilm : la Digue**
de J. Labrune. Avec C. Boisson, M. Garel, R. Blanche...
(Lire notre article.)
22.10 Magazine : Moi... je.
De Bernard Bouthier.
Lettres au président ; Les rois de la sape ; Overdanse ; Machines détournées, images retrouvées ; L'homme-bus.
23.05 Journal.
23.25 Bonsoir les clips.

FRANCE RÉGIONS 3

Lundi 18 juin

7.00 Matinée européenne.
Deux heures d'information non stop, conduites par Gilles Vaubourg. Duplex avec Strasbourg, trois grandes villes européennes, débats, incursions dans les régions, résultats, etc.
(Lire notre article.)
17.00 Télévision régionale.
Programmes autonomes des douze régions.
19.55 Dessin animé : Inspecteur Gadget.
20.05 Les jeux.
20.35 **Cinéma : 1900 (2e époque).**
Cycle Dominique Sanda. Film de Bernardo Bertolucci.
23.10 Journal.
23.30 Thalassa.
Magazine de la mer de G. Pernoud.
Arrivée de la transat en solitaire Plymouth-Newport (USA).
0.15 Prélude à la nuit.
Cantabile, *de Niccolo Paganini, interprété par Jean-Jacques Kantorow, violoniste, et Jacques Rouvier, pianiste.*

Mardi 19 juin

17.00 Télévision régionale.
Programmes autonomes des douze régions.
19.55 Dessin animé : Inspecteur Gadget.
20.05 Les jeux.
20.35 **La dernière séance : soirée Humphrey Bogart.**
Emission d'E. Mitchell et G. Jourd'hui.
Actualités Gaumont (1955) ; Tex Avery ; présentation du film par Eddy Mitchell, 22 h 15, Tex Avery, réclame de l'époque : attraction, annonce du deuxième film.
20.50 **Cinéma : la Main gauche du Seigneur.**
Film d'Edward Dmytryk.
22.40 Journal.
23.00 **Cinéma : le Port de l'angoisse.**
Film de Howard Hawks.

Mercredi 20 juin

14.55 Questions au gouvernement à l'Assemblée nationale.
17.00 Télévision régionale.
Programmes autonomes des douze régions.
19.55 Dessin animé : Inspecteur Gadget.
20.05 Les jeux.
20.35 **Cinéma 16 : Sortie interdite**
de Daniel Boulanger et Patty Villiers. Avec G. Blain, M. Noël, P. Chesnais...
(Lire notre article.)
22.10 Journal.
22.30 Football.
Championnat d'Europe des nations (résumé).
22.45 Prélude à la nuit.
Sonate pour violon et piano *de César Franck, interprétée par Aldo Ciccolini au piano et Jean-Pierre Wallez au violon.*

PÉRIPHÉRIE

Lundi 18 juin

- R.T.L., 20 h, l'Ile fantastique ; 20 h 55 ; *Saigon - Year of the Cat*, film de S. Frears.
- T.M.C., 19 h 35, Dallas ; 20 h 40, *Nous n'irons plus au bois*, film de G. Dumoulin ; 22 h 15, Variétés : Vidéo-Solo.
- R.T.B., 20 h 35, *la Bataille des Ardennes*, film de K. Annakin.
- T.S.R., 20 h 10, Spécial cinéma ; *Bobby Deerfield*, film de S. Pollack ; 22 h 15, gros plan sur M. Keller.

Mardi 19 juin

- R.T.L., 20 h, Série : L'ordre ; 20 h 55, *Angélique marquise des anges*, film de B. Borderie ; 22 h 40, Football : championnat d'Europe (résumé).
- T.M.C., 19 h 35, La petite maison dans la prairie ; 20 h 40, *la Mer des bateaux perdus*, film de J. Kane.
- R.T.B., 20 h, Document : Les sentiers du monde (Les Nouba du Soudan) ; 21 h 15, Téléfilm : Emile Zola ou la conscience humaine, de S. Lorenzi.
- R.T.B. TÉLÉ 2, 20 h 15, Football (championnat d'Europe des nations) : Danemark-Belgique ; à 22 h 20, France-Yougoslavie.
- T.S.R., 20 h 15, La chasse aux trésors (en Colombie) : 21 h 20, Pablo Casals ; 22 h 15, Rencontres : la conviction de J.-P. Hocke.

Mercredi 20 juin

- R.T.L., 20 h. Simon et Simon ; 20 h 55, *la Légende de Jesse James*, film de P. Kaufman ; 22 h 25, Turbo ; 22 h 40, Football : championnat d'Europe (résumé).
- T.M.C., 19 h 35, Drôles de dames ; 20 h 40, *l'Amour en herbe*, film de R. Andrieux ; 22 h 20, Offres d'emploi.
- R.T.B., 20 h 10, La chasse aux trésors (à Sidney) ; 21 h 20, Festival international de la chanson française à Spa.
- R.T.B. TÉLÉ 2, 20 h 15, Football (en direct de Paris) : championnat d'Europe des nations : RFA-Espagne ; à 22 h 20 (en différé de Nantes) : match Portugal-Roumanie.
- T.S.R., 20 h 15, *Frenzy*, film d'A. Hitchcock ; 22 h 25, Rock et belles oreilles.

TÉLÉVISION FRANÇAISE 1

Jeudi 21 juin

11.15 **TF 1 Vision plus.**
11.50 **Le rendez-vous d'Annik.**
12.15 **Télé-foot 1.**
12.30 **A tout cœur.**
13.00 **Journal.**
13.45 **Objectif santé : Les pieds en vacances.**
Émission de la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés.
14.00 **Série : Los Angeles années 30.**
14.50 **Les choses du jeudi** (et à 15 h 55).
Émission de Jean Bertho. Les instruments de musique.
15.30 **Quarté en direct de Chantilly.**
16.55 **Images d'histoire (hier).**
Emission de B. Gouley. L'offensive de la Somme.
17.25 **Le village dans les nuages.**
Emission pour enfants de Christophe Izard.
Paltok ne veut rien faire ; Souristory ; Le hérisson.
17.45 **Série : Quand la liberté venait du ciel.**
18.15 **Presse-citron.** Magazine des adolescents.
18.25 **Clip Jockey.** Émission de Gilbert Foucaud.
18.50 **Jour J.**
19.15 **Emissions régionales.**
19.40 **Les petits drôles.**
20.00 **Journal.**
20.35 **Fête de la musique : Tropicadero.**
En direct du palais de Chaillot.
(Lire notre article.)
21.05 **Contre-enquête.**
Emission d'A. Hoang.
Histoire de Fernand le mari de Jeanne ; les deux printemps de Mathilde ; Attention chaussée dangereuse ; le Pain maudit ; Lettre de Bruno.
22.05 **Fête de la musique (suite).**
23.23 **Journal.**

Vendredi 22 juin

11.15 **TF 1 Vision plus.**
11.45 **Le rendez-vous d'Annik.**
12.15 **Atout cœur.**
12.40 **Télé-foot.**
13.00 **Journal.**
14.00 **Série : Los Angeles années 30.**
14.50 **Temps libres.**
Emission de J.-C. Narcy. *Le magazine est consacré aujourd'hui à l'automobile à l'occasion de l'exposition « Cent ans d'automobile ». Et les rubriques habituelles.*
17.00 **Destination... France.**
D'un département à l'autre : la Seine-Saint-Denis.
17.25 **Le village dans les nuages.**
Emission pour les enfants de Christophe Izard.
17.45 **Série : Quand la liberté venait du ciel.**
18.15 **Presse-citron.** Magazine des adolescents.
18.25 **Micro-ludic.** Emission animée par Jean-Claude Laval.
18.50 **Jour J.**
19.15 **Emissions régionales.**
19.40 **Les petits drôles.**
20.00 **Journal.**
20.35 **Salut les Mickey.**
Emission de Christophe Izard.
Pour les amoureux de Walt Disney, une occasion de revoir une pile d'extraits de dessins animés sur Dingo, Donald, plus trois dessins animés des studios Disney le Cousin de Donald, le Poussin et l'Écureuil, Mickey gala première, *un dessin animé en noir et blanc, paraît-il à ne pas manquer. Avec R. Gotainer, M. Villalonga, Chagrin d'amour, les Maboules.*
21.40 **Les Américains et nous : Les Français face au modèle américain.**
Emission de Claude Fléouter et Robert Manthoulis (3e partie).
Si, caméra au poing, vous demandez à l'homme de la rue américain de sourire, il s'exécute immédiatement (« smile ! »). Essayez la même chose à Paris, dites : « Souriez », les passants détourneront la tête, bougons, ou feindront l'indifférence. Le photographe William Klein, Américain de Paris, tente ici l'expérience, histoire peut-être de prouver que la mentalité en vieille Europe n'est point encore totalement calquée sur celle d'un citoyen US. Jolie introduction au troisième et dernier chapitre de la série consacrée à l'américanisation de la France.
22.35 **22 v'la le rock. Spécial Pink Floyd.**
Emission de J.-B. Hebey. *Roger Waters, créateur du groupe, raconte les Pink Floyd.*
23.25 **Journal et Cinq Jours en Bourse.**

Le prochain week-end

Samedi 23 juin

9.30 TF 1 Vision plus ; 10.00 Téléforme ; 10.15 La maison de TF 1 ; 11.45 Bonjour, bon appétit ; 12.15 La séquence du spectateur ; 12.40 Téléfoot ; 13.00 Journal ; 13.35 Amuse-gueule ; 14.05 Série : Pour l'amour du risque ; 14.55 Jour J hebdo ; 15.35 C'est super ; 15.55 Dessin animé : Capitaine Flam ; 16.20 Casaque et bottes de cuir ; 16.50 Série : la nouvelle malle des Indes ; 18.15 Micro-puce ; 18.30 Auto-moto ; 19.10 Journal ; 19.40 Tirage du Loto.
19.10 **Football : Championnat d'Europe des nations.**
Demi-finale à Marseille.
22.05 **Droit de réponse, l'esprit de contradiction.**
Emission de Michel Polac. Revue de presse.
Avec entre autres Th. Ferenczi *(le Monde)*, D. Jamet *(le Quotidien)*, G. Claisse *(le Matin)*, N. Copin *(la Croix)*, J.-M. Bouguereau *(Libération)*.
0.00 **Journal.**

Dimanche 24 juin

9.00 Emission islamique ; 9.15 A Bible ouverte ; 10.00 Présence protestante ; 10.30 Le jour du Seigneur ; 11.00 Messe ; 12.00 Télé-foot ; 13.00 Journal ; 13,25 Série : Starsky et Hutch ; 14.20 Hip-Hop ; 14.35 Champions ; 17.30 Les animaux du monde ; 18.00 Série : la Plantation ; 19.00 Sept sur sept ; 20.00 Journal.
20.35 **Cinéma : Règlement de comptes à OK. Corral.**
Film de John Sturges.
22.35 **Sports dimanche.**
Émission de Jean-Michel Leulliot.
23.10 **Journal.**

ANTENNE 2

Jeudi 21 juin

10.30 **Antiope.**
12.00 **Journal** (et à 12 h 45).
12.10 **Jeu : l'Académie des neuf.**
13.35 **Feuilleton : l'Appartement.**
13.50 **Aujourd'hui la vie.**
Des auteurs et vous (avec M. Grisolia, R. Mazoyer, T. de Beauce et F. Trystram).
14.55 **Téléfilm : Miroir, miroir.**
De J. Lee.
Trois femmes, un ancien mannequin, une femme au foyer et une veuve face à la chirurgie esthétique.
16.45 **Magazine : Un temps pour tout.**
de M. Cara et A. Valentini.
Les fêtes du taureau en Camargue.
17.45 **Récré A2.**
Pic Pic Pic ; Mes mains ont la parole ; Le petit écho de la forêt ; Latulu et Lireli.
18.30 **C'est la vie.**
18.50 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
19.10 **D'accord, pas d'accord** (INC).
19.15 **Emissions régionales.**
19.35 **Expression directe.**
Sénat et Assemblée nationale.
20.00 **Journal.**
20.35 **Série : Le fond du problème.**
D'après Graham Greene, réal. M. Leto.
21.40 **Soirée spéciale : Musiques au chœur.**
D'Ève Ruggieri.
Spécial Fête de la musique, avec l'Orchestre national de France et les chœurs de Radio-France, dir. E. Krivine, en direct du Grand Palais (œuvres de Verdi, Ravel, Berlioz, Borodine et Beethoven).
(Lire notre article.)
23.10 **Journal.**
23.20 **Les enfants du rock : spécial Michael Jackson.**
(Lire notre article.)
0.10 **Cinéma : Tout, tout de suite (The Harder they come).**
Film de Perry Henzell, avec Jimmy Cliff.

Vendredi 22 juin

10.30 **Antiope.**
12.00 **Journal** (et à 12 h 45).
12.10 **Jeu : L'académie des neuf.**
13.35 **Feuilleton : l'Appartement.**
13.50 **Aujourd'hui la vie.**
14.55 **Série : la Taupe.**
15.50 **Reprise : Alain Decaux, l'histoire en question.**
Les taxis de la Marne (diffusé le 14 juin).
17.05 **Itinéraires,** de Sophie Richard.
A l'heure où le public s'emballe pour les musiques africaines, deux documents qui permettent d'aborder sous deux angles différents ce que sont les griots. Le premier, réalisé à l'occasion d'une grande rencontre à Royan, « Musique-mémoire : les Griots », qui a rassemblé des musiciens venus du Niger, du Mali et de la Haute-Volta. Le second, Musique-mémoire du Mali », montre les fêtes organisées par les immigrés dans les foyers à Paris.
17.45 **Récré A 2.**
Histoires comme ça ; le petit écho de la forêt ; Latulu et Lireli ; Superbug.
18.30 **C'est la vie.**
18.50 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
19.15 **Emissions régionales.**
19.40 **Le théâtre de Bouvard.**
20.00 **Journal.**
20.35 **Série : Un seul être vous manque.**
De J. Doniol-Valcroze. Avec C. Spaak, D. Flamand...
Scobie emprunte de l'argent à Yusef et offre des vacances à sa femme, ce qui ne l'empêche pas de tromper cette dernière avec une veuve de vingt ans. Un mélo tradition française.
21.40 **Apostrophes.**
Magazine littéraire de B. Pivot.
Sur le thème : A chacun sa France, sont invités : Adélaïde Barbey (Guide Hachette France 1984) ; *Jean Duché* (le Bouclier d'Athéna) ; *Jean Gaulmier* (Terroir) ; *Gilles Pudlowski* (le Devoir de Français).
22.50 **Journal.**
23.00 **Ciné-club (cycle Italie) : Femmes entre elles.**
Film de M. Antonioni.

Le prochain week-end

Samedi 23 juin

10.15 Antiope ; 11.10 Journal des sourds et des malentendants ; 11.30 Platine 45 (Elton John, Carte de Séjour, Mylene Farmer, Culture Club, Madona) ; 12.00 A nous deux ; 12.45 Journal ; 13.35 Série : La planète des singes ; 15.10 Les jeux du stade ; 17.00 Terre des bêtes ; 17.30 Récré A 2 ; 17.50 Les carnets de l'aventure ; 18.50 Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19.10 D'accord, pas d'accord ; 19.15 Emissions régionales ; 19.40 Le théâtre de Bouvard ; 20 Journal.
20.35 **Variétés : Champs-Elysées.**
De Michel Drucker. Spécial Georges Brassens
22.05 **Magazine : Les enfants du rock.**
23.20 **Journal.**
23.40 **Bonsoir les clips.**

Dimanche 24 juin

9.30 Récré A 2 (Candy) ; 10.00 Les chevaux du tiercé ; 10.30 Gym tonic ; 11.15 Dimanche Martin (Entrez les artistes) ; 12.45 Journal ; 13.20 Dimanche Martin (suite) : Si j'ai bonne mémoire. 14.30, Série : Les petits génies ; 15.20 L'école des fans. 16.05 Dessin animé. 16.25 Thé dansant ; 17.10 Série ; 18.00 Dimanche plus : Les esprits sont tombés dans la boîte ; 18.55 Stade 2 ; 19.15 Journal.
19.50 **Football : Championnat d'Europe des nations.**
Demi-finale.
21.55 **Jazz : Count Basie.**
22.55 **Journal.**
23.15 **Bonsoir les clips.**

FRANCE RÉGIONS 3

Jeudi 21 juin

17.00 **Télévision régionale.**
Programmes autonomes des douze régions.
19.55 **Dessin animé ; Inspecteur Gadget.**
20.05 **Fête de la musique 1984.**
Concert de la Garde républicaine.
(Lire notre article.)
20.35 **Cinéma sans visa : Sodome et Gomorrhe.**
Film de Sergio Leone.
23.05 **Journal.**
23.25 **Cinéma : Bastien et Bastienne.**
Film de Michel Andrieu sur la musique de Mozart, donné à l'occasion de la Fête de la musique.
(Lire notre article.)

Vendredi 22 juin

17.00 **Télévision régionale.**
Programmes autonomes des douze régions.
19.55 **Dessin animé : Inspecteur Gadget.**
20.00 **Les jeux.**
20.30 **D'accord, pas d'accord,** émission de l'INC.
Les chauffe-eau solaires.
20.35 **Vendredi : Grand Public.**
Magazine d'André Campana : profession, sportif.
Qu'est-ce qui fait courir les sportifs, les footballeurs, les rugbymen, les cyclistes... ? L'amour du sport ? Devenir une star ? L'argent ? Qu'est-ce qui fait battre le cœur des supporters jusqu'au délire ?
(Lire notre article.)
22.35 **Journal.**
22.55 **Espace francophone : Tunisie, un patrimoine au quotidien.**
Magazine d'expression française de Dominique Gallet.
L'histoire, la personnalité, les problèmes et l'avenir de la société tunisienne. Une enquête de Mona Makki, réalisée par J.M. Carzou et Slah Sguiri.
23.25 **Prélude à la nuit.**
Ballade nº 4, *de Frédéric Chopin interprétée par Li-Jian au piano.*

Le prochain week-end

Samedi 23 juin

13.30 Horizon ; 16.00 Fréquence mutuelle ; 16.15 Liberté 3 ; 17.30 les Petits Diables ; 19.55 Dessin animé ; 20.05 Les jeux.
20.35 **Feuilleton : Dynastie.**
21.25 **Plus menteur que moi, tu gagnes...**
Emission de Pierre Sabbagh, animée par Jean Amadou.
22.10 **Journal.**
22.30 **Quartier sud : zone interactive.**
Scénario de J.-J. Bernard, avec V. Quenessen et S. Ubrette.
Un téléfilm de fiction qui permet de mettre à l'avant-scène les technologies actuelles.
23.20 **Football.** Championnat d'Europe des nations (résumé).
23.25 **Musiclub.** « Docteur Miracle », de Georges Bizet.

Dimanche 24 juin

10.00 Images de Tunisie ; 10.30 Mosaïque ; 12.00 D'un soleil à l'autre 14.30 Objectif entreprise ; 15.00 Oser ; 17.20 Boîte aux lettres : Boris Vian ; 18.20 Pour les jeunes ; 19.40 RFO Hebdo ; 20.00 Humour : Paul Hogan show.
20.35 **Document : Fais gaffe aux graffiti.**
Film de G. Pignol.
De la préhistoire à nos jours un mode de communication ou d'expression qui laisse rarement indifférent.
21.30 **Aspects du court métrage français.**
Chronique du palais de la Méditerranée, de T. Thomas.
22.00 **Journal.**
22.30 **Cinéma de minuit : le Val d'Enfer.**
Film de Maurice Tourneur.
23.50 **Football.** Championnat d'Europe des nations (résumé).
0.05 **Prélude à la nuit.**

PÉRIPHÉRIE

Jeudi 21 juin

- R.T.L., 20 h, Série : Des grives aux loups ; 20 h 55, Dallas ; 21 h 55, RTL-Plus : NASA, la 25e année.
- T.M.C., 19 h 35, Série : La vie de Berlioz ; 20 h 40, Téléfilm : Passe... impair... et chante..., de W. Van Ongevalle ; 22 h 15, Chrono.
- R.T.B., 20 h 10, Autant savoir ; 20 h 30, Série : Agence tous risques ; 21 h 20, XXIe Festival international de la chanson française à Spa.
- R.T.B. TÉLÉ 2, 20 h, Opéra : *Cosi fan tutte*, de Mozart, par l'Orchestre du *TRM*, dir. J. Pritchard.
- T.S.R., 20 h 10, Temps présent : hôpital de Ouagadougou ; 21 h 30, Série : Kojak ; 22 h 20, *Zugwang*, film de M. Siebenmann et B. Wenz ; *La Pavane* de Berthe Trepat, de J.-F. Lopez.

Vendredi 22 juin

- R.T.L., 20 h, Série : Quincy ; 20 h 55, Dynastie ; 21 h 55, *F... comme Fairbanks*, film de M. Dugowson.
- T.M.C., 19 h 35, Dynastie ; 20 h 40, *la Permission*, film de M. Van Peebles ; 22 h 15, Variétés : Club 06.
- R.T.B., 20 h 10, Nuances (Sciences humaines) ; 21 h 15, XXIe Festival international de la chanson française à Spa ; 22 h 20, Informatix.
- T.S.R., 20 h 10, Tell quel : 20 h 40, La grande chance (avec C. Lara) ; 22 h 25, *Histoire du Living Theatreh.*

A Ecouter

La fête de la musique

Airs de fête dans la rue : c'est l'occasion de sortir son instrument, d'éclaircir sa voix et de danser. Toutes les radios se feront l'écho de cette manifestation en diffusant des émissions spéciales, en direct dans la plupart des cas.

- *France-Inter* retransmet de 20 h à 6 h du matin un programme de variétés : place de la Concorde, Jean-Pierre Foulquier reçoit de nombreux invités : Bernard Lavilliers, Francis Lalanne, Rachid Bahri...
- *France-Culture* donne des échos du Festival de la musique contemporaine d'Angers et rediffusera de 10 h 50 à 12 h et de 14 h 50 à 16 h des enregistrements de l'ensemble Yomin No Kai de Tokyo.
- *France-Musique* retransmet à 20 h 30, depuis le capitole de Toulouse la *Neuvième Symphonie* de Beethoven, dirigée par Michel Plasson.
- *Radio-7*, associée à la mission Opéra-Bastille, depuis la place de la Bastille, diffuse une soirée originale sur le thème de la voix, avec Nina Hagen, Eva-Maria Hagen, Thierry Roth-Platen, Gérard Audouy...
- *Europe 1* anime, à partir de 17 h, la salle du Zénith du parc de La Villette à Paris, avec une programmation diversifiée. Le grand podium sera à Sedan. Ces deux initiatives seront diffusées à l'antenne.
- *RTL* installera un podium au Sacré-Cœur animé par Hugues Aufray, Yves Simon, les Mini-Stars... La soirée sera retransmise en direct sur l'antenne.
- *RMC* : chaque bureau régional organise un espace d'accueil pour les musiciens : l'antenne en fera l'écho. A 8 h, l'invité du « Plaidoyer » sera M. Jack Lang ; 8 h 30, l'émission « Foucault est arrivé » sera entièrement consacrée à la musique ; le journal « RMC-Midi accueillera un invité issu du monde musical ; de 16 h à 17 h, l'émission « Le salon extraordinaire » se déroulera depuis la ville de Sète où se tiennent les Journées internationales Georges Brassens ; « Le journal des régions » à 18 h 30 fera le compte rendu des manifestations de la journée et de l'organisation de la soirée.

Portrait à plusieurs voix

- **Musique contemporaine, en direct d'Angers, France-Culture, mardi 19 juin, 14 h 50 et 21 h 50, mercredi 20, 10 h 50, 16 h 3 et 20 h 30, jeudi 21, 10 h 50 et 14 h 50, vendredi 22, 10 h 50, 14 h 50 et 21 h 50.**

Vous rappelez-vous l'infortuné Fortunato qui, invité à déguster le vin d'Amontillado, se retrouva emmuré dans la plus reculée des caves du palais de Montresor, seigneur qu'il avait outragé ? Harry Halbreich, lui, s'en souvenait si bien, du conte noir d'Edgar Poe, qu'il en a tiré l'argument du premier opéra d'Alain Féron, *la Barrique d'Amontillado*. Le compositeur, né en 1954, qui s'est longtemps rodé en écrivant des musiques de scène, ouvre, avec cette création proposée en oratorio, la série des manifestations du Festival de musique contemporaine d'Angers. On saura mieux qui est Féron, à la suite de la retransmission de son œuvre et lorsqu'il aura répondu aux questions du producteur, Jean-Louis Cavalier.

Autre opération coproduite par la chaîne, qui se décentralisera donc à Angers du 19 au 22 juin, une journée du Festival est consacrée à René Leibowitz, celui qui fit découvrir nombre de musicologues et de compositeurs, témoigneront de Globokar à Philippot, en passant par Antoine Duhamel et Claude Helffer. On entendra aussi Michel Leiris ou Claude Lévi-Strauss, ses amis.

Leibowitz ne fut pas seulement un théoricien : auteur de livres — *le Compositeur et son double*, *les Fantômes de l'opéra*, — il écrivait aussi de la musique, beaucoup. Philippe Arrii Blachette et Umbert Camerlo, le metteur en scène qui, en 1970, avait montré à Leibowitz *les Espagnols à Venise*, offrent, avec ce portrait à plusieurs voix d'un maître à penser, matière à réflexion sur la création contemporaine. — M. L. B.

Sagan and Billie

- **Black and Blue, France Culture, mardi 19 juin, 10 h 50.**

Invitée de Lucien Malson et Alain Gerber, Françoise Sagan évoque Billie Holiday, chanteuse légendaire des années 40, femme du non moins légendaire Lester Young, personnage central de l'une de ses nouvelles qui viennent de paraître aux éditions Gallimard. Des grands morceaux choisis par l'auteur de *Bonjour tristesse* : « My old Flame », « Body and Soul », un hommage à la grande bluesy, entrecoupé de propos sur l'amour de l'art, la poésie de Rimbaud, la prose de Sartre.

Radio-France Internationale

- *En ondes moyennes*, de 5 h 30 à 17 heures, émissions pour les travailleurs étrangers, dans leur langue d'origine : portugais, espagnol, turc, serbo-croate, arabe, laotien, vietnamien, cambodgien et en français pour les africains.
- *Service mondial en français*, toutes les demi-heures, de 5 heures à 10 heures et à 13 heures, 19 heures, 20 heures, 21 h 15, 22 h 25, 23 h 15, 0 h 30, 1 h 30, 3 heures.

Parmi les magazines, signalons :

- *Carrefour*, le dossier d'actualité de 15 h 15 est consacré le 19 juin à l'Himalaya au quotidien : le 20, à un portrait du CNRS à l'occasion de ses journées « Communication ».
- *Futur*, le magazine des sciences et techniques le 18 à 18 heures. *Cinéma d'aujourd'hui, cinéma sans frontières*, le 17 juin donne un « Spécial cinéma indien » après Cannes, avec des interviews de Satyajit Ray, Shyam Benegal et Nohan Mohapatra.
- *Le club de la presse* animé par Alain de Chalvron, rédacteur en chef de RFI, reçoit M. Luis Alberto Monge, président de la République du Costa-Rica, interrogé par Bernard Benyamin (Antenne 2), Philippe Chateney (*le Point*), Irène Jarry (*le Figaro*), Jacqueline de Linarès (*le Matin*), Béatrice Toulon (*la Croix*), Christian Martin (*Libération*) et Michel Marcland (RFI) ; l'émission, diffusée le samedi 16 juin à 17 heures (heure de Paris), est rediffusée le dimanche 17 à 19 heures (H.P.), et quelques jours avant en espagnol vers l'Amérique latine (le 13 à 1 et 2 heures (H.P.).

A noter également :

- *Tropicadero*, une grande soirée musicale à l'occasion de la Fête de la musique du 21 juin au Trocadéro à Paris, RFI, associée à TF1 et à *Libération*, présente Fela, le grand saxophoniste nigérian, Touré Kounda, le tout jeune groupe sénégalais en pleine ascension, Janet N'Diaye, Manfey, et Richard Gotainer.

France-Culture

SAMEDI 16 JUIN

- **7.00** Les parlers régionaux : le Cotentin.
- **7.45** Entretien avec... Christiane Singer (Les âges de la vie).
- **8.00** Les chemins de la connaissance : les figures du baroque.
- **8.30** Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : devenir scientifique et technique et devenir social.
- **9.07** Matinée du monde contemporain.
- **10.30** Démarches avec... Michel Gresset, à propos de « William Faulkner », de D. Minter.
- **10.50** Musique : *Happy Few Opera*, les cinquante ans du Festival de Glyndebourne (et à 14 h et à 21 h 50).
- **11.30** La matière de Bretagne : un foisonnement de perspectives.
- **12.30** Chronique des livres politiques.
- **12.45** Panorama : cinéma.
- **13.32** Le *cri du homard*.
- **14.05** Les samedis de France-Culture : Happy Few Opera, les cinquante ans du Festival de Glyndebourne : « Don Juan », de Mozart, par le London Philharmonic Orchestra, dir. B. Haitink, le Glyndebourne Chorus, dir. J. Glover.
- **17.00** Les îles anglo-normandes.
- **18.30** L'en-soi, le pour soi et le chez soi.
- **19.20** Aquarium (et à 23 h 45).
- **19.25** « Pol », d'A. Didier-Weill. Avec L. Terzieff, C. Piéplu, N. Vassel, J. Martin, P. Mazzotti...
- **21.50** *Happy Few Opera, les cinquante ans du Festival de Glyndebourne...* (Glyndebourne et les autres.)
- **22.30** Un rêveur de mots : Gaston Bachelard.

DIMANCHE 17 JUIN

- **7.00** Chasseurs de son : fête de la musique.
- **7.20** Horizon, *magazine religieux*.
- **7.30** La fenêtre ouverte.
- **7.35** Le petit jardin.
- **8.00** Orthodoxie.
- **8.30** Protestantisme.
- **9.10** Ecoute Israël.
- **9.40** Divers aspects de la pensée contemporaine : la Grande Loge de France.
- **10.00** Messe *chez les franciscaines*, à Paris.
- **11.00** La radio sur la place : à Arles.
- **12.05** Le cri du homard.
- **12.45** Musique : Happy Few Opera, les cinquante ans du festival de Glyndebourne : du parc au théâtre (et à 22 h 30).
- **14.00** « Ivanov », de Tchekhov, en direct de la Comédie-Française.
- **17 h 30** Rencontre avec... Elisabeth Badinter.
- **18.30** La cérémonie des mots : épopées du monde entier.
- **19.10** *Le cinéma des cinéastes*.
- **20.00** Atelier de création radiophonique.
- **22.00** Spécial élections européennes (et à 23 h 25).
- **22.30** Happy Few Opera, les cinquante *ans du festival de Glyndebourne* : une façon de faire de la musique à l'opposé du star-system.

LUNDI 18 JUIN

- **7.00** Matinales : regard neuf sur l'histoire ; la naissance du jour.
- **8.00** Les chemins de la connaissance : heurs et malheurs du cochon ; à 8 h 33, poétique de Lautréamont.
- **8.50** Echec au hasard.
- **9.07** Les lundis de l'histoire : à propos de « Paysans des XII[e]-XIII[e] siècles », de R. Fossier et « les Campagnes françaises ».
- **10.30** Le cri du homard.
- **10.50** Musique : Opéra 84 (opéras de Haendel, Verdi, Wagner, Gluck et Mozart).
- **12.05** Agora.
- **12.45** Panorama.
- **13.30** Avec ou sans rideau.
- **14.10** Un livre, des voix : « Un homme heureux » et « *Mémoires de Xavier Forneret* », de Maurice Tosca.
- **14.50** Musique : Tribune internationale des compositeurs (et à 21 h 50).
- **16.03** Arts et gens : Images (C. de Portzamparc, architecte) ; à 16 h 45, Vitrine (la Renaissance en France) ; la *radio sur la place à Arles*.
- **18.30** Feuilleton : « A la dure », de Mark Twain.
- **19.25** Jazz à l'ancienne.
- **19.30** L'homme et l'informatique.
- **20.00** Les enjeux internationaux.
- **20.30** L'autre scène, ou les vivants et les dieux : « les Moissons du ciel », par C. Mettra, avec B. Biebel.
- **21.50** *Tribune internationale des compositeurs* : « Tableaux archaïques » pour piano, de K. Taskov, par le groupe Fusion, et interview du compositeur.
- **22.30** Nuits magnétiques.

MARDI 19 JUIN

- **7.00** Matinales : Europe-tiers-monde ; *naissance d'une voix*.
- **8.00** Les chemins de la connaissance : heurs et malheurs du cochon ; à 8 h 33, poétique de Lautréamont : à 8 h 50, au bord des étangs.
- **9.05** La matinée des autres : la Terre dit : je suis la plus vieille, par M. *Condé*.
- **10.30** Le texte et la marge : avec Christian Chabanis, « Il était une fois l'enfant ».
- **10.50** Musique : Black and blue (Billie Holiday).
- **12.05** Agora.
- **12.45** Panorama : *la justice*.
- **13.30** Présence des arts : le nouveau *Musée d'art contemporain de Montréal*.
- **14.10** Un livre, des voix : « L'herbe des talus », de Jacques Réda.
- **14.50** Musique : Angers, musiques du XX[e] siècle (et à 21 h 50).
- **16.03** Les yeux de la tête : portrait de *cire (René Clair)* ; à 16 h 35, Mardicophile ; à 16 h 50, Moteur ; à 17 h 15, L'autre rive (le Vaudou des bords de Seine) ; à 17 h 40, Terre des merveilles.
- **18.10** *Le cri du homard*.
- **18.30** Feuilleton : A la dure.
- **19.25** *Jazz à l'ancienne*.
- **19.30** Sciences : histoire des origines (l'aventure prodigieuse de notre corps).
- **20.00** Les enjeux internationaux.
- **20.30** Dialogues : Vie et mort des paysages, avec Pierre Sansot et Claude-*Henri Rocquet*.
- **21.45** Lectures : P. Jacottet.
- **21.50** Musique : *Angers, musiques du* XX[e] siècle.
- **22.30** Nuits magnétiques.

MERCREDI 20 JUIN

- **7.00** Matinales : Europe-tiers-monde ; la naissance du jour.
- **8.00** Les chemins de la connaissance : heurs et malheurs du cochon ; à *8 h 33*, poétique de Lautréamont.
- **8.50** Échec au hasard.
- **9.05** Matinée des sciences et techniques.
- **10.30** Le livre, ouverture sur la vie : « Tsou, l'effrayeur de dragons », de N. Vidal, avec de jeunes lecteurs.
- **10.50** Musique : Angers, musique du XX[e] siècle : René Leibowitz (et à 16 h 03 et 20 h 30).
- **12.05** Agora.
- **12.45** Panorama : la musique.
- **13.30** Instantané, magazine musical.
- **14.30** « La missive », de Claire Viret. Avec R. Baillet, J. Bollery, C. Laborde...
- **15.35** En remontant le Saint-Laurent : *la poésie québécoise d'aujourd'hui (A la pointe du jour)*.
- **18.00** Le cri du homard.
- **18.10** L'école des parents et des éducateurs : les jeunes d'origine étrangère.
- **18.30** Feuilleton : A la dure.
- **19.25** Jazz à l'ancienne.
- **19.30** Perspectives scientifiques : sociologie de la connaissance, par P. *Thuillier* (Auguste Comte).
- **20.00** Les enjeux internationaux.
- **20.30** Musique : Angers, musiques du XX[e] siècle, (œuvres de Bach, Leibowitz et P. Fenelon, par l'orch. philharmonique des pays de la Loire, dir. H. Luig).
- **22.30** *Nuits magnétiques*.

JEUDI 21 JUIN

- **7.00** Matinales : Europe-tiers-monde ; la *naissance du jour*.
- **8.00** Les chemins de la connaissance : heurs et malheurs du cochon ; à 8 h 33, poétique de Lautréamont ; à *8 h 50, Au bord des étangs*.
- **9.05** Matinée de la littérature.
- **10.30** *Le cri du homard*.
- **10.50** Musique : Angers, musiques du *vingtième siècle* : Ensemble Yonin No Kai (Tokyo) (et à 14 h 50).
- **12.05** Agora.
- **12.45** Panorama : littérature et beaux-arts.
- **13.30** Peintres et ateliers.
- **14.10** Un livre, des voix : « le Sourire du chat », de François Maspero.
- **16.03** Méridiennes : Adresse aux *vivants ; à 16 h 10, la politique* des radios européennes en matière de création ; à 16 h 55, Paroles ; à 17 h, Une journée dans la vie de Sonia Rykiel ; à 18 h 22, Intime conviction.
- **18.30** Feuilleton : A la dure.
- **19.25** Jazz à l'ancienne.
- **19.30** Les progrès de la biologie et de la *médecine : l'infection en milieu* chirurgical.
- **20.00** Les enjeux internationaux.
- **20.30** Nouveau répertoire dramatique : D'siré, de D. Lemahieu.
- **22.30** Nuits magnétiques.

VENDREDI 22 JUIN

- **7.00** Matinales : à lire, à voir, à entendre ; la naissance du jour.
- **8.00** Les chemins de la connaissance : heurs et malheurs du cochon ; à 8 h 33, poétique de Lautréamont.
- **8.50** Échec au hasard.
- **9.05** Matinée du temps présent : quand les économistes *réfléchissent* sur l'avenir.
- **10.30** *Le texte et la marge* : « Savonarole et les Florentins », avec Norbert Hugedé.
- **10.50** Musique : Angers, musiques du vingtième siècle. (et à 14 h 50 et 21 h 50).
- **12.05** Agora.
- **12.45** Panorama.
- **13.32** On commence... actualité de Camus ; *Louis Calaferte*.
- **14.10** Un livre, des voix : « les Bons *dieux* », de *Jean* Anglade.
- **16.03** Radio Canada : « X[e] Biennale de la langue française », par H. Bergeron.
- **16.33** Les rencontres de Robinson, avec H. Le Houelleur. Accueil des enfants ; mai 68 et ses retombées ; rendez-vous avec Betsy Jolas.
- **18.30** Feuilleton : A la dure.
- **19.30** Les grandes avenues de la science *moderne* : symphonie en sous-sol.
- **20.00** *Les enjeux internationaux*.
- **20.30** « Légende d'Alexandre ». par M. Cazenave.
- **21.50** Angers, musiques du vingtième siècle : rétrospective et bilan du Festival.
- **22.30** Nuits magnétiques.

France-Musique

SAMEDI 16 JUIN

- **2.00** Les nuits de France-Musique : « Léopold Stokowski », œuvres de Mahler, Bach, Wagner, Rimski-Korsakov, Chostakovitch, Respighi.
- **7.03** *Avis de recherche*.
- **9.10** Carnet de notes.
- **11.05** Opéra : « Lulu » d'Alban Berg par l'Orchestre symphonique de la RAI, dir. B. Maderna, sol. L. Steingruber Wildgans, E. Zareska, L. Ribacchi...
- **14.04** Le temps du jazz : Jazz s'il vous plaît : Hexagonal.
- **15.03** Désaccord parfait — Concert : Oeuvres de Verdi par R. Gorr, mezzo-soprano, P. Rogé, piano ; à 16 h, Débat : Verdi, la tradition *interrompue ?*
- **18.02** Les cinglés du music-hall : Palace Story.
- **19.05** Concert : musique traditionnelle arabo-andalouse.
- **20.04** Présentation du concert.
- **20.30** Concert : « Aïda », opéra de Verdi par les Chœurs et *l'Orchestre du* Wiener Staatsoper, dir. L. Maazel, sol. M. Chiara, V. Vergara, L. Pavarotti, B. Weikl, J.-P. Pogert, M. Vance.
- **23.15** Les soirées de France-Musique : Le club des archives — « Robert *Casadesus* » ; œuvres de Bach, Fauré, de Falla, Ravel, Casadesus ; à 1 h, l'arbre à chansons.

DIMANCHE 17 JUIN

- **2.00** Les nuits de France-Musique : Musique catalane ; œuvres de *Vicens, Soler, Sor, Boccherini*, Albeniz, Vives, Granados, Nat, Grau, Mompou, Montsalvatge.
- **7.03** Concert-promenade : œuvres de J. Strauss, Lanner, Suppé, Weber, Grieg, Durand, Offenbach, Schubert.
- **8.00** Cantate : « Pour la fête de la *Trinité* » de Bach.
- **9.10** Intégrales : « Les musiciens de Verlaine » ; œuvres de Debussy, Fauré, Ravel.
- **12.05** Magazine international.
- **14.04** Disques compacts : œuvres de Mozart, Ravel, Vivaldi, R. Strauss, G. Puccini.
- **17.00** Comment l'entendez-vous ? L'opéra : figures musicales, figures dramatiques par M. Parise, compositeur ; œuvres de R. Strauss, Beethoven, Verdi, Wagner, Debussy, Schoenberg.
- **19.05** Jazz vivant.
- **20.04** Présentation du concert.
- **20.30** *Concert* (grand concert d'archives) : 2[e] symphonie pour *cordes et trompette ad libitum*, Cantate de Noël, « Amphion », « Concerto da camera » « Chant de joie » d'Honeffer par l'Orchestre national de la radiodiffusion française, dir. E. Ansermet, avec F. *Dufrenne*, flûte, P. *Taillefer*, cor anglais, P. Mollet, baryton.
- **22.00** Les soirées de France-Musique : Spécial élections européennes — programme musical ; à 23 h 30, Ex libris ; à 1 h, les mots de Françoise Xenakis.

LUNDI 18 JUIN

- **2.00** *Les nuits de France-Musique* : « George Szell » : œuvres de Nicolai, Mozart, Haydn, Beethoven, Mozart, Liszt.
- **7.10** Actualité du disque.
- **9.05** Le matin des musiciens : « Gustav Mahler avant Vienne » ; œuvres de *Mahler, Hellmerberger, Fuchs*, Meyerbeer, Verdi et Bizet, Mendelssohn.
- **12.05** Concert : œuvres de Schubert, Brahms par le Bach Collegium de Stuttgart et le chœur d'hommes du Gaechinger Kantorei, dir. H. Rilling, P. Schreier, *ténor*.
- **13.32** Equivalences : œuvres de Couperin, Calvière, Boyvin par J. Langlais, orgue.
- **14.02** Repères contemporains : F. Faber.
- **15.00** Atelier de musique : Académie d'été au Mozarteum de *Salzbourg 83 — Cours de Yehudi* Menuhin ; œuvres de Beethoven, Bach, Purcell.
- **18.05** L'imprévu.
- **19.00** Le temps du jazz : feuilleton « le jazz en France » ; Intermède ; Actualités.
- **20.00** *Les muses en dialogue*.
- **20.30** Concert : « Pavana tertia » de Farina, « Sonate seconda » de Fontana, Pavane en la mineur de Gibbons, « Toccata settima » de Rossi, « *Canzones* » de Frescobaldi, Trio en sol mineur de Vivaldi, Concerto italien en fa majeur de Bach, Trio en la mineur de Vivaldi par la Camerata de Cologne, dir. M. Schneider, sol. H.P. Westermann, M. Schneider, *M. Mac Craw, H. Hoeren*.
- **22.00** Cycle acousmatique : Pierre Henry.
- **23.30** Les soirées de France-Musique : Mélodies, « Yvon le Marc'Hadour » ; œuvres de Erlebach, Monteverdi, Caldara, Scarlatti, Haendel.

MARDI 19 JUIN

- **6.00** Musique *légère* : œuvres de du Muy, Gaze, Bonneau, Bund, *Tchaïkovski*.
- **7.10** Actualité du disque.
- **9.05** *Le matin des musiciens* : Gustav Mahler avant Vienne ; œuvres de Mahler, Spohr, Cherubini, Bruckner, Wagner, Mendelssohn, Schubert.
- **12.05** Concert : œuvres de Lutoslawski, Miroglio, Roussel par le Nouvel Orchestre philharmonique et l'Ensemble vocal Michel Piquemal, dir. Y. Prin, sol. C. Edinger, violon et la chorale Vittoria d'Argenteuil.
- **13.32** Repères contemporains : Marius Constant.
- **14.30** Les enfants d'Orphée.
- **15.00** Atelier de musique : Académie d'été au Mozarteum de *Salzbourg 83 - Cours d'Elisabeth* Schwartzkopf ; œuvres de Strauss, Puccini, Wolf, Mahler.
- **18.05** L'imprévu.
- **19.00** Le temps du jazz : feuilleton « Tout Duke » ; Intermède ; Portrait d'un jazzman.
- **20.00** *Premières loges* : œuvres de Massenet, Delibes, Saint-Saëns, Magnard.
- **20.30** Concert : Musique traditionnelle « Cante flamenco de Utrera ».
- **22.34** *Les soirées de France-Musique* : Programme musical ; à 23 h 10, *Jazz-Club (en direct du New Morning)*.

MERCREDI 20 JUIN

- **2.00** Les nuits de France-Musique : musique tchèque ; œuvres de Dvorak, Suk, Stamic, Smetana, Martinu, Janacek.
- **7.10** Actualité du disque.
- **9.05** Le matin des musiciens : Gustav Mahler avant Vienne ; œuvres de Mahler, Mascagni, Liszt.
- **12.05** Concert : œuvres de Brahms, R. Strauss par l'Orchestre national de France, dir. G. Albrecht.
- **13.32** Les chants de la terre.
- **14.02** Jeunes solistes : œuvres de Schumann par M. Kameda, piano et D. Delattre.
- **15.00** *Microcosmos* : *Elle était une fois* Blanche-Nouilles ; à 15 h 25 : Un sonal dans la sono (et à 16 h 20) ; à 15 h 30, Microdigital ; à 15 h 50, Sonoscopie ; à 16 h 55, *Maraboudeficel ; à 16 h 25*, Court-circuit.
- **17.00** Histoire de la musique.
- **18.05** L'imprévu.
- **19.00** Le temps du jazz : Feuilleton « Le jazz en France » ; Intermède : Où jouent-ils ?
- **20.00** *Musique contemporaine* : magazine.
- **20.30** Concert : « Le roi malgré lui », de Chabrier par le Nouvel Orchestre philharmonique et les Chœurs de Radio-France, dir. C. Dutoit, sol. B. Gardet, violon, E. Hendricks, *I. Garcinsanz...*
- **23.00** Les soirées de France-Musique : *Walter Gieseking en public* (1943-1948) ; œuvres de Beethoven, Brahms, Pfitzner ; à 1 h, Poissons d'or.

JEUDI 21 JUIN

- **2.00** Les nuits de France-Musique : Friedrich Gulda ; œuvres de Bach, Mozart, Beethoven, Debussy, Schubert.
- **7.10** *Actualité du disque*.
- **9.05** L'oreille en colimaçon.
- **9.20** Le matin des musiciens : Gustav Mahler avant Vienne ; œuvres de Mahler, Rubinstein, Franchetti, Bruneau, Bruckner, Berlioz, Brahms.
- **11.00** Concert (en direct de Vienne) : œuvres de Mozart, Beethoven, Offenbach par l'Orchestre symphonique de l'ORF, dir. H. Hollreiser et L. Zagrosek ; à 11 h 50, Entracte ; à 12 h 5, suite du concert : œuvres de Tchaïkovski, Verdi, Puccini, Wagner.
- **13.32** *Opérette-magazine*.
- **14.02** Repères contemporains : Marc Bleuse.
- **15.00** Atelier de musique : Académie d'été au Mozarteum de Salzbourg 1983 - Cours d'Elizabeth Schwartzkopf, de Rita Streich.
- **18.05** *L'imprévu : Spécial « Fête de la* musique ».
- **19.00** Le temps du jazz : Feuilleton « Le jazz en France » ; Intermède ; Le bloc-notes.
- **20.00** Fête de la musique : L'imprévu ; à 21 h, Concert de jazz (en direct de *Toulouse) : Improvisations sur des* airs de Massenet, Mozart, Wagner, Verdi, Bizet, Puccini, Schumann, Bizet par M. Solal, Z. Fleischer, A. Hervé, H. Sellin, La Velle, D. Humair, M. Benita ; à 23 h 10, L'imprévu (suite) ; à 24 h, *Programme musical*.

VENDREDI 22 JUIN

- **2.00** Les nuits de France-Musique.
- **7.10** Actualité du disque.
- **9.05** Le matin des musiciens : Gustav Mahler avant Vienne : œuvres de Mahler, Massenet, R. Strauss, J. Haydn, F. Liszt.
- **12.05** *Concert : œuvres de Bach*, Allegri, Mendelssohn, Fauré, Poulenc, Alain par la Chorale Audite Nova, dir. J. Sourisse, P.Y. Asselin, orgue.
- **13.32** Les chants de la terre.
- **14.02** Repères contemporains : A. Iglesias-Rossi.
- **14.30** *Les enfants d'Orphée*.
- **15.00** Quoi de neuf (en direct du Studio 103) : œuvres de Couperin, Scarlatti et la participation de D. Moroney et K. Gilbert.
- **18.05** L'imprévu ; vers 18 h 30, Actualité lyrique.
- **19.00** Le temps du jazz : *feuilleton « Le* jazz en France » ; Intermède ; Le *clavier bien tempéré*.
- **20.00** Avant-concert.
- **20.20** *Concert* : « Méphisto-valse », de Liszt ; Symphonie espagnole pour violon et orchestre, de Lalo ; Symphonie n° 3 en la mineur, de Mendelssohn par l'Orchestre national de France, dir. G. Albrecht, sol. P. Amoyal, violon.
- **22.20** Les soirées de France-Musique : A la rencontre de E.T.A. Hoffmann ; à 1 h, Musique traditionnelle.

Maison

Boutique d'art

LE *Musée des arts décoratifs* à Paris vient d'ouvrir une nouvelle boutique où sont vendus des objets dont les décors proviennent de documents lui appartenant.

C'est la troisième étape de cette vente au public, après le simple pupitre de bois, en 1979, niché dans un coin de l'accès au musée, puis les quatre vitrines installées dans le hall. Profitant des travaux d'aménagement du musée, ce nouvel espace a été agencé près de l'entrée, avec une vitrine sur la rue de Rivoli. Dans un cadre moderne, les objets sont disposés sur des plateaux et des comptoirs en glace.

Installé au Pavillon de Marsan depuis le début du siècle, le *Musée des arts décoratifs* maintient son projet initial d'*« entretenir en France la culture des arts en poursuivant le beau et l'utile »*. Il compte aujourd'hui quatre-vingt mille pièces, huit cent mille échantillons de textiles et cent mille volumes, ce fonds étant dû en grande partie à la générosité de donateurs. L'Union centrale des arts décoratifs, qui créa ce musée et le gère avec le soutien de l'Etat, souhaite, avec cette nouvelle boutique, diffuser davantage de produits inspirés de son patrimoine.

Dans le domaine des arts de la table, « Joli Mai » est un service en faïence à décor rose, et « Colonial », la réédition d'un service 1930 en porcelaine à pans coupés. L'assiette « Pivoine » est la reproduction du modèle Vincennes à décor pourpre et bord doré (*310 F*) ; elle est réalisée en porcelaine toute blanche, avec ou sans bordure or. En verre pressé et datant du début du siècle, des objets de table ont un amusant aspect rétro : sucrier-panier, salière-canard, flambeau-pâtissier. Tout nouveau, du linge de maison (housses de couette et taies) est décoré de dessins de fleurs et de papillons du XVIII[e] siècle.

En septembre prochain, une mini-boutique du Musée des arts décoratifs s'ouvrira au magasin du Printemps, boulevard Haussmann, avec une sélection de porcelaine et de verrerie de table. Pour la première fois en France, un musée et un grand magasin ont conclu un accord de vente et de coproduction pour la réédition de produits originaux.

JANY AUJAME.

● La boutique du Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli, 75001 Paris. Ouverte tous les jours, sauf le mardi, de 12 h à 18 h. Tél. : 261-04-02.



Le service de table « Joli mai » vendu à la boutique du Musée des arts décoratifs

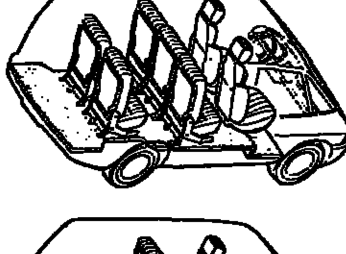
Auto

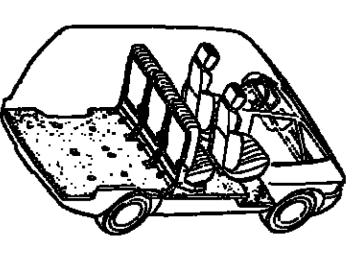
L'Espace de Renault



D.R.

SI l'on regarde de près les principaux modèles de loisirs que les marques étrangères nous expédient depuis des lustres – essentiellement les Japonais, – il est de fait que les constructeurs nationaux avaient pris dans ce domaine un certain retard. La Rancho de Talbot-Matra, qui est apparue en 1977 (alors Simca-Matra), était en fait le seul modèle original et agrémenté de quelques signes extérieurs qui font la gloire des véhicules de raid, délibérément tournés vers les chemins de loisirs. Un rêve pour les Français. Aussi la commercialisation par Renault de l'Espace au tout début du mois de juillet marque-t-elle une sorte de petite étape dans l'histoire automobile française.

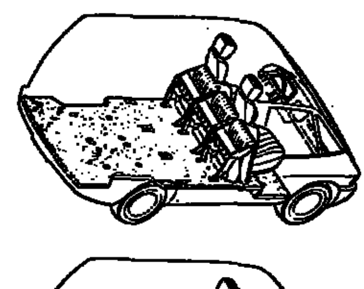


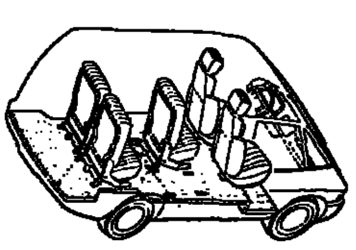


Différents des « vans », ces petits utilitaires bariolés nés dans les années 60 sous le soleil californien dans lesquels au gré de leur propriétaire on a pu installer lit, banquette, réfrigérateur, bar, les nouveaux modèles de Renault – construits également avec Matra – se distinguent de ceux de la concurrence par des caractéristiques volontairement marquées : il s'agit d'une berline monocorps à grande visibilité et non d'un utilitaire aménagé ; les motorisations et structures mécaniques sont à la hauteur de prétentions routières supérieures (180 km/h) ; les aménagements intérieurs permettent une multiplicité de combinaisons par le jeu de sièges amovibles à l'arrière.

Sur la route, il y a peu de reproches à faire à ce curieux engin, qui a étonné plus d'un conducteur doublé sans difficulté. Le 2-litres caché sous son capot à silhouette de TGV répond allègrement à toute sollicitation, le niveau sonore est maîtrisé, et le confort de route convenable malgré les sautillements du train arrière (essieu *semi-rigide*) *que l'on remarquera* dès que le revêtement ne sera pas parfait.

A l'arrêt, le jeu des sièges *amovibles* (*5 ou 7 selon les options*) sur un plancher plat permet à quatre personnes de déjeuner dans la cabine avec *suffisamment d'aisance*.







Tout serait pour le mieux dans le meilleur des mondes du loisir s'il n'y avait le prix : 96 000 francs pour le modèle de base à essence. Différentes options, dont l'une – le toit ouvrant – paraît pourtant indispensable dans ce type de véhicule, sont à envisager. Aussi, le prix de l'Espace saute à 108 500 francs si l'on veut des sièges pivotants à l'avant, un toit qui s'ouvre ou une galerie qui évitera que l'on ne se prenne les pieds dans les bagages.

C'est sans doute là que le bât blesse. Pour ne prendre dans la concurrence qu'un exemple, la Prairie de Nissan (*le Monde* du 25 février), ce break compact à portes arrière coulissantes et carrosserie sans montant central, dont le seul défaut est une consommation supérieure à celle enregistrée sur la Renault (12 litres contre 8,5 à vitesse soutenue), est vendue moins de 80 000 francs avec *des vitres teintées, une peinture* métallisée, une radio et une galerie. A méditer.

C. L.

Philatélie n° 1848

Retour à une situation...

... normale, dès le 15 juin, annonce un communiqué spécial du 7 juin. Et, particulièrement, il précise : « A la suite de difficultés d'ordre technique enregistrées depuis le début de l'année, les émissions du programme philatélique 1984 ont connu un certain nombre de perturbations, notamment au niveau de l'approvisionnement des bureaux de poste en figurines (envois tardifs et souvent fractionnés). »

Il est rappelé également que dans chacun des 13 000 bureaux de poste il existe un guichet spécial pour la réservation des timbres-poste avec formalité simplifiée et des possibilités multiples.

En outre, le Service des bureaux temporaires, 61-63, rue de Douai, 75463 Paris Cedex 09, est à votre disposition pour obtenir l'oblitération « PJ » – par correspondance – pendant un mois après l'émission de chaque timbre du programme et d'usage courant.

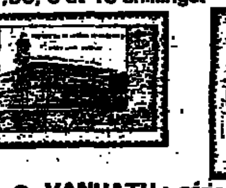
250 ans de « Lloyd's List »

En 1734 débute la publication de « Lloyd's List » à Londres. Elle est synonyme d'assurance, particulièrement, à l'époque, pour les compagnies de navigation. Cet anniversaire est associé à des émissions de timbres du Commonwealth.



Bahamas, 5, 31, 35, 50 c ;
Barbade, 45, 50, 75 c., 1 $;
Cayman (îles), 5, 10, 25, 50 c., 1 $, (+ un bloc feuillet à 1 $;
Falkland (îles), 6, 17, 22, 52 p. ;
Fidji, 8, 40, 55, 60 c. ;
Nauru, 20, 25, 30, 40 c. ;
Norfolk (île), 30, 45, 75, 85 c. ;
Sainte-Hélène, 10, 18, 25, 50 p. ;
Salomon (îles), 12, 15, 18 c., 1 $;
Samoa, 32, 48, 60 s., 1 $;
Vanuatu, 15, 20, 25, 45 v.

● **TANZANIA** : série de quatre valeurs dont les sujets représentent des constructions historiques, 1, 1,50, 5 et 10 shillings.



● **VANUATU** : série « champignons », quatre timbres, sujets divers, 15, 25, 35, 45 vatu.

Calendrier des manifestations

⊙ **84100 Orange** (Foyer municipal), **16-17 juin**. - Journées philatéliques 1[re] REC. B.A. 115.

⊙ **44120 Basse Goulaine** (salle Polyv.), **17 juin**. - 50 ans d'amicale laïque.

⊙ **34000 Montpellier** (hôtel Frantel), **20-27 juin**. - CEPT commission Télécommunications.

⊙ **90300 Valdoie** (mairie), **23 juin**. - Les cinq centenaires.

⊙ **68200 Mulhouse** (foyer Steinel), **23-24/VI**. – 70[e] anniv. du rattachement de Dornach.

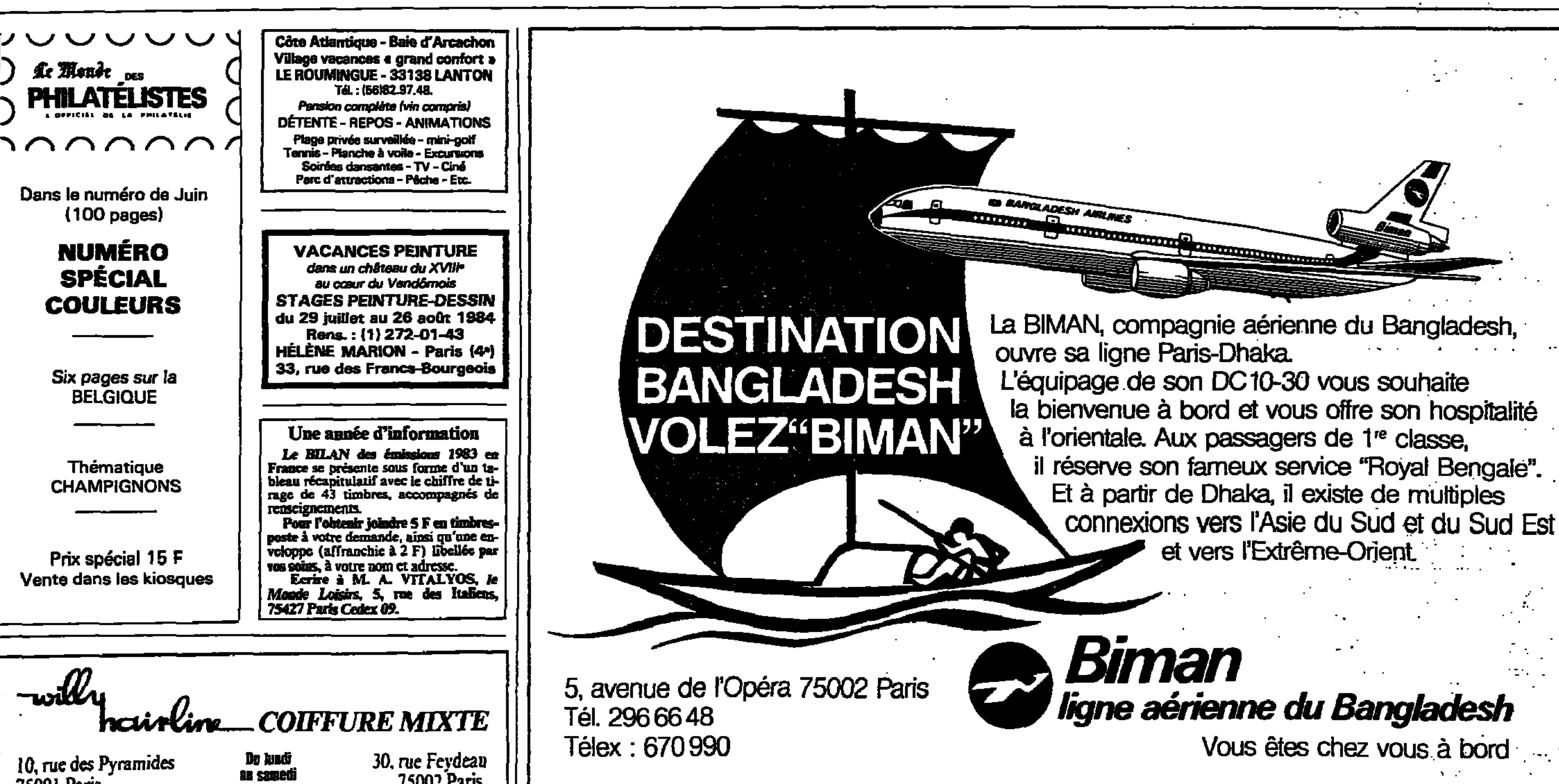
ADALBERT VITALYOS.

Une année d'information

Le BILAN des émissions 1983 en France se présente sous forme d'un tableau récapitulatif avec le chiffre de tirage de 43 timbres, accompagnés de renseignements.

Pour l'obtenir joindre 5 F en timbres-poste à votre demande, ainsi qu'une enveloppe (affranchie à 2 F) libellée par vos soins, à votre nom et adresse.

Ecrire à M. A. VITALYOS, *le Monde Loisirs*, 5, rue des Italiens, 75427 Paris Cedex 09.





Le rosé n'a plus à rougir

Un vin, un vrai vin.

SANS tromblons, sans bravade, sans Sarrazins, Saint-Tropez vient de connaître une nouvelle bataille. Sur le « rosé de Provence » devenu trop brusquement célèbre à la faveur des grandes migrations de l'été on croyait avoir tout dit ici même (1) et fait justice des flots de sottises déversées à l'hectolitre sur ce « vin de vacances ».

Hélas, n'est pas Hercule qui veut et l'hydre n'avait pas perdu toutes ses mauvaises têtes. Chez quelques « spécialistes » – de plus en plus rares, mais lourdement assis dans leur routine, – on a pu voir resurgir cette année encore certaines de ces « vérités » qui sont de vieilles balourdises du genre « petit vin bâtard à boire glacé ». Certes les plus grosses perles de ce bêtisier se sont maintenant dissoutes au fond des verres des meilleurs œnologues, mais comme il fut dit à propos d'autres mensonges *il en reste toujours quelque chose.*

Pour estoquer définitivement les préjugés survivants il n'a pas fallu moins d'un nouveau débarquement sur les côtes de Provence ! L'affaire fut chaude – en raison de la chaleur communicative des vins – dans le Saint-Tropez d'une Ascension frisquette, qui n'avait pas le moins du monde stoppé la ruée des touristes. On vit d'abord s'avancer dans le port deux grandes barques insolites. C'était l'envahisseur. Il était grec. C'était de l'Histoire. L'épisode (reconstitué) avait deux mille cinq cents ans d'âge. Sur la « mer vineuse » – selon Homère – les grandes barques étaient parées de pampre et armées d'amphores remplies jusqu'au goulot. Nul ne tenta de s'opposer à ce débarquement, ni les touristes entassés sur le port, ni Tropéziennes et Tropéziens en costume provençal, ni même la fanfare des pompiers de Brignoles. Visiblement, c'était un coup monté (par le Syndicat des vins côtes de Provence avec la complicité de la municipalité de Saint-Tropez).

En fait, ces antiques Hellènes reconstitués venaient s'attaquer au seul obscurantisme. Renouvelant leur geste antique ils apportaient la vigne en Occident et rappelaient – bien placés pour le savoir ! – que si elle a conquis la France de Bourgogne en Bordelais, d'Alsace en Champagne, Loire, Jura et autres Beaujolais, ce fut bien en partant d'ici, des côtes de Provence, et pas d'ailleurs... Pire ! La coupe tendue par leurs jeunes filles en fleurs contenait non pas du rouge mais du rosé.

Une erreur historique s'écroulait. Un œnologue distingué commenta : « *Certains croient encore que le rosé est un vin récent, le dernier venu. Ce fut le premier. Grecs et Egyptiens en témoignent. Le rouge n'est apparu qu'au XVIIIe siècle et les bordeaux furent d'abord célèbres par leurs clairets.* » Jour de liesse ou pas, on allait régler des comptes. Edité sur papier glacé, le Bêtisier du rosé allait être distribué à la ronde, et aux journalistes du bien-boire accourus pour la circonstance de Paris et autres lieux. Eux, ils savaient déjà. « *Le rosé est un mélange de rouge et de blanc, ou pire, coloré artificiellement ?* » Stupide ! Il est le produit d'une vinification particulière, fonction de la durée de la cuvaison, par « saignée de cuve » ou « pressurage direct », comme le blanc.

« *Un vin facile ?* » Au contraire, cette vinification particulière exige plus de soins, et d'art. On cite un producteur de tavel : « *Donnez-moi du bon raisin, je vous ferai du bon rouge ou du bon blanc, mais je ne suis pas certain de réussir un bon rosé.* » C'est un vin difficile. « *Il donne mal à la tête ?* » Oui. Ça arrive... si vous le buvez comme de l'eau sous prétexte qu'il serait un petit vin frais de vacances. C'est un vin, pas de l'orangeade. La gueule de bois n'est pas une exclusivité rosée. A propos ! Ne le buvez jamais glacé : de 8 à 10 degrés au plus. « *Franchement, il y en a de bien médiocres !* » Pardi ! Comme s'il n'y avait pas des rouges et des blancs médiocres, voire mauvais.

Seulement ces « *rosés en Provence* » ne sont pas des « *côtes de Provence* », lesquels sont des A.O.C., c'est-à-dire contrôlés, estampillés par l'Institut national des appellations d'origine qui ne laisse pas entrer de mauvais sujets dans son club fermé (2). Pas question pour ceux-là d'être coupés ou chaptalisés. D'ailleurs, le soleil d'ici écarte tout recours à l'addition de sucre, ce qui n'est pas le cas partout... Enfin, dernière question du jeu des erreurs : « *Tous les « côtes de Provence » sont des rosés ?* » Que non ! Il faut compter 5 % de blancs – secs et fruités, pour poissons et fruits de mer – et 35 % de rouges, qui ont collectionné de la médaille aux concours de Paris, Bordeaux, Dijon, etc.

En grande tenue, les tastevin de l'ordre de la Méduse allaient y consacrer d'autres chapitres, sur les anciens de lointaine tradition, sur les nouveaux tirés d'encépagements et de méthodes relativement récents, sur les surprises d'« estrangers » découvrant cette Amérique avec un peu de retard. Car dans l'intervalle la foule était passée de la parole homérique aux actes. La victoire grecque allait être consommée, sur place. Germains, Bataves, Gaulois chevelus et Belgiques, Helvètes, Grands Bretons, Scandinaves, cernaient châteaux, domaines et caves représentés sur le port par autant de stands à leurs couleurs... ce qui est excellent en ces temps où les Francs sont un peu faibles. (Les exportations de côtes de Provence connaissent une montée en flèche.) On dégusta ferme sur le port, et ailleurs. Blanches, roses ou rouges, les bouteilles trinquèrent.

Mais que les absents de la fête se rassurent. Il en reste ! La « route des côtes de Provence » n'est pas coupée. Lors de leurs vacances prochaines ils pourront explorer – attentivement – ses quatre itinéraires fléchés qui les promèneront de château en abbaye entre mer et montagne (3). Et juger alors, eux-mêmes, sur le terroir. Si c'est cela qu'on entend par « vin de vacances », alors d'accord...

JEAN RAMBAUD.

(1) *Le Monde* du 4 octobre 1980.

(2) L'INAO impose des règles très strictes de culture, vinification, encépagement, rendement. Elle a reconnu 18 000 hectares d'AOC « côtes de Provence », dont les quatre cinquièmes dans le Var, le reste dans les Bouches-du-Rhône.

(3) On peut se procurer la carte de ces itinéraires auprès du Syndicat des vins côtes de Provence, 3, avenue Jean-Jaurès, 83460 Les Arcs.

Diamant noir

CE n'est plus la saison. Si l'on vous propose des truffes, au restaurant, dites-vous bien que ce ne sont plus des fraîches et que « ce n'est plus la même chose ». Et, conserve pour conserve, que ce ne soit pas, surtout, ces truffes conservées dans l'alcool (mieux vaut la graisse d'oie ou la surgélation).

C'est, en attendant les premières gelées de décembre ou janvier qui nous ramèneront les truffes du Périgord, joyeusement parfumées et que l'on pourra déguster à la croque au sel, c'est, dis-je, le moment de les apprendre ces... faut-il dire champignons ? Ce « diamant noir de la cuisine » comme disait Colette.

En 1836, Moynier, publiait un « traité/complet de ce tubercule » que Jeanne Laffitte a « repris » il y a quelques années. Puis en 1892, Adolphe Chatin publiait à son tour un important ouvrage *la Truffe* que les éditions Slatkine (7 quai Malaquais) viennent de reprendre. C'est un important et intéressant bouquin. Il donne aussi quelques recettes, de la truffe en papillote de Chevet (au Palais Royal) à la truffe en chemise, au champagne, à la broche. Je ne saurais trop le conseiller au lecteur tout en répétant que rien n'est meilleur qu'une truffe crue en lamelles émincées de 5 millimètres légèrement beurrées et saupoudrées. C'est ainsi que la sert Roger Lamazère aux amateurs.

Et ce m'est occasion de mentionner que *Lamazère* (23, rue de Ponthieu, tél. 359-66-66), se souvenant qu'il fut un des meilleurs manipulateurs du monde, fait appel à quelques-uns de ses confrères illusionnistes qui, le soir, à la table qui le désire, font passer la muscade (je ne dirai pas l'addition, qui reste, dans le rapport qualité-prix, raisonnable !). *Dîner-spectacle en quelque sorte* et à la demande !

Le *Mercure de France* de janvier 1719 assurait que la truffe est : « *...Pour une belle un ragoût si charmant,*
Lorsque son ardeur est extrême,
Qu'elle a plus de profit et de contentement
A la donner à son amant
Qu'à la garder pour elle-même... »

En tout cas, aphrodisiaque ou non, la truffe doit s'accompagner d'un grand vin de Bordeaux qui est le terroir le plus près et prestigieux (1).

Alors, puisque nous en sommes à la lecture, après avoir feuilleté le livre d'Adolphe Chatin, notez la réédition par les *éditions Féret et fils (9, rue de Grassi à Bordeaux)* du premier *Bordeaux et ses vins* de Charles Cocks (1850). Livre introuvable dont ce tirage limité à 1 000 exemplaires est passionnant pour l'amateur. Ce fut le premier à donner un classement des crus de Saint-Emilion, terroir alors quasi ignoré des Bordelais. Il coûtait alors 2,50 francs.

LA REYNIÈRE.

(1) Bien sûr, le Cahors est plus proche encore et nullement à dédaigner, du moins celui des vignes de coteaux. A ce propos, on peut se féliciter de la réouverture du *Château de Mercuès* (tél. 20-00-01) où, au milieu de vignes neuvement plantées ou à planter (travail d'Hercule pour M. Vigouroux), le restaurant renaît également. Sans doute on lui aurait voulu une cuisinière mais nul ne peut nier les qualités du jeune chef installé ici, M. Michel Robert. On en reparlera.

Les Tables de la Semaine

Au raisin de Bourgogne

Sur la route de Dijon... cela se chante et nous chanterons la cuisine de la gentille maison d'Evelyne Billard (quelques chambres) avec ses menus (80, 100 et 170 F) et la carte, où la Bourgogne n'apparaît pas toujours (jambon persillé, tournedos à la moelle et au vin rouge), mais avec des plats amusants comme la terrine de ris de veau aux radis émincés, les côtes d'agneau aux côtes de bettes, le bouillon d'écrevisses à la menthe fraîche. Carte des desserts alléchante !

● **164, route de Dijon, à Beaune, tél. : 24-69-48.**

Château d'Artigny

A 2 kilomètres de Montbazon, le château prestigieux (quoique de ce siècle) offre toujours, sous la direction de M. Rabier, tous les plaisirs que l'on sait. A la carte printemps-été, les raviolis de morilles aux pointes d'asperges, le brochet clouté d'anchois à la purée de persil, le pigeon rôti au poireaux confits et asperges, le sablé tiède aux fraises crème fleurette, etc. La grande carte exceptionnelle des vins, celle des thés et des cafés. Une très grande maison.

● **A Montbazon, tél. : 26-24-24.**

Au plaisir gourmand

Jean-Claude Rigollet, qui a fait ses preuves aux Templiers, s'installe à son compte. Assisté de sa gentille épouse, qui vous présentera ses deux menus (98 et 145 F, fromages ET desserts) et la carte très personnelle : salades de petits navets tièdes au foie gras, sole de petit bateau à l'orange douce, filet de sandre aux vieux vouvray, etc., avec hommage à Edouard Nignon, *la beuchelle à la tourangelle.* Service 10 %, ce qui n'est pas commun. Disons tout net, ce sera ici une des meilleures tables de la province, au pays de Rabelais, dans cette belle maison bourgeoise du dix-huitième siècle et à la tonnelle romantique sous laquelle il fait bon boire un vouvray 1921 ou 1947 !

● **2, rue Parmentier, à Chinon, tél. : 93-20-48.**

Le Relais à Mougins

André Surmain, modestement, est un des grands de la Côte. Les déjeuners du *Relais* (menus à 150 et 180 F, fromages – du maître Céneri à Cannes – et dessert, vins à discrétion) sont l'étonnement des découvreurs de ce Relais gourmand. La carte (avec aussi un menu découverte à 310 F) est somptueuse, et Surmain s'amuse autant que nous nous régalerons à découvrir *les vins de cépages purs* (ugni blanc, cinsault rosé, syrah rouge, etc.) La soupe blanche de poissons de roches, rouille et croûtons, par exemple, s'accommode parfaitement avec l'ugni blanc du domaine des Aspres du Var (90).

● **Place de la Mairie, tél. : 90-03-47.**

L. R.

échecs

N° 1077

Une illusion théorique

(Tournoi de Pernik, 1984.)

Blancs : Korsubov
Noirs : Spiridonov
Défense sicilienne

1. é4	ç5	27. Tb-d1	Fxç4
2. Cf3	Cç6	28. Fxç4	Cxç4
3. d4	çxd4	29. Dd4 (p)	Rg7
4. Cxd4	g6	30. Cd5	Té6
5. ç4 (a)	Cf6 (b)	31. g4! (q)	g5
6. Cç3	d6 (ç)	32. Txf6	Txf6
7. Fg5 (d)	Fg7	33. Tf1	Cé5
8. Cç2	Db6! (é)	34. Cxf6	Dé6
9. Tb1 (f)	Cg4!	35. Dé3	Cf7
10. Fé3 (g)	Cxé3	36. Ch5+	Rg8
11. Cxé3	Fxç3+ (h)	37. Dh3	Dg6
12. bxç3	Da5	38. Cf6+	Rg7
13. Dd2	0-0	39. Dd3! (r)	Dxf6 (s)
14. Fé2	Dé5 (i)	40. Txf6	Rxf6
15. f3	b6	41. é5+!	Ré7 (t)
16. 0-0	Fa6 (j)	42. é6!	Cé5 (u)
17. Cd5!	Ta-ç8	43. Dh7+	Rf6
18. f4!	Dg7 (k)	44. Df5+	Rg7
19. f5! (l)	f6	45. Dxg5+	Rh7
20. Cf4!	Df7	46. Dé7+	Rg6
21. Cé6	Tf-é8 (m)	47. Dxd6	Cxg4
22. fxg6! (n)	hxg6	48. é7+	Cf6
23. Cg5	Dg7	49. Dd8	Txç3
24. Dd5+	é6 (o)	50. é8=D+	Cxé8
25. Cxé6	Df7	51. Dxé8+	abandon
26. Cf4	Cé5		

NOTES

a) Dans ce système du « Dragon accéléré », les Blancs ont le choix entre 5. Cç3 et le coup du texte, constitutif de l'« attaque Maroczy », qui donne un net avantage spatial tout en interdisant aux Noirs de se libérer par l'avance d7-d5.

b) Une autre idée consiste à contre-attaquer immédiatement sur la case d4 par 5..., Fg7 ; par exemple, 6. Fé3, Cf6 ; 7. Cç3, Cg4 ; 8. Dxg4, Cxd4 ; 9. Dd1, é5 ou 9..., Cç6 ou 9..., Cé6.

ç) Gurguenidze préfère échanger les C sur d4 afin de gagner un temps sur la D blanche après 6..., Cxd4 ; 7. Dxd4, d6 ; 8. Fé3, Fg7.

d) Un développement du F-D assez rare dans cette position. 7. Fé3 est faible à cause de 7..., Cg4 ; 7. f3 n'est pas meilleur : 7..., Db6! ; 8. Cç2, Fg7 ; 9. Tb1, Cg4. Probablement faut-il songer à 7. Cç2.

é) Ceci semble plus fort que 8..., 0-0.

f) Et non 9. Dd2 à cause de 9..., Dxb2 ; 10. Tb1, Cxé4! ; 11. Txb2, Fxç3.

g) Les Blancs qui ont traité l'ouverture assez faiblement sont exposés aux assauts ennemis et doivent se défendre précisément. Si *10. Dd2, Fxç3 ;* si 10. Cé3, Da5 ; 11. Cxg4, Dxg5.

h) En principe, cet échange qui donne aux Blancs un pion doublé devrait assurer aux Noirs un net avantage positionnel et réfuter le début de partie des Blancs. On peut cependant se demander s'il ne s'agit pas d'une vue théorique et si les Noirs n'auraient pas eu intérêt à conserver la paire de F (peut-être encore un avantage théorique) en poursuivant par la formation 0-0, é6, a6, Dç7, b6.

i) Après 14..., *b6 ; 15. Tb5* la D noire est en mauvaise position ; en ç7, elle sera attaquée par le C blanc en d5 ; d'où l'idée de la faire participer à la défense de l'aile-R

j) Menace Tç8 et Ca5.

k) Après 18..., Dxé4 ; 19. Fd3, Dé6 ; 20. f5, Dd7 (ou 20..., Dé5 ; 21. Ta-é1, Dg7 ; 22. Cxé7+) ; 21. Dh6 les Noirs sont perdus.

l) Menace aussi bien 20. Cxé7+, Cxé7 ; 21. f6 que 20. f6.

m) Sur *21..., Cé5* les Blancs avaient prévu la riposte 22. é5!, Fxé2 ; 23. Dxé2, Tf-é8 ; 24. Da6.

n) Une nouvelle finesse tactique. *Après 22..., Dxé6 ; 23. Dh6* les Blancs gagnent : 23..., hxg6 ; 24. Dxg6+, Rf8 ; 25. Dh6+, Rg8 (si 25..., Rf7 ; 26. Ff5 mat) ; 26. Tf3.

o) Si 24..., Rh8 ; 25. Th3 et si 24..., Rf8 ; 25. Cé6+.

p) L'égalité de matériel n'élimine pas pour autant les faiblesses des pions noirs, notamment le pion f6.

q) Encore plus fort que 31. *Txf6*, la réponse 31..., g5 affaiblissant les cases f5 et h5.

r) Menace 40. Dd4.

s) Désespoir.

t) L'ouverture de lignes profite aux Blancs après 41..., Cxé5 ou 41..., dxé5 ou 41..., Rxé5 ; 42. Df5+ avec gain de la T.

u) Si 42..., Rxé6 ; 43. Df5+.

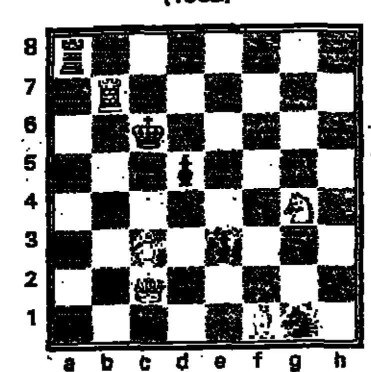
SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 1076
J. Ban, « Tipografia », 1961.
(Blancs : Rh3, Pd5, g6, h5. Noirs : Rh6, Cg8.)

Tout mouvement du R blanc force la nulle. Si 1. Rg3 ou 1. Rh4, Cé7 ; 2. d6, Cf5+ ; si 1. Rg2 ou 1. Rh2, alors 1..., Rg7 et 2..., Cf6 ; si 1. Rg4, Cf6+.

1. d6!, Cf6 ; 2. Rh2!! clef gagnante difficile à trouver (si 2. Rh4, Rg7 ; 3. Rg5, Cé4+ ; si 2. Rg2, Cxh5 ; 3. d7, Cf4+ et 4..., Cé6.) **Rg7 ; 3. Rg1, Rh6 ; 4. Rf1, Rg7 ; 5. Ré1!** (et non 5. Ré2?, Cxh5!), **Rh6 ; 6. Rd1, Rg7 ; 7. Rç2, Rh6 ; 8. Rb2!** (et non 8. Rb3, Cé4 ni 8. Rd3, Cxh5), **Rg7 ; 9. Ra3, Rh6 ; 10. Rb4!** (et non 10. Ra4, Cé4) **et les Blancs gagnent.**

ÉTUDE

V. TIAVLOVSKY
(1962)



Blancs (5) : Rç2, Tb7, Cg4, Ff1, Pç3.
Noirs (5) : Rç6, Ta8, Cg1, Pd5, é3.

Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge

N° 1075

Un piège très rare

Il arrive que des enchères artificielles prennent l'avantage sur les enchères naturelles quand elles permettent au déclarant de ne rien dévoiler de sa main. Ainsi, dans cette donne des Olympiades de Biarritz, le déclarant put utiliser avec succès un stratagème assez exceptionnel.

Nord : ♠ R V 9 7 3 2 ♡ A D 10 6 ♢ — — — ♣ 10 8 4
Ouest : ♠ D 8 ♡ R 9 3 ♢ A V 10 2 ♣ R 7 6 5
Est : ♠ A 10 6 4 ♡ 7 5 4 ♢ 9 6 ♣ V 9 3 2
Sud : ♠ 5 ♡ V 8 2 ♢ R D 8 7 5 4 3 ♣ A D

Ann : N. don. Tous vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
X...	Nikitine	Y...	Jacobi
–	2 ♣	passe	2 SA
passe	3 ♣	passe	3 ♢
passe	3 SA	passe	passe...

(Toutes ces enchères étaient conventionnelles, notamment 3 Carreaux, *qui demandait quelle était la* deuxième couleur de Nord.)

Ouest ayant entamé le Valet de Carreau pour le 2 de Pique et le 6 de Carreau d'Est, *grâce à quel stratagème* Stus Jacobi en Sud a-t-il gagné TROIS SANS ATOUT ?

Réponse :

Il faudrait un placement de cartes particulièrement favorable pour arriver à 9 levées sans utiliser les Carreaux *(par exemple en Ouest Dame,* 10 de Pique secs avec le Roi de Cœur, mais pas le Roi de Trèfle). Le Suisse Stus Jacobi a donc préféré *renoncer à cette solution et il a essayé de tromper Ouest en refusant de prendre le Valet de Carreau!* Resté maître à Carreau, Ouest a cru avoir choisi la bonne entame (parce qu'Est aurait eu une longue à Carreau par la Dame), et il a donc continué Carreau *en tirant l'As,* puis, quand il a vu le 9 de Carreau d'Est, il a compris qu'il était tombé *dans un piège et il a contre-attaqué* Cœur. Le déclarant a fait l'impasse et il a réalisé ainsi quatre Cœurs, l'As de Trèfle et les cinq Carreaux affranchis, soit *dix* levées.

En tout cas, ce n'est pas tous les jours que vous aurez intérêt à ne pas prendre une entame avec Roi-Dame septièmes! Mais, quand on a atterri dans un mauvais contrat, il est souvent utile d'employer une ruse inhabituelle pour s'en sortir! Quant à Ouest, comment pouvait-il imaginer que Sud, *qui n'avait pas annoncé réellement cette couleur,* avait laissé passer l'entame avec une longue par Roi-Dame?

Champions en défaut

Même les champions omettent parfois de prendre certaines précautions qui leur auraient permis de gagner le contrat. Le cas ici est typique puisque le coup a chuté aux trois tables où Ouest avait entamé son singleton à Trèfle. Il reste à savoir *s'il était réellement possible de* trouver la ligne de jeu gagnante quand on ne voit pas les mains d'Est-Ouest.

Nord : ♠ R ♡ 10 7 6 ♢ A V 8 ♣ A D V 9 6 3
Ouest : ♠ V 5 4 ♡ D 2 ♢ R D 10 9 7 6 5 ♣ 7
Est : ♠ A 3 ♡ R 8 5 4 3 ♢ 4 2 ♣ 10 8 4 2
Sud : ♠ D 10 9 8 7 6 2 ♡ A V 9 ♢ 3 ♣ R 5

Ann. : S. donn. Tous vuln.

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
Meckst.	Pavlicek	Rodwell	Root
1 ♠	3 ♢	3 SA	passe
4 ♠	passe	passe	passe

Ouest ayant entamé le 7 de Trèfle (singleton), *comment Meckstroth, en Sud, aurait-il dû jouer* pour gagner QUATRE PIQUES contre toute défense?

Note sur les enchères :

La plupart des experts aujourd'hui utilisent *comme barrage* les interventions à saut. Ainsi la surenchère de « 3 Carreaux » correspondait à une ouverture de barrage à Carreau. Avec une main plus belle en points d'honneurs, par exemple avec l'As de Pique en plus, Ouest aurait déclaré seulement « 2 Carreaux ». Une fois que Ouest a barré à « 3 Carreaux », le déclarant doit supposer que l'As de Pique et un honneur à Cœur sont certainement en Est.

Il est amusant de constater que Culbertson, il y a cinquante ans, avait adopté le principe de la « surenchère à saut en barrage » dans une des éditions de son fameux *Blue Book,* mais il y avait ensuite renoncé, car la majorité des bridgeurs avaient du mal à s'y adapter.

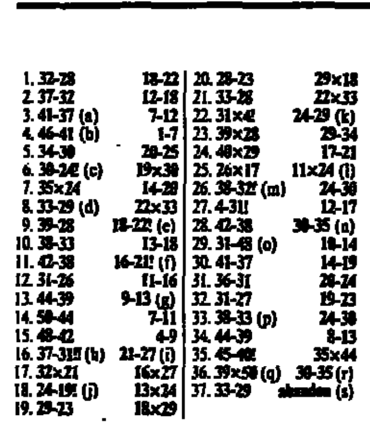
PHILIPPE BRUGNON.

dames

N° 226

A l'école de Kouperman

Championnat des Etats-Unis, 1983
Blancs : E. AUTAR
Noirs : *E. VOLEL*
Ouverture : RAPHAËL



1. 32-28	18-22	20. 28-23	29x18
2. 37-32	12-18	21. 33-28	22x33
3. 41-37 (a)	7-12	22. 31x42	24-29 (k)
4. 46-41 (b)	1-7	23. 39x28	29-34
5. 34-30	20-25	24. 40x29	17-21
6. 30-24! (c)	19x30	25. 26x17	11x24 (l)
7. 35x24	14-20	26. 38-32! (m)	24-30
8. 33-29 (d)	22x33	27. 4-31!	12-17
9. 39-28	18-22! (e)	28. 42-38	30-35 (n)
10. 38-33	13-18	29. 31-48 (o)	10-14
11. 42-38	16-21! (f)	30. 41-37	14-19
12. 31-26	11-16	31. 36-31	20-24
13. 44-39	9-13 (g)	32. 31-27	19-23
14. 50-44	7-11	33. 38-33 (p)	24-30
15. 48-42	4-9	34. 44-39	8-13
16. 37-31!! (h)	21-27 (i)	35. 45-40!	35x44
17. 32x21	16x27	36. 39x50 (q)	30-35 (r)
18. 24-19! (j)	13x24	37. 33-29	abandon (s)
19. 29-23	18x29		

NOTES

a) 3. 42-37 (7-12) ; 4. 31-26 (19-23) ; 5. 28x19 (14x23) ; 6. 32-28 (23x32) ; 7. 37x28 (16-21) ; 8. 41-37 (21-27) ; 9. 37-31, etc. Mandrine-Stepanov, demi-finales du championnat d'URSS, 1971). Le maître international soviétique Korenievski a décelé une intéressante suite ouvrant une possibilité tactique de bonne facture : 9. ... (9-14) : 10. 48-42 (20-24), les Blancs exécutent une élégante combinaison en sept temps : 11. 35-30! (24x35) ; 12. 34-30 *(35x24) ; 13. 28-23 (18x29) ; 14. 33-*28 (22x33) ; 15. 31x22 (17x28) ; 16. 40-34 (29x40) ; 17. 38x16!, +.

b) 4. 32-27 (19-23) ; 5. 28x19 (14x23) ; 6. 34-29 (23x34) ; 7. 39x30 (13-19) ; 8. 44-39 (19-23) ; 9. 37-32 (1-7) : 10. 50-44 (9-14) ; 11. 30-25 (17-21) ; 12. 31-26 (22x31) ; 13. 26x37 (11-17) ; 14. 40-34 (17-22) ; 15. 44-40 *(6-11)* ; 16. 34-29 (23x34) ; 17. 40x29 (11-17) ; 18. 45-40 (21-26) ; 19. 40-34 (17-21), etc. [R. Delhom - J. Maubon, tournoi de Narbonne, 1978, *le Monde* du 10 juin 1978.]

● Pour franchir rapidement le premier cap de l'initiation (connaissance des règles internationales, de la signification des chiffres, des signes et des lettres conventionnels), pour suivre le déroulement des parties et la solution des problèmes, les lecteurs peuvent obtenir deux opuscules en s'adressant directement à Jean Chaze, « La Pastourelle », bâtiment D, boulevard de Paste, 07000 Privas.

c) Laisse un pion noir faible à la *bande (pion* à 25).

d) Le meilleur pour conserver l'occupation du centre et de la case 24.

e) A l'école du GMI Kouperman (dissident soviétique), ex-champion du monde, le conducteur des Noirs apporte une nouvelle illustration de son esprit du jeu par cet enchaînement qui renforce l'efficacité de l'enchaînement sur l'aile droite des Blancs.

f) Accentue la pression sur l'aile gauche adverse.

g) Au contrôle du centre, les Noirs opposent un jeu de flanc.

h) Un joli tenté de faute sur cette incitation à placer un pion taquin à 27.

i) Positionnellement logique. En fait, le coup juste était (10-14).

j) La réplique des Blancs, qui, pour damer à la case 4, doivent ouvrir deux brèches.

k) Il fallait se résoudre à perdre le pion pour prendre la dame : 22. ... (11-16) ; 23. 38x29 (24x33) ; 24. 39x28 (12-18) ; 25. 4x11 (6x17), les Noirs peuvent rechercher la nulle.

l) L'avantage numérique d'une pièce apparaît bien minime, voire illusoire, la dame blanche n'étant exposée à aucun danger.

m) Le coup juste pour ménager un abri à la dame.

n) Il faut sans doute voir dans la faiblesse de leur aile gauche, le renoncement des Noirs à prendre la dame au prix du sacrifice d'une pièce, 28. ... (3-9) ; 29. 31x4 (8-13) ; 24. 4x11 (6x17), le débordement sur cette aile apparaît comme inéluctable.

o) A l'école également de Kouperman, *comme plusieurs centaines* de damistes américains comptant moins de deux ans de formation, le conducteur des Blancs a placé sa dame dans un abri très sûr.

p) Menace de miner le dispositif des Noirs et de valoriser encore la dame : 33-28 (25-30*) ; 28x19 (24x13) puis 27-22 (17x28) ; 32x23 (15-20*) ; 43-38 (20-25*) ; 44-39 fait surgir de nouvelles difficultés pour parer les rafles meurtrières par 23-18 ou 23-19 suivis de 39-34.

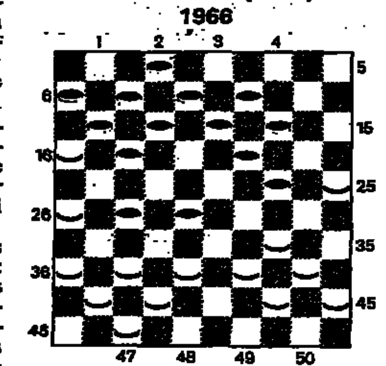
q) Le fond du tric-trac est désormais inaccessible, et cet échange place, intérêt majeur, les Noirs dans une situation de mat.

r) Les Noirs demeuraient sans défense.

s) Puisque 37. ... (23x34) ; 38. 43-39 (34x43) ; 39. 48x26, + sur cette rafle de trois pions.

PROBLÈME :

MOSTOVOY (Paris)
1966



Les Noirs jouent et + 1.

● SOLUTION (27-31!) 36x27 (28-32) 37x28 (24-29!!) [l'originalité et l'élégance du mécanisme] 34x23 (17-21) 26x17 (12x34) 40x29 (7-12) 16x18 (13x24!), etc., N+1, le pion blanc à 23 étant sans défense. Belle combinaison réalisée en partie libre, contre le maître Serf.

JEAN CHAZE.

MOTS CROISÉS

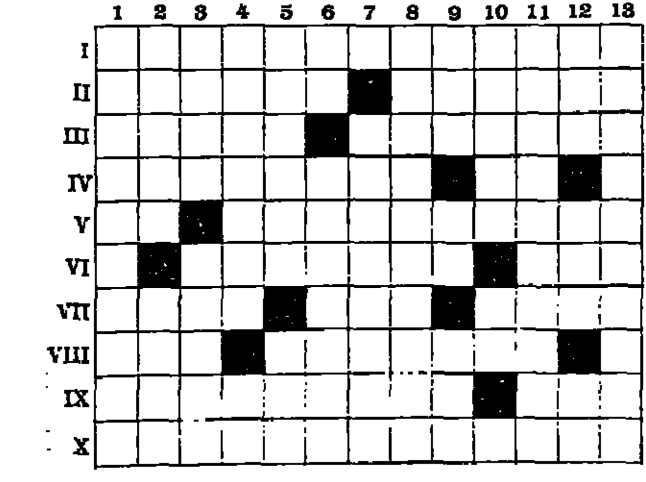
N° 306

Horizontalement

I. Quand il pleut, comment les faire dans l'eau ? – II. Sans préjugés. Le Monde, par exemple. – *III.* Va beaucoup fatiguer. C'est bien ou c'est mal selon que l'on est créditeur ou débiteur. – IV. C'est un gros gibier qu'on a pris là. Article. – V. *Préposition.* La *soutenir,* sauf pour les souteneurs. – VI. Mis en larmes. Sur le calendrier. – VII. Elles vont devoir répondre aux mêmes devinettes que nous. Poème. Prît courage. – VIII. Autant en emporte le van. Elle permet de prendre l'alignement. – IX. Mîtes au parfum. Donne sa fraîcheur, parfois trop. – X. Valses lentes.

Verticalement

1. Quand on l'a pris, il y a intérêt à savoir l'utiliser. – 2. Atteignent le but, sauf s'ils ont affaire à trop forte partie. Pour un panorama sicilien. – 3. Un tzar. Il ne donne pas sa langue au chat. – 4. Ville du Gange. Dans une trogne. – 5. Hugo les aimait, singulièrement. Sur la partition. – 6. Note. Volai, pour dire le vrai. – 7. Spécialement bien ajustés. – 8. Pas la porte à côté. – 9. Quand on l'épelle, on s'incline. *Dans* l'auxiliaire. En Amérique. – 10. Ses gorges sont à voir. En vol. – 11. Se chargent de l'accessoire. – 12. *Direction.* Fit disparaître. Voyelles. – 13. Elles ont leurs amateurs.



SOLUTION DU N° 305

Horizontalement

I. Pharmaciennes. – II. Redoute. Mnemo. – III. Esaü. Elap. Sam. – IV. Sigillaire. Im. – V. Ite. Ai. Murale. – VI. Da. Avenants. – VII. Etalèrent. Soi. – VIII. Niger. Stérile. – IX. Toi. Ill. Nadir. – X. Entremetteurs.

Verticalement

1. Présidente. – 2. Hésitation. – 3. Adage. Agit. – 4. Roui. Ale. – 5. Mu. Laverie. – 6. Atelier. Lm. – 7. Cela. Nesle. – 8. Aimant. – 9. Empruntent. – 10. Nn. Ert. Rae. – 11. Nés. Assidu. – 12. Email. Olir. – 13. Sommeliers.

FRANÇOIS DORLET.

ANACROISÉS®

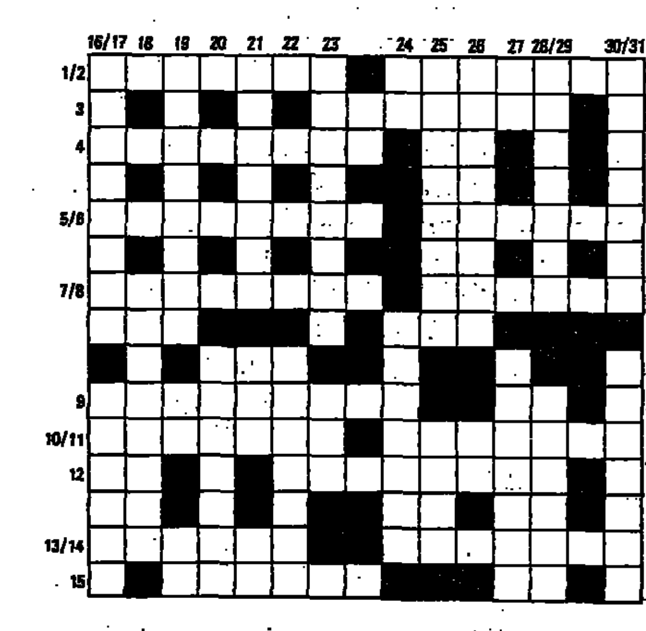
N° 306

Horizontalement

1. AAGLRUU. – 2. AADEPRT (+ 2). – 3. EIINOQU. – 4. AEEGILLN (+ 1). – 5. ADEIOPRS (+ 3). – 6. AIMRTU (+ 1). – 7. ADEIINRS (+ 1). – 8. DEEIRS (+ 7). – 9. ACEEILRSV. – 10. ACEIINR (+ 1). – 11. ACDEINR. – 12. AILLNOTV. – 13. DEIINO. – 14. EEGMNST. – 15. AEERSS.

Verticalement

16. AAADEGLR. – 17. DIIORV. – 18. BCDINORU. – 19. AAAGILPT. – 20. CEEIORU. – 21. ILLNORS. – 22. EERRSTU. – 23. EIILNORS (+ 2). – 24. CEEIOSZ. – 25. ACDEEIPS (+ 1). – 26. AAIINQTU (+ 1). – 27. EIMMNNO. – 28. EEINPRT (+ 3). – 29. ADEENS (+ 1). – 30. CEEMRSU. – 31. ABCELOT.



SOLUTION DU N° 305

Horizontalement

1. EBORGNA. – 2. ORANGEE. – 3. VICIEUSE. – 4. STIPULE (TIPULES TULIPES. – 5. TRAVAIL. – 6. AMITIES (ESTIMAI). – 7. GELULES. – 8. TILBURY, cabriolet à deux places. – 9. ILLIMITE. – 10. DECIDUS. – 11. LOURDES (REDOULS SOLDEUR). – 12. *FLAMBEAU.* – 13. AMIBIASE. – 14. INDECIS (INDICES). – 15. DEGREER. – 16. CABOSSE.

Verticalement

17. EVIDAGE. – 18. BALOURD *(LOUBARD).* – 19. *BINOMES.* – 20. DOUTEE. – 21. TUILIER. – 22. GENTILLE. – 23. PRESIDE (DEPERIS DEPRISE PREDISE. – 24. ASSASSIN. – 25. SAUTILLE. – 26. RETINITE. – 27. COASSA. – 28. LESBISME (BLEMISSE). – 29. GOUROUS. – 30. EUDEMIS, papillon. – 31. RUISSEAU. – 32. EGAYANT.

MICHEL CHARLEMAGNE et MICHEL DUGUET.

Classique

Le trio de Chausson

« Chausson, un nom presque oublié aujourd'hui... » L'auteur de la pochette retarde de quelques décennies, *alors que les* enregistrements du compositeur *du Roi Arthus* se pressent heureusement aujourd'hui. Ce *Trio pour piano, violon et violoncelle,* merveilleusement interprété par Jean-Claude Pennetier, Régis Pasquier et Roland Pidoux, n'est-il pas d'ailleurs le troisième à s'inscrire aux catalogues français ?

Il écrivit ce chef-d'œuvre d'une grande plénitude en 1881, ayant à peine quitté le conservatoire et échoué au prix de Rome. Pourtant, rien ne respire l'échec dans cette partition jeune et optimiste d'un musicien qui sera souvent si mélancolique. Elle porte allégrement l'influence de César Franck, dont le *Quintette* avait été créé l'année précédente, et l'on est confondu par l'aisance d'écriture de ce compositeur de vingt-six ans qui multiplie les thèmes, *les développent dans* un climat chaleureux, et les ramène *tous, à la fin, en une* grande flambée de musique *sans l'ombre de scolastique.*

Une introduction berceuse et tendre, un peu grave, qu'éveille le tressaillement du violoncelle, un allegro d'une grande vitalité, plein d'idéalisme, un scherzo à la Mendelssohn, étincelant de *jeunesse et de charme, un mouvement* lent d'une beauté qui *annonce celle du Poème et du Concert,* et un final, comme une *danse légère et heureuse tournée* vers l'avenir, de plus en plus vibrant à mesure que rentrent les thèmes qui rappellent tant de bons souvenirs.

Le très belle Pièce pour violoncelle et piano de 1897, *d'une magnifique effusion dans* son écriture subtile, complète admirablement ce grand disque.

JACQUES LONCHAMPT.

● **Harmonia Mundi, HMC 1115.**

« Le Printemps » par la Camerata de Boston

Grappillant, de disque en disque, au hasard des époques, Joël Cohen et sa Camerata de Boston courent aujourd'hui après cette *Primavera* si souvent chantée par les madrigalistes, en écho, si j'ose dire, au tableau de Botticelli.

Que le sentiment de la nature ait été présent dans la musique de la Renaissance, tout le répertoire profane du temps peut en témoigner. Pourtant, si le thème conducteur est ici commode, l'amateur butera parfois sur l'arbitraire — inévitable — *du choix et s'interrogera,* à propos de Monteverdi, sur l'absence *du fameux Ecco mormorar l'onde* et plus encore du fascinant *Hor ch'el Cielo e la Terra,* véritable célébration panthéiste.

Quant au style de l'approche, il *faut bien avouer que, malgré son* immense talent, la Camerata n'évite *pas toujours un ton un peu complaisant,* surtout sensible dans les textes italiens. *Reste, en revanche,* un rare bonheur d'expression dans le *répertoire* anglais (encore que l'insertion de neuf *Country Dances* du recueil populaire de John Playford ne s'imposait pas vraiment. Et les pièces du *Bestiaire* sont autant de trouvailles, comme ce *Contrapunto Bestiale,* irrésistible ménagerie sonore où triomphe la verve parodique du Bolognais Banchieri, l'un des maîtres du madrigal dramatique *après Orazio Vecchi et ici surprenant* précurseur de la musique *concrète.*

J'allais oublier l'heureuse idée que Joël Cohen a eu de faire jouer *sur les seuls instruments telle chanson* de De Lassus, *conformément aux pratiques du seizième siècle.* Ou encore le timbre mordant et naïf du ténor Sorensen dans le lied *Die Weiber und die Flohen* du savoureux Senfl, qui, *à lui seul,* pourrait justifier l'achat de ce disque haut en couleur et en rythmes, à l'image de la saine vitalité de ses modèles.

ROGER TELLART.

● *Erato, STU 71545.*

La « Heiligmesse » de Haydn

Des six messes solennelles composées par Haydn à la fin de sa carrière, de 1796 à 1802, la *Missa sancti Bernardi de Offida* (du nom d'un moine capucin qui venait d'être béatifié par le pape Pie VI) ou *Heiligmesse* (du nom d'un célèbre choral sur le mot « saint » introduit dans le Sanctus) est à la fois la première en date et celle qui a fait l'objet du plus petit nombre d'enregistrements. Celui qui paraît aujourd'hui est le troisième en date depuis le début du microsillon.

Bernard Lallement, un des animateurs du mouvement A cœur *joie, a enregistré l'ouvrage après* l'avoir dirigé dans une église parisienne. *Il est à la tête de l'orchestre* Jean-François Gonzalès et de la *Chorale franco-allemande de Paris.* On apprécie d'autant plus les qualités de cette dernière que dans *la Missa sancti Bernardi* les solistes vocaux n'ont qu'un rôle assez réduit. Ils n'interviennent qu'au centre du Gloria et du Credo. Mais leur seconde intervention (Incarnatus), qui reprend la musique d'un canon aux paroles lestes composé par Haydn peu avant, est un des sommets de l'ensemble : tempo de la lenteur voulue, haut degré d'émotion. La musique est magnifique, et, d'une façon générale, l'interprétation met en valeur sa puissance, grâce notamment à une perspective sonore spacieuse mais claire, restituant au mieux l'atmosphère *d'un concert* dans une église. De ce type de *concert, on retrouve aussi la ferveur.* Décidément, pour ce *répertoire, les très bonnes chorales* d'amateurs peuvent se révéler *irremplaçables.*

MARC VIGNAL.

● **BNL 120683, distr. ADDA.**

Nous avons aussi remarqué...

● SCHUMANN : *Scènes d'enfants ; Kreisleriana,* par Martha Argerich. — Poésie, rêverie, simplicité, *marquent cette réussite indéniable,* même si la cavale indomptable, qui *surgit souvent dans les Kreisleriana,* « féminise » parfois à l'excès le lyrisme de Schumann et l'abîme dans des plages de méditation nirvanesque. Et quelle sonorité exceptionnelle, de velours, ou d'un éclat de diamant allumant des étoiles dans le ciel ! (DG, 410.653, en microsillon, compact et cassette)

● SIBELIUS ET SCHUMANN : *Concertos pour violon,* par Gidon Kremer et l'Orchestre Philarmonia, direction Riccardo Muti. — Des interprétations brûlantes, visionnaires, de deux concertos ardemment romantiques, même si Schumann n'est plus que l'ombre de lui-même au bord de la folie et pâlit devant ce Sibelius grandiose dans la maturité de son génie (EMI, 1435.191).

● JOHANN STRAUSS : Ouvertures de *la Chauve-Souris* et du *Baron tzigane ; Valse de l'Empereur ; Sang viennois ; Légendes de la forêt viennoise ; le Beau Danube bleu,* par l'orchestre symphonique Columbia, *direction Bruno Walter.* — Une véritable glorification de la valse « *impériale » par Bruno Walter qui joue* le jeu sans la moindre concession, *avec la noblesse de style et la perfection* sonore qu'il attachait aux *grandes œuvres classiques* (CBS, 60505, mono, en microsillon et cassette).

● RICHARD STRAUSS : *Sonate en si mineur,* op. 5 ; *cinq pièces pour piano,* op. 3, par Glenn Gould. — Le dernier enregistrement de Gould n'est pas le moins prodigieux et déconcertant : Richard Strauss, à *seize ans,* ressemble encore à Schumann surtout, et parfois à Brahms, *Mendelssohn, ou même à Beethoven,* dans les *Pièces,* op. 3 et cette *Sonate-fleuve qui charrie quelques* pépites dans ses flots tumultueux. *Les belles idées lyriques sont magnifiées* par l'extraordinaire talent du pianiste canadien, que l'on entend souvent chanter en transparence (CBS, D 38.650, en microsillon et cassette).

● VIVALDI : Quatre concertos pour mandoline ; quatre concertos et deux sinfonias pour cordes ; cinq concertos pour hautbois, par les Solisti Veneti, direction Claudio Scimone. — Pour les vingt-cinq ans de son ensemble, Scimone grave à nouveau quelques-uns de ses meilleurs « tubes-Vivaldi », avec un égal enthousiasme, le brillant tout neuf du numérique et des solistes tels que Maurice Bourgue. Du bonheur et de la lumière pour tous les jours (trois disques Erato, 75108/110, en microsillon, cassette et compact (ECD 88.031-88.042), sauf le second).

J. L.

Jazz

« 88 Basie Street », de Count Basie



MINGAM/GAMMA

On ne peut reprocher à Norman Granz d'être infidèle en amitié. Pour *sa marque « Pablo »,* il a, *régulièrement,* au cours des années 80, enregistré *puis édité de bons albums* de Count Basie, qui sont devenus, *depuis la fin avril, plus précieux encore* qu'ils ne l'étaient par le passé : *Kansas City Shout, On the Road, Kansas City Six, Warm Breeze, Farmers Market Barbecue.* Vient de paraître, ces jours-ci, un recueil nouveau, six plages de grand orchestre ou de petit groupe (avec Joe Pass, Chris Woods, Bob Summers, Kenny Hing, pour solistes), plages réalisées en 1983 à Hollywood et qui sont, de la part de Granz, comme une réplique, une bravade à l'égard de ce personnage insupportable et radoteur qu'on appelle la mort.

Nous écoutons ce disque dans l'attente d'entendre et voir l'ultime concert de Basie donné en France, concert qu'Antenne 2 avait saisi en *direct, dûment payé, et qui n'a jamais* été diffusé. On l'a bien enterré, *Basie. Beaucoup y sont allés de* leurs larmes de crocodile. Ils l'aimaient *bien,* Basie, *mais pas assez,* on le voit, pour ouvrir tout de suite *le programe à un beau récital qui fut* d'ailleurs l'adieu, rétrospectivement émouvant, de l'artiste à *Paris.* Granz, pour sa part, a fait ce qu'il devait faire : avant-hier, ce concert parisien, hier cette réunion d'une vingtaine de musiciens en Californie, aujourd'hui cette publication d'un volume qui indique une excellente adresse où nous devons nous rendre : « 88 Basie Street ».

LUCIEN MALSON.

● **Pablo 2310-901. Distribution RCA.**

LES MEILLEURES VENTES ET LES RECOMMANDATIONS DES DISQUAIRES

Nous publions, chaque quinzaine, les meilleures ventes réalisées dans les magasins de la FNAC, ainsi qu'un choix de disques nouveaux recommandés par les disquaires. Nous proposons en outre une sélection de compact-discs.

	CLASSIQUE		JAZZ ou FOLKLORE		VARIÉTÉS		POP-ROCK	
	Meilleures ventes	Choix des disquaires	Meilleures ventes	Choix des disquaires	Meilleures ventes	Choix des disquaires	Meilleures ventes	Choix des disquaires
1	G. BIZET *Carmen* J. Migenes/L. Maazel (ERATO)	SCHUBERT *Quintette en ut m.* Quatuor Alban Berg et H. Schiff (EMI)	STEPS AHEAD *Modern Times* (WEA)	MILES DAVIS *Decoy* (CBS)	FRANCE GALL *Débranche* (WEA)	BERNARD LAVILLIERS *Tout est permis, rien n'est possible* (BARCLAY)	BRUCE SPRINGSTEEN *Born in the USA* (CBS)	STEVIE RAY VAUGHAN *Couldn't stand the weather* (CBS)
2	RAVEL *Mélodies avec orchestre* P. Boulez (CBS)	KODALY *Concerto pour orchestre* Janos Ferencsik (HUNGAROTON)	MILES DAVIS *Decoy* (CBS)	STEPS AHEAD *Modern Times* (WEA)	LALANNE *Amis d'en France* (PHONOGRAM)	KARIM KACEL *Gens qui rient, gens qui pleurent* (PM)	BARCLAY JAMES HARVEST *Victims of circumstances* (POLYDOR)	AL STEWART *Russians and Américans* (RCA)
3	SCHUBERT *Impromptus* R. Lupu (DECCA)	SZYMANOVSKY *Concertos/violon* K. Kulka, J. Maksymiuk (EMI)	PAT METHENY *Rejoicing* (ECM)	STEVE TIBBETTS *Safe Journey* (ECM)	BERNARD LAVILLIERS *Tout est permis, rien n'est possible* (BARCLAY)	RAOUL PETITE *C'est sûr, si t'assures* (WEA)	ROGER WATERS *The pros and cons of hitch hiking* (PM)	BRUCE SPRINGSTEEN *Born in the USA* (CBS)
4	MOZART *Concerto pour piano N° 19 et 23* A. Brendel/Marriner (PHILIPS)	GLAZOUNOV *Huit symphonies* W. Fedoseiev (SCHOTT)	DIDIER LOCKWOOD *Group* (ADES)	DAVE HOLLAND *Jumping on* (ECM)	YVES MONTAND *chante D. Mac Neil* (PHONOGRAM)	CASTELHEMIS *Coucou* (RCA)	DIRE STRAITS LIVE *Alchemy* (PHONOGRAM)	LOU REED *New Sensations* (RCA)
5	G. BIZET *Carmen* C. Abbado (DGG)	*Les cris de Paris* Chansons de Janequin et Sermisy. Ensemble Clément Janequin (H.M)	CHICK COREA *Children's song* (ECM)	C. ADDERLEY *What is this thing called soul* (RCA)	JEAN-JACQUES GOLDMAN *Positif* (CBS)	YVES MARTIN *Alboum* (POLYDOR)	THE CURE *The top* (POLYDOR)	CHRIS REA *Wired to the moon* (IMPORT)
6	CACCINI *Le nuove musiche* Scola cantorum basiliensis (H.M)	CHAUSSON *Trio piano, violon et violoncelle opus 3* Les Musiciens (H.M)	PLAY BOY JAZZ FESTIVAL (WEA)	K. JARETT/ G. PEACOCK/ J. DEJOHNETTE *Changes* (ECM)	ETIENNE DAHO *La Notte, la Notte...* (VIRGIN)	ROMAIN DIDIER *Le monde entre mes bras* (CBS)	JOE JACKSON *Body and soul* (CBS)	CHRISTIAN DEATH *Catastrophe ballet* (IMPORT)

UNE SÉLECTION DE COMPACT-DISCS

	CLASSIQUE		VARIÉTÉS	
	Meilleures ventes	Choix des disquaires	Meilleures ventes	Choix des disquaires
1	SCHUBERT *Quintette en ut m* Quatuor Alban Berg et H. Schiff (EMI)	BACH *Cantate 51* MOZART *Exultate Jubilate* TERESA STICH-RANDALL (ACCORD)	JOE JACKSON *Night and Day* (CBS)	CLARK TERRY *Yes, the blues* (IMPORT)
2	SCHUMANN *Etudes symphoniques* M. Pollini (DGG)	DEBUSSY/RAVEL *Quatuors* Le Quatuor Orlando (PHILIPS)	DIRE STRAITS LIVE *Alchemy* (PHONOGRAM)	ERIC CLAPTON *Just one night* (POLYDOR)

Vidéocassettes

Papy fait de la résistance

● **Film français de Jean-Marie Poiré, avec Michel Galabru, Dominique Lavanant, Josiane Balasko et Jean Carmet. Edité et distribué par Proserpine vidéo.**

Les aventures d'une famille *de musiciens sous l'Occupation* allemande. La Résistance revue *et corrigée par la génération du* café-théâtre.

Polar

● **Film français de Jacques Bral avec Jean-François Balmer, Sandra Montaigu, Pierre Santini et Roland Dubillard. Edité et distribué par Proserpine Editions.**

Eugène Tarpon, ancien flic et *enquêteur privé sans client,* tente désespérément de se retirer *à la campagne* et succombe aux charmes vénéreux d'une *jeune intrigante.* Adaptant un roman *(Pleine Morgue)* de Jean-Patrick Manchette, Jacques Bral, le talentueux réalisateur d'*Extérieur nuit,* signe un policier plein d'humour et de désespoir. Jean-François Balmer est remarquable en « privé » paumé.

Guys and Dolls

● **Film américain de Joseph L. Mankiewicz, avec Marlon Brando, Jean Simmons, Frank Sinatra et Vivian Blaine. Edité par CBS Fox et distribué par UGC vidéo.**

Une belle missionnaire décide de sauver l'âme d'un joueur invétéré dans les bas-fonds de New-York. Il faut avoir l'intelligence et l'ironie de Mankiewicz pour utiliser Marlon Brando à contre-emploi et en faire le héros d'une comédie musicale brillante et bien enlevée.

En suivant la flotte

● **Film américain de Mark Sandrich, avec Fred Astaire et Ginger Rogers. Edité et distribué par Cinéthèque.**

Qu'on se trouve sur la piste d'un cabaret ou sur le pont d'un navire de la marine américaine, il suffit d'un pas de danse esquissé par Fred Astaire et Ginger Rogers pour que tout bascule dans la féerie. Un grand classique de la comédie musicale.

Les Nus et les Morts

● **Film américain de Raoul Walsh, avec Aldo Ray et Cliff Robertson. Edité et distribué par CK vidéo.**

L'épopée d'un groupe de *marines perdu dans la jungle* pendant la guerre du Pacifique. En adaptant le roman de Norman Mailer, Raoul Walsh réussit un des plus beaux films de guerre de l'histoire du cinéma.

L'Histoire de Pierra

● **Film italien de Marco Ferreri avec Isabelle Huppert, Hanna Schygulla et Marcello Mastroianni. Edité et distribué par UGC vidéo.**

Une famille désunie, angoissée, *retrouve* l'amour absolu dans l'inceste. Marco Ferreri *poursuit, film après film, son* analyse des fantasmes et des *tabous de la société moderne.*

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

La bande à « Carole »

Vitesse pour tous.

Un dimanche de mai à *Tremblay-lès-Gonesse*. Des ZI, des ZAC, des ZUP et des autoroutes. Et puis, soudain, au détour d'une bretelle de dérivation, coincé entre la voie ferrée et le bout des pistes de Roissy : « Carole », le circuit point de rencontre de tous les amoureux de vitesse sur deux roues. « Carole », pour les motards de la région parisienne, c'est le symbole de la reconnaissance du phénomène moto par les pouvoirs publics. C'est aussi la fin d'une errance à la recherche du lieu propice à la vitesse.

Pendant plusieurs années, les dingues du gros cube ont dû se contenter des parkings de supermarchés. Puis, il y a eu Rungis, promu rapidement au rang de circuit pirate, qui devait attirer des milliers de jeunes autour des pavillons du MIN. Absence de sécurité, accidents et morts en série. Rungis interdit, les motards se sont repliés sur Coulommiers. Un ancien terrain d'aviation « découvert » par quelques automobilistes et vite squatté par les motocyclistes.

Lorsque le ministère de la jeunesse et des sports a décidé la construction d'une piste dont la gestion devait être ensuite confiée à une association de motards, tout le monde a été d'accord pour la baptiser Carole. En souvenir de la jeune « motarde », dernière victime de l'asphalte de Rungis. Depuis l'ouverture officielle du circuit, en novembre 1979, pas mal de choses ont changé. La comptabilité fantaisiste des premiers responsables s'étant soldée par un déficit de plus de 1 million de francs, « Carole » est aujourd'hui géré par l'intermédiaire du Syndicat d'équipement et d'aménagement des pays de France et de l'Aulnoye, qui regroupe les communes de Sevran, Aulnay-sous-Bois, Tremblay-lès-Gonesse, Villepinte et Blanc-Mesnil.

Il faut maintenant remonter la pente avec des moyens limités. Le conseil général de Seine-Saint-Denis verse une subvention annuelle, et le ministère éponge le déficit éventuel, mais les élus du département aimeraient bien ne pas être seuls à supporter la charge du fonctionnement du circuit. Comme le remarque le président du SEAPFA, M. Bernard Vergnaud, maire de Sevran, les habitués de « Carole » viennent de toute la région parisienne : *« Nous avons donc demandé aux autres conseils généraux et à la Ville de Paris de participer au financement du circuit, ce qui nous permettait d'améliorer encore les conditions de sécurité. Pour l'instant, nous attendons leurs réponses ; mais sans trop d'illusions. La moto n'est pas très populaire... »*

A part l'argent versé par le département de Seine-Saint-Denis, « Carole » vit grâce à la publicité (quelques panneaux placés le long de la piste) et aux compétitions. Une douzaine de week-ends sont réservés chaque année aux courses. Les quarante autres, l'accès et l'utilisation de la piste sont gratuits. En semaine, on tourne pour 50 F l'heure ou 100 F pour l'après-midi.

Inutile de préciser que c'est le samedi et le dimanche que « Carole » connaît ses moments d'affluence. On y croise la foule habituelle des circuits : tenue de cuir de rigueur, aussi bien pour ceux qui tournent que pour les autres. Car « Carole » attire tous les amateurs de moto, sans exclusive. De la 125 cc à la 1 300 cc, ils sont là. Qu'importe la cylindrée, pourvu qu'on ait la vitesse. La moto des villes joue la moto des pistes, l'espace d'un après-midi. Le motard, brimé dans les embouteillages de Paris ou respectueux des réglementations, vient tester les capacités réelles de son engin sur la piste de Tremblay.

ALLISON/COLLECTIF

Les responsables soulignent l'aspect sécurisant de cette piste de 2,055 km conçue en partie d'après les conseils de Jean-Pierre Beltoise (il a fait corriger deux virages), mais les motards, eux, regrettent la cohabitation obligatoire. Sa vocation de circuit ouvert à tous fait l'intérêt de « Carole ». Mais elle peut être cause d'accidents.

On ne mélange pas impunément les apprentis et les champions. Pour limiter les dégâts, les motards tournent par séries de même cylindrée, les jours d'affluence. Trente-cinq machines maximum, par tranches de vingt minutes. *« Ce n'est pas idiot mais ça ne suffit pas,* constate Norbert, un vieil habitué des circuits. *Un débutant qui se présente avec un engin puissant ne possède pas les automatismes d'un pilote chevronné. Il n'osera pas s'engager à fond, hésitera au moment d'attaquer une courbe, et, finalement, risquera de poser des problèmes aux autres motards. D'autant que, si le circuit n'est pas dangereux, il présente quelques faiblesses, notamment l'épingle à cheveux. A négocier prudemment si l'on ne veut pas finir dans l'herbe... »*

Patrick Gambier, le directeur adjoint de « Carole » n'est pas aussi pessimiste. *« Bien sûr, il y a de la casse, ici comme ailleurs, mais cela reste superficiel. En trois ans et demi d'existence, nous avons eu un seul accident mortel, le mois dernier. »*

Erreur de pilotage à la suite d'un incident ou conséquence de ce fameux mélange des genres dont se plaignent certains motards ? Difficile à dire. *« Je n'ai pas eu le temps de l'éviter,* explique Alain, un grand blond décontracté au visage d'adolescent. *Le type circulait à 40 à l'heure sur une vieille moto. Moi, j'arrivais à 150, le nez dans le guidon, derrière un autre pilote. Tout s'est passé très vite. Celui qui roulait devant moi a déboîté au dernier moment et je n'ai rien pu faire. »*

Percuté en pleine tête alors qu'il vérifiait sa chaîne, le motocycliste a été tué sur le coup. Alain s'en est plutôt bien tiré. Un vol plané fantastique avec sa moto, suivi d'une glissade de 50 mètres sur le macadam. Résultat : quelques contusions sans gravité et une combinaison un peu plus arrachée...

Avec Yvon, son coéquipier, Alain bricole la nouvelle machine qu'ils ont achetée pour remplacer celle qui a été détruite dans l'accident. Une Kawasaki 900 RGPZ. Un petit bolide flambant neuf qui attire du monde près de leur camionnette. Pour Alain et Yvon, qui ont déjà fait Le Mans, « Carole » est à la fois le lieu d'entraînement le plus pratique et le rendez-vous des copains. En matière d'entraînement, cependant, ils se montrent prudents : *« L'accident nous a un peu refroidis. Maintenant, on évite de tourner durant le week-end. En semaine c'est plus tranquille. »*

Le dimanche, « Carole » prend des airs de kermesse, de fête foraine. Une fête foraine avec un manège unique et des centaines de grands gosses prêts à décrocher le pompon.

Massés autour de la Kawa, les connaisseurs commentent le bricolage des deux copains. Yvon explique : *« Il y a un trou entre 5 000 et 6 000 tours ; il nous faudrait les bons gicleurs, mais on les a oubliés... »*

Les haut-parleurs demandent des commissaires de course. Dans sa tour de contrôle, Patrick Gambier insiste. Pas question de laisser tourner la nouvelle série de 500 cc tant qu'il n'y aura pas au moins huit personnes installées aux postes de surveillance autour de la piste. Quelques spectateurs se dévouent. Puisqu'ils sont venus voir évoluer leurs copains, autant se rendre utiles. *« Ça fait partie de l'esprit de « Carole »,* dit M. Gambier. *L'accès au circuit est gratuit, alors, il faut que tout le monde participe. »*

CHRISTIAN-LUC PARISON.

● Circuit « Carole ». BP 60 018 Paris Nord-II. 95970 Roissy-Charles-de-Gaulle Cedex. Tél. : 348-15-00. La direction est fléchée sur l'autoroute du Nord.

